

Comité du programme et budget

Trente-deuxième session
Genève, 12 – 16 juillet 2021

RAPPORT

Adopté par le Comité du programme et budget

TABLE DES MATIÈRES

POINT 1	OUVERTURE DE LA SESSION	3
POINT 2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	8
POINT 3	ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)	17
POINT 4	RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI 2020.....	18
POINT 5	SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE 2020 : RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES	30
POINT 6	PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME (PSMT) POUR 2022-2026	32
POINT 7	PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2022-2023	50
POINT 8	PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)	120
POINT 9	POLITIQUE LINGUISTIQUE RÉVISÉE DE L'OMPI.....	128
POINT 10	MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021	135
POINT 11	MÉTHODE DE RÉPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION.....	146
POINT 12	CLÔTURE DE LA SESSION.....	148
ANNEXE :	LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS.....	

1. La trente-deuxième session du Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI s'est tenue au siège de l'Organisation du 12 au 16 juillet 2021.
2. D'octobre 2019 à octobre 2021, le comité est composé des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh (2020-2021), Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis (2020-2021), Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gabon, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde (2019-2020), Indonésie, Iran (République islamique d') (2020-2021), Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Malaisie (2020-2021), Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Oman (2019-2020), Pakistan, Panama, Pérou, Philippines (2019-2020), République de Corée (2019-2020), République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Singapour (2019-2020), Slovaquie, Suède, Suisse (*ex officio*), Tadjikistan, Thaïlande (2020-2021), Tunisie, Turquie, Uruguay et Viet Nam (53).
3. Les membres du comité représentés à cette session étaient les suivants : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Canada, Chili, Chine, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Pakistan, Panama, Pérou, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Viet Nam (46).
4. En outre, les États ci-après, membres de l'OMPI sans être membres du comité, étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Burkina Faso, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Djibouti, Estonie, État de Libye, Éthiopie, Finlande, Gambie, Géorgie, Ghana, Inde, Iraq, Israël, Jamaïque, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Lituanie, Malte, Monaco, Mongolie, Namibie, Oman, Ouganda, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe (50).

POINT 1 OUVERTURE DE LA SESSION

5. Le président a ouvert la trente-deuxième session du Comité du programme et budget (PBC) en souhaitant la bienvenue aux délégations.
6. Le président a souhaité la bienvenue aux participants et annoncé l'ouverture officielle de la trente-deuxième session du Comité du programme et budget. Le président a dit espérer que tous ceux qui participaient à la réunion depuis le monde entier avaient pu se connecter. Il a déclaré qu'il s'agissait d'un exercice très intéressant et d'un défi collectif. Il a toutefois rappelé aux États membres que la session précédente, tenue sous une forme similaire, avait été couronnée de succès, ce qui constituait une expérience extraordinaire qui avait permis au comité de prendre des décisions importantes malgré les circonstances. Le président a dit espérer que l'engagement de tous les participants à cette session permettrait d'obtenir un résultat positif pour la trente-deuxième session du comité. L'OMPI était en bonne santé sur le plan financier, contrairement à l'effet que la pandémie avait eu sur de nombreuses organisations des Nations Unies. La trente-deuxième session du PBC se déroulait à un moment crucial. L'OMPI avait un nouveau Directeur général et l'Organisation avait été réorganisée sous sa direction. Le président a souhaité la bienvenue au Directeur général. Le président a souhaité la bienvenue au vice-président José Antonio Gil Celedonio, Directeur général de l'Office espagnol des brevets et des marques. Avant de donner la parole au Directeur général pour son allocution d'ouverture, le président a donné la parole au Secrétariat pour qu'il effectue des annonces administratives.

7. Le Secrétariat a donné un aperçu des questions logistiques et administratives avant de commencer la réunion et le premier point concernait le déroulement de la réunion. Lorsqu'une personne demanderait la parole, le président annoncerait les interventions dans l'ordre habituel, en donnant d'abord la priorité aux coordonnateurs des groupes régionaux, puis aux délégations des États membres. La demande d'intervention et la liste des orateurs seraient contrôlées par le Secrétariat, pour les personnes présentes physiquement dans la salle comme pour celles connectées virtuellement. Le Secrétariat informerait le président de qui avait demandé la parole, après quoi le président annoncerait qui prendrait la parole dans l'ordre de la liste des orateurs que le Secrétariat lui aurait communiquée. L'interprétation de la réunion était assurée dans les six langues officielles des Nations Unies, et le Secrétariat a demandé à toutes les délégations de s'efforcer de parler lentement et clairement, car le travail des collègues interprètes était encore plus difficile dans ce nouvel environnement hybride. Le Secrétariat a demandé aux délégués de couper tout équipement susceptible d'interférer avec le système audio. Il a indiqué que la liste des participants serait publiée sur le site Internet du PBC. En ce qui concerne la plateforme virtuelle Interprefy, l'utilisation de la fonction chat de l'événement ou de la fonction chat avec tous les participants ne devait pas être utilisée pour des conversations en parallèle usuelles. Le chat était réservé aux délégués qui avaient l'intention de présenter une motion d'ordre, ce qui se ferait en saisissant la motion d'ordre dans le chat et en utilisant la fonction "lever la main" afin que le président puisse ensuite accorder à cette demande une priorité immédiate. Le chat serait également utilisé à l'occasion par le Secrétariat de l'OMPI, ou les interprètes ou l'équipe d'assistance technique si nécessaire, pour diffuser un message à tous. Pour les questions ou problèmes techniques, le Secrétariat a indiqué que les participants devraient utiliser le chat privé pour envoyer un message au chat d'assistance à distance et veiller à ne pas utiliser la fonction de chat général ou la fonction de chat d'événement. Enfin, le Secrétariat a fait part de quelques points à l'intention des délégations et des délégués qui étaient physiquement présents. Les demandes de parole se feraient comme d'habitude, la délégation appuyant sur le bouton du micro se trouvant devant elle. Le reste du processus suivrait la procédure indiquée précédemment. Si les délégués physiquement présents rencontraient un problème technique, ils ne devaient pas hésiter à faire signe aux collègues présents à la conférence et à l'équipe technique qui les aiderait. Les délégués physiquement présents étaient priés de ne pas se connecter à la plateforme Interprefy afin que le Secrétariat puisse faire la distinction entre ceux qui assistaient en personne et ceux qui assistaient sur Interprefy. Afin de faciliter le traçage des contacts, il a été demandé à chacun, y compris aux délégués, d'utiliser leur badge avant d'entrer dans la cafétéria. La santé et la sécurité des délégués étaient de la plus haute importance pour l'Organisation. Conformément aux recommandations du Réseau des directeurs médicaux des Nations Unies, il a été demandé à tous les délégués et au personnel de l'OMPI présents de bien vouloir garder leur masque en permanence, sauf lorsqu'ils étaient assis et lorsqu'ils prenaient la parole. En entrant dans la cafétéria, le convenait de garder les masques sauf une fois que l'on était installé dans la zone réservée à cet effet. Il a été demandé aux délégués de remplir le formulaire d'autodéclaration de sécurité sanitaire à leur arrivée dans les locaux. Il a également été rappelé aux délégations de remettre leurs tickets à code couleur à l'agent de sécurité à l'entrée afin de faciliter le traçage des contacts. Le nettoyage serait effectué tous les jours pendant la pause déjeuner entre 13 h 00 et 15 h 00, et à la fin de la session à 18 h 00. Tous les participants physiquement présents étaient priés de bien vouloir libérer la salle de conférence afin de permettre le nettoyage. Le Secrétariat a indiqué qu'une seule personne devait prendre les ascenseurs à la fois, ou deux personnes au maximum avec utilisation obligatoire de masques. Si les participants devaient se déplacer entre le rez-de-chaussée et le premier étage, le Secrétariat les a gentiment priés de bien vouloir emprunter les escaliers afin de réduire le temps d'attente des ascenseurs. L'unité médicale de l'OMPI était renforcée sur le site et disponible pour tous les délégués. Le Secrétariat a indiqué que des préparatifs intensifs et approfondis avaient été effectués en vue de la réunion, et que les équipes techniques étaient bien préparées et se tenaient prêtes à résoudre tout problème qui pourrait survenir.

8. Le président a remercié le Secrétariat pour ses annonces administratives. Le président a indiqué que le Directeur général ayant pris ses fonctions en octobre 2020, il avait pu prendre contact avec les États membres au cours des mois précédents. Le président estimait que les travaux de l'OMPI seraient axés sur la création d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle, qui soit inclusif et serve les intérêts de toutes les parties prenantes. Le président a invité le Directeur général à prononcer son allocution d'ouverture.

9. Le Directeur général a souhaité la bienvenue à tous les participants à la trente-deuxième session du Comité du programme et budget. Il s'est dit convaincu que les délibérations hybrides garantiraient que l'ordre du jour de la semaine se déroulerait en toute transparence et a remercié les participants pour la souplesse dont ils avaient fait preuve. Il a remercié le président pour ses conseils avisés depuis qu'il avait pris ses fonctions de Directeur général, ainsi que pour ses efforts visant à rapprocher les États membres sur la question de la composition du PBC et du Comité de coordination. Il a fait part de sa reconnaissance aux vice-présidents de ce comité, M. José Antonio Gil Celedonio, Directeur général de l'Office espagnol des brevets et des marques, et Mme Katrina Naut, ambassadrice de la République dominicaine pour leur travail. Il a exprimé sa profonde gratitude aux États membres pour leur collaboration avec lui et avec son équipe avant les délibérations de la semaine. Leur contribution, leurs points de vue et leurs conseils avaient été déterminants pour l'élaboration du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, ainsi que du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026. Il ne s'agissait pas seulement des plans du Secrétariat, mais aussi des plans des États membres, et il espérait poursuivre cette étroite coopération avec tous les membres au cours des années à venir. Le Directeur général a salué le travail de ses sous-directeurs généraux et directeurs adjoints ainsi que de leurs équipes au cours des mois qui avaient précédé les présentes délibérations du PBC, et en particulier le travail de l'équipe des finances dirigée par le sous-directeur général du Secteur administration, finances et gestion. Le Directeur général a indiqué qu'au cours de la semaine, ils examineraient l'exécution du programme et les questions financières, les documents concernant la planification et le budget, ainsi que les points relatifs aux décisions prises lors de la trente et unième session du PBC et des assemblées de 2020. Il a dit quelques mots sur le contexte dans lequel la réunion s'était déroulée et sur la manière dont celui-ci avait influencé les opérations de l'OMPI. Lorsque la pandémie avait frappé, l'OMPI s'était rapidement tournée vers le numérique et le travail à distance. L'OMPI s'était rapidement retournée et les équipes avaient pu maintenir leur production grâce à l'adaptabilité, au dévouement et au professionnalisme du personnel de l'OMPI. En conséquence, la performance globale reflétait la résilience et la force, malgré les difficultés de l'année 2020. Le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 soulignait que les deux tiers des objectifs étaient jugés en bonne voie, ce qui ne représentait qu'une légère baisse au regard de la première année du dernier exercice biennal avant la pandémie. L'excédent pour 2020 était estimé à quelque 136 millions de francs suisses, grâce à la combinaison d'un impact de la pandémie plus faible que prévu sur les dépôts de demandes de titre de propriété intellectuelle et d'une réduction des dépenses. L'OMPI restait donc en bonne santé financière. Ce n'était néanmoins pas le moment de baisser la garde à l'égard des finances de l'OMPI. Traditionnellement, il s'écoulait souvent un certain temps entre le moment où un ralentissement économique se produisait et celui où ses effets se faisaient pleinement sentir sur la propriété intellectuelle et l'innovation, et la production économique mondiale restait très volatile. Plus important encore, ce n'était que juste que l'OMPI offre de la valeur aux membres pour chaque dollar dépensé. Par conséquent, le Secrétariat continuerait d'adopter une approche prudente et responsable à l'égard des finances de l'OMPI. Cela permettrait à l'Organisation de conserver une base financière saine et de continuer à investir dans les personnes et les services, ainsi qu'à prévoir le financement des obligations à long terme. En ce qui concerne l'avenir de l'Organisation, le projet de programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023 relevait la barre de ce que l'on espérait obtenir, dans le cadre d'une augmentation modeste des dépenses de 3%. Cette augmentation était mise en parallèle de la prévision d'une augmentation de 8% des recettes. Dans le cadre du budget, l'Organisation avait l'intention de maintenir les dépenses aux niveaux actuels, mais de

fournir davantage en responsabilisant le personnel, en travaillant mieux au sein des équipes et des unités et en transformant la culture de l'OMPI. En ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel, l'investissement supplémentaire proposé permettrait à l'Organisation de poursuivre la dynamique engagée de la transformation numérique de l'OMPI et de veiller à ce que l'infrastructure et les services plus larges restent dotés de ressources appropriées. Les activités de l'OMPI devaient profiter à tous les États membres, et en particulier faire bénéficier les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) des avantages de la propriété intellectuelle. Il a été relevé que les dépenses de développement représentaient 18,5% du budget, soit une augmentation de 4,5% par rapport à l'exercice biennal précédent. Au-delà de ces chiffres, l'on constatait une évolution vers une stratégie d'impact pour le développement, selon laquelle l'Organisation devait agir sur le terrain et se rapprocher des personnes partout dans le monde, afin que la propriété intellectuelle puisse être utilisée par les innovateurs, les créateurs, les micro, petites et moyennes entreprises, les communautés et par les personnes qui n'avaient jusqu'à présent pas pu bénéficier de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Ce budget mettait également l'accent sur la simplicité, la transparence et la responsabilité. Comme le document l'indiquait, des mesures importantes avaient été prises pour rationaliser le cadre de présentation des rapports. L'on était passé de 38 résultats escomptés à 16, de plus de 240 indicateurs de performance à 77 et de 52 risques au niveau des programmes à 26 risques au niveau de l'Organisation et des secteurs. L'Organisation estimait que tous ces éléments contribueraient à faciliter le suivi par les États membres des progrès accomplis en vue de l'obtention des résultats escomptés et à les amener à s'engager concrètement et utilement dans les travaux de l'OMPI. Le budget de l'exercice biennal 2022-2023 n'était pas un document autonome. Il était étroitement lié au Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 et lui donnait effet. La vision du PSMT, qui résume les aspirations des États membres ainsi que celles des collègues de l'OMPI, était celle d'un monde où l'innovation et la créativité, où qu'elles se trouvent, étaient encouragées par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Dans cette vision, la propriété intellectuelle était un outil puissant permettant à chaque pays de créer des emplois, d'attirer des investissements, de soutenir la croissance des entreprises, de faire progresser les communautés et, en fin de compte, de développer des économies dynamiques et des sociétés vivantes. Pour ce faire, l'OMPI devait continuer à obtenir de bons résultats dans ses domaines de compétence, en tant qu'organisme mondial d'établissement de normes en matière de propriété intellectuelle, et dans la prestation de ses services mondiaux. Toutefois, l'OMPI devait aller au-delà des aspects techniques et juridiques de la propriété intellectuelle pour la mettre à la portée des simples quidams et leur faire comprendre comment la propriété intellectuelle s'inscrivait dans leurs aspirations, leur parcours et leur vie. L'OMPI ne devait pas se contenter de s'engager avec les experts et les spécialistes, mais devait commencer à collaborer avec les gens partout dans le monde afin de leur permettre de voir en quoi la propriété intellectuelle était pertinente pour eux et comment ils pourraient l'utiliser comme un outil pour faire connaître leurs innovations, leurs idées et leur créativité au monde. Il convenait de développer des compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle et d'intensifier l'action de l'OMPI en faveur des innovateurs, des créateurs, des entreprises, des chercheurs et des communautés. L'OMPI veillerait à ce que les jeunes, les femmes, les petites et moyennes entreprises et d'autres groupes qui n'avaient pas été aussi bien couverts par l'écosystème de la propriété intellectuelle soient désormais des domaines d'intérêt collectif pour l'Organisation. L'OMPI réunirait les membres de la famille des Nations Unies et d'autres organismes internationaux afin de renforcer le développement durable et de s'attaquer aux problèmes et défis mondiaux. À cet égard, le Directeur général a réitéré l'engagement de l'OMPI dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) pour 2030. Ces ODD étaient présents dans l'ensemble du PSMT et du programme de travail ainsi que dans le budget. Chacun des défis mondiaux à relever, de la lutte contre le changement climatique à l'égalité d'accès à l'éducation, en passant par la réduction des inégalités grâce à un travail équitable et une croissance stable, exigeait que l'innovation et la créativité soient exploitées dans le monde entier. En outre, il n'y avait pas de défi plus urgent que de surmonter la pandémie de COVID-19 et d'aider les États membres à mieux se reconstruire. Le Directeur général a répété ce qu'il avait dit dans différentes instances

au cours des mois précédents, à savoir que l'OMPI croyait en l'équité en matière de vaccins et que personne n'était en sécurité tant que tout le monde ne l'était pas. Bien que nous ayons assisté au déploiement de vaccins le plus rapide de l'histoire, avec une livraison directe aux personnes moins d'un an après le début de la pandémie, il y avait encore beaucoup à faire pour s'assurer que toutes les communautés du monde en bénéficient. L'OMPI était déterminée à jouer pleinement son rôle dans cette entreprise commune. Elle s'était également engagée à continuer d'aider les États membres, sur une base unilatérale, à faire face à la pandémie et à planifier la reprise après la pandémie. L'OMPI reconnaissait que la reconstruction inclusive et durable était une priorité pour les gouvernements du monde entier et un domaine où l'innovation et la créativité joueraient un rôle essentiel. Aussi le Directeur général était-il heureux d'annoncer que l'OMPI fournissait un ensemble de services et de mesures destinés à aider tous les États membres à surmonter la pandémie et à se reconstruire. Cet ensemble couvrait cinq domaines dans lesquels l'OMPI disposait d'une expérience et d'une expertise internes importantes. Ces domaines étaient les suivants : assistance en matière de politiques et de législation; assistance technique et renforcement des capacités; appui à l'innovation et transfert de technologie; règlement des litiges de propriété intellectuelle et ressources en matière de connaissances. Le directeur exécutif de l'Académie de l'OMPI serait le point de contact de l'OMPI pour cet ensemble de services et de mesures. Le Directeur général a conseillé aux délégations de prendre contact directement avec lui pour commencer à tirer parti de cet ensemble de services. En outre, la coopération trilatérale se poursuivrait avec l'OMS et l'OMC. Les États membres étaient au courant du communiqué conjoint publié le mois précédent par les directeurs généraux de l'OMS et de l'OMC, annonçant l'intensification de la coopération en vue d'offrir une assistance technique trilatérale et des initiatives de renforcement des capacités. Le Directeur général a confirmé que le premier atelier trilatéral sur le transfert de technologie et la concession de licences devrait avoir lieu en priorité et se tenir avant octobre 2021. Il a indiqué qu'au cours de la semaine, divers points seraient examinés à la suite des décisions prises lors de la trente et unième session du PBC et des assemblées de 2020. L'administration était satisfaite de présenter une politique linguistique révisée. Le multilinguisme constituait un élément essentiel de l'éthique des organisations et un outil vital pour toucher les personnes du monde entier. Si l'OMPI voulait atteindre les innovateurs de demain, qu'il s'agisse de jeunes, de chefs d'entreprise, de petites et moyennes entreprises ou de communautés sur le terrain, elle devait se mettre en rapport avec eux dans leur langue. À ce titre, la politique linguistique révisée constituait un élément essentiel de l'approche plus large fondée sur l'impact, telle que définie dans le PSMT et dans le programme de travail et le budget. Le Secrétariat proposait également d'adopter et de développer l'utilisation des technologies de traduction de pointe dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle de mise en œuvre. En ce qui concerne l'adhésion au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), le Directeur général avait pris contact, comme le comité l'avait demandé, avec la secrétaire générale adjointe des Nations Unies en sa qualité de présidente du GNUDD. Le Secrétariat restait prêt à aider les États membres dans leurs délibérations sur cette question. Enfin, le Secrétariat continuerait à être guidé par les États membres en ce qui concernait le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union. Comme toujours, le Secrétariat restait disponible pour tout type de soutien sur ces deux questions. Comme les documents de la trente-deuxième session du PBC le soulignaient, l'OMPI s'était engagée à diriger le développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Un écosystème qui aide tous les États membres à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance, de développement et de durabilité, et qui contribue à la réalisation d'objectifs communs, qu'il s'agisse d'accélérer les progrès en matière de réalisation des ODD ou de faire en sorte que tous les pays disposent des outils nécessaires pour surmonter la COVID-19 et se relever de la pandémie. Malgré les difficultés rencontrées au cours des 16 mois précédents, les solides fondations de l'OMPI étaient demeurées intactes, et pour cela, le Directeur général a tenu à saluer et à rendre hommage à ses collègues et à ses prédécesseurs. Au cours du prochain exercice biennal, il a proposé de maintenir cette approche équilibrée et responsable des finances de l'OMPI, tout en mettant un accent nouveau et renouvelé sur la manière dont la

propriété intellectuelle pouvait répondre aux enjeux mondiaux, avoir une incidence positive sur la vie des gens dans le monde entier et favoriser la croissance et le développement dans tous les États membres. Le Directeur général a remercié tous les participants pour leur engagement et leur a souhaité une semaine de PBC couronnée de succès.

10. Le président a remercié le Directeur général pour sa présentation exhaustive et extrêmement intéressante. La vision du Directeur général trouverait son reflet dans le nouveau budget. Il était très important, dans les jours et les réunions à venir, de se rapprocher de cette vision. Le président a salué l'engagement du Directeur général en faveur des jeunes, de la création d'emplois, des innovateurs et des créateurs dans différents pays et partout dans le monde. Ce budget devait tenir lieu d'outil pour aider à faire face aux enjeux mondiaux. Il a également salué les annonces concernant la réponse de l'OMPI aux défis, à l'impact de la COVID, ainsi que l'engagement avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies.

POINT 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/1 Prov.3.

12. Le président a présenté le projet d'ordre du jour, exposé dans le document WO/PBC/32/1 Prov.3. Il a expliqué qu'afin de faciliter l'examen et les débats sur les différents points, l'ordre du jour avait été structuré en regroupant les points de l'ordre du jour autour des grands thèmes suivants : questions découlant des décisions prises par le Comité du programme et budget à sa trente et unième session et par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2020.

13. Le président a demandé si les délégations étaient d'accord pour adopter le projet d'ordre du jour. En l'absence d'objection ou d'observation, la décision a été adoptée.

14. Le Comité du programme et budget (PBC) a adopté l'ordre du jour (document WO/PBC/32/1 Prov.3).

15. Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, le président a formulé quelques observations générales. Tout d'abord, il a rappelé que le Secrétariat avait déjà communiqué le calendrier qu'il avait suggéré afin d'utiliser au mieux le temps imparti. Le calendrier suivait l'ordre des points inscrits au projet d'ordre du jour. Le président a expliqué que si le PBC avançait plus rapidement que prévu, les points de l'ordre du jour seraient avancés en conséquence et si un débat n'était pas terminé dans le temps imparti, le comité aborderait les délibérations sur le point suivant de l'ordre du jour et il serait possible de revenir sur toute question en suspens ultérieurement. La session du matin commencerait par des déclarations générales, suivies de l'examen approfondi des points relevant des sections générales consacrées à l'examen de l'exécution du programme et des questions financières, avec le point 4, Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, et le point 5 de l'ordre du jour, Situation financière à fin 2020 : résultats préliminaires. Dans l'après-midi, le comité passerait ensuite à l'examen des points relevant de la section Planification et budgétisation, en commençant par le point 6 de l'ordre du jour, Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, qui serait présenté à 15 h 00. Le Directeur général serait présent à la réunion pour présenter sa vision au titre de ce point de l'ordre du jour. Le point 6 serait suivi du point 7, Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, après l'achèvement des discussions sur le point 6. Les délibérations sur le point 7 se poursuivraient le lendemain matin, afin d'examiner les propositions pour 2022-2023. Ensuite, dans le cadre de la section sur les Questions découlant des décisions prises par le Comité du programme et budget à sa trente et unième session et par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2020, il serait procédé à l'examen du point 8, Adhésion au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Ce point serait suivi du point 9, Politique linguistique révisée de l'OMPI, et du point 10, Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Enfin, il serait procédé à

l'examen du point 11 de l'ordre du jour, Méthode de répartition des recettes et du budget par union. Le président a expliqué que la matinée du vendredi avait été laissée libre pour toutes les discussions et les points en suspens avant la clôture de la session, qui devrait avoir lieu le vendredi après-midi. Avant que le président ne donne la parole pour les déclarations liminaires, il a simplement encouragé les coordonnateurs régionaux à effectuer des déclarations générales en vue d'une utilisation efficace du temps imparti, et il a indiqué que tous les États membres et les observateurs auraient la possibilité de faire des déclarations sur chaque point de l'ordre du jour pendant la réunion. Soulignant la haute priorité accordée à l'efficacité dans le travail du comité, le président a expliqué que les sessions du matin commenceraient à 10 h 00 précises et se termineraient à 13 h 00 et que les sessions de l'après-midi commenceraient à 15 h 00 et prendraient fin à 18 h 00. Si des sessions informelles s'avéraient nécessaires, des dispositions seraient prises pour intégrer les participants des différents fuseaux horaires. Le président a invité les coordonnateurs régionaux à prononcer leurs déclarations générales.

16. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, s'est réjouie de revoir le président à la réunion du comité, et s'est dite confiante dans la direction du président pour atteindre les résultats souhaités pour la trente-deuxième session du PBC. Le groupe a remercié le Directeur général, Daren Tang, pour son allocution d'ouverture et s'est dit encouragé d'entendre ses réflexions et sa vision concernant l'orientation de l'Organisation pour atteindre les objectifs de celle-ci. Il a également remercié le Secrétariat pour la préparation de la réunion et la mise à disposition de l'ensemble des documents correspondants. Le groupe a noté que, pour la réalisation de la mission et de la vision de l'OMPI, à savoir assurer un environnement de propriété intellectuelle axé sur le développement dans le monde entier, les travaux du comité étaient très importants, et tout particulièrement les travaux relatifs au programme de travail et au budget dont le rôle était essentiel, puisqu'ils comprenaient les objectifs de l'Organisation ainsi que les stratégies et les plans de mise en œuvre de ces objectifs, d'où l'exigence de simplicité dans la budgétisation. La simplicité dans la budgétisation permettrait non seulement d'alléger et de faciliter le travail du Secrétariat du point de vue de la gestion et de l'exécution, mais également d'apporter aux États membres une compréhension et un suivi clairs du processus global. Le groupe a remercié la direction de l'OMPI d'avoir introduit le nouveau format du programme de travail et du budget. Il a formulé certaines observations spécifiques sur le budget concernant le point 4 de l'ordre du jour et relevé que les résultats de l'Organisation en 2020 étaient légèrement inférieurs à ceux de la première année de l'exercice biennal précédent, mais il était pleinement conscient des difficultés posées par la pandémie de COVID-19 depuis le début de 2020. Néanmoins, le groupe a félicité le Secrétariat d'avoir rapidement pris des mesures de réaction pour adapter ses fonctions afin d'assurer la prestation continue des services de propriété intellectuelle et la réalisation du programme de travail. Il a indiqué que la situation post-COVID 19 serait plus critique au lendemain de la pandémie. L'Organisation devait donc être plus prudente et plus vigilante, et rester bien préparée à relever tout défi imprévu. Le groupe a indiqué qu'en ce qui concernait les résultats préliminaires de la situation financière en 2020, il avait pris note du document WO/PBC/32/INF/1 et des résultats financiers généralement positifs et raisonnables de l'Organisation en 2020. Il attendait avec intérêt la présentation du document par le Secrétariat. Le groupe a également pris note du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, et a félicité le Secrétariat d'avoir pris en compte l'impact de la pandémie dans l'élaboration du document; il a ajouté que des délibérations particulières auraient lieu au titre du point correspondant de l'ordre du jour. En conclusion, le groupe a déclaré que ses membres étaient prêts à s'engager de manière constructive dans les délibérations au cours de la session.

17. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le président et les vice-présidents et a exprimé sa confiance dans leur capacité à gérer la session de la semaine. Le groupe a remercié le Secrétariat pour l'organisation de la trente-deuxième session du PBC et pour les travaux préparatoires de la réunion. Il a également exprimé sa gratitude envers tous ceux qui avaient contribué à la création et à la préparation de tous les documents correspondants, y compris le Projet de

programme de travail et budget proposé pour 2022-2023; le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, qui donnait un aperçu de la mission et de la stratégie de l'Organisation pour les années à venir, et donnait des informations sur les actions et les initiatives spécifiques, en mettant l'accent sur l'impact et la gestion axée sur les résultats. Le format du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 était le symbole de la nouvelle vision, et le groupe estimait qu'il faciliterait également les discussions à venir. Il a également fait part de sa reconnaissance pour tous les efforts déployés par le Directeur général et son équipe pour élaborer de nouvelles approches pour l'OMPI en dépit des circonstances extraordinaires. Le groupe a indiqué qu'il était convaincu que l'OMPI serait prête à faire face aux nouvelles possibilités et aux nouveaux défis à la fin de la pandémie. Il a assuré le président qu'il pouvait compter sur son engagement positif et constructif dans toutes les délibérations durant la session.

18. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a exprimé sa gratitude au président et au vice-président pour leur direction de la session, et sa confiance dans la façon dont le président dirigerait le comité et guiderait les discussions. Le groupe a remercié le Secrétariat pour son travail acharné dans l'organisation de la session du PBC et pour les projets de documents, et l'engagement du Secrétariat avant la session. Il a indiqué qu'il ferait part de ses observations sur les points pertinents de l'ordre du jour. Dans l'ensemble, le groupe saluait les efforts déployés par le Directeur général et toute son équipe pour élaborer une nouvelle approche de l'OMPI, qui se concentrait sur la manière dont l'Organisation pourrait avoir un impact grâce à l'examen de la gestion de chaque secteur pour obtenir des résultats dans l'ensemble du paysage. En outre, le groupe estimait que l'accent mis sur les effets concrets serait bénéfique et il attendait avec intérêt de voir ce que l'Organisation pourrait offrir à l'avenir plutôt que de regarder en arrière pour examiner comment elle avait travaillé par le passé. Il a indiqué que la nouvelle vision décrite touchait au cœur même de ce que l'on attendait de l'OMPI en tant qu'organisation. Il s'est notamment dit satisfait de l'accent mis sur les diverses communautés et groupes cibles, tout en gardant à l'esprit les services essentiels de l'OMPI et leur valeur pour les entreprises à forte composante de propriété intellectuelle, entre autres. Le groupe a pris note de la transposition de la vision dans le programme de travail et le budget, et a appuyé le transfert d'importance des activités vers l'impact. Il a fait part de son appui à la nouvelle approche et a dit attendre avec intérêt ce nouveau chapitre de l'Organisation. Il était conscient des difficultés à venir et s'est déclaré prêt à prodiguer des conseils et à discuter des ajustements qui seraient nécessaires pour maintenir la bonne situation programmatique et budgétaire de l'Organisation. Comme par le passé, le groupe examinerait de près le projet de proposition afin de garantir une gestion financière saine et il étudierait également la manière dont le projet de programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023 pourrait contribuer à l'efficacité des processus internes. Il a fait part de sa confiance dans les conseils avisés du président et dans le fait que les efforts collectifs des groupes tout au long de la session aboutiraient à des résultats positifs qui ne pourraient que déboucher sur quelques questions clés, le cas échéant, avant la session de septembre du PBC. Enfin, le groupe a exprimé son soutien plein et entier au président durant les délibérations.

19. La délégation de la Chine a félicité le président et le vice-président pour leur élection et leur direction. La délégation a noté que malgré l'impact sans précédent de la COVID-19, le Secrétariat avait réussi à établir, traduire et publier le grand nombre de documents nécessaires, en plus d'organiser une série de réunions préparatoires pertinentes avant la session. C'était également la première fois dans l'année que l'Organisation tenait une réunion traditionnelle d'une journée entière sous une forme hybride. La délégation a noté avec satisfaction qu'au cours de l'année écoulée, sous la direction du Directeur général, Daren Tang, l'Organisation avait mené à bien la formation d'une nouvelle équipe de direction et une restructuration majeure. Elle était également satisfaite du fait que la situation financière de l'OMPI soit restée saine et solide malgré la pandémie. Elle a noté que, d'ici à la fin de 2020, l'excédent d'exploitation de 136 millions de francs suisses et l'actif net de 387 millions de francs suisses constituaient une base solide pour les travaux de l'Organisation dans sa nouvelle phase et dans

le cadre de la nouvelle normalité. La délégation a indiqué qu'elle participerait activement aux discussions sur les documents très importants suivants : le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, ainsi que le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La révision de la politique linguistique revêtait également une grande importance pour l'Organisation et pour la promotion des six langues officielles des Nations Unies. La délégation a indiqué l'énorme importance qu'elle attachait à cette question et précisé qu'elle formulerait des observations spécifiques sur ces documents. La délégation a fait part d'un vieux dicton chinois qui disait : "Lorsque vous buvez de l'eau, pensez à la source". La situation financière saine de l'OMPI et sa renommée internationale croissante ne seraient pas possibles sans la confiance des utilisateurs du système mondial de services de propriété intellectuelle de l'Organisation et sans l'importance et le soutien de ses États membres apporté aux travaux de l'Organisation. C'est pourquoi la délégation proposait que, premièrement, l'OMPI se concentre sur ses utilisateurs et leurs intérêts; deuxièmement, qu'elle améliore le niveau et la qualité des services fournis par les systèmes de serveurs de propriété intellectuelle du PCT, de Madrid et de La Haye; troisièmement, que l'Organisation investisse davantage dans ces systèmes de services et leur délègue des ressources humaines suffisantes. D'autre part, l'OMPI devrait aussi faire des questions de développement une priorité absolue dans le travail de l'Organisation, et intégrer le développement et augmenter les investissements en faveur du développement. Ainsi, la propriété intellectuelle pourrait profiter à davantage de pays et de personnes de manière équilibrée et efficace. La délégation a indiqué que les documents de la réunion avaient été publiés tardivement, ce qui posait malheureusement certaines difficultés pour sa participation. Néanmoins, elle a fait part de sa volonté de participer à la réunion et de travailler, durant la semaine, avec toutes les parties de manière positive, ouverte et constructive, et de participer aux discussions et aux consultations.

20. La délégation du Paraguay, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), s'est félicitée de la façon dont le président dirigeait le comité et a déclaré qu'elle coopérerait de manière dynamique et constructive à l'examen des points de l'ordre du jour. Le groupe a exprimé sa gratitude au Directeur général, Daren Tang, pour son message optimiste reflété dans ses paroles concernant le travail à venir. Il a remercié le Secrétariat de l'OMPI pour avoir établi les documents de la session, pour les séances d'information des différents groupes régionaux et pour son travail et ses efforts qui avaient permis à l'OMPI de continuer à travailler malgré la situation imposée par la pandémie de COVID-19. Le groupe a noté l'importance de l'ordre du jour pour l'Organisation et le fait que la majorité des points de l'ordre du jour étaient très spécifiques et significatifs pour le bon fonctionnement de l'OMPI. Il a indiqué qu'il aurait davantage à dire sur chaque point de l'ordre du jour une fois qu'ils auraient été présentés. La bonne gestion des ressources humaines et financières de l'Organisation et leur utilisation transparente et efficace revêtaient une grande importance. Le groupe a félicité l'Organisation pour les informations contenues dans le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 et la Situation financière à fin 2020. Le groupe estimait que le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 était important et a félicité l'Organisation pour sa vision d'"Un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général". Concernant les quatre piliers stratégiques, le groupe attendait avec intérêt d'en savoir plus sur la forme sous laquelle ils trouveraient leur reflet dans les activités de l'OMPI. Pour ce qui était du projet de programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023, le groupe a félicité le Directeur général pour l'esprit ouvert, dynamique et constructif dont il avait fait preuve lors de l'élaboration et de la présentation de la proposition, à laquelle avaient participé toutes les parties prenantes. Le groupe s'est félicité de la gestion axée sur les résultats appliquée par l'Organisation et du soutien important apporté au renforcement des capacités. Il a approuvé la vision selon laquelle la propriété intellectuelle devait être un outil de croissance et de développement. Il a également remercié l'Organisation pour son engagement en faveur des objectifs de développement durable et son intention de travailler en étroite collaboration avec les différents organes du système des Nations Unies. Le groupe espérait que les travaux sur les objectifs de développement durable permettraient de répondre aux questions relatives à la participation de l'OMPI au Groupe des Nations Unies pour

le développement durable. Il a souligné l'importance des bureaux extérieurs, de leur optimisation et de l'utilisation de ce réseau de bureaux en tant que mécanisme permettant d'aider les offices nationaux à identifier, planifier et traiter les besoins des pays et des régions. Le groupe a assuré le PBC de son intention de collaborer et de son implication dans les discussions sur ce point de l'ordre du jour. Il a également appelé de ses vœux une politique linguistique solide. En conclusion, le groupe a réitéré son engagement dans les délibérations sur les différents points de l'ordre du jour en vue d'une session couronnée de succès.

21. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le président et le Secrétariat pour l'organisation de la session ainsi que pour la préparation des documents correspondants. Le groupe a fait part de son vif intérêt pour la proposition de Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 ainsi que pour le projet de programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023, qui étaient importants pour les priorités de l'OMPI et ses travaux. Il a appelé de ses vœux des travaux plus actifs en ce qui concerne l'écosystème de la propriété intellectuelle, le soutien aux petites et moyennes entreprises, aux jeunes et aux autres groupes exclus. L'improvisation et l'innovation étaient nécessaires, et les stages étaient une bonne proposition. Le groupe s'est dit convaincu que les activités de l'OMPI pourraient tirer parti de projets spécifiques aux résultats transparents. En ce qui concerne la politique linguistique de l'OMPI, le groupe s'est félicité de son examen, qui, selon lui, contribuerait à garantir le recours à des traductions automatiques et à d'autres outils susceptibles d'être utilisés pour élargir l'accès à la propriété intellectuelle. Il a souligné la nécessité de veiller à ce qu'un soutien technique spécifique soit disponible pour les pays de sa région et de permettre aux experts de la région d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale de travailler avec le Secrétariat de l'OMPI. Le groupe a remercié le Secrétariat pour les consultations qu'il avait menées avant la session et pour le fait que les ambassadeurs et les experts en propriété intellectuelle des offices nationaux aient pu aborder les problèmes des pays de la région en ce qui concerne les documents présentés à la session. Il a indiqué que ses membres, au niveau national, étaient prêts à participer activement à la session.

22. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est réjouie de participer à la trente-deuxième session du PBC et a exprimé sa confiance dans le travail du président et des vice-présidents pour mener à bien les importants travaux du comité. Le groupe a assuré le président de son appui et de sa coopération. Il a remercié l'OMPI pour l'excellent travail de préparation de la réunion et de sensibilisation des groupes avant la session du PBC, qui se déroulerait dans un cadre un peu plus familier, même si tous les participants ne pourraient pas être physiquement présents. Le groupe a déclaré qu'il était heureux de voir le travail revenir lentement à la normale après l'impact dévastateur de la pandémie de COVID-19 qui avait eu des implications de grande envergure. La pandémie continuant à faire des ravages dans de nombreuses régions du monde, en particulier dans les pays en développement, l'OMPI devrait jouer un rôle plus important en aidant les pays à faire face aux effets de la pandémie et se positionner au centre des efforts mondiaux visant à améliorer la situation. Le groupe a noté qu'en tant que membre important du système des Nations Unies, l'OMPI avait un rôle essentiel à jouer et il était satisfait de constater que le projet de programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023 ne passait pas sous silence le rôle de l'OMPI dans la lutte contre la pandémie et a salué les observations du Directeur général sur cette question importante. Il a également salué et félicité l'OMPI de s'engager à aider les États membres, et il estimait que des actions plus concrètes, assorties de ressources de suivi, auraient pu être envisagées. Il considérait que cela pourrait se faire, par exemple, en allouant un fonds spécial destiné à aider les offices de propriété intellectuelle des pays en développement à relever les défis posés par la pandémie. Le renforcement des capacités en matière d'assistance technique serait encore plus important pour que les nations puissent s'orienter vers un avenir après la pandémie. Compte tenu de l'effet négatif que la pandémie avait eu sur ce domaine d'activité, le groupe estimait qu'il fallait redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à utiliser la propriété intellectuelle comme catalyseur du développement. Le groupe s'est félicité de

l'engagement de l'OMPI dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles qui leur sont associées, et il estimait que l'OMPI devrait poursuivre ses efforts dans ce domaine et contribuer aux ODD qui avaient subi un sérieux revers du fait de la pandémie. Il considérait que des ressources suffisantes devraient être allouées aux activités de développement et que le pourcentage d'augmentation du budget devrait refléter cet engagement à faire davantage. Le groupe a imploré l'OMPI de continuer à promouvoir un système de propriété intellectuelle équilibré qui garantisse que la propriété intellectuelle soit un moyen et non un obstacle pour relever les défis actuels et futurs tels que l'accès à la santé publique. Le Comité du programme et budget avait une occasion unique de démontrer que le système de propriété intellectuelle pouvait être un catalyseur de croissance et de résolution de certains des problèmes les plus urgents du monde. Le groupe a déclaré qu'il était conscient que chaque nouvelle administration entraînait inexorablement des changements organisationnels. Il a pris note avec intérêt du Plan stratégique à moyen terme pour la période 2022-2026 et se réjouissait d'obtenir plus de détails sur les éléments clés contenus dans le document, notamment les piliers et la fondation sur lesquels le plan reposait. Le groupe a également pris note de la méthodologie utilisée pour le projet de programme de travail et le budget proposé pour 2022-2023 et, bien que l'efficacité de la nouvelle méthode ne puisse pas encore être évaluée, il espérait qu'elle contribuerait aux efforts de rationalisation et de coordination. Le groupe a souligné que le rôle des États membres dans le processus d'établissement du programme de travail et du budget ne devrait pas être diminué, et que la transparence et la responsabilité devraient être primordiales. Il savait que le Secrétariat avait reçu une réponse du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) concernant la série de questions soulevées par le comité à la précédente session, et il estimait que les réponses du GNUDD aideraient le comité dans ses délibérations sur cette question et dans sa décision quant à la voie à suivre. Le groupe attendait avec intérêt les discussions sur les deux questions soulevées lors de la trente et unième session du PBC, à savoir le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 et la méthode de répartition des recettes et des dépenses par Union. Il espérait que des progrès seraient réalisés sur ces deux questions ainsi que sur la politique linguistique révisée de l'OMPI, pour laquelle il avait apprécié le projet de document que le Secrétariat avait établi. Enfin, le groupe attendait avec intérêt de participer de manière constructive sur tous les points de l'ordre du jour cette semaine.

23. La délégation de la Tunisie a remercié le président et le Directeur général et a indiqué qu'elle souscrivait à la déclaration de la délégation de l'Afrique du Sud faite au nom du groupe des pays africains. La délégation s'est dite convaincue que, sous la direction du président, le comité serait en mesure de réaliser des progrès importants, et elle a assuré le président de son soutien. Elle a remercié le Directeur général, M. Daren Tang, pour ses observations liminaires, qu'elle jugeait intéressantes concernant certains points précis. La délégation a déclaré qu'elle souhaitait vivement débattre des points à l'ordre du jour du PBC cette semaine, compte tenu des enjeux liés à la COVID-19 et de l'impact de celle-ci sur l'institution, les programmes et les objectifs. La délégation estimait que l'OMPI devait jouer un rôle majeur en aidant les États membres à atténuer les effets de la pandémie et en se positionnant au centre des efforts mondiaux déployés pour en venir à bout. Le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 définissait l'orientation stratégique de l'OMPI pour les cinq années suivantes et serait source d'inspiration pour l'Organisation. La délégation a déclaré que le PSMT présentait un grand intérêt et qu'elle était disposée à travailler avec l'OMPI sur les éléments fondamentaux du plan stratégique, ce qui devrait permettre à l'OMPI de jouer un rôle de premier plan dans le développement d'un monde et d'un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif. En ce qui concernait l'exercice biennal 2022-2023, après avoir examiné la gestion axée sur les résultats, la délégation a réaffirmé l'importance du développement. Elle a indiqué que le domaine du développement devait rester une priorité, avec des activités claires conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies, en utilisant la propriété intellectuelle pour la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, pour la croissance des économies et des entreprises, ainsi que pour le développement. La délégation s'est également félicitée de la contribution de l'OMPI à la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs

connexes; et après s'être penchée sur les rapports, la délégation a souligné l'importance de la parité hommes-femmes et de la promotion des femmes tant dans les politiques, les activités et les programmes de l'OMPI que dans la gestion des ressources humaines. Elle a également indiqué qu'elle était ravie de coopérer avec le Bureau extérieur de l'Algérie de l'OMPI et a souligné la nécessité de renforcer les ressources financières du Bureau extérieur de l'Algérie afin qu'il puisse continuer à fournir des services utiles dans la région. Elle espérait que des progrès seraient accomplis durant la session.

24. La délégation de l'Espagne a remercié le président et le vice-président d'avoir dirigé la session et le Secrétariat d'avoir organisé et préparé les documents pour que le comité puisse poursuivre ses travaux de manière appropriée. Elle a également exprimé sa gratitude pour le rapport sur les performances de l'OMPI en 2020 et la Situation financière à fin 2020 : résultats préliminaires, ainsi que pour les informations sur les effets de la pandémie de COVID-19 et la réponse apportée par l'Organisation. La délégation a félicité l'OMPI pour son passage au travail virtuel et à distance mis en place afin de pouvoir poursuivre ses travaux, et l'a remerciée pour son travail dévoué visant à revenir à un environnement de travail normal et à garantir la sécurité et la santé des délégations et des membres du personnel. Elle a demandé que l'OMPI continue d'aider les États membres à surmonter les effets de la pandémie de COVID-19. La volonté de traiter les effets de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes d'enregistrement de la propriété intellectuelle et sur leur mise à jour, sur les plateformes d'arbitrage et de négociation de l'OMPI, et sur le système mondial de la propriété intellectuelle, tout cela était important. Elle estimait que, dans le cadre des efforts déployés pour parvenir à une situation sanitaire internationale stable, il serait important de contribuer à faire en sorte que les résultats souhaités par l'Organisation soient atteints, et que ces résultats soient partagés avec les États membres. En conclusion, la délégation a remercié l'OMPI de son soutien.

25. La délégation de l'Inde a remercié le président de présider une nouvelle fois le Comité du programme et budget et s'est réjouie de pouvoir compter sur ses conseils avisés. Elle a également fait part de sa gratitude pour les efforts déployés par le Directeur général et le Secrétariat pour préparer la documentation détaillée de la session. Elle s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique et a déclaré que les travaux du comité étaient essentiels pour définir les priorités de l'OMPI, le programme et, pour l'Organisation, pour structurer et clarifier la vision de la direction de l'OMPI. La délégation s'est donc félicitée de la nouvelle approche qui avait été adoptée pour la rédaction du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 et du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La délégation a déclaré que si le PSMT soulignait la nécessité de développer un système mondial de propriété intellectuelle valable et inclusif; il fallait également noter que l'écosystème mondial actuel de la propriété intellectuelle ne répondait pas aux besoins des pays en développement. Il était crucial que la situation actuelle soit corrigée et que la réponse de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle aux besoins des pays en développement, notamment dans les domaines de la santé publique, des services d'éducation et de l'agrotechnologie, soit abordée. La délégation a déclaré que la propriété intellectuelle devrait être le moteur de l'innovation et de la croissance économique et qu'elle devait également rester un outil de développement pour tous les pays. Elle a pris note avec satisfaction des travaux de l'Organisation en 2020 et des mesures prises pour s'adapter aux défis posés par la pandémie, afin que les États membres puissent continuer à bénéficier de services de propriété intellectuelle de qualité. Pour ce qui est du projet de budget de l'Organisation, la nouvelle approche consistant à passer d'une approche fondée sur les programmes à une approche fondée sur les secteurs permettrait une responsabilisation plus claire et un meilleur suivi pour les États membres, et serait également reliée à des résultats concrets. La délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt les suggestions du président et des discussions constructives sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021, à la fois objectives et techniques, car les bureaux extérieurs demeureraient importants pour renforcer le réseau de la propriété intellectuelle et inspirer l'innovation depuis la

base. Enfin, la délégation a dit attendre avec intérêt des délibérations constructives et porteuses de valeur ajoutée à la trente-deuxième session du Comité du programme et budget.

26. La délégation du Liban a félicité le président pour sa direction de la session et a déclaré que le travail de la communauté était essentiel si l'on voulait parvenir à créer un environnement de la propriété intellectuelle dans le monde entier. Elle a également remercié le Directeur général pour ses observations et le Secrétariat pour ses rapports. La pandémie de COVID-19 avait rappelé combien il était important de rester vigilant et bien préparé pour faire face à des difficultés imprévues aux ramifications extrêmement douloureuses, notamment dans les pays en développement. La délégation a indiqué que le Liban était bien placé pour mesurer son terrible impact sur les situations fragiles préexistantes. Depuis près de deux ans, le Liban était aux prises avec une crise à multiples facettes provoquée par un effondrement économique et financier. C'est pourquoi la délégation considérait que l'innovation et la créativité au service d'une croissance économique et sociale durable constituaient des outils importants qui pouvaient être mis à profit pour favoriser la reprise économique. Dans le même ordre d'idées, la délégation s'est félicitée que le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 mette l'accent sur les petites et moyennes entreprises et sur les jeunes, car il s'agissait de facteurs d'une importance capitale pour le développement durable. Elle s'est félicitée de la volonté des États membres de l'OMPI d'examiner favorablement l'invitation faite à l'OMPI de rejoindre le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, car elle jugeait indispensable que l'OMPI participe pleinement aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour atteindre les objectifs de développement durable. Enfin, la délégation espérait que le Secrétariat continuerait de promouvoir le multilinguisme en parvenant à intégrer la politique linguistique révisée de l'OMPI d'une manière globale et financièrement viable.

27. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a remercié le président, le Directeur général et son équipe pour leurs efforts sans relâche déployés pour conduire la session. Elle a déclaré qu'elle comprenait les défis que la pandémie de COVID-19 avait créés, et elle a relevé l'importance de la trente-deuxième session du PBC alors que l'Organisation s'apprêtait à entamer un nouvel exercice biennal concernant le programme de travail et le budget. La délégation a accueilli favorablement le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026, car il offrait une carte claire de la voie à suivre pour l'Organisation dans les années à venir. Elle a également fait part de sa satisfaction face au projet de programme de travail et au budget proposé pour 2022-2023 fondé sur les quatre piliers stratégiques, la fondation et le cœur du cadre qui serait plus facile à suivre et à gérer. La délégation a indiqué qu'elle ferait part de ses observations plus spécifiques sur ces deux documents très importants lorsque ces points de l'ordre du jour seraient abordés, d'autant plus qu'en cette période de pandémie, l'on comprenait maintenant comment la propriété intellectuelle pouvait jouer un rôle dans la reprise économique des États membres. Elle a ajouté qu'elle attendait avec intérêt le débat sur l'adhésion au Groupe des Nations Unies pour le développement durable, dans lequel, selon elle, l'OMPI pourrait jouer un rôle plus important. La délégation a également indiqué qu'elle se réjouissait de contribuer de manière constructive aux autres questions nécessaires à la poursuite des travaux de l'OMPI. En outre, la délégation profiterait de l'occasion pour examiner l'ensemble de services tripartites OMPI, OMS et OMC et pour évaluer les fonds indiqués par le Directeur général. La délégation s'est également félicitée de l'engagement de l'OMPI à soutenir et à faciliter les partenariats et les collaborations nécessaires pour assurer l'intensification des mesures liées à la COVID-19, notamment en créant des environnements propices à l'innovation et au transfert de technologies, en utilisant le cadre de la propriété intellectuelle. Pour conclure, la délégation a exprimé ses sincères remerciements au président, ainsi qu'au Directeur général et à son équipe pour l'organisation de la trente-deuxième session du PBC, et a exprimé sa pleine confiance dans la direction du président. La délégation a indiqué qu'elle participerait pleinement aux discussions à venir.

28. La délégation de la République de Corée a remercié le président du PBC et le Secrétariat de l'OMPI pour les efforts qu'ils avaient déployés pour préparer et organiser la trente-deuxième réunion du Comité du programme et budget. Elle a également remercié la délégation du Bangladesh pour sa déclaration liminaire au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique qu'elle approuvait pleinement. La délégation a indiqué que le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, avait récemment organisé une réunion virtuelle avec les directeurs des offices de propriété intellectuelle de la région d'Asie pour expliquer le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026. Elle lui a exprimé sa reconnaissance pour ses efforts visant à renforcer la communication avec les États membres. En ce qui concerne le PSMT, des études avaient montré que le système de la propriété intellectuelle avait eu une incidence positive sur le développement économique en protégeant et en utilisant les résultats de l'innovation. De ce point de vue, la délégation s'est ralliée à son projet d'utiliser la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement économiques. Ainsi, le Directeur général avait créé un nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et avait prévu de renforcer les connaissances de l'OMPI en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle, de financement de la propriété intellectuelle et de soutien aux PME. Parallèlement, l'Office coréen de la propriété intellectuelle avait acquis une grande expérience et un grand savoir-faire en matière de commercialisation de la propriété intellectuelle. La République de Corée avait notamment environ 1,8 milliard de dollars américains sur son marché du financement de la propriété intellectuelle en 2020, et elle était en train de mettre en œuvre diverses politiques pour les PME. Par conséquent, sur la base de ces expériences, la République de Corée coopérerait activement avec l'OMPI pour créer un écosystème dans lequel la propriété intellectuelle favoriserait l'innovation, ce qui conduisait à la croissance économique. Le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 serait examiné et, à cet égard, la délégation a rappelé le mandat de l'Assemblée générale de 2019 sur les bureaux extérieurs, qui indiquait que la trente et unième session du PBC déciderait du mandat relatif à l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI qui serait réalisée en 2021. Afin de mettre en œuvre ce mandat de manière harmonieuse, la délégation a estimé que, compte tenu de l'expérience et de l'expertise du Secrétariat de l'OMPI en matière de conduite d'évaluations, il faudrait un engagement plus actif sur ce point de l'ordre du jour. En outre, la délégation a également rappelé la recommandation de 2019 dans laquelle il était indiqué que le Secrétariat devait jouer un rôle plus actif. Elle a ajouté qu'il conviendrait en particulier d'examiner le rapport sur les bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle attendait avec intérêt la poursuite de discussions constructives, en espérant que toutes les délégations se montreraient coopératives.

29. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est réjouie de ce que le président préside de nouveau le Comité du programme et budget. Elle a remercié le Secrétariat pour ses efforts déployés pour établir des documents exhaustifs pour la session. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Cette session verrait la première discussion officielle sur le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026 du Directeur général et la première lecture du projet de programme de travail et du budget proposé pour 2022-2023. Elle a indiqué que la session suivante du PBC, en septembre, et la session de cette semaine constitueraient une excellente occasion de soulever plusieurs questions clés pour les prochaines assemblées. Afin de gagner du temps, la délégation a indiqué qu'elle réserverait ses observations de fond pour les points correspondants de l'ordre du jour. Elle a toutefois indiqué qu'elle appréciait la brièveté du Plan stratégique à moyen terme et du projet de programme de travail et du budget proposé pour 2022-2023, ainsi que leur forme logique et leur présentation accessible. Le passage d'une approche fondée sur les programmes à une appropriation et une responsabilité sectorielles semblait plus facile à suivre, mais il faudrait veiller à ce que rien ne soit perdu durant la phase de transition. La délégation a réaffirmé qu'elle aurait des observations plus substantielles au titre des points correspondants de l'ordre du jour, et a déclaré qu'elle continuerait de contribuer aux interventions qui favorisaient les discussions pendant la semaine.

30. La délégation des Émirats arabes unis s'est réjouie de participer à la réunion du comité et a exprimé sa confiance dans la capacité du président à mener à bien les travaux de la réunion. Elle a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié le Directeur général pour les efforts continus déployés pour la préparation de la réunion malgré les circonstances exceptionnelles de la pandémie de COVID-19. Elle a fait part de sa volonté de participer de manière constructive aux discussions afin de parvenir à des conclusions qui pourraient être soumises à l'Assemblée générale. La délégation s'est félicitée des observations formulées par le Directeur général, M. Daren Tang, ainsi que du rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 et la Situation financière à fin 2020 : résultats préliminaires, et a salué tous les efforts déployés pour ces services essentiels. Le fait que cela ait été fait malgré la pandémie de COVID-19 était tout particulièrement admirable. La délégation a salué les efforts déployés par la nouvelle direction pour prendre en compte les intérêts des États membres dans tous les domaines de la propriété intellectuelle. Elle s'est félicitée des évolutions positives et en cours, ainsi que des prévisions budgétaires pour le prochain exercice biennal; elle a également salué la situation financière enviable de l'Organisation. La délégation s'est prononcée en faveur du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026 et du cadre des défis mondiaux, et du fait qu'il mettait l'accent sur la recherche de solutions durables. Ces défis avaient conduit chacun à rechercher des solutions créatives et ouvertes afin de bénéficier du développement technologique. La délégation s'est dite inspirée par les efforts de l'Organisation visant à les conduire vers un système de propriété intellectuelle inclusif et équilibré au service de la croissance, où l'accent serait mis sur le rôle des jeunes. Le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 aboutirait à des résultats positifs. La délégation a salué l'approche adoptée pour les objectifs de développement durable (ODD) en faveur du climat et le fait que les principes directeurs pour la mise en œuvre des programmes de l'Organisation prennent cette direction. La délégation était également favorable aux objectifs de développement durable 17 et 16 et espérait qu'ils trouveraient leur reflet dans les piliers stratégiques. S'agissant de la politique linguistique révisée de l'OMPI, document WO/PBC/32/6, la délégation s'est félicitée du fait que l'OMPI attache une grande importance au multilinguisme en tant que valeur essentielle. Elle accueillait favorablement tous les efforts visant à s'adapter à la numérisation des communications et a appelé tous les États membres à contribuer au débat de manière constructive et ouverte. La délégation a déclaré que le contenu des documents devrait être mis à disposition dans toutes les langues, ce qui permettrait de surmonter les obstacles linguistiques, afin que les plateformes de l'Organisation et du monde entier puissent en profiter. Concernant les critères d'évaluation des bureaux extérieurs pour 2021, la délégation a appelé les États membres à trouver un moyen de progresser sur ce point, de manière objective et pratique. Elle a salué les efforts du président du comité pour faciliter les consultations, afin de permettre au comité de prendre une décision cette année. S'agissant de la répartition géographique et de la parité hommes-femmes, la délégation a insisté sur l'importance de la représentation géographique. En outre, tandis que le rôle et l'autonomisation des femmes s'étaient accrûs au cours des 10 dernières années, la représentation géographique s'était étendue à 121 États, mais il restait encore beaucoup à faire pour que la représentation soit plus équilibrée et complète en termes d'inclusion. La délégation a conclu en faisant part de sa volonté de participer activement aux travaux du comité, et en précisant qu'elle participerait également aux discussions sur le Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026.

POINT 3 ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC)

31. Passant au point 3 de l'ordre du jour, Élection d'un vice-président par intérim du Comité du programme et du budget (PBC), le président a rappelé que l'affectation de Son Excellence, Mme Katrina Naut, ambassadrice, représentante permanente, Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, avait pris fin en 2020. Le président l'a remerciée pour son excellent

travail en tant que deuxième vice-présidente du PBC et lui a souhaité beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions et a invité les participants à proposer des candidatures.

32. En l'absence de candidatures, le président a suggéré de laisser le point ouvert et a encouragé les délégués à faire des propositions avant la fin de la semaine.

33. Revenant sur le point de l'ordre du jour en suspens, le vice-président a rappelé aux délégations combien il était important d'avoir un vice-président pour le comité au cas où le président ne pourrait pas être présent. Constatant qu'il n'y avait toujours pas eu de propositions de nominations de candidats, le président a demandé que le paragraphe de décision soit projeté sur l'écran à l'intention de toutes les délégations. Le président a fait observer que la formulation semblait suffisante et reflétait tout ce qui s'était passé au cours de la session, notamment le fait qu'il n'y avait pas eu de candidats proposés pour cette fonction, et que ce poste resterait donc vacant jusqu'à ce que des nominations soient faites pour la trente-troisième session du PBC. Le président a ensuite ouvert le débat sur la proposition.

34. En l'absence d'objection, la proposition a été adoptée.

35. Le Comité du programme et du budget (PBC) est convenu de ne pas prendre de décision sur ce point de l'ordre du jour.

POINT 4 RAPPORT SUR LA PERFORMANCE DE L'OMPI 2020

36. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/2.

37. Le président a suggéré qu'après les déclarations des États membres, le comité passe au point suivant de l'ordre du jour. Le président a rappelé aux participants que le point 4 de l'ordre du jour portait sur le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 (WO/PBC/32/2). Il a expliqué que le rapport portait sur l'année 2020, qu'il s'agissait d'une auto-évaluation de l'exécution des programmes et d'une évaluation des réalisations de l'Organisation pour 2020. Le président a ensuite invité le Secrétariat à présenter le rapport, et il a suggéré que les discussions soient structurées en fonction des objectifs stratégiques.

38. Le Secrétariat a expliqué que le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 était un rapport à mi-parcours de l'exercice biennal, axé sur les progrès accomplis dans l'obtention des résultats escomptés avec les ressources approuvées dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. L'impact de la pandémie de COVID-19 en 2020 avait entraîné des difficultés sans précédent en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de l'OMPI dans le cadre du programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021. Pour y faire face, le Secrétariat de l'OMPI avait adapté ses processus de travail afin d'assurer la prestation continue de ses services et l'exécution de son programme de travail en matière de propriété intellectuelle. Le Secrétariat a expliqué que l'Organisation avait réussi un passage inédit au travail entièrement à distance en quelques semaines, ce qui lui avait permis de fonctionner à 90% de sa productivité trois semaines après le début de la crise. Afin de faciliter le suivi par les États membres de la situation financière de l'OMPI, de la productivité des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et d'autres activités essentielles, le Secrétariat avait mis en ligne sur son site Web, depuis avril 2020, un tableau de bord mensuel de gestion de la crise. En ce qui concerne la performance, le Secrétariat a expliqué que, par rapport à la première année du dernier exercice biennal, la performance de l'OMPI en 2020 était légèrement inférieure, avec 66% des objectifs évalués comme étant en bonne voie, contre 70% en 2018, et 23% évalués comme n'étant pas en bonne voie, contre 20% en 2018. Bien que le Secrétariat ne souhaite jamais constater une diminution de la performance, il avait été encouragé par le fait que sa performance, mesurée à l'aune des indicateurs, n'avait diminué que de manière marginale malgré la pandémie. Le Secrétariat a expliqué que, comme c'était le cas pour le rapport sur la performance 2018-2019, les tableaux de données détaillés relatifs à

l'exécution de chaque programme avaient été communiqués au moyen d'hyperliens et de codes QR, afin d'améliorer la lisibilité et de réduire la longueur du document, tout en garantissant qu'il n'y ait pas de perte de données. Le Secrétariat a en outre expliqué que les codes QR visaient à faciliter l'accès aux informations à l'aide de dispositifs mobiles, et qu'ils pouvaient être consultés grâce à la fonction appareil photo d'un téléphone mobile. Il a rappelé que la conception, la planification et la mise en œuvre des activités de l'OMPI continuaient à être régies en 2020 par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Un rapport détaillé sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement serait fourni dans le Rapport sur la performance de l'OMPI pour l'exercice biennal 2020-2021.

39. Le président a invité les participants à formuler des observations générales sur le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020.

40. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la préparation du Rapport exhaustif sur la performance en 2020 (WO/PBC/32/2). Le groupe a pris note de l'impact de la pandémie de COVID-19, tel que décrit dans la présentation des éléments financiers et des résultats et dans le tableau 1. Il a salué l'évolution positive de la situation au début de la pandémie, notamment le passage complet à la prestation des services essentiels de l'OMPI en ligne, la mise en place d'une équipe de gestion de crise qui a supervisé le passage à un travail entièrement à distance et la publication en ligne d'un tableau de bord de gestion de crise. Le groupe a déclaré qu'il était clair qu'il y avait eu une certaine sous-utilisation des fonds en 2020 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. L'actualisation des prévisions financières était un outil efficace pour réagir aux changements au cours de l'exercice budgétaire. Le groupe souhaitait savoir si l'on avait tenté de procéder à une nouvelle prévision financière pour permettre d'aligner clairement le budget sur la performance et de comprendre la sous-utilisation et ses effets sur l'Organisation. Le rapport faisait également état d'une performance légèrement réduite en 2020 et d'une augmentation des objectifs non évaluables. Bien que ces réductions soient faibles, elles n'étaient pas négligeables, en particulier dans certains domaines. Le groupe souhaitait savoir si le Secrétariat avait des plans spécifiques pour remédier à la baisse de performance, compte tenu notamment de la nature continue de la pandémie de COVID-19. Il continuait à saluer les efforts visant à rationaliser et à améliorer les rapports dans ce domaine. Le groupe considérait que les tableaux de bord des objectifs stratégiques et la vue d'ensemble des performances par résultat escompté étaient des outils particulièrement utiles. Ce type de rapport avait permis au groupe d'obtenir une évaluation complète des progrès des programmes par rapport aux objectifs, un indicateur important de l'optimisation des ressources. Le groupe a déclaré qu'il serait également utile d'inclure un système de feux tricolores qui permettrait de voir clairement si la performance était bonne ou mauvaise. Il a précisé qu'il était conscient que le principal moteur des recettes de l'OMPI était l'activité de dépôt de demandes de brevet de propriété intellectuelle par l'intermédiaire des services de l'OMPI, et il jugeait impressionnants les dépôts effectifs selon le PCT, le système de Madrid et le système de La Haye, tels qu'indiqués dans le tableau 3. Il restait attentif au décalage entre les chiffres des dépôts et l'évolution réelle de l'économie que connaissaient certains de ces services. Le groupe a demandé que le Secrétariat fasse le point sur les données du milieu de l'année 2021 et qu'il fournisse une indication de la situation à ce moment-là. Enfin, la pandémie de COVID-19 continuerait sans aucun doute à avoir des répercussions importantes sur l'Organisation, et le groupe a appelé le Secrétariat à poursuivre sa gestion prudente et efficace afin d'atténuer toute incidence négative au cours de l'exercice biennal actuel et des exercices suivants.

41. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour la préparation et la présentation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. Le groupe a noté avec satisfaction le travail soutenu de l'ensemble du personnel de l'OMPI pour faire en sorte que l'Organisation continue de s'acquitter de son mandat, de servir les diverses parties prenantes, en particulier les États membres. Il a pris note

que l'impact de la pandémie de COVID-19 en 2020 avait entraîné des difficultés sans précédent en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de l'OMPI dans le cadre du programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021. Le groupe a indiqué que le Secrétariat avait relevé ces défis en adaptant les processus de travail afin d'assurer la prestation continue des services de propriété intellectuelle et du programme de travail. Il a félicité l'OMPI pour son agilité à adapter ses méthodes de travail face aux difficultés causées par la pandémie. Le groupe a déclaré que, dans de nombreux cas, le rapport sur la performance indiquait que les nouvelles méthodes de prestation permettaient une meilleure couverture des domaines de fond et des interactions avec un éventail plus large de parties prenantes existantes ou nouvelles. Il était en outre mentionné que la demande d'activités qui étaient déjà dispensées par des moyens numériques, comme les cours d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI, connaissait une augmentation marquée de leurs performances. Le groupe s'est félicité de cette évolution et s'est dit satisfait de la répartition géographique des participants aux cours d'enseignement à distance. Il a profité de l'occasion pour réaffirmer la nécessité de s'attaquer à la fracture numérique, afin de garantir une plus grande participation des pays en développement. Le groupe a pris note du fait que, par rapport à la première année du dernier exercice biennal, les résultats de l'OMPI en 2020 étaient en légère baisse, 66% des objectifs ayant été jugés en bonne voie, contre 70% en 2018. Il a indiqué que si le tableau général n'était pas sombre, il existait toutefois des variations notables entre les objectifs stratégiques et les programmes. Le rapport sur la performance indiquait également que 6% des indicateurs n'étaient pas évaluables, contre 1% en 2018; le groupe souhaitait savoir pourquoi ces indicateurs n'étaient pas évaluables et apprécierait un exemple de ces indicateurs. Enfin, il a de nouveau remercié le Secrétariat pour le rapport détaillé et indiqué qu'il attendait avec intérêt le rapport vérifié et final pour l'exercice biennal 2020-2021.

42. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour l'établissement et la présentation du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. Le groupe a salué les efforts suffisants déployés par le Secrétariat pour adapter les processus aux nouveaux défis que présentait la COVID-19, qui lui avaient permis de continuer à dispenser ses services. Le groupe a également noté le rôle de l'équipe de gestion des crises dans le passage à des modalités de travail entièrement à distance, permettant à l'Organisation de fonctionner à 90% de sa productivité en quelques semaines. Il a également salué le tableau de bord de la gestion de crise mis en place en 2020 et a reconnu que la pandémie entraînait des difficultés sans précédent en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes de l'OMPI. Il a pris note de la légère baisse de la performance de 2020 et de l'augmentation des objectifs qui n'étaient pas en bonne voie ou qui n'étaient pas évaluables. Toutefois, malgré toutes ces difficultés, le groupe a pris acte que 66% des objectifs avaient été évalués comme étant en bonne voie. Il a noté avec satisfaction que la grande majorité des indicateurs de performance des résultats attendus dans le cadre du programme 10 avaient été atteints. Il a conclu en se disant convaincu que le Secrétariat poursuivrait sa gestion efficace afin de réduire tout impact négatif au cours de cet exercice biennal, et qu'il opérerait avec d'excellents processus dans les années suivantes.

43. La délégation du Pakistan a salué les efforts déployés par le Secrétariat pour organiser la réunion en ces temps difficiles. Elle a pris note des résultats financiers positifs, des progrès des programmes et de la situation financière saine de l'Organisation. Le groupe a félicité le Directeur général et le Secrétariat d'avoir adapté les méthodes de travail de l'OMPI pendant la pandémie afin d'assurer la continuité de la prestation des services de propriété intellectuelle. Il attendait avec intérêt la reprise des activités traditionnelles de renforcement des capacités en personne et des services de base destinés aux offices nationaux de propriété intellectuelle et aux utilisateurs de la propriété intellectuelle au cours du prochain exercice biennal.

44. La délégation de la République de Corée a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour le travail considérable accompli dans la préparation du rapport en dépit des difficultés causées par la COVID-19. En ce qui concerne l'objectif stratégique II, le groupe a noté que le

nombre de demandes internationales avait atteint 102% de l'objectif fixé; les dépôts avaient augmenté principalement en provenance de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de la Suisse. La délégation a expliqué que la République de Corée s'était efforcée d'encourager l'innovation et la créativité et que, par conséquent, elle avait enregistré une augmentation du nombre de dépôts de brevet par des déposants coréens. Elle a ajouté que la République de Corée se classait au quatrième rang mondial pour le nombre de dépôts de brevets nationaux et de dépôts selon le PCT en 2020. La délégation était tout particulièrement satisfaite des efforts déployés par l'OMPI pour assurer la transition du système PCT-SAFE au système de dépôt électronique ePCT et a indiqué qu'aucun effort ne serait ménagé pour assurer une transition sans heurts en République de Corée. S'agissant de l'objectif stratégique III, la délégation a pris note du fait que le programme d'enseignement à distance de l'Académie de l'OMPI avait continué d'afficher une forte croissance en 2020, et que 221 participants avaient obtenu un diplôme dans le cadre des programmes de maîtrise conjoints en 2020. La délégation a exprimé sa gratitude pour le travail sans relâche accompli par l'ensemble du personnel de l'Académie de l'OMPI pour obtenir ces résultats. Elle a ensuite fait part de quelques réalisations importantes dans le domaine de l'enseignement de la propriété intellectuelle accomplies dans le cadre du fonds fiduciaire de la République de Corée en 2020. Tout d'abord, l'éducation virtuelle avait été mise en œuvre avec succès et, en 2020, 202 étudiants avaient suivi des cours d'été virtuels et des cours de perfectionnement internationaux. Il y avait eu une augmentation de 248% du nombre d'étudiants par rapport à l'éducation dispensée en personne l'année dernière. En ce qui concerne le programme de cours de niveau de master sur la propriété intellectuelle et le développement dispensé par l'école de l'Institut coréen de développement, une formation liée à la propriété intellectuelle avait été menée en 2020 pour 18 fonctionnaires de 16 pays en développement. La délégation a indiqué qu'en dépit de la COVID-19, le programme de master se poursuivait normalement, comme prévu, et la délégation a demandé aux États membres s'ils souhaitaient recruter de nouveaux participants à ce programme pour l'année suivante. Elle a expliqué qu'il n'y avait aucune limitation en termes de région, de nationalité ou d'institution affiliée. Enfin, la délégation a annoncé que le livre blanc sur la chaîne de blocs serait publié avec le financement du fonds fiduciaire de la République de Corée. La République de Corée a fait observer que la technologie de la chaîne de blocs était l'une des technologies de la quatrième révolution industrielle, qui avait un impact sur tous les secteurs tels que la finance, la chaîne d'approvisionnement et les services gouvernementaux où la technologie avait été pilotée par différents pays et utilisée dans des secteurs d'activité, y compris les économies émergentes. La délégation a indiqué qu'en République de Corée, un système de certificat de vaccination contre la COVID-19 basé sur la technologie de la chaîne de blocs avait été mis au point pour la première fois au monde, et que ce système était activement et largement utilisé par les utilisateurs coréens. Elle a précisé que cette technologie était également utilisée dans la communauté de la propriété intellectuelle, en particulier dans le secteur privé de la propriété intellectuelle. Toutefois, cette technologie en était encore à ses débuts. La délégation estimait qu'il était essentiel de recueillir des informations et d'échanger des données d'expériences entre les offices de propriété intellectuelle et les parties prenantes du secteur de la propriété intellectuelle. C'est pourquoi elle avait alloué des fonds au Bureau international afin qu'il établisse le livre blanc sur la chaîne de blocs pour l'écosystème de la propriété intellectuelle. La délégation a conclu en déclarant qu'elle espérait que le Bureau international publierait le livre blanc très prochainement, afin que les parties prenantes et les parties intéressées puissent voir le potentiel de cette technologie révolutionnaire, et que ce livre blanc constituerait une bonne base de discussion sur ses avantages et ses difficultés pour l'écosystème de la propriété intellectuelle.

45. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la préparation du document sur la performance de l'OMPI en 2020. Elle a noté avec satisfaction que l'année dernière, bien que l'OMPI ait été confrontée à des circonstances inédites, à l'impact de la pandémie de COVID-19 et au changement de direction de haut niveau, l'Organisation avait surmonté avec succès toutes ces difficultés et tous ces défis, et avait déployé tous les efforts nécessaires pour faire

avancer l'ensemble de ses travaux et accompli des progrès dans divers domaines. La délégation a saisi l'occasion pour exprimer son opinion sur divers aspects du document. Tout d'abord, elle a relevé que la page 10 présentait le budget et les dépenses de l'OMPI en 2020. En raison principalement de l'impact de la pandémie, les dépenses de l'Organisation avaient diminué de 56,3 millions de francs suisses en 2020 par rapport au budget précédent. Cette baisse était essentiellement due à la diminution des autres dépenses. La délégation espérait que l'OMPI ferait un meilleur usage des ressources économisées pendant la pandémie et qu'elle envisagerait à l'avenir d'investir davantage dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement et dans la fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle plus pratiques, plus crédibles et d'excellente qualité aux demandeurs du monde entier.

Deuxièmement, la délégation a noté que les indicateurs de performance de la communication sur le programme 19 indiquaient que 75%, soit six sur huit, des résumés analytiques des publications phares de l'OMPI et 80%, soit quatre sur cinq, des publications mondiales de l'OMPI sur des thèmes de fond relatifs à la propriété intellectuelle avaient été traduits dans toutes les langues officielles des Nations Unies. Elle s'est félicitée de cette réalisation et a dit espérer que l'OMPI maintiendrait cette dynamique et emploierait dès que possible toutes les langues officielles des Nations Unies dans ses services mondiaux de propriété intellectuelle.

Troisièmement, la délégation a noté que les indicateurs de performance du programme 20, Bureaux extérieurs, indiquaient que le trafic sur le site Web du Bureau de l'OMPI en Chine avait diminué de 12% l'année dernière. Toutefois, la note de bas de page correspondante indiquait que les 110 000 pages vues uniques de l'article publié sur le compte public WeChat du Bureau de l'OMPI en Chine n'avaient pas été prises en compte. La délégation a profité de l'occasion pour déclarer qu'en fait, le Bureau de l'OMPI en Chine avait, au cours des années précédentes, organisé ou participé de manière positive à divers événements et activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle en Chine, ces événements étant non seulement publiés sur le site Web de l'OMPI, mais également promus en anglais et en chinois sur le compte public WeChat du Bureau de l'OMPI en Chine. Ces communications avaient attiré une grande attention et avaient été largement partagées parmi la population chinoise, augmentant ainsi profondément la visibilité et la popularité de l'OMPI parmi les utilisateurs chinois. La délégation a suggéré que les statistiques relatives aux médias sociaux soient incluses à l'avenir dans les indicateurs de performance des bureaux extérieurs.

Quatrièmement, en ce qui concerne le service linguistique du programme 27, la délégation était d'avis que l'OMPI avait accompli un travail considérable pour fournir des services linguistiques, et que la qualité des documents traduits en chinois était très bonne. Cela reflétait l'excellent professionnalisme des traducteurs chinois. Toutefois, la délégation a souligné avec regret qu'il y avait encore une certaine marge d'amélioration pour la qualité de l'interprétation et la rapidité des traductions. Elle a expliqué, par exemple, qu'il y avait eu des manques et des erreurs d'interprétation dans quelques réunions de l'OMPI, et que toutes les traductions en chinois des documents de réunion du groupe de travail PCT de cette année-là, et de la session du PBC, avaient été publiées en ligne juste avant la réunion, ce qui, dans une certaine mesure, avait affecté la préparation de la délégation pour la réunion. La délégation espérait que l'OMPI améliorerait la gestion et augmenterait les contributions à cet égard et qu'elle veillerait également à la qualité de l'interprétation en chinois et à la rapidité des traductions en chinois.

Cinquièmement, la délégation a pris note du fait que les opérations des trois services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI n'avaient pas été affectées de manière significative malgré l'impact sévère de la pandémie de COVID-19 en 2020. La majorité des indicateurs de performance relatifs aux résultats escomptés des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye étaient restés stables, tandis que certains avaient enregistré des progrès supplémentaires. Il avait été également noté que le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée et des enregistrements internationaux nouveaux ou renouvelés selon le système de Madrid avait continué de baisser et que le système de La Haye avait fait des progrès en matière de rapidité de traitement des demandes internationales. La délégation a félicité l'OMPI pour les bons résultats obtenus dans le fonctionnement des trois services de propriété intellectuelle de l'OMPI. Cela avait également mis en évidence le fait que l'utilisation des technologies de l'information, y compris, entre autres, les modalités de travail à distance, garantirait la stabilité

des opérations des services mondiaux de l'OMPI pendant la pandémie et durant la période qui suivrait. La délégation a par conséquent suggéré que l'OMPI envisage d'entreprendre une évaluation du travail à distance des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle durant la pandémie, qui pourrait servir de référence pour des opérations futures de l'OMPI dans des circonstances extraordinaires telles que la pandémie. Enfin, la délégation a exprimé des avis sur le contenu de la stratégie visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("Cloud First") de l'un des rapports sur l'état d'avancement du projet, à savoir le projet 9 du Plan-cadre d'équipement : plateforme résiliente et sécurisée du PCT, phase 1. La délégation a fait part de ses préoccupations concernant les risques pour la sécurité des données qu'entraînait la mise en œuvre de la stratégie relative aux conférences de l'OMPI pour les déposants et les utilisateurs lors de la trente et unième session du PBC en 2020. La délégation a réaffirmé que la duplication des technologies émergentes aiderait les institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'OMPI à améliorer et à accroître l'efficacité et la qualité de leurs opérations. Toutefois, elle a ajouté que la sécurité des données devrait être une considération primordiale lors de l'introduction de la technologie en nuage à l'OMPI. La délégation a indiqué que l'Organisation devrait prendre toutes les mesures appropriées et nécessaires pour assurer la sécurité des données sensibles, comme les demandes non publiées du PCT. À cet égard, la délégation espérait que l'OMPI mettrait en œuvre sa stratégie visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage de manière appropriée et qu'elle assurerait la sécurité des données des clients de l'OMPI dans toute la mesure du possible. Cela contribuerait à garantir avec efficacité l'intérêt des utilisateurs de la propriété intellectuelle du monde entier, de faciliter l'utilisation plus large des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, et permettrait en particulier d'assurer le développement à long terme de l'OMPI elle-même.

46. La délégation du Japon a exprimé sa gratitude au président du PBC, au Directeur général et au Secrétariat pour leur dévouement et leurs efforts investis dans l'organisation de la réunion. La délégation s'est alignée sur la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a félicité le Secrétariat pour les efforts considérables qu'il avait déployés afin de préparer le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. La délégation tenait à saluer les résultats indiqués dans le rapport. S'agissant du programme 18, "Propriété intellectuelle et défis mondiaux", la délégation a salué le fait que 80% des indicateurs de performance étaient "en bonne voie", avec de bonnes données de performance, notamment concernant WIPO GREEN. L'Office des brevets du Japon avait soutenu les activités du programme WIPO GREEN. L'Office des brevets du Japon avait organisé un symposium international consacré à WIPO GREEN de l'OMPI avec le soutien de l'OMPI en juin de cette année. La délégation a indiqué que de nombreux documents et vidéos archivés étaient disponibles sur le site Web de l'Office des brevets du Japon. Concernant le programme 31, le système de La Haye, la délégation avait une question sur les "Indicateurs relatifs au système de La Haye" figurant à l'annexe VII. Le graphique intitulé "Irrégularités dans les demandes", page 94, montrait que le nombre d'irrégularités avait rapidement augmenté en 2020. La délégation supposait que cette augmentation avait un impact négatif sur le Bureau international et les utilisateurs. Par conséquent, elle souhaitait connaître la raison de cette augmentation. En ce qui concerne le Rapport sur la situation des fonds fiduciaires à l'annexe VIII, la délégation s'est réjouie de constater que les fonds fiduciaires avaient contribué à nombre de bons résultats, et a indiqué que le Japon souhaitait poursuivre sa contribution par l'intermédiaire de son fonds fiduciaire.

47. La délégation de la Fédération de Russie a souhaité la bienvenue au président, car c'était la première fois qu'elle prenait la parole, et a déclaré que, sous la direction du président, la session serait constructive et fructueuse. La délégation a exprimé sa gratitude au Secrétariat pour le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, et pour avoir réussi à poursuivre la majorité de ses travaux malgré les conditions difficiles. Elle comprenait les raisons pour lesquelles les indicateurs montraient une performance légèrement inférieure et espérait que l'innovation des nouvelles méthodes permettrait encore d'atteindre les résultats escomptés pour l'exercice biennal. La délégation s'est félicitée de la croissance de l'activité en matière de

brevets et des enregistrements dans le domaine de la propriété intellectuelle, malgré les conditions compliquées de la pandémie. D'importants traités avaient été signés; des tendances positives avaient également été observées en ce qui concerne la demande de services et de collaboration de l'OMPI et le nombre de participants aux cours de l'Académie de l'OMPI, et divers manuels avaient été traduits dans les langues officielles de l'OMPI. La délégation a déclaré que l'infrastructure mondiale de la propriété intellectuelle, le développement de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) et de la traduction automatique, ainsi que l'élargissement du réseau de la propriété intellectuelle devraient contribuer à élargir le champ d'application. En ce qui concerne le respect de la propriété intellectuelle, la délégation a constaté que des ressources accrues lui étaient consacrées. La délégation estimait qu'il fallait poursuivre le travail avec les bureaux extérieurs, car elle était convaincue que ces derniers constituaient un outil important pour atteindre les objectifs de l'OMPI en matière de services mondiaux dans les différentes régions du monde, d'autant plus qu'il existait, à l'heure actuelle, de nombreuses restrictions en matière de voyages. Pour ce qui était de la représentation géographique du personnel de l'OMPI, la délégation estimait qu'il fallait encore travailler à une répartition géographique équitable, ce qui pourrait être utile pour la question de la diversification et aussi pour l'expertise que les personnes pouvaient apporter à l'Organisation. Elle a remercié le Secrétariat pour les projets mis en œuvre à l'intention des utilisateurs concernant la propriété intellectuelle et le système d'enregistrement international. Dans certains de ces projets et de manière plus générale, la technologie en nuage était utilisée et certains États membres, lors de la session précédente, avaient examiné le problème des risques potentiels de confidentialité liés à l'utilisation de l'informatique en nuage. C'est pourquoi, une structure hybride était proposée pour le PCT. La délégation a indiqué qu'un système amélioré de protection des données devait être assuré à des fins de sauvegardes et de confidentialité. En ce qui concernait la confidentialité des données et des utilisateurs, la délégation a indiqué qu'elle aborderait à nouveau la question de l'utilisation de l'informatique en nuage par l'OMPI lors de la trente-troisième session du comité. En conclusion, elle a exprimé son souhait que les travaux se poursuivent avec les mêmes niveaux de résultats et d'efficacité.

48. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat pour le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. Elle a indiqué que, malgré la pandémie de COVID-19, l'OMPI continuait d'afficher une situation financière très solide, ce qui tenait au volume des taxes perçues. La délégation a encouragé et appuyé la poursuite d'une bonne gestion des ressources. Nonobstant la situation globalement positive à la fin de 2020, elle était favorable à des éclaircissements concernant certains transferts qui avaient été observés dans plusieurs programmes tout au long du rapport. Plus précisément, la délégation avait constaté qu'après l'approbation du budget 2021, des virements importants avaient été effectués vers le budget pour le résultat escompté II.9, à savoir "Utilisation plus large et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA" dans les programmes 9, 10 et 20. Elle a demandé au Secrétariat de fournir une ventilation et l'objectif de ces transferts plutôt importants vers l'indicateur II.9, qui était particulièrement remarquable car, au cours de l'année 2020, elle avait constaté que les budgets avaient diminué dans la plupart des cas pour les résultats escomptés II.1, "Utilisation plus large et plus efficace du PCT..."; II.3, "Utilisation plus large et plus efficace du système de La Haye...", et II.5, "Utilisation plus large et plus efficace du système de Madrid...". La délégation a demandé des éclaircissements sur la réduction de ces budgets et, surtout, sur l'origine de l'argent destiné à ces transferts vers le résultat escompté II.9.

49. La délégation du Canada a remercié le président et a fait part de son appui à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. La délégation a également félicité le Secrétariat pour sa capacité à s'adapter rapidement aux circonstances changeantes entraînées par la pandémie de COVID-19. Cela témoignait de l'état de préparation et de la résilience de l'OMPI et des efforts de son personnel. S'agissant du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, la délégation a demandé un complément d'information en référence à la page 11 dudit document, qu'elle a citée : "D'autres dépenses directement

liées à l'impact de la COVID-19 sur les opérations de l'Organisation comprenaient des produits de nettoyage et de désinfection, du mobilier et des équipements pour les nouvelles exigences d'aménagement (programme 24), l'achat de fournitures médicales et de personnel médical supplémentaire ainsi que des indemnités de déjeuner (programme 23)". La délégation a demandé au Secrétariat d'expliquer la référence faite aux "indemnités de déjeuner" dans le cadre du programme 23.

50. La délégation de la Tunisie a repris à son compte la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle avait pris note du document WO/PBC/32/2, qui était le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. La délégation a félicité le Secrétariat pour les efforts déployés et pour les informations transparentes et détaillées communiquées, ainsi que pour la manière dont le rapport avait été établi. Elle était consciente que le rapport avait été publié dans des circonstances exceptionnelles en raison de la pandémie de COVID-19, qui avait eu une incidence sur la mise en œuvre des programmes de l'OMPI et également sur le budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021. Compte tenu de tous ces éléments, la délégation estimait que la performance de l'Organisation avait été globalement positive. Elle a félicité le Secrétariat d'être passé rapidement à un environnement de travail à distance peu après le début de la crise, relevant qu'il avait réussi à atteindre une productivité de plus de 90%. La délégation a noté que des résultats avaient été obtenus dans le cadre de certains objectifs stratégiques. En outre, elle a indiqué qu'une vue d'ensemble avait été fournie en tenant compte de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement. La délégation a noté avec satisfaction que les services de l'OMPI avaient continué à fonctionner de manière aussi optimale que possible dans les différents domaines de son activité. Pour conclure, la délégation a encouragé l'OMPI à poursuivre ses efforts afin de s'adapter au mieux aux nouvelles méthodes de travail, c'est-à-dire afin d'obtenir un impact maximal et durable de son travail.

51. Le Secrétariat a remercié les délégations pour leurs questions et leurs observations et a indiqué que les réponses aux questions pourraient être complétées par des contributions supplémentaires et que celles-ci seraient généralement fournies dans l'ordre où elles auraient été reçues. En réponse à la question posée par le Royaume-Uni au nom du groupe B, le Secrétariat a déclaré que la sous-utilisation des fonds de l'année dernière due à la COVID-19 était une chose qu'il s'employait à régler. En réponse au point soulevé par la délégation de la Chine concernant les sous-performances en 2020, le Secrétariat a expliqué qu'il avait entrevu la possibilité d'un certain rattrapage en 2021 pour ce qui était des projets. Les indicateurs en question, qui avaient donné lieu à une légère sous-performance, étaient dus à la pandémie et, comme l'Organisation gérait un programme de travail et un budget biennaux, elle cherchait à rattraper tout ce qu'elle pouvait en 2021. Le Secrétariat a indiqué que des informations supplémentaires seraient communiquées sur les prévisions. Concernant les enregistrements, le Secrétariat a admis le retard entre la recherche et le développement, ou l'activité créative et le début du processus d'enregistrement, puis un deuxième retard dû aux politiques de comptabilisation des produits dans les normes comptables, et que le Secrétariat suivait cela de près. Il a ensuite indiqué que le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 avait été rédigé pour tenir compte de ce retard ainsi que de l'incertitude économique causée par ce retard.

52. Le Secrétariat a rappelé que le Directeur général avait parlé d'une reprise en forme de "K" qui avait déjà été observée dans certains secteurs industriels où la recherche et le développement, et donc les dépôts, étaient en plein essor en raison de la pandémie de COVID-19, et a cité l'exemple des téléconférences en ligne. Le Secrétariat a également indiqué que d'autres secteurs industriels étaient en difficulté, en raison de la baisse de la demande dans l'économie mondiale. Par conséquent, les dépôts de ces secteurs industriels connaîtraient un recul. Il a ensuite indiqué que le tableau de bord de la gestion de crise de COVID-19 publiait des mises à jour mensuelles, notamment les dernières données concernant les enregistrements. S'agissant des objectifs non atteints, le Secrétariat a indiqué

qu'il était difficile de formuler des commentaires sur ce point en général, et qu'il restait disponible pour tout commentaire supplémentaire sur des indicateurs particuliers. Il a expliqué que les indicateurs étaient en cours de révision, précisant, par exemple, que dans le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, il était devenu évident qu'en raison de la pandémie de COVID-19, de nombreux indicateurs ne seraient plus pertinents, car leur pertinence avait été distendue. Par exemple, pour ce qui est des réunions officielles, le Secrétariat a expliqué que l'Organisation avait dû très rapidement passer à un calendrier de réunions virtuelles. Cela avait nécessité de nombreuses consultations, y compris avec toutes les délégations. Cette situation avait eu des répercussions sur toute une série d'indicateurs, comme le délai de mise à disposition des documents, etc.

53. En réponse à la délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, quant à l'importance de s'attaquer à la fracture numérique, notamment grâce à l'assistance technique, le Secrétariat a expliqué qu'il continuait à tendre la main à un groupe aussi large que possible, et que cette question était prise en considération par le Secteur du développement régional et national ainsi que par tous les chefs de secteur. Le Secrétariat cherchait à optimiser les avantages qu'il y avait à pouvoir proposer des activités de renforcement des capacités sous une forme virtuelle et a indiqué qu'il devait veiller à ce que les clients puissent y accéder et les utiliser correctement; d'autres commentaires seraient formulés à ce sujet. Il a indiqué qu'il fournirait un exemple d'indicateur non évaluable. Le Secrétariat a remercié la délégation de la République de Corée pour ses généreux commentaires sur le programme de maîtrise conjoint, et le travail effectué par l'intermédiaire du fonds fiduciaire coréen. Concernant les technologies de la chaîne de blocs et la référence faite à leur effet perturbateur dans de nombreux secteurs industriels, le Secrétariat a expliqué que ces évolutions faisaient l'objet d'un suivi très étroit et qu'une mise à jour du calendrier précis du livre blanc sur la chaîne de blocs serait communiquée.

54. Le Secrétariat a remercié la délégation de la Chine pour ses aimables observations sur le programme 19, en particulier la traduction des résumés et des publications phares. Le Secrétariat prenait le sujet très au sérieux, notamment dans le cadre de la nouvelle proposition de stratégie relative au multilinguisme qui serait abordée plus en détail. Le Secrétariat a indiqué qu'il avait pris note des suggestions d'indicateurs pour les médias sociaux. En ce qui concernait la qualité de l'interprétation et la rapidité de la traduction, le Secrétariat a remercié la délégation pour avoir reconnu les améliorations. Il était important de noter que l'Organisation travaillait sur un marché concurrentiel pour les interprètes et que de nombreuses organisations se disputaient les talents dans ce domaine. Le Secrétariat devait donc veiller à recruter les meilleurs interprètes. L'un des moyens d'y parvenir était de prévoir le plus tôt possible des besoins en interprétation. Pour le reste de l'année, le Secrétariat s'était efforcé d'anticiper le calendrier et de répondre aux États membres le plus rapidement possible, ce qui avait été utile. Le Secrétariat souhaitait procéder de la même manière l'année suivante, c'est-à-dire publier le calendrier des réunions le plus tôt possible, ce qui permettait aux collègues du service d'interprétation de trouver les meilleurs interprètes pour toutes les réunions. Le Secrétariat s'est excusé pour le retard dans la mise à disposition des documents et a expliqué que la version anglaise avait un effet sur les versions traduites pour le PBC et pour le délai de deux mois pour les documents du PBC. Le retard tenait également au fait que les nouveaux chefs de secteur soutenant le Directeur général avaient commencé à travailler en janvier, au lieu de trois mois plus tôt. En conclusion, le Secrétariat a présenté ses excuses au comité pour ce léger retard, qui avait entraîné une publication plus tardive des documents traduits que le délai idéal.

55. En réponse à la question sur la sécurité des données posée par la délégation de la Fédération de Russie, qui avait fait référence au projet 9 du plan-cadre d'équipement, le Secrétariat a expliqué que le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 définissait les performances du projet en 2020. Le Secrétariat a ajouté que, bien que la mise en œuvre de la première phase de ce programme ait commencé, lors de la session du PBC de

septembre 2020, il avait été demandé que la partie du projet relative à l'informatique en nuage soit mise en suspens, dans l'attente de discussions supplémentaires avec les États membres. Le Secrétariat a assuré le comité que la mise en œuvre des composantes relatives à l'informatique en nuage du projet 9 du plan-cadre d'équipement, la plateforme résiliente et sécurisée du PCT, était toujours en suspens. Il a également expliqué que la nouvelle équipe de direction examinait la question et qu'elle était en train de négocier avec les États membres. Le Secrétariat a assuré les États membres qu'il comprenait qu'il s'agissait d'un domaine sensible et qu'il était pleinement déterminé à garantir que les données du PCT confidentielles non publiées soient protégées d'une manière qui préserve la confiance des utilisateurs et des États membres. Le Secrétariat a également rappelé que, conformément à l'approche adoptée depuis l'entrée en fonction de la nouvelle administration, il continuerait de procéder avec transparence. Il s'agissait d'une question complexe, qui nécessitait davantage de temps, des mois et non des jours. Par conséquent, le Secrétariat a déclaré qu'un peu plus de temps était nécessaire mais que c'était un point qui était pris très au sérieux. Le Secrétariat s'est engagé à assurer la protection des données et a indiqué qu'il poursuivrait les consultations avec les États membres sur cette question.

56. Le Secrétariat a adressé ses remerciements à la délégation du Japon, pour ses aimables observations concernant le programme WIPO GREEN, notamment sur le symposium. Le Secrétariat a poursuivi en informant le comité qu'il recevrait une réponse à la question des irrégularités du système de La Haye mentionnées à la page 94, ainsi qu'aux questions de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les transferts et de la délégation du Canada sur les indemnités de déjeuner. Il a répondu à la question de la délégation du Royaume-Uni, au nom du groupe B, sur les résultats de l'Organisation après 2020. Il a indiqué qu'il s'agissait d'une question pertinente et qu'elle concernait les recettes provenant des taxes, qui demeuraient le pilier de l'Organisation. Cette question était une priorité importante et l'Organisation suivait de très près les flux des recettes. Le Secrétariat a expliqué qu'il était en contact avec l'économiste en chef de l'OMPI au sujet de ses prévisions, sur lesquelles il s'appuyait largement pour estimer les recettes. L'économiste en chef avait fourni des actualisations trimestrielles des prévisions, qui étaient fondées sur un modèle traditionnel, et qui avaient parfaitement servi l'Organisation au fil du temps. Le Secrétariat a expliqué qu'après 2020, l'Organisation avait en fait suivi une trajectoire positive en ce qui concernait l'ensemble des systèmes. Le dernier rapport en date, celui de la fin mai 2021, indiquait que le nombre de demandes internationales selon le PCT avait atteint 95% de l'objectif à la fin du mois de mai, ce qui représentait une augmentation de 6% par rapport au mois d'avril. De même, le nombre de demandes selon le système de Madrid avait atteint 97% de l'objectif à la fin de mai 2021, soit une augmentation de six points de pourcentage par rapport à la fin d'avril 2021. Le nombre d'enregistrements et de renouvellements était respectivement de 91% et de 95%. Pour le système de La Haye, 80% de l'objectif avait été atteint à la fin du mois de mai, soit une nouvelle hausse de trois points de pourcentage par rapport à avril. Le nombre d'enregistrements avait atteint 96% de l'objectif, et le nombre de renouvellements 136% de l'objectif. Dans l'ensemble, les flux de recettes observaient donc une trajectoire positive. Cependant, le Secrétariat a expliqué que, comme le Directeur général l'avait clairement dit, il ne fallait pas se reposer sur ses lauriers. Il a précisé que les résultats étaient contrôlés au moyen de multiples méthodes, d'un point de vue financier, par le Bureau du contrôleur et par le Directeur général, qui présidait le Groupe de gestion des risques, où l'examen des risques économiques et financiers constituait un thème essentiel des réunions. Le Secrétariat a ensuite indiqué que le tableau de bord de la gestion des crises de l'OMPI continuerait d'être mis à jour chaque mois à l'intention des États membres et à titre de référence. En ce qui concernait la suggestion d'utiliser un système de feux tricolores pour les données relatives à la performance, le Secrétariat a indiqué que ce système existait déjà; le fait était que différentes nuances de bleu étaient utilisées à la place des couleurs traditionnelles qu'étaient le vert, l'orange et le rouge.

57. S'agissant des questions détaillées de la délégation des États-Unis d'Amérique sur le budget après virements et la ventilation de ces virements, le Secrétariat a indiqué qu'il fournirait

les informations détaillées demandées par la suite. Il a également informé les délégations qu'une mise à jour du document de questions-réponses contenant des informations plus détaillées, notamment des tableaux, serait publiée, et que des informations sur les indicateurs qui n'avaient pas été évalués y seraient communiquées. Le Secrétariat s'est réjoui de l'implication des délégations à l'égard du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, car sa préparation avait demandé beaucoup de temps et d'efforts et il représentait un outil de responsabilisation très apprécié. Plus important encore, il fournissait également à l'Organisation des données pour le cycle suivant, et les enseignements tirés du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 avaient servi à la planification et à la budgétisation du cycle de planification suivant.

58. Le Secrétariat a abordé la question de l'augmentation des indicateurs de performance qui avaient été jugés non évaluables. Il y avait eu une augmentation de 5% et les méthodes de mesure avaient dû être adaptées en raison de la COVID-19. Par exemple, pour ce qui était des essais et des enquêtes, certains étaient réalisés en personne auparavant, et ils avaient donc dû être adaptés à un environnement de travail à distance. Cela signifiait que dans certains cas, il avait été difficile de le faire, et certaines des données de performance n'étaient pas disponibles au début de l'année. Dans d'autres cas, des réunions ou des activités avaient été annulées ou reportées, comme pour les comités permanents où il avait été décidé de reporter certains d'entre eux, et donc, l'indicateur les concernant n'avait pas pu être évalué. Un troisième exemple d'indicateur non évaluable tenait aux restrictions de voyage : comme il y avait eu très peu de voyages en 2020, il n'était pas pertinent d'évaluer le temps de traitement des billets. Il s'agissait-là des principales raisons qui expliquaient la légère hausse du nombre d'indicateurs non évaluables.

59. Concernant la question de la délégation du Canada relative aux indemnités de déjeuner en période de COVID mentionnées dans la note de bas de page, le Secrétariat a informé la délégation que pendant le confinement, lorsque le télétravail avait commencé, le personnel non essentiel était en télétravail. Cependant, le personnel essentiel devait se trouver dans les locaux de l'OMPI et, comme tout était fermé, tant la cafétéria que les restaurants environnants, il y avait très peu de possibilités d'obtenir un déjeuner ou de déjeuner tout en travaillant dans les locaux. Par conséquent, le Secrétariat avait versé, pendant une période limitée, une petite indemnité de déjeuner au personnel essentiel se trouvant dans les locaux de l'OMPI.

60. Concernant la question de la délégation des États-Unis d'Amérique, le Secrétariat a demandé un délai supplémentaire pour préparer une ventilation des virements relatifs au résultat escompté II.9.

61. Le Secrétariat a remercié la délégation du Japon pour la question concernant la page 94 du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, où il apparaissait qu'il y avait eu une forte augmentation du nombre d'irrégularités trouvées dans les demandes traitées en 2020, mais comme expliqué dans la puce située immédiatement sous le graphique, cela tenait à la situation très particulière de 2019 et 2020. Le Secrétariat a rappelé qu'en 2019, le Service d'enregistrement de La Haye avait migré vers une nouvelle plateforme qui avait eu pour effet de ralentir les activités d'enregistrement. En vue de rattraper ce retard vers la fin de l'année 2019, l'accent avait été délibérément mis sur les demandes régulières, ce qui signifiait que l'instruction des demandes susceptibles d'entraîner l'émission d'une irrégularité avait été reportée à 2020. En 2020, au contraire, l'arriéré des demandes avait été traité, et un nombre extraordinaire de demandes avait été instruit, y compris les demandes de 2019 qui avaient été laissées de côté en raison d'irrégularités. Par conséquent, cela donnait une image déformée quant au nombre relatif d'irrégularités constatées en 2020; il s'agissait d'une situation unique. Le Secrétariat a pris note du point fondamental soulevé par la délégation et a indiqué qu'il s'efforcera toujours de trouver de nouveaux moyens d'empêcher les demandeurs de commettre des irrégularités, en intégrant, par exemple, davantage d'intelligence dans le système de dépôt électronique et, à mesure que de nouvelles parties contractantes adhèrent, en effectuant davantage de

déclarations qui introduiraient de nouvelles exigences dans le système. L'Organisation prenait cette question en considération depuis un certain nombre d'années, et elle continuerait de le faire, en particulier grâce au programme d'externalisation du système de La Haye, qui était un projet du plan-cadre d'investissement.

62. Le président a remercié le Secrétariat pour ses réponses. Il a suggéré qu'à la suite des clarifications approfondies apportées par le Secrétariat et en particulier à la lumière des précisions à venir qui suivraient au cours de la semaine, le comité pourrait clore les débats sur ce point de l'ordre du jour par une proposition de décision. Il a lu un projet de paragraphe de décision pour clore le point 4 de l'ordre du jour : "Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 (document WO/PBC/32/2), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes en 2020 dans la réalisation des résultats escomptés." Le président a demandé si les membres étaient d'accord avec cette décision et a indiqué que comme il l'avait précisé, toutes les questions sur lesquelles les délégations avaient sollicité des éclaircissements recevraient une réponse détaillée de la part du Secrétariat au cours des deux jours suivants.

63. La délégation des États-Unis d'Amérique est intervenue pour demander que le point 4 de l'ordre du jour reste ouvert jusqu'à ce que toutes les réponses aux questions aient été reçues. Le président a accepté et la session a été ajournée.

64. Le Secrétariat a répondu à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique concernant les détails des ressources pour le résultat escompté II.9. Il a expliqué que le programme et budget avait été préparé bien avant le début du nouvel exercice biennal, et qu'il reposait sur une planification générale des activités du programme et sur une série de postulats. Pour le programme 9, le programme 10 et le programme 20, les montants prévus au budget pour le résultat escompté II.9 étaient respectivement de 71 000 francs suisses, 10 000 francs suisses et 21 000 francs suisses. Le programme et budget approuvé avait ensuite été mis en œuvre dans le cadre du processus annuel de planification du travail, où des estimations plus détaillées, en particulier pour les ressources en personnel allouées à une activité, avaient été réalisées. Le Secrétariat a expliqué que pour le programme 9, le programme 10 et le programme 20, le budget après virements s'élevait à 386 000 francs suisses, 332 000 francs suisses et 282 000 francs suisses respectivement, et que les dépenses réelles traduisaient la mise en œuvre réelle. Pour les trois programmes, les dépenses réelles en 2020 pour le résultat escompté II.9 étaient respectivement de 89 000 francs suisses, 34 000 francs suisses et 100 000 francs suisses, c'est-à-dire bien inférieures au budget après virements. Le Secrétariat a rassuré la délégation sur le fait qu'il n'y avait pas eu de transferts de ressources dans les programmes 9, 10 et 20 à l'appui de la mise en œuvre du résultat escompté II.9. L'augmentation du budget après virements reflétait une réaffectation des ressources en personnel au sein de ces programmes au résultat escompté II.9. Le Secrétariat a indiqué que cette réaffectation n'avait pas d'incidence négative sur la promotion des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, pour lesquels le budget après virements pour 2021 dans l'ensemble de l'Organisation avait augmenté de 4,5%.

65. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le Secrétariat pour cette explication et a demandé une réponse par écrit, car il était difficile de mémoriser tous les chiffres. Elle a poursuivi en disant qu'elle tenait à s'assurer qu'elle avait bien compris que ce qui restait à la suite des virements post-budgétaires s'élevait à 297 000 francs suisses, 298 000 francs suisses et 182 000 francs suisses respectivement pour l'année civile 2021, c'est-à-dire ce qui était encore disponible après les virements budgétaires, moins ce qui avait déjà été dépensé. La délégation a déclaré que c'était considérablement plus que ce qui avait été convenu dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021 et a ajouté qu'elle devrait digérer cette

information. La délégation a conclu en demandant des éclaircissements sur l'origine des fonds virés.

66. Le Secrétariat a répondu et expliqué qu'il n'y avait, en fait, aucun virement. Il s'agissait simplement d'une concrétisation pratique. Le Secrétariat a expliqué qu'au moment de la préparation du document du programme et budget, l'on envisageait des activités générales pour les programmes, assorties d'une série d'hypothèses et d'enveloppes générales de ressources associées aux activités. L'étape suivante était le processus de planification annuelle du travail et, à ce moment-là, les chefs de secteur et les directeurs de l'Organisation planifiaient leur travail de manière plus détaillée. Au moment de la planification détaillée du travail, les ressources en personnel et les ressources autres que de personnel étaient affectées à chaque activité. Les augmentations en question découlaient de l'association de ressources en personnel ou de temps de travail supplémentaires à des activités qui contribueraient au résultat escompté II.9. Le Secrétariat a répété qu'il n'y avait pas eu de virements; il s'agissait d'une affectation à l'intérieur même de ces programmes et notamment du temps de différents personnels.

67. Le président a remercié le Secrétariat et a suggéré que les clarifications soient communiquées par écrit à la délégation des États-Unis d'Amérique. Il a également demandé que du temps supplémentaire soit accordé pour l'analyse des documents et a estimé qu'il pourrait y avoir des éléments supplémentaires et complémentaires qui devraient être disponibles concernant les questions soulevées la veille.

68. Le lendemain, la délégation des États-Unis d'Amérique a pris la parole et a de nouveau remercié le Secrétariat et suggéré de clore le point 4 de l'ordre du jour puisque sa délégation n'avait pas d'objection.

69. Le vice-président a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique pour sa proposition constructive. Il a rappelé que le point 4 de l'ordre du jour portant sur le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 était toujours en suspens et que ce point pourrait ensuite être clos. Le vice-président a demandé si la délégation des États-Unis d'Amérique avait d'autres remarques à formuler sur le point 4 de l'ordre du jour. Elle n'en avait aucune. Le vice-président a indiqué qu'il allait faire afficher la proposition de décision à l'écran pour conclure ce point de l'ordre du jour et la proposition a été adoptée.

70. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant examiné le Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020 (document WO/PBC/32/2), et reconnaissant que celui-ci revêt un caractère d'auto-évaluation par le Secrétariat, a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note de la performance financière positive et des progrès accomplis par les programmes en 2020 dans la réalisation des résultats escomptés.

POINT 5 SITUATION FINANCIÈRE À LA FIN DE 2020 : RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

71. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/INF/1.

72. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

73. Le Secrétariat a indiqué que le document fournissait les chiffres financiers préliminaires pour 2020. Au moment de la préparation du document, ces chiffres faisaient l'objet d'une vérification. Les états financiers vérifiés pour 2020 seraient officiellement présentés à la session de septembre 2021 du Comité du programme et budget. Toutefois, le Secrétariat était très heureux de partager le fait que l'OMPI avait reçu une opinion sans réserve des vérificateurs externes sur les états financiers. Le document visait à fournir aux États membres les dernières mises à jour financières disponibles à titre d'information générale en vue des discussions sur le

Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Le résultat préliminaire de l'Organisation pour 2020 faisait apparaître un excédent pour l'année de 135,9 millions de francs suisses, avec des recettes totales, hors comptes spéciaux, de 463 millions de francs suisses et des dépenses totales de 352 millions de francs suisses. Ce résultat pouvait être comparé à l'excédent de 97,7 millions de francs suisses en 2019, pour des recettes totales, hors comptes spéciaux, de 447,2 millions de francs suisses et des dépenses totales de 386,3 millions de francs suisses. Les recettes totales pour 2020 ont augmenté de quelque 15,8 millions de francs suisses, soit une augmentation de 3,5% par rapport aux chiffres de 2019. La pandémie de COVID-19 a affecté certaines activités en 2020, ce qui s'est traduit par une baisse des dépenses liées aux voyages, qu'il s'agisse de missions ou de voyages de tiers, en raison d'un passage à des prestations virtuelles ou de l'annulation ou du report de réunions, par des retards dans les développements informatiques et les améliorations des applications informatiques, ainsi que par une baisse des dépenses de personnel en raison de retards dans le recrutement et l'intégration des nouveaux venus. Par ailleurs, le Secrétariat avait bien entendu engagé des dépenses supplémentaires dans certains domaines de travail, notamment le nettoyage, des frais médicaux ainsi que les équipements informatiques nécessaires à l'exécution virtuelle de toutes les tâches. Le document fournissait également des informations détaillées sur les dépenses engagées en 2020 par chaque programme, les résultats de 2020 par Union et les résultats prévus pour 2021. Pour faire le lien avec la discussion précédente et la question sur les nouvelles prévisions, le Secrétariat était heureux d'annoncer qu'il entreprenait un examen complet sur une base mensuelle dans tous les secteurs et programmes en vue d'identifier les modifications des hypothèses, les écarts par rapport au plan et les nouveaux besoins afin que le Directeur général puisse prendre des décisions appropriées en matière de ressources.

74. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour la communication de la situation financière à fin 2020 : résultats préliminaires, figurant dans le document WO/PBC/31/INF/1. Le groupe a noté que le rapport portait sur des chiffres non vérifiés. Bien que les résultats soient moins bons – 66% seulement des objectifs ayant été jugés en bonne voie – la délégation s'est félicitée que les investissements de trésorerie principale et les investissements de trésorerie stratégique de l'OMPI aient enregistré des rendements positifs de 4,8% et 5,8%, respectivement. Des efforts importants avaient été déployés pour renforcer la gestion de la trésorerie et les stratégies bancaires de l'OMPI, ce qui avait permis de protéger dans une large mesure les actifs de trésorerie opérationnelle de l'OMPI contre l'impact des taux d'intérêts négatifs. Le groupe espérait que ces tendances positives associées à ces efforts se poursuivraient.

75. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le président et le Secrétariat pour leur rapport financier. Le groupe a pris note que les rapports étaient préliminaires et que les résultats vérifiés seraient présentés à la session suivante du PBC. Le groupe s'est réjoui de constater que le niveau de recettes prévues pour l'exercice biennal serait très probablement atteint, car les résultats des systèmes d'enregistrement indiquaient qu'ils fonctionnaient de manière optimale. Le groupe s'en est félicité et a reconnu que la bonne santé financière de l'Organisation permettait de poursuivre des programmes durables. Il a noté que les dépenses avaient été réduites dans les limites prévues et que le taux d'utilisation du budget par programme était de 43%. Il a dit attendre avec intérêt les chiffres définitifs vérifiés.

76. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat d'avoir communiqué le rapport financier 2020, dont le contenu était riche et comprenait de nombreuses précisions. Ce rapport avait été élaboré dans le strict respect des normes IPSAS. La délégation s'est félicitée de la bonne santé financière à long terme de l'OMPI et de l'augmentation continue de l'excédent et de l'actif net et estimait que l'OMPI avait principalement bénéficié de l'augmentation continue des demandes ainsi que du développement du système du PCT. L'excédent financier de l'OMPI pour 2020 avait atteint un niveau sans précédent d'environ 136 millions de francs suisses. C'était le résultat de l'augmentation de l'utilisation des systèmes mondiaux de

propriété intellectuelle. Les dépenses de développement avaient été affectées par la crise de la COVID-19. La délégation a suggéré que, à l'avenir, compte tenu notamment de la nouvelle norme et de la situation de l'après COVID-19, l'OMPI affecte davantage de ressources à l'augmentation générale du système des services de propriété intellectuelle dans le monde, ainsi qu'à la promotion du développement grâce au système de la propriété intellectuelle.

77. En l'absence de demande d'intervention, la décision a été adoptée :

78. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note du contenu du document (WO/PBC/32/INF/1).

POINT 6 PLAN STRATÉGIQUE À MOYEN TERME (PSMT) POUR 2022-2026

79. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/3.

80. Le président a présenté le point 6 de l'ordre du jour, Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026. Le président a déclaré que ce document fournissait des orientations stratégiques générales pour la préparation des programmes et budgets couverts par le PSMT, qu'il définissait la direction stratégique de l'OMPI pour les cinq prochaines années et qu'il constituait une source d'inspiration et d'orientation pour l'Organisation. Lors des déjeuners de travail organisés à Genève avec les ambassadeurs en amont de la trente-deuxième session du PBC, le Directeur général avait présenté les grandes lignes du PSMT 2022-2026 et s'était montré réceptif aux observations et suggestions formulées. Le président a remercié le Directeur général de ses interactions directes avec lui lors de ces déjeuners et l'a invité à présenter le document.

81. Le Directeur général a présenté le PSMT 2022-2026 de la nouvelle administration. Il a redit combien il était reconnaissant aux États membres de la manière enthousiaste et constructive dont ils avaient collaboré avec lui et ses collègues dans l'élaboration du PSMT 2022-2026. Leurs conseils, leurs orientations et leurs retours d'information avaient inspiré le PSMT 2022-2026. Le PSMT 2022-2026 était autant leur vision que celle du Secrétariat, et il se réjouissait de travailler avec toutes les délégations pour donner vie au PSMT 2022-2026. Le Directeur général a déclaré que la pandémie de COVID-19 avait coûté des vies et des moyens de subsistance, et avait fait reculer les aspirations communes à un monde meilleur et plus juste d'ici la fin de la décennie, telles qu'elles étaient présentées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pourtant, au milieu de la crise, il y avait eu des lueurs d'espoir et des opportunités. L'innovation dans le domaine de la santé et de la médecine avait permis la prévention, le traitement et la vaccination des personnes, et l'innovation dans le domaine des communications avait permis la connexion, l'engagement et la collaboration des personnes tout en se trouvant à des milliers de kilomètres de distance. D'une manière plus générale, la pandémie de COVID-19 avait accéléré les tendances préexistantes à la mondialisation de l'innovation, et avait accru l'importance de la propriété intellectuelle, de l'innovation et de la créativité pour tous les pays du monde. Ces opportunités s'accompagnaient toutefois de difficultés. La connaissance et la conscience de la propriété intellectuelle et de son puissant rôle de catalyseur demeuraient faibles. Les fruits de l'innovation et de la créativité étaient inégalement répartis. La résolution des défis mondiaux et la réalisation des ODD nécessitaient une coopération internationale encore plus efficace. Il ne suffisait donc pas de se satisfaire du statu quo et de vouloir simplement maintenir le cap alors que le monde s'engageait dans des eaux nouvelles et inexplorées. Le PSMT 2022-2026 présenté aux délégations était un PSMT qui permettrait d'élever et d'élargir les travaux de l'OMPI et d'aider les délégations à relever les nouveaux défis et à saisir les nouvelles possibilités qui se présentaient. La vision du PSMT 2022-2026 était la suivante : "un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général". L'OMPI aspirait à ce que chaque État membre, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, utilise la propriété intellectuelle comme un

outil puissant pour créer des emplois, attirer des investissements, soutenir la croissance des entreprises, relever les communautés et, en définitive, développer des économies dynamiques et des sociétés vivantes. Pour ce faire, l'Organisation devait continuer à obtenir de bons résultats dans ses domaines de compétence traditionnels, en tant qu'organisme mondial d'établissement de normes en matière de propriété intellectuelle, et dans la prestation de ses services mondiaux. Si l'OMPI devait continuer à bien faire cela, elle devait aussi aller au-delà des aspects techniques et juridiques de la propriété intellectuelle, pour donner vie à ses aspects pragmatiques et liés au développement. L'OMPI devait s'engager non seulement avec les experts et les spécialistes de la propriété intellectuelle, mais aussi avec ceux qui sont sur le terrain, afin que les profanes, les petites et moyennes entreprises (PME), les femmes, les jeunes et d'autres personnes qui ne bénéficiaient pas pleinement de l'écosystème de la propriété intellectuelle commencent à comprendre comment la propriété intellectuelle faisait déjà partie de leur vie et commencent à voir comment elle faisait également partie de leurs rêves et de leurs aspirations. C'est pourquoi la mission du PSMT devait être de construire un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui aide chacun à utiliser la propriété intellectuelle pour croître et se développer. L'OMPI devait également jouer son rôle dans la lutte contre les inégalités en matière de développement. Le Plan d'action pour le développement continuerait de jouer un rôle essentiel dans les travaux de l'OMPI, mais l'Organisation devait innover dans son assistance afin d'avoir un impact réel sur le terrain. Cela signifiait qu'il fallait aller au-delà d'une approche fondée sur les activités pour trouver des projets et des partenariats susceptibles de produire des résultats tangibles au niveau local et d'aider les États membres à mieux reconstruire. L'OMPI intensifierait son travail avec les parties prenantes externes et les partenaires de la famille des Nations Unies et au-delà, afin que l'Organisation puisse s'attaquer aux problèmes mondiaux et réaliser les aspirations des ODD pour 2030. La vision et la mission de l'OMPI étaient étayées par quatre piliers stratégiques et une fondation. Le Directeur général a précisé que ces piliers stratégiques et cette fondation n'avaient pas pour but de décrire des travaux propres à un secteur, mais de décrire les priorités de l'OMPI qui concernent l'ensemble de l'Organisation. Ils remplissaient la même fonction pour l'OMPI que les objectifs de développement durable pour le système des Nations Unies, en indiquant où les aspirations et les énergies communes seraient canalisées. Le premier pilier stratégique était axé sur la sensibilisation et l'engagement, mais il avait été élargi au-delà des spécialistes et des experts de la propriété intellectuelle pour inclure le grand public partout dans le monde. La propriété intellectuelle est considérée comme hautement technique, complexe et énigmatique, de sorte que peu de gens comprennent son importance dans leur vie et, surtout, le potentiel qu'elle représente pour les aider à concrétiser leurs idées. Il fallait faire connaître la propriété intellectuelle au grand public et aux autres parties prenantes au niveau local, comme les PME, et leur faire partager la valeur et l'utilité de la propriété intellectuelle d'une manière qu'ils puissent comprendre et à laquelle ils puissent s'identifier. L'OMPI continuerait à collaborer avec ses collègues experts en propriété intellectuelle dans des forums et des canaux spécialisés, mais la portée de l'OMPI devait s'étendre au-delà de ces derniers, et la stratégie de l'OMPI devait évoluer afin d'englober des contenus destinés à un public plus large. La campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2020, axée sur le thème "PME : des idées au marché", illustre cette approche. La jeunesse serait un secteur de mobilisation privilégiée. Si l'OMPI voulait atteindre les innovateurs et les créateurs de demain, elle devait non seulement parler leur langue mais aussi être active sur les plateformes qu'ils utilisent au quotidien. L'OMPI avait renforcé sa présence sur les réseaux sociaux et cette démarche allait se poursuivre et s'accompagnerait de la création de contenus plus longs par notre studio média. Le site Web et les publications de l'OMPI connaîtraient également une évolution dans la manière dont les contenus seraient présentés, et l'accent serait mis sur une utilisation plus large des langues, afin de toucher de nouveaux publics, conformément au principe du multilinguisme de l'OMPI. Les piliers stratégiques 2 et 3 décrivaient les points forts traditionnels de l'OMPI. Ces piliers internes demeuraient le fondement de l'action de l'OMPI et continueraient d'être au cœur des activités de l'OMPI tout au long de la période quinquennale du PSMT 2022-2026 et au-delà. Le deuxième pilier était centré sur le rôle fédérateur de l'OMPI de la communauté de la propriété intellectuelle et sur sa

qualité d'organisme international chargé d'établir les normes et les standards qui façonnent l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat de l'OMPI était déterminé à apporter le meilleur soutien possible aux États membres et à faciliter la poursuite du développement du programme normatif de l'OMPI. L'OMPI collaborerait avec les États membres pour trouver des moyens créatifs et intéressants d'utiliser encore mieux le temps passé en réunions des comités et des groupes de travail. De même, l'OMPI continuerait de rassembler la communauté internationale pour traiter les questions émergentes de politique générale liées à la propriété intellectuelle. La série de conversations de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle (IA) avait par exemple suscité un large débat sur l'orientation future de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. L'OMPI prévoyait d'aborder de la même manière d'autres questions émergentes liées non seulement à l'IA, mais aussi aux technologies de pointe. Dans le cadre du deuxième pilier, l'OMPI continuerait également d'œuvrer au sein de la communauté internationale pour faire respecter la propriété intellectuelle aux niveaux national, régional et mondial, en tant que partie intégrante de tout écosystème de la propriété intellectuelle. L'OMPI jouerait également un rôle plus actif pour soutenir la réalisation des ODD et relever les défis mondiaux les plus urgents. La réponse de l'OMPI à la pandémie de COVID-19 avait montré cette approche en action. Au cours des 16 derniers mois, l'OMPI avait mis à profit son expertise pour contribuer à la création d'un environnement favorable au transfert de technologie et à la concession de licences, ainsi que pour dispenser des conseils en matière de législation et de politique générale sur l'équilibre entre la propriété intellectuelle et les questions de santé. L'OMPI était déterminée à poursuivre sa coopération tripartite avec l'OMS et l'OMC sur une série d'initiatives allant des ateliers de renforcement des capacités à la fourniture d'une assistance technique aux États membres adaptée à leurs besoins en matière de technologies médicales liées à la COVID-19. Tout en reconnaissant que davantage devait être fait pour soutenir la réponse mondiale et assurer l'équité en matière de vaccins, l'OMPI s'engageait à jouer un rôle actif dans cette entreprise commune. L'OMPI aiderait également les États membres à mieux reconstruire. Le Directeur général a rappelé les remarques qu'il avait faites lors de l'ouverture de la session le matin même, et a déclaré que l'OMPI publierait, ce jour, un ensemble de mesures de soutien qui permettraient de tirer davantage parti de l'expertise de l'OMPI et d'aider les États membres à surmonter la pandémie de COVID-19 et à se reconstruire. Le troisième pilier concerne la prestation de services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle de qualité, qui constitue l'un des aspects uniques et durables du travail de l'OMPI. Cela englobait notamment les systèmes d'enregistrement internationaux et le travail du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. L'augmentation des dépôts de demandes internationales de titres de propriété intellectuelle se poursuivant, l'OMPI reconnaissait qu'elle devait continuer de soutenir une utilisation plus large de ses systèmes et de ses services d'enregistrement de propriété intellectuelle, et prendre des mesures pour poursuivre l'amélioration de son service à la clientèle et de la numérisation, par exemple grâce à des projets tels que le Portail mondial de la propriété intellectuelle, un guichet unique pour les clients. L'accent serait mis sur le renforcement de l'expérience client des services de l'OMPI, sur l'établissement de contacts avec les clients actuels et nouveaux afin d'améliorer les services, et sur l'adoption d'une approche axée sur le client en vue de la mise au point de nouveaux services. Au cours de la période quinquennale couverte par le PSMT, l'OMPI s'efforcerait de renforcer la réputation des publications et des données essentielles telles que l'Indice mondial de l'innovation et le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde. Ces publications étaient devenues des sources essentielles d'informations, de données et de connaissances fiables pour de nombreux utilisateurs du monde entier, tant publics que privés. En outre, des plateformes telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search continueraient d'être renforcées et développées, en collaboration avec des partenaires extérieurs, afin que l'OMPI puisse relever des défis mondiaux tels que le changement climatique et la santé publique. Le quatrième pilier était centré sur l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil puissant au service de la croissance et du développement durable. L'essor de l'économie immatérielle, combiné à l'importance de la croissance induite par l'innovation et la créativité, avait suscité un intérêt accru pour le développement d'écosystèmes de propriété intellectuelle et la commercialisation

de la propriété intellectuelle dans le monde. Pour soutenir ses activités dans ce domaine, l'OMPI avait créé un nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation qui exploiterait l'expertise de l'organisation et permettrait à l'OMPI de développer davantage ses capacités au profit des États membres. L'ambition de l'OMPI était de permettre à tous les pays d'utiliser plus efficacement la propriété intellectuelle comme un outil de croissance, ce qui était particulièrement important pour les pays en développement et les PMA. L'OMPI n'y parviendrait pas en adoptant une approche universelle, mais en élaborant des approches personnalisées qui tiendraient compte des besoins et des situations nationales et régionales, ainsi que des aspirations spécifiques des États membres en matière de développement. L'OMPI s'efforcera également de renforcer la coopération horizontale entre les États membres, notamment une plus grande coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

L'augmentation du nombre d'innovateurs et de créateurs qui utilisent efficacement la propriété intellectuelle constituait un défi majeur que l'OMPI entendait relever. Grâce à des projets tels que L'OMPI pour les créateurs, un partenariat public-privé permettant aux créateurs de parler de la propriété intellectuelle à d'autres créateurs de manière concrète, ou grâce à des initiatives telles que les centres d'appui à l'innovation technologique, dans le cadre desquels l'OMPI aidait les chercheurs et les établissements de recherche à utiliser la propriété intellectuelle pour que la recherche et le développement aient un impact et que le transfert de technologie soit efficace, l'OMPI trouverait de nouveaux moyens d'obtenir des résultats ayant des effets concrets. Pour ce faire, l'OMPI devait toutefois travailler en étroite collaboration avec les membres et, sur leurs conseils, avec les bons partenaires dans leurs pays. Par exemple, plutôt que de coopérer directement avec des PME et des jeunes entreprises, l'OMPI travaillerait avec les États membres et les offices de propriété intellectuelle pour identifier les partenaires appropriés avec lesquels l'OMPI pourrait collaborer, de manière à créer un impact réel sur le terrain. Ces efforts devraient se caractériser par une évolution vers une approche davantage axée sur les projets. Non seulement cela aiderait à obtenir des résultats concrets, mais cela renforcerait la responsabilisation et l'appropriation. Ces aspects étaient essentiels si l'OMPI voulait s'engager de manière significative auprès des PME, des jeunes et des communautés autochtones, qui avaient tous besoin d'aide pour utiliser la propriété intellectuelle afin de croître et de se développer. L'OMPI pourrait également élargir l'utilisation de la propriété intellectuelle par les communautés, dont beaucoup étaient riches en culture et en patrimoine traditionnels, et devraient se servir de la propriété intellectuelle comme d'un moyen non seulement de protéger leur patrimoine traditionnel mais aussi de le faire connaître au monde. Les activités de l'OMPI en matière de formation et de renforcement des compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle constituaient un outil essentiel pour aider ces nouvelles parties prenantes à utiliser la propriété intellectuelle pour croître et se développer. L'Académie de l'OMPI élargirait donc son offre pour inclure des cours utiles aux entrepreneurs, aux PME et à d'autres personnes souhaitant acquérir des compétences pratiques en matière de propriété intellectuelle, afin de pouvoir les utiliser pour commercialiser leurs idées. Le Directeur général a ensuite parlé des fonctions de gestion et des valeurs organisationnelles de l'OMPI – la fondation sur laquelle le PSMT 2022-2026 était construit. L'OMPI avait déjà commencé à transformer la façon dont l'organisation travaillait et à fournir des moyens d'action à son personnel en favorisant une culture ouverte, collaborative et dynamique, une culture qui cultive le talent, favorise la confiance et encourage l'initiative. L'OMPI se ferait la championne de la diversité et de l'intégration en continuant à faire progresser la parité hommes-femmes dans l'ensemble de l'Organisation et grâce à son engagement envers les parties prenantes multilingues. L'OMPI appliquerait une politique de tolérance zéro à l'égard de toutes les formes de comportement inacceptable, telles que les brimades et le harcèlement. Au niveau macroéconomique, l'OMPI restait attachée à des normes élevées de gouvernance et à une gestion financière prudente. Les incertitudes qui prévalaient signifiaient que les recettes ne pouvaient être considérées comme acquises et que l'Organisation continuerait à gérer ses ressources de manière efficace, afin d'offrir aux États membres un bon rapport qualité-prix pour chaque dollar dépensé par l'OMPI. Dans le même temps, l'OMPI continuerait à investir dans sa transformation numérique, afin de poursuivre l'amélioration de ses processus internes et de ses services externes et, en définitive, de mieux servir ses membres. En conclusion, le PSMT 2022-2026 était une vision

destinée à relever le travail de l'OMPI dans une période de grande crise et d'opportunités, conformément à l'aspiration collective de l'Organisation pour que la propriété intellectuelle soit véritablement au service du monde. Le Directeur général a dit espérer que les États membres se joindraient à l'OMPI pour construire un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, étaient stimulées par la propriété intellectuelle dans l'intérêt de tous, et il attendait avec intérêt de collaborer avec tous les États membres pour faire de cette vision une réalité.

82. Le président a remercié le Directeur général pour sa présentation extrêmement complète du PSMT 2022-2026. Il a déclaré que sa présentation montrait à quel point la vision était parfaitement fondée et a ajouté que les délégations étaient extrêmement intéressées de voir comment l'OMPI allait se développer grâce à cette nouvelle vision. Ce nouveau stimulus était un outil extraordinaire de propriété intellectuelle au service de la jeunesse, des PME et de la vaste communauté des créateurs du monde entier. Cette vision futuriste était également très ouverte et enthousiaste. Le PSMT 2022-2026 avait été élaboré en gardant à l'esprit la bonne gouvernance et la prudence, ainsi qu'en s'appuyant sur la détermination du Directeur général à veiller à ce que chaque dollar de ressources aille directement à une réalisation dans un esprit de bonne gestion des affaires, qualitativement et quantitativement parlant. Le président a invité les participants à formuler leurs observations.

83. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Directeur général et le Secrétariat de l'OMPI d'avoir élaboré le PSMT 2022-2026 et a déclaré qu'il s'agissait d'un document clair et bien structuré définissant l'orientation stratégique de l'Organisation pour les cinq prochaines années. Disposer d'une orientation stratégique pour l'Organisation serait d'une valeur inestimable alors que le monde sortait de la pandémie de Covid-19 en ayant tiré des enseignements utiles. Comme le document et le groupe B le reconnaissent, la crise avait créé des opportunités qui pouvaient être exploitées si l'on avait clairement défini nos valeurs communes et comment elles devaient être appliquées à l'avenir. Le groupe était encouragé de voir l'OMPI reconnaître la propriété intellectuelle comme un outil stratégique permettant de relever les défis mondiaux rencontrés. Comme ce plan le reconnaissait, la propriété intellectuelle n'était pas un domaine technique réservé aux universitaires, aux spécialistes ou aux juristes : elle touchait à de très nombreux aspects de la vie quotidienne. La propriété intellectuelle était et devait être reconnue comme une force au service du bien de tous. Un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace était un enrichissement pour tous. Le groupe soutenait l'accent mis par l'OMPI sur toutes les parties prenantes, notamment les PME, les jeunes entreprises, les particuliers et les jeunes, et convenait que le fait de veiller à ce que la propriété intellectuelle soutienne leur capacité d'innovation et de créativité favoriserait la croissance sociale, économique et culturelle. La Maison de la stratégie était un moyen clair de présenter la vision et la mission de l'OMPI et la manière dont les piliers stratégiques les sous-tendaient. Le groupe a appuyé les piliers stratégiques de l'OMPI et le fait que l'Organisation considère qu'une main-d'œuvre compétente était le fondement de la réalisation de ces piliers d'une manière équilibrée et inclusive. Comprendre comment l'innovation profitait à tous et qu'elle avait un rôle à jouer dans un avenir durable étaient des messages positifs qui animaient clairement l'ensemble du plan stratégique. Dans le cadre du deuxième pilier, un certain nombre de suggestions pratiques avaient été formulées afin de favoriser la conclusion en temps opportuns de négociations sur les programmes d'établissement de normes. Bien que le groupe apprécie cet objectif, il appartenait aux États membres de décider si des processus tels que la fixation d'une date pour la fin de négociations étaient appropriés. Il n'existait peut-être pas de méthode universelle pour l'élaboration de cadres normatifs. Le groupe s'est réjoui de la poursuite du dialogue sur l'intelligence artificielle et la propriété intellectuelle, mais a noté qu'il se poursuivrait sous une forme élargie afin d'intégrer les technologies de pointe, notamment les interfaces esprit-machine et l'informatique quantique. Il a souligné qu'aucune technologie n'existait dans le vide et qu'il y avait un certain nombre d'interdépendances entre l'IA et ces autres domaines technologiques. Il estimait qu'il pourrait être prématuré d'élargir ce dialogue avant que l'examen de l'IA et de la propriété intellectuelle n'ait donné lieu à des progrès concrets. Le

groupe a encouragé l'OMPI à allouer des ressources adéquates et à se concentrer sur le dossier de l'IA et de la propriété intellectuelle et à travailler sur des initiatives concrètes ayant un véritable impact. Dans le cadre du troisième pilier, le groupe s'est dit favorable à ce que l'OMPI continue à jouer son rôle de source de données fiables et de qualité sur la propriété intellectuelle afin de contribuer aux débats d'orientation. Il convenait de noter que l'OMPI avait récemment publié un guide des bonnes pratiques en matière de données factuelles, qui décrivait les étapes à suivre pour fournir des données probantes en vue de l'élaboration de politiques générales. Ce document était le fruit d'un effort conjoint de l'OMPI et d'un certain nombre d'offices nationaux de propriété intellectuelle du groupe B, et s'appuyait largement sur les activités existantes des corédacteurs. Le groupe était tout à fait d'accord avec l'OMPI sur le fait que des efforts étaient nécessaires pour s'assurer que de bonnes initiatives politiques fondées sur des données probantes seraient mises en place dans tous les États membres. Il se réjouissait de continuer à soutenir l'OMPI dans la poursuite de cette orientation future. En ce qui concernait la fondation sur laquelle reposaient ces piliers, il était essentiel que le personnel soit doté des moyens nécessaires pour travailler efficacement. Le groupe a pris note du fait que ce plan stratégique reconnaissait que les modèles précédents avaient abouti à une culture formelle, hiérarchique et plutôt hostile à la prise de risque. Il attendait avec intérêt de voir des informations plus substantielles sur la manière dont cette question serait traitée. Le groupe s'est félicité des références au soutien de la diversité et se réjouissait de voir des mesures spécifiques dans la pratique. En conclusion, le groupe a remercié le Directeur général et le Secrétariat de l'OMPI pour le PSMT 2022-2026 et s'est réjoui de travailler au soutien d'une organisation dynamique, tournée vers l'avenir et innovante, qui contribue dans le monde entier à des écosystèmes d'innovation et de créativité solides, équilibrés et parfaitement compris.

84. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Directeur général de l'OMPI d'avoir établi le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. Ce document permettait de mieux comprendre la vision, la mission et la stratégie de l'Organisation. Le groupe soutenait les priorités de l'Organisation telles que les jeunes, les PME, le développement de l'infrastructure informatique et, bien sûr, les personnes. Le groupe a souscrit à l'objectif d'atteindre les parties prenantes au-delà du cercle des experts en propriété intellectuelle, et estimait que c'était d'une importance capitale pour l'avenir de la propriété intellectuelle dans le monde. Il a ajouté que l'innovation technologique et la créativité joueraient un rôle essentiel dans la reprise économique d'après la pandémie. Le groupe a également soutenu les efforts déployés par l'OMPI pour mettre en place un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré et efficace. Il a dit appuyer les efforts visant à développer les écosystèmes de la propriété intellectuelle afin de promouvoir l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable. Le groupe a rappelé la mission : "un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général". Il s'est dit satisfait des quatre piliers stratégiques de l'OMPI. Gardant à l'esprit que l'innovation et la créativité étaient considérées comme des facteurs de croissance économique et de développement social, le groupe était satisfait que l'OMPI aide les gouvernements, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance et de développement durable. Il était également favorable aux efforts déployés pour fournir des services et des données de qualité en matière de propriété intellectuelle et s'est félicité des efforts visant à accroître les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres, comme le prévoyaient les piliers stratégiques 3 et 4. Il était essentiel de renforcer la collaboration avec les principaux partenaires stratégiques pour obtenir des résultats positifs, en commençant par les offices de propriété intellectuelle, les organismes gouvernementaux concernés, les associations professionnelles et commerciales, puis les centres de transfert de technologie, les incubateurs, les universités et autres. Le groupe appréciait tout particulièrement les efforts consacrés à l'élaboration d'initiatives répondant aux différents besoins des communautés, des entreprises et des particuliers. L'aide apportée aux parties prenantes en matière de commercialisation et de gestion de la propriété intellectuelle pourrait

favoriser la croissance économique des pays et le développement des différentes régions. Le groupe a remercié le Directeur général et le Secrétariat de l'OMPI pour le PSMT 2022-2026.

85. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Directeur général pour la présentation du PSMT 2022-2026. Le plan détaillait les lignes générales qui guideraient les activités de l'Organisation pour les cinq prochaines années afin de réaliser la vision et la mission du plan. Le groupe saluait le document car il reconnaissait que les États et les parties prenantes devaient tous travailler ensemble afin de réaliser cette vision. Il a reconnu le potentiel des 4 piliers stratégiques qui avaient été suggérés comme moteurs de développement et de créativité pour atteindre un avenir meilleur et plus durable. Enfin, le groupe a réaffirmé, comme l'indiquait le document, que l'OMPI devait tirer parti de son statut de neutralité, et a assuré le Directeur général que le groupe apporterait son soutien au plan.

86. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a salué le PSMT 2022-2026 et a remercié le Directeur général pour sa présentation exhaustive et s'est dite satisfaite de sa vision à cet égard. Le PSMT 2022-2026 décrivait succinctement le paysage mondial et identifiait certains des principaux défis auxquels l'humanité se heurtait, ainsi que les possibilités de surmonter ces défis. Le groupe est convenu que la nécessité de favoriser une large reprise après la pandémie et de maintenir le monde sur une base écologiquement durable devait être une priorité. La technologie, l'innovation et la créativité seraient cruciales à cet égard. Le groupe a pris note des quatre piliers stratégiques qui guideraient les travaux de l'OMPI pendant la période quinquennale et s'est félicité de l'engagement pris d'expliquer au monde entier, le potentiel de la propriété intellectuelle pour améliorer la vie de chacun, partout, comme le reflétait le premier pilier. Il serait également important d'atteindre les communautés locales et marginalisées et de mettre l'accent sur la dimension du développement de la propriété intellectuelle dans le cadre de ces activités de sensibilisation. En outre, les États membres devraient rester les principaux acteurs de la mise en relation de l'OMPI avec les économies locales et les autres parties prenantes. Le groupe a reconnu l'importance de rassembler les gens et de s'associer aux parties prenantes pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, comme le prévoyait le pilier 2. Le partenariat avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales (ONG) était essentiel et devrait être renforcé, car il pourrait enrichir le travail de l'OMPI, notamment en contribuant aux ODD. Le groupe estimait que la conclusion de tout partenariat stratégique devrait se faire dans la transparence et en concertation avec les États membres. Il a déclaré qu'il était important de faciliter les réunions entre les États membres et les parties prenantes afin de discuter des questions et des défis émergents. Le groupe estimait qu'il est nécessaire que l'OMPI organise un dialogue sur la propriété intellectuelle et la COVID-19. Il était également important de fournir des services, des connaissances et des données d'excellente qualité en matière de propriété intellectuelle aux utilisateurs du monde entier, comme le prévoyait le troisième pilier, et l'OMPI devait continuer à améliorer et à fournir ces services de manière efficace et rationnelle. La coopération avec les offices nationaux de propriété intellectuelle devrait être renforcée et l'assistance nécessaire devrait être fournie aux offices de propriété intellectuelle des pays en développement pour les aider dans leurs efforts de numérisation. Le quatrième pilier était extrêmement important car il traitait de l'aspect développement de la propriété intellectuelle et de la manière dont elle pouvait être un outil de croissance et de développement durable. Il était crucial de promouvoir l'utilisation d'un système de propriété intellectuelle équilibré et inclusif pour les pays en développement, mais cela devait se faire en plaçant le Plan d'action pour le développement et ses recommandations au cœur de ce travail. L'accroissement de l'utilisation du système de propriété intellectuelle ne devait pas avoir d'effets négatifs sur d'autres objectifs publics, notamment ceux de l'accès à la santé publique et à l'éducation. L'assistance législative et autre apportée par l'OMPI aux pays en développement devrait mettre en évidence les éléments de flexibilité appropriés du système de propriété intellectuelle. En outre, l'OMPI devrait soutenir les objectifs de développement en facilitant le transfert et la diffusion des technologies par l'accès et le partage des avantages

entre les fournisseurs et les utilisateurs de savoir-faire technique. Dans le même ordre d'idées, l'OMPI avait été invitée à promouvoir un système de propriété intellectuelle qui tienne compte des réalités et des attentes des pays en développement, car il était clair qu'il n'existait pas d'approche universelle pour des États membres présentant des niveaux de développement différents. La pandémie de COVID-19 avait mis en évidence la nécessité d'un système de propriété intellectuelle équilibré, qui réponde aux besoins de tous les États membres, y compris les plus vulnérables. À cet égard, l'OMPI devrait intensifier ses efforts d'assistance technique dans les domaines où elle pourrait contribuer à remédier aux effets de la pandémie et à soutenir la reprise économique et sociale. Le groupe a réitéré ses remerciements au Directeur général pour cette présentation et a exprimé l'espoir qu'elle serve de base aux programmes axés sur l'impact au cours du prochain exercice biennal.

87. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Directeur général pour la préparation très complète du PSMT 2022-2026. Le groupe était satisfait de constater que le développement occupait une place centrale dans ce plan. Il a également pris note du fait que l'accent avait été mis sur les PME et les jeunes, qui constituaient des dimensions importantes pour eux en tant que groupe de pays en développement. Il estimait qu'une réflexion concrète sur les liens entre les quatre piliers stratégiques et les objectifs correspondants des ODD donnerait une image plus claire de la manière dont le PSMT 2022-2026 visait à atteindre les objectifs de développement. En outre, le PSMT 2022-2026 devrait mettre l'accent sur l'innovation locale de manière appropriée. Le PSMT étant un plan à moyen terme présenté tous les cinq ans, le groupe aimerait que le document reflète les plans futurs de l'Organisation en matière d'innovation locale. L'innovation locale était l'un des aspects importants de l'innovation dans les pays en développement. Elle avait joué un rôle très important dans la résolution de nombreux défis actuels au niveau local dans les pays en développement. S'appuyant sur cette considération, l'Organisation pouvait étendre son attention à cette question très importante.

88. La délégation de la Chine a remercié le Directeur général pour sa présentation du PSMT 2022-2026 et s'est déclarée extrêmement heureuse de voir que l'OMPI avait élaboré ce plan stratégique. Le PSMT 2022-2026 était crucial pour l'OMPI pour les cinq prochaines années, sous la direction du Directeur général. La délégation estimait qu'il s'agissait d'un élément clé pour lutter contre la pandémie de COVID-19, pour protéger les droits de propriété intellectuelle qui favoriseraient la compétitivité, et que le monde entier devait faire face à la crise sanitaire et à des difficultés de croissance interne. Le rôle très important de la propriété intellectuelle devrait être davantage utilisé pour promouvoir l'innovation, mais aussi le développement économique, afin qu'elle puisse contribuer très fortement à la santé humaine et à la reprise dans le monde entier. La délégation souscrivait généralement aux vues du PSMT 2022-2026 visant à transformer les droits de propriété intellectuelle, qui étaient jusqu'alors une activité technique et juridique, en un outil essentiel pour relever le défi mondial afin de promouvoir la croissance économique, la justice sociale et d'améliorer la situation de l'humanité. La délégation a ensuite formulé des remarques spécifiques sur le PSMT 2022-2026. Tout d'abord, la délégation s'est félicitée de la nouvelle vision et de la nouvelle mission, qui étaient clairement présentées dans le PSMT 2022-2026. La délégation a déclaré que, pour le bien-être de l'humanité dans son ensemble, l'OMPI devrait faire un meilleur usage des droits de propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation et la créativité. Elle devrait apporter sa contribution à la réalisation des ODD dans les quelques années qui restaient avant 2030. Deuxièmement, la délégation était favorable à l'idée d'améliorer les moyens de communication au niveau mondial, comme le prévoyait le premier pilier. Les six langues officielles des Nations Unies devraient être utilisées plus largement pour permettre au public de mieux comprendre les avantages des droits de propriété intellectuelle et pour assurer un bon résultat dans ce domaine de communication afin de permettre aux personnes du monde entier de se familiariser avec ce que l'OMPI souhaitait communiquer. La délégation a noté que l'OMPI avait introduit de nouveaux éléments dans sa campagne de communication lors de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril 2021. Elle s'est félicitée

que les six langues officielles de l'ONU aient été largement utilisées dans le film promotionnel destiné à promouvoir le travail de l'Organisation en matière de propriété intellectuelle. La politique linguistique était essentielle pour atteindre les objectifs du premier pilier. La délégation a déclaré qu'elle ferait une déclaration particulière sur ce point lors des débats. La délégation a également noté avec satisfaction l'engagement visé au paragraphe 74 du document en faveur de l'accroissement du nombre de langues pour les systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation souhaitait travailler avec le Secrétariat de l'OMPI et d'autres pays pour diffuser les connaissances, les services et les données de l'OMPI auprès de tous. En ce qui concernait le deuxième pilier, la délégation attendrait avec intérêt l'évolution des consultations menées sur un certain nombre de règles internationales importantes, dont l'OMPI discutait. Elle considérait qu'il serait possible de continuer à tenir des réunions de manière virtuelle et hybride à l'avenir, comme le proposait le plan, ce qui permettrait aux experts des capitales de mieux participer aux discussions pertinentes, notamment aux consultations informelles. Cela contribuerait à promouvoir le processus de consultation à Genève. La délégation a accueilli favorablement l'idée de l'OMPI d'introduire des ajustements dynamiques non obligatoires et des résultats à court terme dans les négociations des règles mais a souligné que, étant donné que les traités internationaux négociés à l'OMPI étaient des documents multilatéraux universellement contraignants, il conviendrait d'obtenir la stabilité et la durabilité des résultats. Troisièmement, concernant le troisième pilier, la délégation estimait que le système mondial de services de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui était efficace, rationnel et pratique et d'excellente qualité, était la principale caractéristique de l'Organisation qui la différenciait des autres organisations, et qu'il constituait la principale source de revenus de l'OMPI et la clé pour assurer un développement constant et pérenne de l'Organisation. La délégation s'efforcera de renforcer la confiance des utilisateurs chinois et de les encourager à utiliser les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI. Elle espérait qu'il serait possible à l'avenir de continuer à prendre des mesures efficaces et répondant aux nouvelles demandes et aux nouveaux besoins des opérateurs du monde entier pour améliorer la fonctionnalité et la légitimité des droits et des intérêts des utilisateurs. En outre, la délégation était satisfaite du renforcement de la plateforme WIPO GREEN et estimait que cette plateforme pourrait être utilisée comme levier pour la réalisation des ODD des Nations Unies. WIPO GREEN serait utile en tant que modèle pour l'OMPI pour construire un écosystème mondial de la propriété intellectuelle. La délégation était satisfaite de constater que le Directeur général avait personnellement dirigé l'évaluation de la stratégie de WIPO GREEN. Elle espérait que les futurs travaux de WIPO GREEN seraient axés sur la mise en œuvre des produits et sur la production de résultats et d'effets durables. Quatrièmement, concernant le quatrième pilier, la délégation estimait que la propriété intellectuelle était un levier très important pour promouvoir un développement durable et que la commercialisation de la propriété intellectuelle et le financement de l'évaluation pourraient jouer un rôle plus important. Elle était favorable à l'augmentation des investissements de l'OMPI dans le domaine de la coopération et du développement et approuvait l'idée selon laquelle l'OMPI devrait utiliser davantage de projets spécifiques pour mettre en œuvre le plan d'action pour le développement. La délégation continuerait d'aider les autres États membres qui avaient besoin d'assistance pour mettre en place et établir des systèmes de propriété intellectuelle et de renforcement des capacités, grâce à la tenue de dialogues avec l'OMPI et aux fonds obtenus au cours des dernières années. Elle avait accompli un travail considérable dans ce domaine du financement et de l'appui au développement des PME. Elle a ajouté qu'elle poursuivrait sa coopération avec l'OMPI et avec d'autres pays. Enfin, en ce qui concerne la fondation, la délégation soutenait le renforcement de la culture interne de l'OMPI fondée sur les équipes, l'indépendance des employés et l'amélioration de la communication entre les employés afin qu'ils puissent atteindre les objectifs du plan stratégique. Elle a suggéré que l'OMPI se concentre sur le développement de l'échange de personnel entre les différents services.

89. La délégation de la Tunisie a souscrit à la déclaration de la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle a remercié le Directeur général pour sa présentation détaillée et exhaustive du PSMT 2022-2026 ainsi que pour les informations communiquées, et

a salué cette initiative et cette approche. La délégation estimait que la période que le monde traversait en ce moment, qui se caractérisait par une très grave crise sanitaire, avait été à la fois un défi et une opportunité. Cette vision prospective visant à promouvoir une période post-pandémie avait particulièrement retenu l'attention de la délégation. Pour relever les défis mondiaux complexes, un état de fait qui devrait être renforcé par la reprise à grande échelle après la pandémie de COVID-19 et qui devrait placer le monde sur une base économique viable, la délégation partageait l'approche du Directeur général et estimait que la propriété intellectuelle devrait être envisagée de manière plus large comme un outil très puissant contribuant à la détermination de relever ce défi. Elle devrait également être considérée comme un facteur de croissance et de développement. La délégation a pris note des 4 piliers stratégiques du plan envisagés pour la période quinquennale qui portaient tous sur des points clés et représentaient la base même des domaines d'activité de l'Organisation et de tous les secteurs qui devraient permettre à l'OMPI d'encourager la créativité pour un avenir meilleur et plus durable. Enfin, la délégation a salué l'engagement du Plan d'action pour le développement et de l'OMPI à rendre l'Organisation dynamique et à assurer un service de propriété intellectuelle de qualité, répondant aux attentes des États membres.

90. La délégation de la Fédération de Russie a remercié l'OMPI et le Directeur général pour la présentation du PSMT 2022-2026 et pour l'organisation d'une série d'événements avant la trente-deuxième session du PBC. La délégation a appuyé le vecteur de développement de l'OMPI inclus dans le plan, qui proposait un travail plus actif sur le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle et une meilleure compréhension des différentes catégories d'utilisateurs de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de croissance. Elle partageait l'avis selon lequel il était essentiel de promouvoir le travail avec les jeunes et les PME afin d'accroître leurs aptitudes et leurs compétences, notamment en ce qui concerne les aspects économiques de la propriété intellectuelle et sa commercialisation. La délégation s'est montrée intéressée par l'instauration d'un vaste dialogue avec les experts, par le développement des compétences et l'enseignement portant sur les questions de gestion de la propriété intellectuelle, d'évaluation de la propriété intellectuelle, de transfert de technologie, sur l'utilisation des analyses de brevets et par la création d'un cadre de recommandations sur ces questions. Elle était favorable à l'inclusion dans le plan et l'orientation des travaux de la transformation de la sphère de la propriété intellectuelle en une sphère numérique, y compris le dialogue sur l'intelligence artificielle et d'autres technologies de pointe utilisées dans la numérisation des services de l'OMPI. La délégation estimait qu'il était particulièrement essentiel que le PSMT 2022-2026 reflète les principes de soutien du multilinguisme, qui était important à la fois pour améliorer l'accès des États membres des différentes régions aux données de l'OMPI et pour élargir la couverture géographique des utilisateurs des systèmes d'enregistrement internationaux. Elle accordait une importance exceptionnelle au plan, notamment au soutien à un dialogue sur l'élargissement du régime linguistique des systèmes de Madrid et de La Haye.

91. La délégation du Canada a remercié l'OMPI et le Directeur général d'avoir organisé en juin les réunions concernant le PSMT 2022-2026, le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et les principales questions touchant à l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle. Elle appréciait grandement la transparence dans tous les domaines à l'OMPI et était satisfaite de l'engagement constructif continu visant à faire progresser la mission de l'OMPI consistant à construire un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace. Tout en appréciant le fait que le PSMT 2022-2026 n'ait qu'une valeur informative, ainsi que l'engagement du Directeur général en faveur de la parité hommes-femmes, la délégation s'est dite préoccupée par l'absence de référence au genre dans le contexte de la création d'une culture de travail diversifiée et inclusive à l'OMPI. Dans le questionnaire relatif au Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, la délégation avait proposé les deux priorités suivantes : une mise en œuvre renforcée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes dans l'ensemble des 16 indicateurs applicables, avec un accent particulier sur la

planification stratégique et l'établissement de rapports sur les résultats des ODD liés au genre et sur l'allocation des ressources financières; et la poursuite des efforts visant à atteindre la parité hommes-femmes parmi le personnel de l'OMPI à tous les niveaux. Concernant le rapport annuel sur les ressources humaines pour 2019, figurant dans le document WO/PBC/31/INF/1, si les femmes représentaient 54,4% du personnel de l'OMPI, leur représentation variait considérablement selon les catégories, les femmes étant les moins représentées dans les postes de direction. La délégation apprécierait l'ajout d'objectifs visant à atteindre la parité hommes-femmes au sein du personnel de l'OMPI dans les documents de planification allant de l'avant et souhaiterait savoir pourquoi cette question n'avait pas été identifiée dans le PSMT 2022-2026.

92. La délégation du Japon a fait sienne la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a félicité le Directeur général pour sa présentation et salué le Secrétariat de l'OMPI pour les efforts considérables qu'il avait déployés afin d'établir le PSMT 2022-2026. Elle a déclaré qu'il y avait trois points critiques dans le processus d'élaboration du prochain plan stratégique à moyen terme. Le premier point consistait à prendre la tête des initiatives internationales visant à réformer et à moderniser le système de la propriété intellectuelle en réponse à l'innovation rapide et généralisée. Le deuxième point consistait à jouer un rôle plus actif en ouvrant la voie à l'établissement d'un meilleur système international garantissant une protection et une utilisation adéquates de la propriété intellectuelle, afin que tous les citoyens de tous les États membres puissent profiter des fruits de l'innovation. Le troisième point consistait à veiller à ce que les services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI destinés aux parties prenantes soient continuellement améliorés. De ce point de vue, la délégation appuierait le PSMT proposé. La délégation est convenue que le soutien aux PME était nécessaire à la poursuite du développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle. Elle a déclaré que le soutien aux PME et aux jeunes entreprises ne pouvait pas bien fonctionner sans tenir compte des stratégies commerciales. Elle espérait continuer à travailler avec l'OMPI et d'autres États membres afin d'améliorer les systèmes d'acquisition et d'utilisation des droits de propriété intellectuelle.

93. La délégation de l'Algérie a remercié le président du PBC et a déclaré que, sous sa direction, les travaux du PBC seraient couronnés de succès. La délégation a félicité le Directeur général pour sa vision stratégique très sage axée sur l'innovation, la prestation de services et le développement durable. Elle a remercié le Secrétariat de l'OMPI pour la réalisation de sa tâche ardue de préparation et pour avoir organisé des consultations avec les États membres avant la trente-deuxième session du PBC. La délégation a souscrit à la recommandation formulée par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation accueillait favorablement le PSMT 2022-2026, qui fournissait une orientation stratégique à l'OMPI pour les années à venir. Elle a noté avec satisfaction la volonté de l'OMPI d'étendre le champ de ses activités à un plus grand nombre de parties prenantes au sein des écosystèmes d'innovation et de création. Cette procédure, très appréciée, permettrait à l'OMPI d'inclure un grand nombre de parties prenantes, tant nationales que régionales, de manière transparente, équilibrée et équitable. Elle tiendrait également compte de la spécificité et de la capacité des États membres, notamment en ce qui concernait les difficultés techniques et organisationnelles, et du défi que représentait la fracture numérique. À cet égard, il serait opportun de donner la priorité au renforcement des capacités des institutions nationales de propriété intellectuelle et des utilisateurs afin de favoriser l'innovation dans les pays en développement et de procéder à une évaluation annuelle des activités entreprises par l'OMPI axées sur le développement. La délégation s'est dite satisfaite de la réaffirmation par le plan stratégique de l'importance de l'établissement de cadres normatifs internationaux en matière de propriété intellectuelle qui soient équilibrés et efficaces. Elle estimait que l'OMPI devrait jouer un rôle essentiel dans la promotion d'un système de propriété intellectuelle qui tienne compte des aspects liés au développement dans la conception et la mise en œuvre de ses activités, ainsi que dans la mise en place de systèmes techniques et dans le renforcement des capacités. La délégation a salué l'engagement réitéré de l'OMPI dans le PSMT 2022-2026 d'aider les

États membres à utiliser les systèmes de propriété intellectuelle afin de promouvoir la croissance économique et le développement durable. Cet objectif passait par la promotion de l'innovation technologique et le transfert et la diffusion des technologies, en vue d'aider et de faciliter la mise en place de solution aux défis liés au développement dans les ODD concernant les énergies propres et le changement climatique. À cet égard, le renforcement de la coopération internationale dans le cadre du système des Nations Unies serait le meilleur atout dont disposerait l'OMPI pour faire avancer le programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation a conclu en demandant quels étaient les cadres appropriés utilisés par le Secrétariat de l'OMPI pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PSMT 2022-2026.

94. La délégation du Pakistan a salué le PSMT 2022-2026 et a remercié le Directeur général pour sa présentation. Elle a salué l'utilisation de la propriété intellectuelle comme outil pour créer des emplois, attirer les investissements et développer les économies des sociétés pour un avenir meilleur et plus durable. La délégation a félicité le Directeur général pour l'attention qu'il portait aux activités axées sur les résultats et l'impact et pour l'accent mis sur les PME et les jeunes. Les piliers stratégiques 1 et 4, ainsi que l'accent mis sur les PME, les jeunes et les jeunes entrepreneurs, entre autres, redéfiniraient la manière dont la propriété intellectuelle serait comprise et mise en œuvre dans les pays en développement. Outre l'utilisation de la propriété intellectuelle, il était essentiel de prendre en compte tous les facteurs clés de l'innovation afin de disposer d'un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif. Si la délégation reconnaissait la valeur du rôle de la propriété intellectuelle en tant qu'outil d'innovation et de créativité et admettait qu'elle permettrait d'exploiter le potentiel inusité du monde en développement, il convenait également d'accorder une attention appropriée à d'autres facteurs importants tels que la réduction de la fracture technologique et numérique au moyen de transferts de technologie, le renforcement des capacités et les contraintes en matière de ressources dans le monde en développement lors de la mise en œuvre du PSMT. La délégation était profondément satisfaite de l'approche du Directeur général consistant à travailler avec des partenaires nationaux et s'est déclarée prête à travailler avec le Secrétariat de l'OMPI et le bureau régional pour l'Asie et le Pacifique pour identifier les activités et les partenaires nationaux pertinents en vue d'une collaboration future.

95. La délégation des États-Unis d'Amérique a salué le PSMT 2022-2026 du Directeur général, qui définissait l'orientation stratégique de l'Organisation pour les cinq prochaines années. La délégation est convenue que la propriété intellectuelle devait être plus généralement considérée comme un outil puissant pour relever les défis mondiaux auxquels nous nous heurtons collectivement en matière de croissance et de développement, et comme une question d'intérêt quotidien pour tout un chacun, partout dans le monde. En élargissant les communications au-delà des spécialistes traditionnels de la propriété intellectuelle, il était possible non seulement de changer les points de vue sur la propriété intellectuelle, mais aussi de libérer un élan d'innovation et de créativité en faveur de l'amélioration et de l'enrichissement des sociétés du monde entier. La délégation se réjouissait à la perspective de collaborer avec le Secrétariat de l'OMPI et les États membres à l'application du PSMT 2022-2026 et du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023.

96. La délégation de la République de Corée a dit apprécier le travail sans relâche du Directeur général et du Secrétariat de l'OMPI investi dans la préparation du PSMT 2022-2026. La délégation s'est dite pleinement en phase avec le plan de l'OMPI consistant à utiliser la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement économiques. Elle a noté que l'OMPI encourageait les États membres à continuer d'utiliser le mécanisme des fonds fiduciaires pour soutenir l'avancement des travaux de l'OMPI. La délégation coopérerait activement avec l'OMPI pour faire en sorte que le PSMT 2022-2026 proposé soit mis en œuvre avec succès par divers moyens, par exemple, en élaborant des projets pertinents au par l'intermédiaire du fonds fiduciaire de la République de Corée. Dans cette optique, l'Office de la propriété intellectuelle de la République de Corée continuerait de discuter avec les ministères

du Gouvernement de la République de Corée liés au budget afin d'augmenter les ressources du fonds fiduciaire de la République de Corée. La délégation s'est dite convaincue que des ressources humaines compétentes et une étroite communication avec les États membres seraient essentielles à la réussite de la mise en œuvre du PSMT 2022-2026 proposé. La délégation espérait que l'Académie de l'OMPI continuerait de jouer un rôle dans le renforcement des capacités et que les divisions régionales, notamment la Division pour l'Asie et le Pacifique, continueraient de jouer un rôle central dans la communication avec les États membres, comme elles l'avaient fait jusqu'à présent. Enfin et surtout, la délégation avait constaté l'émergence des technologies et reconnaissait l'importance des données à l'ère de la transformation numérique. En conséquence, il était temps pour la communauté internationale de discuter de la manière de développer le système actuel de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, la délégation soutenait le projet de l'OMPI d'élargir le dialogue sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle pour y inclure d'autres technologies de pointe et favoriser l'échange d'informations. La délégation participerait activement au dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe qui se tiendrait en septembre 2021.

97. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le président et l'a assuré du soutien sans réserve de la délégation lors des délibérations du PBC. La délégation a fait sienne la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a félicité le Secrétariat de l'OMPI et le Directeur général d'avoir élaboré le PSMT 2022-2026, qui constituait une source d'inspiration et d'orientation stratégique pour l'OMPI. Compte tenu du rôle essentiel du partenariat avec les parties prenantes concernées pour façonner l'avenir de l'écosystème mondial de la propriété intellectuelle, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la délégation estimait que la transparence et la consultation préalable des États membres étaient essentielles avant d'établir tout partenariat et toute coopération. La délégation s'est félicitée de la coopération et du partenariat de l'OMPI avec l'OMS et l'OMC, ainsi que de la déclaration commune visant à élaborer une solution mondiale cohérente aux défis mondiaux complexes posés par la pandémie de COVID-19. La délégation a remercié le Directeur général de son annonce concernant l'ensemble des mesures de soutien destinées à répondre à la pandémie de COVID-19. Toutefois, le PSMT 2022-2026 était muet sur les mesures visant à améliorer l'accès aux technologies médicales. Ces mesures devaient être réfléchies et élaborées, et la délégation s'attendait donc à ce que l'OMPI joue un rôle plus important dans la lutte contre les conséquences de la pandémie et dans la recherche de solutions, en particulier dans le domaine du traitement de la COVID-19, des vaccins et de la relance économique après la pandémie. La délégation estimait que des ateliers et des séances d'information avec les États membres étaient essentiels pour élaborer les mesures potentielles que l'OMPI pourrait prendre. La délégation a dit apprécier les efforts déployés par le Secrétariat de l'OMPI pour parvenir à une représentation géographique équitable. Il y avait des lacunes dans la répartition géographique du personnel, c'est pourquoi les efforts visant à améliorer la diversité géographique, notamment en ce qui concerne les pays en développement, devaient être considérablement intensifiés.

98. La délégation de l'Égypte a salué l'excellente direction du Directeur général et a remercié le Secrétariat de l'OMPI d'avoir préparé le PBC dans ces circonstances exceptionnelles. La délégation a repris à son compte la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation a remercié le Directeur général pour sa présentation du PSMT 2022-2026. Elle a noté que le plan contenait une vision inclusive et globale qui guiderait les travaux de l'OMPI pour les cinq prochaines années. La délégation attachait une grande importance au plan et attendait avec intérêt sa mise en œuvre en étroite coordination et concertation avec les États membres dans le but de garantir un écosystème de la propriété intellectuelle équilibré et inclusif qui favorise l'innovation et la créativité et aide les États membres à parvenir au développement durable.

99. La délégation de la Gambie a fait sienne la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. Elle s'est associée au groupe pour souligner

l'importance des spécificités du développement et des niveaux de développement, qui avaient été très bien traités dans le PSMT 2022-2026. La délégation a salué l'approche et la structure du PSMT 2022-2026, qui reposait sur les quatre piliers stratégiques. Le premier pilier, pour un petit pays comme la Gambie et compte tenu de l'évolution technologique du monde, exigeait une certaine forme de communication publique de la part de l'OMPI et des experts en propriété intellectuelle, afin de s'assurer que les personnes qui ne comprenaient pas les aspects techniques de la propriété intellectuelle puissent la comprendre et qu'elles participent à la création d'une nouvelle culture mondiale de la propriété intellectuelle. La délégation recommandait vivement le PSMT 2022-2026. Elle souhaitait s'assurer de participer très efficacement dans le cadre des modalités de ce PSMT 2022-2026. La délégation a déclaré qu'elle s'était engagée auprès de l'OMPI au plus haut niveau pour faire part de ses intérêts en termes de reconfiguration de l'écosystème de la propriété intellectuelle en Gambie, et dans le contexte de la sous-région et de la région, afin de s'assurer que les personnes marginalisées et les jeunes, qui constituent actuellement le principal atout humain du pays, soient atteints. Le capital humain de l'Afrique repose sur les jeunes, les moins de 30 ans, qui représentent 60% de la population. La délégation estimait qu'il était essentiel d'atteindre les jeunes. Elle s'est félicitée de l'approche novatrice adoptée dans le cadre du système des piliers stratégiques, qui avait été mis en place pour favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise et pour faire en sorte que ceux qui n'étaient pas encore concernés par la propriété intellectuelle le soient. La délégation a remercié le Directeur général pour cette mesure audacieuse et a encouragé de nombreux pays, en particulier les pays du groupe B, à reconnaître que pour avancer, ils ne pouvaient pas laisser le reste du monde derrière eux. Il était important de reconnaître ceux qui avaient été marginalisés et qui avaient besoin d'un coup de main, dans un esprit de collaboration et de coopération, pour se soutenir mutuellement, en particulier compte tenu de la pandémie de COVID-19 en cours. L'esprit d'entraide était important. En conclusion, la délégation a remercié le Directeur général d'avoir fait un pas en avant très audacieux et s'est réjouie de pouvoir collaborer très étroitement avec lui à l'avenir.

100. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a exprimé sa gratitude au Directeur général et à son équipe pour le PSMT 2022-2026. La délégation a déclaré que le PSMT 2022-2026 donnait une idée claire de l'orientation de l'Organisation pour les cinq prochaines années. La délégation appuyait fermement la vision et la mission présentées dans le PSMT 2022-2026, en mettant l'accent sur l'équilibre d'un écosystème mondial efficace en matière de propriété intellectuelle. Sans œuvrer pour le bien de tous, il n'y aurait pas d'avenir durable. La délégation a reconnu l'importance de la propriété intellectuelle pour favoriser l'innovation et la créativité. La délégation a souligné le rôle que la propriété intellectuelle devrait jouer pour répondre aux besoins culturels, sociaux et économiques des pays en développement et des pays les moins avancés. À cet égard, la délégation a souligné la nécessité de remédier aux déséquilibres historiques dans l'élaboration des règles internationales afin d'inclure des questions d'une importance capitale pour les pays en développement, telles que la protection des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, et la nécessité de laisser aux pays une certaine souplesse dans l'application des règles internationales en favorisant le maintien des politiques existantes dans des domaines essentiels tels que la santé publique. La délégation a noté que la COVID-19 avait été mentionnée dans le PSMT 2022-2026, mais que ces références portaient essentiellement sur la manière dont l'OMPI avait réagi à la pandémie. C'est la raison pour laquelle la délégation se félicitait du message du Directeur général, ce matin-là, quant à un ensemble de mesures de soutien à la COVID-19 visant à aider les États membres à faire face à la pandémie. La délégation a souligné certains éléments du PSMT 2022-2026, tout d'abord l'engagement à continuer d'encourager la coopération multilatérale en continuant à agir en tant que facilitateur neutre, inclusif et transparent et à travailler plus étroitement avec d'autres partenaires du système international, y compris les autres institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales, afin de contribuer à trouver des solutions globales à ces défis mondiaux. Deuxièmement, la détermination à élargir le

soutien au-delà des lois et des règlements, en abordant d'autres éléments tels que les sources d'innovation et de créativité des pays, leurs niveaux de sensibilisation, leurs compétences et leurs capacités en matière de propriété intellectuelle, et la capacité de leurs entreprises à créer et à commercialiser la propriété intellectuelle pour contribuer à la croissance des affaires ainsi que l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que classe d'actifs. En ce qui concerne le deuxième pilier stratégique, la délégation s'est félicitée du rôle de l'OMPI en tant qu'organisateur, rassemblant les parties prenantes dans le cadre d'un partenariat et d'une approche multipartite afin de relever des défis mondiaux complexes pour lesquels la propriété intellectuelle avait un rôle à jouer. La délégation estimait que la tenue de divers dialogues et conférences apportait une valeur ajoutée. Elle souhaiterait voir davantage d'initiatives liées à la question du développement, telles que des initiatives internationales ou mondiales liées à la réalisation des ODD ou à des sujets concernant le développement de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne le pilier stratégique 3, la délégation s'est félicitée de l'accent mis sur une utilisation plus large et plus efficace des services, des connaissances et des données de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, ainsi que de l'engagement à soutenir le transfert de connaissances et l'adaptation des technologies nécessaires pour relever les défis mondiaux grâce aux plateformes et aux outils de l'OMPI fondés sur la propriété intellectuelle. Enfin, s'agissant du pilier stratégique 4, la délégation s'est félicitée de l'accent mis sur la mobilisation d'un plus grand nombre d'innovateurs, de créateurs, de PME, d'universités, d'instituts de recherche et de communautés pour tirer parti de la propriété intellectuelle. Ces domaines s'inscrivaient dans le droit fil de l'accent que la délégation mettait sur l'économie créative, dont les secteurs n'utilisaient pas seulement le droit d'auteur mais aussi d'autres actifs de propriété intellectuelle tels que les dessins et modèles industriels, les marques et les brevets, comme la délégation tenait à le souligner. Elle était favorable à l'initiative de l'OMPI en faveur des créateurs et espérait que celle-ci inclurait également des créateurs autres que les créateurs de projets de droit d'auteur. La délégation a également salué l'accent mis par l'OMPI sur les liens entre l'université et l'industrie en matière de transfert de technologie, le dialogue sur l'évaluation de la propriété intellectuelle et le projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif. En conclusion, la délégation a indiqué qu'elle formulerait des observations plus détaillées concernant chaque pilier stratégique et les résultats escomptés qui y étaient associés lors de l'examen du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023.

101. La délégation de l'Espagne a fait écho à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a remercié le Directeur général et félicité le Secrétariat de l'OMPI pour le PSMT 2022-2026 destiné à établir les orientations stratégiques de l'Organisation pour les cinq prochaines années afin de disposer d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle qui soit équilibré et efficace pour que la propriété intellectuelle favorise l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et durable. Les défis devaient être relevés conjointement afin de parvenir à une propriété intellectuelle claire et plus efficace. La délégation a salué les efforts déployés par l'OMPI pour renforcer la reconnaissance de la propriété intellectuelle en tant qu'outil stratégique important permettant de relever les défis mondiaux apportant une réponse équilibrée aux modèles économiques et sociaux. Elle estimait que le PSMT 2022-2026 offrait un horizon approprié et qu'il fallait tenir compte du fait que l'OMPI s'était impliquée dans un certain nombre de services. La délégation a déclaré qu'un travail conjoint destiné à nouer des alliances dans de nombreux autres domaines sociaux s'imposait pour agir dans ce domaine de la propriété intellectuelle en s'adressant à la fois aux grandes entreprises, aux PME, aux particuliers et aux autres parties prenantes. Il s'agirait d'une approche prudente, mais avec la ferme intention d'impliquer tous les membres des offices internationaux. La délégation a indiqué que l'Office espagnol des brevets et des marques avait lancé son plan stratégique 2021-2024 en avril 2021. Il s'agissait d'un effort collectif destiné à se positionner dans le monde à la place qui était la sienne quant à ce que l'on exigerait d'une organisation industrielle pour changer le modèle de l'économie espagnole et pour être en mesure de relever les défis liés aux piliers très spécifiques, dont beaucoup étaient communs avec ceux du PSMT 2022-2026.

102. La délégation du Bélarus, parlant en son nom propre, a remercié le Directeur général et le Secrétariat de l'OMPI pour l'excellente qualité du PSMT 2022-2026. L'implication personnelle du Directeur général dans le PSMT 2022-2026 montrait l'importance des intentions de l'OMPI pour ce qui était de la mise en œuvre du plan. La délégation a appuyé le PSMT car les quatre piliers stratégiques relatifs à la stratégie de développement du système de propriété intellectuelle du Bélarus allaient dans le même sens et elle espérait travailler avec l'OMPI pour mettre en œuvre des projets dans le cadre du plan stratégique du Bélarus.

103. Le président a remercié les délégations pour leurs déclarations et a indiqué qu'il était clair que le PSMT 2022-2026 n'avait certainement pas suscité l'indifférence chez les délégations et que les nombreuses observations formulées l'avaient enrichi. Le président a invité le Directeur général à répondre aux délégations.

104. Le Directeur général a remercié les délégations et le président pour leurs nombreuses observations et leur soutien apporté au PSMT 2022-2026. Il leur était reconnaissant pour la richesse des observations et des suggestions, et était très sensible au fait qu'il y ait eu un soutien et un alignement de nombreuses délégations sur le PSMT 2022-2026. Le Directeur général a déclaré que la vision élargie de la propriété intellectuelle, qui allait au-delà de ses aspects techniques et juridiques pour s'étendre à son rôle puissant d'outil de développement et de croissance, avait bénéficié d'un appui considérable. L'accent mis sur les PME, les jeunes et les personnes que les systèmes mondiaux et nationaux de propriété intellectuelle n'avaient pas assez bien servis avait bénéficié d'un soutien positif. Le Directeur général était satisfait du soutien apporté à la volonté de travailler ensemble pour trouver des partenaires en vue d'atteindre et de mobiliser davantage de personnes dans le monde pour obtenir des résultats sur le terrain. Le Directeur général a rappelé les remarques qu'il avait faites au début de la session, lorsqu'il avait déclaré que nombre de ces idées, conseils et recommandations provenaient des délégations et avaient été recueillis lorsqu'il s'était engagé auprès des offices de propriété intellectuelle, étant lui-même le premier Directeur général d'un office de propriété intellectuelle, et de nombreux mois après ces consultations. Le Directeur général a remercié les délégations pour leur accord, leur soutien et leur adhésion au PSMT 2022-2026. Il a prié les délégations de se mettre en rapport avec l'OMPI si quelque chose leur échappait, car ce ne serait pas la seule fois que l'OMPI et les délégations dialogueraient sur la stratégie future de l'Organisation. Le Directeur général a déclaré que ce serait le début d'un dialogue qui avait commencé avec les déjeuners des ambassadeurs et la mobilisation des offices de propriété intellectuelle et, bien sûr, les discussions qui avaient eu lieu pendant de nombreux mois. Le Directeur général a pris acte des suggestions du groupe B concernant le fait d'abandonner l'IA et a déclaré qu'il n'était pas en désaccord avec cette déclaration, mais qu'il pensait que les technologies de pointe, et même l'IA, pouvaient être déployées dans divers contextes. En ce qui concernait l'impact des progrès technologiques sur l'OMPI, l'Organisation était d'avis qu'il serait restrictif de se concentrer exclusivement sur l'IA, qui était certes importante, mais qu'elle devrait élargir son champ d'action à la chaîne de blocs et à d'autres progrès technologiques. S'agissant du dialogue de l'OMPI de septembre 2021 sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, l'accent serait mis sur les données, qui sont absolument essentielles à l'IA et à d'autres formes de technologies telles que l'industrie 4.0. Le Directeur général a assuré les délégations qu'il ne s'agissait pas d'un changement d'orientation, mais d'un élargissement des perspectives afin que l'Organisation puisse traiter ces questions de manière plus globale. En ce qui concernait les remarques du groupe des pays africains sur le rôle de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la COVID-19, le Directeur général a déclaré qu'au cours des semaines précédentes et même lors des débats de la matinée, ce domaine avait été au centre des préoccupations de l'Organisation. Le Directeur général a rappelé les observations qu'il avait précédemment formulées et a souligné que l'OMPI s'était engagée à faire en sorte que ses travaux permettent de faire face à la pandémie de COVID-19 et de surmonter la pandémie et d'aider les personnes touchées, qui étaient toutes liées entre elles. Il était important de savoir comment la propriété intellectuelle pouvait relever le plus grand défi mondial auquel on se heurtait actuellement et tirer parti des possibilités qui se

présentaient à la suite de ces défis. Le Directeur général a déclaré qu'il n'entrerait pas dans les détails puisque le PSMT 2022-2026 était par définition un document hautement stratégique. La longueur du PSMT 2022-2026 avait été réduite par rapport aux versions précédentes et visait à établir un lien avec les délégations au niveau stratégique. Le Directeur général a orienté les délégations vers M. Saadallah, coordonnateur de l'OMPI pour la propriété intellectuelle et la COVID-19, et a encouragé les délégations à se mettre en rapport avec lui, car il pourrait fournir davantage d'informations sur les ensembles de services et le soutien apporté dans le cadre de la pandémie de COVID-19. L'OMPI s'était pleinement engagée à soutenir les délégations dans la reprise après la COVID-19 et travaillerait de manière trilatérale avec les autres institutions spécialisées des Nations Unies. La COVID-19 ne concernait pas seulement la propriété intellectuelle, mais aussi le commerce, les mécanismes de réglementation et l'écosystème de la santé. Tous les aspects devaient être combinés ensemble pour obtenir des résultats sur le terrain. Le Directeur général a rassuré les délégations quant au fait que ces aspects resteraient une partie importante du travail de l'Organisation. En ce qui concernait les remarques de la délégation du Canada quant à l'accent mis par l'OMPI sur la parité hommes-femmes, le Directeur général a réaffirmé que la parité restait une partie importante du travail de l'OMPI, tant au niveau interne qu'externe. La semaine précédente, le Directeur général avait assisté à un déjeuner avec les directeurs généraux des offices de propriété intellectuelle de la région du GRULAC (Costa Rica, Chili, Colombie et Pérou) qui portait sur un Réseau sur la propriété intellectuelle et les questions de genre en Amérique latine. Il espérait inspirer d'autres groupes régionaux à suivre cette initiative. Il s'agissait là d'un exemple du travail effectué par l'Organisation pour soutenir la propriété intellectuelle et les questions de genre. Trois des quatre vice-directeurs généraux de l'OMPI étaient des femmes. La parité hommes-femmes était un domaine important du travail de l'Organisation, qui avait été résumé de manière élégante en parlant de diversité et d'inclusion dans le PSMT 2022-2026. L'Organisation procédait actuellement à une révision interne de sa politique en matière de genre et d'inclusion, qui serait prête dans quelques mois. De plus amples informations seraient communiquées aux délégations à ce sujet et les pays intéressés pourraient collaborer avec l'OMPI sur cette question. Le Directeur général a déclaré qu'il existait des indicateurs de performance sur le pourcentage de femmes aux échelons P-4 à D-2, que l'Organisation continuait d'y prêter attention et qu'elle veillerait à ce que l'action en faveur de la parité hommes-femmes bénéficie d'un soutien externe comme interne. L'innovation au niveau local, le soutien et l'impact au niveau local étaient une partie essentielle de ce qui devait être réalisé, car la propriété intellectuelle devait se concrétiser pour les personnes au niveau de la base afin qu'elles comprennent comment la propriété intellectuelle pouvait faire partie de leurs aspirations et de leur parcours. L'innovation et la créativité étaient le patrimoine commun de l'humanité et pouvaient provenir de n'importe où dans le monde, sous n'importe quelle forme. L'OMPI s'engageait à aider ces innovations non seulement au niveau des technologies industrialisées mais aussi au niveau local. Le Directeur général a raconté l'histoire d'une jeune femme cheffe d'entreprise, Navalayo Osembo-Ombati, fondatrice d'une marque très célèbre, Enda, d'une entreprise de chaussures de sport en plein essor au Kenya. L'entreprise avait déposé des marques et des brevets de dessins et modèles. Elle avait commencé à créer des emplois dans l'économie kényane et au-delà, et allait utiliser la propriété intellectuelle pour faire connaître ses produits dans le monde entier. Un autre exemple était celui de la société indonésienne Javara, dont la fondatrice, Mme Helianti Hilman, avait fait connaître les produits locaux indonésiens sur un marché plus large. La fondatrice travaillait avec 50 000 agriculteurs autochtones en Indonésie afin de s'assurer que ces produits étaient emballés et conçus correctement pour être commercialisés dans le monde entier. C'était exactement le genre de travail que l'OMPI voulait faire, et l'aide des délégations était nécessaire pour trouver de bons partenaires avec lesquels l'Organisation pourrait travailler. L'Organisation devait comprendre les conditions locales des délégations et la démarche de l'OMPI, qui consistait à ne pas utiliser une approche universelle mais à personnaliser cette approche et à l'adapter à des circonstances sociales, culturelles et économiques particulières, trouvait un large écho. Le Directeur général a demandé l'aide des délégations qui pourraient conseiller l'Organisation, ou plutôt le Secrétariat, sur les partenaires avec lesquels elle pourrait s'associer pour apporter ce soutien à l'innovation de base sur le

terrain. C'est ce que l'on entendait par un développement axé sur l'impact. En réponse aux observations de la délégation de la Chine quant à l'importance du multilinguisme, le Directeur général a déclaré qu'il espérait que le débat sur la politique linguistique révisée de l'OMPI serait fructueux. Venant d'un office national de propriété intellectuelle où il avait dirigé les services d'enregistrement, le Directeur général a assuré les délégations que le multilinguisme restait une part importante du travail de l'OMPI. Comme le PSMT 2022-2026 le mentionnait, le multilinguisme demeurait le fondement et l'assise de l'OMPI, ce qui ne voulait pas dire que l'on se détournait des services de l'OMPI et du travail normatif, mais que l'on élargissait les activités de l'Organisation. L'OMPI devait aller au-delà de la fondation et embrasser ces nouvelles activités. L'accent serait mis sur l'amélioration de l'expérience client et sur un engagement plus étroit avec les clients, car ces services n'étaient pas simplement une transaction, mais au bout de celle-ci, il y avait l'utilisateur final des services de l'OMPI, qui pouvait être une personne, une entreprise, un entrepreneur, une jeune entreprise, une PME, un innovateur et un créateur. Il s'agissait là des clients de l'OMPI. Cette perspective et cette expérience axées sur le client constitueraient un élément très important de la démarche de l'OMPI auprès des parties prenantes et de l'amélioration des services de l'OMPI. L'utilisation de la technologie, de la numérisation et d'un mode de travail virtuel, auxquels les offices de propriété intellectuelle avaient commencé à s'habituer pendant la pandémie de COVID-19, offrait à l'OMPI la possibilité de poursuivre la numérisation et de soutenir tous les offices de propriété intellectuelle dans leurs efforts. Le Directeur général a souligné que l'OMPI soutenait désormais plus de 90 offices de propriété intellectuelle de pays en développement dans leurs efforts de numérisation et qu'elle continuerait à le faire. Il a encouragé les délégations à s'adresser à l'OMPI si certains offices de propriété intellectuelle de leur pays avaient besoin d'un soutien dans le cadre de la transformation de leur stratégie et de leur service à la clientèle, et à le faire par des moyens virtuels, car l'OMPI disposait des outils et des moyens nécessaires pour soutenir ces offices. La commercialisation de la propriété intellectuelle, l'évaluation de la propriété intellectuelle et le financement de la propriété intellectuelle en provenance de différents pays étaient des domaines de travail relativement nouveaux dans le monde. Une grande partie de ces activités s'était déroulée en arrière-plan, de manière assez discrète, au cours des dernières années. L'OMPI allait bientôt lancer un dialogue sur ces questions, car le financement, l'évaluation et la commercialisation de la propriété intellectuelle étaient absolument essentiels pour aider les PME à développer leurs activités et à devenir des entreprises plus importantes. Si les PME ne bénéficiaient pas du soutien de l'écosystème financier, ces entreprises ne pouvaient pas se développer. Si ces entreprises reposaient sur des actifs incorporels liés à la propriété intellectuelle, il leur serait beaucoup plus difficile d'obtenir un financement de la part des financiers et des institutions financières traditionnels, car ces derniers étaient plus habitués aux modèles commerciaux traditionnels fondés sur les ressources ou les produits de base et aux méthodes de travail plus traditionnelles. L'OMPI devait s'employer à les soutenir, car cela créait l'écosystème dans lequel la formation, le financement et le soutien pouvaient leur permettre de se développer de différentes manières et de disposer de tous les éléments nécessaires pour utiliser la propriété intellectuelle afin de faire croître leurs entreprises. Le Directeur général a souscrit à la déclaration de la délégation de la Gambie sur le fait que la jeunesse était le plus grand atout. Les jeunes étaient les innovateurs et les créateurs de demain et la technologie pouvait être utilisée pour atteindre tout le monde. Il était important d'aller à leur rencontre, de collaborer avec eux et de leur apporter des témoignages sur la propriété intellectuelle. Il était également important de les atteindre par l'intermédiaire des universités et d'autres établissements d'enseignement. L'OMPI devait s'efforcer de trouver des moyens de les atteindre avant même qu'ils n'entrent à l'université. Le Directeur général a déclaré qu'il était essentiel de les aider à acquérir des compétences et des capacités et a mentionné le Programme des jeunes experts, dans le cadre duquel l'OMPI avait créé un certain nombre de places pour de jeunes experts de différents pays afin qu'ils puissent travailler avec l'OMPI pendant une certaine période. Les détails de ce programme étaient encore en cours d'élaboration mais il était prévu que ces jeunes experts travaillent à l'OMPI pendant un certain temps afin d'acquérir des compétences, de l'expertise, de l'expérience et une certaine visibilité. Après leur passage à l'OMPI, ils retourneraient dans leur pays en tant

qu'experts en propriété intellectuelle, en considérant la propriété intellectuelle non seulement sous un angle technique mais aussi sous l'angle du développement, de la globalité et de la croissance. En conclusion, le Directeur général s'est déclaré très reconnaissant du soutien que les États membres avaient exprimé à l'égard du PSMT 2022-2026 et de la résonance qu'ils y avaient trouvée avec leurs propres aspirations et leur propre cheminement à venir. Il a invité les États membres à coopérer avec l'OMPI. Le PSMT 2022-2026 était une vision collective interne et externe pour l'Organisation et il se réjouissait de travailler avec toutes les délégations pour en faire une réalité au cours des cinq prochaines années.

105. Le président a remercié le Directeur général pour ses observations et a déclaré que les mois ou les semaines à venir permettraient aux délégations d'approfondir le PSMT 2022-2026 afin de créer cette appropriation du plan stratégique qui serait mis en œuvre sur cinq ans. Le président s'est félicité de la nouvelle vision et des interactions et ne doutait pas que le Directeur général prendrait en compte les observations et les propositions des États membres. Le président a salué l'engagement du Directeur général à ce qu'il y ait toujours un dialogue ouvert avec les États membres pour enrichir cette vision et aller de l'avant.

106. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Directeur général d'avoir répondu à certains des points soulevés par le groupe et a apprécié le fait qu'il s'agisse d'un dialogue permanent. Le groupe s'est dit satisfait que le Directeur général ait répondu à son point de vue sur l'IA et la propriété intellectuelle et a précisé qu'il abordait cette question dans la même perspective. Il a fait observer qu'aucune technologie n'existait dans le vide. Le groupe a précisé qu'il n'était pas opposé aux technologies de pointe ou à l'exploration des liens au-delà de l'IA, mais qu'il mettait en garde contre un éparpillement excessif, compte tenu notamment de la volonté de mener des activités et des initiatives ayant un impact. Le groupe a conclu qu'il était sur la même longueur d'onde que le Directeur général en ce qui concernait le PSMT 2022-2026 et partageait son avis sur cet aspect particulier.

107. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

108. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, de prendre note du Plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026 (document WO/PBC/32/3).

POINT 7 PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2022-2023

109. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/4.

110. Le président a présenté ce point, rappelant aux délégations que le document WO/PBC/32/4 était soumis à la session pour discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications conformément à l'article 2.6 du Règlement financier et du règlement d'exécution du règlement financier de l'OMPI. Il a déclaré qu'il comptait sur l'engagement constructif et la diligence des délégations pour travailler de manière efficace et efficiente afin que le comité puisse achever sa première lecture systématique du budget, se mettre d'accord sur le plus grand nombre possible d'aspects faisant l'objet d'un consensus, et qu'il puisse réduire la liste aux questions essentielles sur lesquelles il pourrait se concentrer lors de sa prochaine session. Cela permettrait d'éliminer toute duplication des travaux. Le président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

111. Le Secrétariat a indiqué que le programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 était le premier budget proposé sous la nouvelle Administration de l'OMPI. Le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 était soumis à la présente session du Comité du programme et budget conformément à l'article 2.6 du Règlement

financier pour “discussion, observations et recommandations, ainsi que pour d'éventuelles modifications” et en vertu du mécanisme visant à faire davantage intervenir les États membres dans la préparation et le suivi du programme et budget de l'Organisation. Le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 visait à exposer la manière dont le Secrétariat se proposait de mettre en œuvre la stratégie de l'OMPI expliquée dans le plan stratégique à moyen terme que les délégations avaient examiné précédemment. Le Secrétariat l'avait préparé, guidé par les contributions des États membres, notamment grâce au questionnaire publié au début de cette année, et en se référant au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La proposition s'inscrivait dans les quatre piliers stratégiques, la fondation et les 16 résultats escomptés associés du PSMT 2022-2026. Elle était sous-tendue par une gestion clairement axée sur les résultats, avec un accent renforcé sur l'impact, une plus grande transparence et une responsabilité plus claire en matière de résultats. L'incertitude économique persistante et la pandémie de COVID-19 en cours rendaient le paysage économique toujours aussi incertain. Pour la préparation du programme de travail et du budget proposé, le Secrétariat avait adopté une approche prudente pour établir les prévisions des recettes de l'Organisation. Globalement, les recettes et les dépenses devaient augmenter de 8% et de 3% respectivement, par rapport au programme et budget convenu pour l'exercice biennal précédent. Les dépenses de personnel proposées avaient très légèrement augmenté et l'augmentation proposée des dépenses autres que celles de personnel, d'environ 8%, s'expliquait dans une large mesure par la nécessité de continuer à investir dans la transformation numérique de l'OMPI et dans l'affectation de ressources suffisantes à l'amélioration des services, notamment aux activités de développement. Les recettes globales en 2022-2023 avaient été estimées à 951,8 millions de francs suisses. Les dépenses proposées pour l'exercice biennal s'élevaient à 790,8 millions de francs suisses, dont des dépenses de personnel de 476,5 millions de francs suisses et des dépenses autres que de personnel de 314,3 millions de francs suisses. Après ajustement estimatif des dépenses selon les normes IPSAS de 58,3 millions de francs suisses, un excédent de quelque 102,7 millions de francs suisses était prévu à la fin de l'exercice biennal. Le Secrétariat a indiqué que certaines des priorités de cette proposition de budget étaient les suivantes : apporter la propriété intellectuelle aux personnes sur le terrain; le Secrétariat s'impliquerait beaucoup plus largement pour relier tout le monde, partout dans le monde, à la propriété intellectuelle. Le Secrétariat intensifierait également son travail sur la commercialisation de la propriété intellectuelle et aiderait les innovateurs, les créateurs, les entreprises, les instituts de recherche et les communautés à utiliser la propriété intellectuelle pour faire connaître leurs idées au monde entier. Les PME et la jeunesse seraient de nouveaux domaines d'intervention de l'Organisation. Le développement restait une priorité importante pour l'Organisation, avec des liens clairs entre son travail et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Le Secrétariat redoublerait d'efforts pour avoir un impact sur le terrain, notamment en élargissant ses cours de formation pour y inclure les compétences pratiques liées à la propriété intellectuelle, ainsi que les fondements théoriques. Le Secrétariat a déclaré que l'Organisation continuerait, au cours de l'exercice biennal 2022-2023, de renforcer encore la mise en œuvre des activités de l'OMPI axées sur le développement, guidées par les recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les principes inscrits dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un aperçu des ODD auxquels l'Organisation contribuait figurait à l'annexe IX. Les ODD auxquels les secteurs contribuaient avaient été indiqués dans les exposés. Les dépenses de développement étaient estimées à 146,3 millions de francs suisses, soit 18,5% du budget 2022-2023. Les dépenses de développement avaient été calculées sur la base de la définition approuvée par les États membres. Un total de 2,4 millions de francs suisses avait été spécifiquement affecté dans le budget pour l'exercice biennal 2022-2023 pour la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement, ce qui représentait un doublement de ces dépenses par rapport à 2020-2021. Le Secrétariat a déclaré qu'il s'efforcerait également de poursuivre et de développer les points forts traditionnels de l'OMPI, par exemple, les services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle et le soutien aux comités et groupes de travail de l'OMPI. Le Secrétariat identifierait des partenaires clés et travaillerait avec les parties

prenantes pour relever les défis mondiaux. L'engagement de l'OMPI auprès des États membres et le soutien qu'elle leur apportait dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 constitueraient une partie essentielle de ce travail, entre autres choses, comme l'avait indiqué le Directeur général dans ses observations liminaires de la matinée. En définitive, l'OMPI chercherait à aider tous ses États membres à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de création d'emplois, d'investissement, de croissance des entreprises, de développement économique et de rayonnement social. Le Secrétariat a remercié le comité de son attention et l'a assuré que son équipe, ainsi que les équipes des autres secteurs, étaient prêtes à aider les délégations à examiner cette proposition.

112. Le président a remercié le Secrétariat de sa présentation et a invité les participants à formuler leurs observations.

113. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Secrétariat pour la présentation du programme de travail et budget pour 2022-2023, qui constituait la première proposition de la nouvelle administration. Elle a félicité l'équipe du Directeur général pour avoir intégré les nombreuses considérations des différentes parties prenantes. Le groupe a salué la cohérence du programme de travail, ainsi que le plan stratégique à moyen terme 2022-2026. Les différents éléments sur lesquels ils reposaient étaient les mêmes; ils comprenaient également certaines des initiatives spécifiques, la gestion axée sur les résultats, l'impact des activités de l'Organisation et la transparence et la responsabilité des résultats. Pour le GRULAC, il était d'un intérêt capital que les priorités, les activités de développement et les ressources du Plan d'action pour le développement de l'OMPI soient cohérentes et liées aux objectifs de développement durable des Nations Unies. À cet égard, le groupe s'est félicité de l'augmentation des dépenses de développement, qui atteignaient 18,5% des dépenses totales de l'Organisation qui s'élevaient à 146,3 millions de francs suisses. Il estimait que l'adoption de stratégies axées sur le développement était extrêmement importante et a déclaré que le GRULAC considérait que les activités de renforcement des capacités devaient constituer un élément central des activités de l'OMPI. S'agissant des prévisions économiques de l'Organisation, le groupe a reconnu que le Secrétariat devait procéder avec prudence. Une partie importante du document pour le GRULAC tenait au fait que l'OMPI se concentrait sur des initiatives transversales pour la jeunesse, ainsi que sur l'intégration de la parité hommes-femmes dans toutes les activités. Le groupe comptait sur le fait que l'OMPI serait en mesure de réussir et a déclaré, en conclusion, que le GRULAC tenait également à faire part de sa confiance et de son soutien à tous les fonctionnaires de l'OMPI, en particulier au Directeur général et aux chefs de secteur chargés de mettre en œuvre le programme de travail. Le groupe espérait que ce programme de travail permettrait à l'OMPI de réaliser tout ce qu'elle envisageait de faire, là où la créativité était soutenue par la propriété intellectuelle et la capacité des personnes à obtenir des résultats.

114. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le Secrétariat pour le Projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Le groupe a remercié le Directeur général et le Secrétariat pour les efforts qu'ils avaient déployés en vue de fournir un cadre simple pour le programme et budget. Il estimait que ce nouveau format contribuerait à assurer une plus grande responsabilité et une plus grande transparence dans l'ensemble des activités de l'Organisation. Cela dit, le groupe tenait à prendre positivement acte du projet de programme et budget pour l'exercice 2022-2023. Toutefois, étant donné que la nouvelle forme s'appuyait sur une approche sectorielle, le groupe a fait part de la nécessité de veiller à ce que la collaboration intersectorielle ne soit en aucun cas compromise.

115. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour son travail sans relâche de préparation du projet de programme de travail et budget pour 2022-2023 et a remercié le Secrétariat de l'avoir présenté. Même si le montant du programme et budget était moindre par rapport à celui de l'exercice 2020-2021, le

groupe a reconnu que cette tâche n'avait pas dû être facile étant donné qu'une nouvelle méthodologie était utilisée pour la première fois. Il a pris note et s'est félicité de l'augmentation prévue de 8% des recettes de l'Organisation et de l'augmentation de 3% des dépenses. Il s'est dit convaincu que l'OMPI continuerait de faire preuve d'une gestion financière saine, qui avait fait ses preuves depuis tant d'années. Le groupe était parfaitement conscient des nombreux domaines dans lesquels l'OMPI devait continuer à investir, notamment les investissements en capital et en infrastructure technologique. Il savait également que le développement devait être un aspect essentiel des travaux de l'Organisation et, compte tenu de l'augmentation des recettes, il s'attendait à une augmentation plus importante du budget consacré au développement. À cet égard, le groupe a noté la modeste augmentation des dépenses projetée pour l'exercice biennal 2022-2023. Il était également satisfait de l'accent mis sur les projets axés sur l'impact. Le groupe s'est félicité de l'explication et de la justification qui avaient déjà été fournies pour la nouvelle méthodologie d'établissement du programme et budget. Il ne s'opposait pas au changement et était favorable à la nouvelle méthodologie. Toutefois, comme le groupe l'avait indiqué dans sa déclaration liminaire, il espérait que la transparence et la responsabilité ne seraient pas affectées négativement par la nouvelle méthodologie. Le groupe a pris note de la décision de présenter le budget en mettant l'accent sur les secteurs qui effectueraient le travail. Pour être clair, le groupe voyait une grande valeur dans la méthode précédente de présentation du budget centrée sur les programmes, mais il voyait également de nombreux points positifs dans la nouvelle méthode. Il estimait qu'il était important de disposer du plus grand nombre possible d'informations et espérait par conséquent pouvoir toujours obtenir les informations dont il avait besoin, même si elles ne figuraient pas dans le document. Le groupe a indiqué qu'il souhaiterait obtenir des informations détaillées sur le lien entre les travaux des différents secteurs et les ODD, ainsi que sur la mesure de l'impact de ces travaux. Il demeurait très attaché à une approche fondée sur les résultats. Enfin, le groupe travaillerait de manière constructive avec tout le monde afin que des progrès soient accomplis lors de cette session du PBC.

116. La délégation de la Géorgie a effectué une déclaration au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. Le groupe a remercié le Secrétariat et chaque secteur de l'OMPI, ainsi que leurs équipes, d'avoir préparé le projet de programme et budget pour 2022-2023, contenu dans le document WO/PBC/32/4, qui avait été établi en prenant en considération les réponses des États membres au questionnaire sur le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023. Il a remercié tous les États membres de leurs contributions. Comme le groupe l'avait souligné dans ses déclarations précédentes, il saluait le Projet de programme de travail et budget proposé, qui reflétait la vision, la mission et les piliers stratégiques décrits dans le PSMT pour 2022-2026. Il a pris note de l'estimation d'un excédent pour l'exercice biennal 2022-2023 et de l'augmentation de 7,8% des recettes par rapport au programme et budget de l'exercice biennal précédent. Le groupe estimait également que l'augmentation prudente des dépenses proposée pour l'exercice biennal suivant, qui s'élevait à 3%, traduisait une bonne gouvernance. Il approuvait l'idée de faire appel à de jeunes talents, tout en attachant une grande importance à la diversité géographique du personnel et à une parité adéquate hommes-femmes. Il a également salué le rôle important du Secteur des marques et des dessins et modèles ainsi que son potentiel de croissance. C'est pourquoi il appuyait pleinement les initiatives visant à promouvoir et à commercialiser différents systèmes, à développer et à moderniser l'infrastructure de la propriété intellectuelle et les activités d'assistance juridique et technique. Le groupe estimait également que le droit d'auteur et les industries créatives pouvaient être l'un des secteurs qui bénéficierait des effets de l'intelligence artificielle. Il appuyait donc les efforts visant à relever ces nouveaux défis à l'avenir. Le Secteur du développement régional et national était chargé de plusieurs aspects du travail de l'OMPI. Ce secteur tirait parti de ses connaissances uniques en matière de collaboration avec les États membres pour renforcer l'utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement. Dans le même temps, ce secteur jouait le rôle de coordonnateur des recommandations du Plan d'action pour le développement dans l'ensemble de l'Organisation et renforçait le développement d'écosystèmes équilibrés et efficaces en

matière de propriété intellectuelle, d'innovation et de création. En outre, le Secteur du développement régional et national développait les connaissances et les compétences en matière de propriété intellectuelle dans les États membres grâce à des programmes de pointe conçus et mis en œuvre par l'Académie de l'OMPI. Le groupe a encouragé la poursuite des efforts visant à accroître la répartition géographique équitable du personnel de l'OMPI et a noté une augmentation des programmes de bourses destinés aux jeunes professionnels. Il était en outre favorable à la création du nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, à l'appui des travaux de l'OMPI à plusieurs égards. Le groupe a également souscrit aux objectifs de ce secteur, tels que l'aide aux start-up, aux entreprises et aux PME afin qu'elles tirent efficacement parti de la propriété intellectuelle en vue de la croissance de leurs activités, la diffusion de connaissances et de données de qualité, telles que l'Indice mondial de l'innovation, et la participation à l'élaboration d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle et d'innovation, grâce au développement de l'expertise interne des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle. Le groupe appuyait également les efforts visant à renforcer la coopération de l'OMPI avec d'autres organisations, telles que l'Office européen des brevets et l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle, élaborant de nouvelles initiatives en faveur des PME.

117. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/32/4 et tous les chefs de secteur de l'OMPI qui y avaient contribué, ainsi que leurs équipes, pour leur travail d'élaboration du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Le groupe savait que le document avait été élaboré en tenant compte des contributions des États membres apportées par leurs réponses au questionnaire sur le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023 et il a remercié tous les États membres de leurs contributions. Le groupe B a salué le premier programme de travail et budget sous la nouvelle administration et avait lu ce document à travers le prisme de la vision, de la mission et des piliers stratégiques énoncés dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Il estimait que le passage à un examen des finances et des résultats par secteur simplifiait le document et lui permettait d'identifier plus facilement les domaines dans lesquels l'Organisation pouvait avoir l'impact le plus tangible, tout en maintenant au premier plan la transparence, l'appropriation et la responsabilité. Le groupe a relevé que les dépenses de personnel pour 2022-2023 avaient augmenté de 0,6 million de francs suisses par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2020-2021. Il voyait un avantage à faire appel à de jeunes talents à titre d'initiative de planification à long terme. Toutefois, le groupe a suggéré que l'Organisation vise un bon mélange, en faisant notamment appel à des personnes expérimentées ayant des compétences développées. En ce qui concerne l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'Organisation, le groupe se réjouissait de voir que le retour à la "nouvelle normalité" avait été judicieusement intégré dans le budget, notamment les changements de modèles commerciaux, la numérisation des processus précédemment fondés sur l'utilisation du papier, le renforcement de l'utilisation des outils de réunion virtuels et hybrides et les économies qui en résultaient. Il a toutefois noté qu'un montant de 23,3 millions de francs suisses de plus que dans le budget 2020-2021 était inscrit au budget pour les services contractuels, en raison des coûts supplémentaires estimés pour les services de traduction, le développement, le déploiement et de maintenance de WIPO Connect, des services du CIC, de l'appui opérationnel au portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI et d'autres projets informatiques. Le groupe a demandé davantage de détails pour comprendre les compétences internes et les services contractuels nécessaires à la mise en place et à la maintenance des plateformes informatiques ainsi qu'à la poursuite de la numérisation de l'Organisation et de ses services. Il soulèverait certains points dans chacun des secteurs lorsque le comité les examinerait un par un. Le groupe B s'était également engagé à envoyer des questions plus détaillées au Secrétariat par écrit le matin même, et le groupe était ravi que le Secrétariat réponde à ces questions sous la forme qui lui convenait.

118. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour le document. Elle était satisfaite de constater que ses observations et suggestions avaient été prises en considération. La

délégation estimait que le budget était un document important pour la nouvelle administration de l'OMPI. Par conséquent, la Chine avait étudié attentivement le texte intégral et les annexes du document, et la délégation souhaitait formuler les observations suivantes : premièrement, la Chine constatait que le budget pour l'exercice biennal 2022-2023 était différent du précédent; il avait subi des ajustements importants, en particulier la structure du programme de travail avait été rationalisée, passant des 31 programmes actuels à huit secteurs. Les résultats escomptés, les indicateurs de performance et les risques avaient également été réduits de 50 à 70%. La délégation comprenait que la direction de l'OMPI s'était engagée à rendre le document "Programme de travail et budget" plus lisible et à améliorer l'efficacité. Toutefois, elle souhaitait souligner qu'en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies comptant 193 États membres, plus de 1500 employés et un budget de près de 800 millions de francs suisses, il était tout à fait normal que le budget soit complexe. La divulgation complète des résultats escomptés, des indicateurs de performance et des risques liés aux départements concernés aiderait les États membres à mieux participer à la gouvernance de l'OMPI et renforcerait la transparence des travaux de l'Organisation. La délégation espérait que l'OMPI parviendrait à trouver un équilibre entre efficacité, ouverture et la transparence dans les futures préparations budgétaires. La Chine avait cru comprendre que les dépenses de développement de l'OMPI avaient augmenté de six millions de francs suisses par rapport à l'exercice biennal précédent. Elle était grandement satisfaite de ce fait et espérait que l'OMPI ferait bon usage de ce nouveau budget de développement afin que la propriété intellectuelle puisse bénéficier à tous les pays en développement et aux pays les moins avancés. La délégation s'est engagée à formuler d'autres observations lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour.

119. La délégation de la République de Corée a remercié le Secrétariat pour la préparation du programme et budget pour l'exercice biennal 2022-2023. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, la délégation a noté que la contribution d'autres droits de propriété intellectuelle, tels que les modèles d'utilité et la protection des informations confidentielles, serait étudiée plus avant. À cet égard, en raison du rythme rapide de la transformation numérique et de la circulation transfrontalière active des données, la République de Corée estimait que la possibilité que les actifs de nombreuses parties prenantes, telles que les informations confidentielles des entreprises, soient détournés était plus élevée que jamais. Ainsi, la protection des secrets d'affaires devenait plus importante. Dans ces circonstances, le commissaire adjoint de l'Office coréen de la propriété intellectuelle avait tenu une réunion virtuelle avec la vice-directrice générale du Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI en avril 2021 et les deux organisations avaient reconnu l'importance de la protection des secrets d'affaires. La République de Corée espérait que le colloque de l'OMPI sur les secrets d'affaires et l'innovation se tiendrait dans un avenir proche, de la même manière qu'il s'était tenu en 2019, afin de sensibiliser les États membres à l'importance de la protection des secrets d'affaires et de partager activement les lois et les politiques de chaque État membre. En ce qui concerne le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, la République de Corée a appuyé la proposition figurant dans le programme de travail et le budget pour 2022-2023. La délégation était parfaitement favorable à ce que l'OMPI aide les entreprises et les autres parties prenantes à utiliser la propriété intellectuelle comme outil de croissance économique, et se concentre sur la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle. Étant donné que l'Office coréen de la propriété intellectuelle possédait une grande expérience et un grand savoir-faire en matière de commercialisation et de financement de la propriété intellectuelle, et qu'il avait mis en œuvre diverses politiques en faveur des petites et moyennes entreprises, la délégation s'est engagée à établir une coopération solide avec ce secteur, afin de partager son expérience avec les États membres. La République de Corée se réjouissait à la perspective d'une coopération active avec l'OMPI en vue de créer un écosystème où la propriété intellectuelle favorisait l'innovation, source de croissance économique.

120. La délégation du Japon s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a tenu à féliciter le Secrétariat pour le travail

considérable qu'il avait accompli en préparant le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice 2022-2023. Le Japon était très satisfait que la priorité ait été accordée aux budgets des services mondiaux de propriété intellectuelle tels que les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye, sur la base du fait que plus de 95% des recettes de l'OMPI provenaient des taxes payées par les déposants pour ces services. D'autre part, en examinant le tableau intitulé Scénario global par union de l'annexe IV, qui montrait la répartition globale des recettes et des dépenses par Union, la délégation supposait que l'Union de La Haye et l'Union de Lisbonne seraient déficitaires. Elle espérait que tous les États membres et le Secrétariat étudieraient les moyens de corriger le déséquilibre des recettes et des dépenses entre les Unions, afin que toutes parviennent à une saine réussite financière. Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye poursuivait l'examen de la situation financière et envisageait d'éventuelles révisions afin d'améliorer le barème des taxes en vue d'assurer la viabilité financière de ce système. Le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne avait décidé de poursuivre l'examen des mesures appropriées pour assurer la viabilité financière de l'Union de Lisbonne à l'avenir, notamment en révisant régulièrement le barème des taxes. La délégation a encouragé la poursuite des débats au sein des deux groupes de travail et a pleinement appuyé la mise en œuvre rapide de mesures visant à assurer la viabilité financière.

121. La délégation de la Fédération de Russie a commencé par remercier l'OMPI de sa présentation et de la préparation du budget biennal. En ce qui concernait l'augmentation prévue de 8% des recettes, la délégation avait cru comprendre que tous les effets prévisibles de la pandémie de COVID-19 et son incidence sur la croissance des enregistrements et des dépôts avaient été pris en considération. Elle estimait également qu'en ce qui concerne le programme de travail, elle avait déjà fait part de ses observations en répondant au questionnaire. Trente et un programmes avaient été regroupés en huit secteurs et 16 résultats escomptés. La délégation a remercié le Directeur général pour la simplification de la présentation du programme de travail et du budget. Elle estimait que la manière dont le programme était présenté ne devrait pas avoir d'incidence sur les résultats concrets escomptés et la transparence des résultats. Pour ce qui était du travail avec les petites et moyennes entreprises et avec les jeunes, la délégation considérait qu'ils devraient tous être pris en considération dans le programme de travail, car ils représentaient une force importante dans le développement de l'écosystème de la propriété intellectuelle. La délégation a appuyé le plan visant à inclure les jeunes professionnels ainsi que le programme de bourses d'études. Elle s'est engagée à formuler des observations détaillées sur chacun des secteurs lors de l'examen approfondi.

122. La délégation du Pakistan a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle s'est félicitée de la nouvelle présentation du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et s'est dite satisfaite de l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats, et de l'accent renforcé placé sur l'impact, soutenu par une plus grande transparence et une responsabilité plus claire en matière de résultats. La délégation du Pakistan a saisi l'occasion pour souligner la nécessité de dispenser des conseils législatifs et techniques cohérents aux États membres. En raison de la lourdeur et de la dispersion de ces services au sein du Secrétariat, il était difficile pour les États membres d'obtenir des conseils cohérents sur des questions législatives importantes. La délégation a donc proposé de réaligner la structure organisationnelle pour cette fonction essentielle de l'OMPI. Elle estimait également que sa proposition était conforme à la vision et à la mission du document du PSMT, ainsi qu'aux quatre piliers stratégiques, en particulier les piliers stratégiques 1 et 3.

123. La délégation de Singapour a remercié le Secrétariat d'avoir organisé la trente-deuxième session du PBC et d'avoir préparé les documents et les exposés pertinents. Elle souhaitait également remercier le Directeur général, les chefs des secteurs et le Secrétariat d'avoir au préalable présenté aux États membres le Plan stratégique à moyen terme de l'OMPI

et le projet de programme de travail et de budget correspondant pour 2022-2023. À cet égard, Singapour souhaitait formuler les trois observations suivantes. Premièrement, elle était satisfaite de la nouvelle approche rationalisée du budget, fondée sur l'affectation des ressources financières par secteur, plutôt que par programme, qui représentait un progrès important par rapport aux budgets précédents et le fait que la nouvelle approche offre une plus grande clarté et une plus grande responsabilité par secteur, chacun étant responsable de l'exécution de programmes et de résultats spécifiques. Deuxièmement, la délégation considérait qu'il était bon de voir que le développement demeurait une priorité de l'OMPI. La délégation de Singapour a dit comprendre que près d'un cinquième des dépenses totales de l'OMPI serait consacré au développement, et que les allocations étaient ciblées et clairement étiquetées en fonction des résultats escomptés, qui étaient tangibles et axés sur l'impact. Plus particulièrement, les ressources allouées aux stages et aux bourses de l'OMPI avaient augmenté, ce qui contribuerait au renforcement général des capacités en matière de capital humain et de connaissances dans le domaine de la propriété intellectuelle. Troisièmement, le budget était tourné vers l'avenir. Il reflétait un effort concerté de l'ensemble de l'Organisation pour se préparer à l'avenir. Des investissements clés seraient réalisés dans les ressources humaines, la technologie et la transformation numérique. Les PME, les femmes et les jeunes pouvaient s'attendre à bénéficier de divers programmes et initiatives impliquant la formation et le mentorat. Il s'agissait là d'éléments essentiels pour l'avenir, pour la durabilité de l'OMPI et de l'écosystème de la propriété intellectuelle et de l'innovation.

124. La délégation de l'Algérie a tenu à remercier le Secrétariat pour la préparation de la proposition de programme de travail et de budget pour 2022-2023, figurant dans le document WO/PBC/32/4. Elle était ravie de constater que ce document était le résultat d'un certain nombre de différentes sessions, impliquant l'analyse comparative et un large éventail de parties prenantes au sein et en dehors de l'Organisation. Elle a pris note du changement qui avait été introduit dans la méthodologie de préparation du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2022-2023, notamment pour ce qui est des secteurs d'activités, des piliers stratégiques et des résultats escomptés. Ces changements témoignaient de la nouvelle vision du Directeur général qui visait à placer la promotion de l'innovation au cœur de l'action de l'OMPI et à souligner l'impact de la propriété intellectuelle sur la croissance économique et le développement durable. La délégation espérait que ces changements amélioreraient la gouvernance de l'Organisation et renforceraient en même temps sa capacité à répondre aux demandes des États membres en leur offrant des services de meilleure qualité. Les dépenses de développement représentaient 18,5% des dépenses totales, ce qui, selon la délégation, avait légèrement augmenté par rapport à l'exercice précédent. Par ailleurs, la délégation a tenu à souligner le renforcement du Bureau régional pour les pays arabes afin de mieux servir les pays de la région arabe, où il existait un très fort potentiel de développement de la propriété intellectuelle et de l'innovation. Elle souhaitait également féliciter l'OMPI pour l'intégration des bureaux extérieurs dans les stratégies, et a souligné que l'OMPI devait établir une harmonisation des bureaux nouvellement créés en Afrique et les intégrer dans le réseau des bureaux, notamment en termes de ressources humaines. La délégation formulerait des observations plus spécifiques lorsque le comité examinerait les différents secteurs du programme et budget.

125. La délégation de l'Indonésie a souhaité poser une question à des fins de clarification. Premièrement, était-il possible de formuler des observations maintenant concernant la première partie de l'aperçu des résultats financiers du document, ou cela se ferait-il ultérieurement? Deuxièmement, la délégation souhaitait remercier le groupe B pour ses questions adressées au Secrétariat. Elle a ajouté qu'il serait utile que les autres membres puissent également voir la liste des questions, afin d'éviter la duplication des questions concernant le débat sur le programme de travail et le budget 2022-2023.

126. La délégation du Mexique a commencé par exprimer ses remerciements au Directeur général pour sa présence et pour sa présentation de ce jour, ainsi qu'au Secrétariat pour la

présentation du document intitulé Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La délégation souhaitait formuler quelques observations générales; elle était reconnaissante de la préparation du projet de budget sous sa nouvelle forme, différente de celle des exercices précédents. Tout effort visant à faciliter le travail des délégations était le bienvenu. La délégation tenait compte du fait que le document reposait sur les orientations communiquées par les États membres ainsi que sur le Plan stratégique à moyen terme 2022-2026. La proposition de programme et de budget utilisait une approche de gestion axée sur les résultats et soutenait également les États membres concernant l'amélioration de la transparence. La délégation souhaitait souligner que le thème du développement, comme l'avait si bien dit et souligné le Directeur général, restait extrêmement important pour les activités de l'Organisation et que le budget établissait des liens clairs entre les programmes et la réalisation des ODD. Elle s'est également félicitée de constater une augmentation des dépenses de développement, notamment dans les domaines de la protection globale de la propriété intellectuelle et des services d'appui. Des ressources importantes avaient été affectées à des projets à réaliser sur le terrain. La délégation formulerait d'autres observations spécifiques lors de l'examen secteur par secteur.

127. Le président a indiqué que la session de cette journée touchait à sa fin. Il a pris note de la question spécifique de la délégation de l'Indonésie, qu'il a saluée. Il a rappelé au comité qu'un certain nombre de collègues participaient à distance depuis des fuseaux horaires différents, et que ce pouvait être le milieu de la nuit pour eux. Dans la matinée, le comité commencerait par un examen des données et résultats financiers, suivi d'un examen secteur par secteur. Le président a donné la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique.

128. La délégation des États-Unis d'Amérique a présenté ses excuses par avance pour la longue intervention qui allait suivre. Elle a salué le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et était satisfaite des efforts déployés pour le préparer. La délégation a fermement appuyé l'important travail effectué par l'OMPI et appréciait la contribution du Comité du programme et budget à la gouvernance et à l'Organisation, car elle offrait la possibilité aux membres de l'Organisation de convenir des priorités de travail pour les années à venir et des mesures de performance pour le travail proposé. Le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 était un document établi par le Secrétariat qui pouvait aider les membres dans ce processus, tout en servant également de guide pour l'Organisation. Comme la délégation l'avait relevé à maintes reprises, les États-Unis d'Amérique accordaient la plus haute importance aux principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance au sein des institutions spécialisées des Nations Unies, y compris de l'OMPI. Si la délégation appréciait certains aspects de la version simplifiée du programme de travail et budget pour 2022-2023 par rapport aux exercices biennaux précédents, à savoir environ 120 pages contre 240 pages habituellement, moins d'indicateurs clés de performance et des allocations budgétaires par secteurs au lieu de 31 "programmes", elle aurait besoin de plus de temps pour examiner ce document en profondeur afin de s'assurer qu'il traitait suffisamment de tous les aspects du fonctionnement de l'Organisation. La délégation a néanmoins formulé les observations préliminaires suivantes. La délégation a noté que les recettes provenant des taxes du PCT représentaient 77,4% des recettes totales de l'Organisation et qu'il était prévu qu'elles augmentent de 10,7% par rapport aux estimations des recettes du programme et budget pour l'exercice biennal 2020-2021. Toutefois, les recettes des systèmes de Madrid et de La Haye, pour leur part, devraient diminuer de 1,3% et de 3,3% respectivement. À certains égards, l'élimination de la présentation par programmes rendait plus difficile la recherche de certaines informations. Par exemple, dans la présentation précédente, chacun des systèmes d'enregistrement avait son propre programme. Là encore, les États-Unis d'Amérique appréciaient la nouvelle présentation mais estimaient que davantage d'informations plus détaillées s'imposaient. Par exemple, la délégation était auparavant en mesure de voir pour chaque système d'enregistrement, combien d'argent était alloué à certaines activités telles que la promotion et les effectifs pour chaque programme. De même, les membres étaient en mesure de voir combien d'autres programmes tels que le programme 9, le programme 10, le

programme 20 et autres contribuaient à la promotion des systèmes d'enregistrement. Dans la présentation proposée, tout ce qui était lié à la promotion des systèmes d'enregistrement était "regroupé" dans le résultat escompté 3.1. La délégation n'avait pas compris si la promotion et les opérations des différents systèmes étaient délimitées. Elle a demandé au Secrétariat de fournir, dans la version révisée qui serait examinée lors de la trente-troisième session du PBC, un tableau qui ventile les coûts de promotion par système, pour le résultat escompté 3.1. Elle estimait que certains systèmes avaient le potentiel de réussir, comme le système de La Haye, mais qu'ils pouvaient manquer de ressources adéquates pour leur promotion. En outre, dans la présentation proposée, l'annexe IV avait gagné en importance car elle permettait une représentation plus transparente et plus complète des budgets des unions. Par ailleurs, à la page 24 du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, il était indiqué "une provision de 8% a été constituée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) pour les postes de durée déterminée". Le budget pour l'exercice biennal 2020-2021 avait fait passer ce pourcentage de 6% à 8%, le graphique financier préliminaire indiquait que les montants totaux des obligations relatives aux prestations en matière d'emploi étaient d'environ 495 millions de francs suisses, ce qui incluait l'assurance maladie après cessation de service (AMCS). La délégation a demandé des informations qui permettraient de montrer si cette augmentation de 2%, de 6 à 8%, avait contribué à financer l'obligation relative à l'assurance maladie après la cessation de service et si elle suffisait pour réduire l'obligation non financée. À la page 10, il y avait une catégorie intitulée "non affecté" que les États membres étaient invités à approuver pour un montant d'environ 12 millions de francs suisses. L'explication de la page 24 était que cette catégorie concernait les heures supplémentaires de deux millions de francs suisses et de quatre millions de francs suisses pour "les résultats des décisions du Comité de reclassement". La délégation a demandé à quoi servirait le reste. À l'annexe I, page 78, la catégorie "non affecté" 2020-2021 avait bénéficié de virements d'environ deux millions de francs suisses et avait viré environ huit millions de francs suisses. La délégation a demandé au Secrétariat de fournir davantage d'informations sur la manière dont cette catégorie "non affecté" était utilisée et la délégation pourrait en discuter en parallèle de la session avec le Secrétariat si nécessaire. La délégation a noté une légère augmentation des dépenses de personnel, due en partie à la création de nouveaux postes pour le programme des jeunes experts. La délégation souhaitait en savoir plus sur cette nouvelle initiative, tout en reconnaissant que le Directeur général l'avait initialement mise en lumière dans sa présentation liminaire, mais de plus amples informations seraient les bienvenues. Une autre nouvelle initiative, le Programme mondial d'attribution de prix de l'OMPI, semblait similaire au programme de brevets pour l'humanité de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique. La délégation a déclaré qu'elle serait heureuse de partager l'expérience qu'elle avait acquise en l'élaborant et en gérant ce programme depuis près de 10 ans. Elle a pris note avec satisfaction de l'accent mis par le Directeur général sur la nécessité de relier tout le monde, partout, à la propriété intellectuelle, ce qui, d'après ce qu'elle avait compris, incluait l'intensification des efforts en faveur de la parité hommes-femmes et la diversité dans l'utilisation du système de la propriété intellectuelle. À cette fin, la délégation estimait que le moment était venu pour l'OMPI de créer une section dotée d'un personnel dédié pour défendre la cause des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le monde entier. À la page 84, annexe IV, la délégation se demandait pourquoi le tableau de l'annexe IV présentait des ajustements IPSAS apportés aux recettes sur une base budgétaire, chaque Union recevant 24 000 francs suisses, étant donné que les chiffres IPSAS de la page 83 étaient très différents. La délégation a déclaré qu'il n'était pas logique d'effectuer un ajustement égal sur une base budgétaire. Enfin, la délégation a pris note du fait que l'annexe IV comprenait la méthode dite de répartition des recettes et a réalisé que le comité en discuterait plus tard dans la semaine. La méthode de répartition était censée reposer sur la même méthode que celle utilisée depuis 2008, mais la délégation a noté qu'en 2008, les tableaux de l'annexe, notamment le fonds de réserve/fonds de roulement était équilibré à la fin de l'exercice biennal précédent. La délégation comprenait que tout excédent du fonds de réserve/fonds de roulement des unions était l'un des facteurs permettant de déterminer si l'union avait la capacité de payer. Selon la manière dont il était représenté, seul l'excédent de

l'exercice biennal était représenté et non le solde de l'exercice précédent. Cela ne permettait pas de comparer avec l'objectif du fonds de réserve/fonds de roulement et pourrait entraîner un malentendu quant à la réalisation de l'objectif. La délégation a demandé à ce que, comme en 2008, le Secrétariat inclue au moins une estimation du solde du fonds de roulement à la fin de 2021 dans le tableau figurant à la page 84. La délégation avait discuté de méthodes alternatives de répartition du budget depuis 2015, notamment une proposition des États-Unis d'Amérique en 2017 avec une répartition proportionnelle des dépenses directes et indirectes entre les unions. La délégation continuait de s'interroger sur la répartition des autres recettes et l'ajustement IPSAS apporté aux recettes de manière égale pour chaque catégorie, d'autant plus que la contribution des unions à la production des recettes ou de l'ajustement était loin d'être égale. La délégation espérait que, lorsque le comité pourrait reprendre ses réunions en personne, ces délibérations pourraient se poursuivre avec davantage de zèle et un intérêt renouvelé pour faire ce qui était juste pour la santé de l'Organisation. Les États-Unis d'Amérique ne cesseraient d'insister sur le fait que chacune des unions financées par des taxes devait respecter ses obligations conventionnelles et percevoir des recettes suffisantes pour couvrir ses dépenses, y compris sa juste part des dépenses communes de l'Organisation.

129. Le président a remercié le comité pour son excellente coopération. Le président a suspendu la séance et déclaré que le lendemain, le comité commencerait la session du matin comme prévu.

130. En revenant au point 7 de l'ordre du jour, le président a demandé au Secrétariat d'apporter quelques éclaircissements sur les questions soulevées.

131. Le Secrétariat a déclaré qu'il souhaitait répondre à certaines des questions et observations transversales qui avaient été soulevées avant que le comité ne passe à l'examen plus détaillé. En réponse à une question soulevée en particulier par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique, ainsi que par certaines délégations, "Pouvons-nous collaborer dans le cadre d'une Organisation secteur par secteur?", le Secrétariat a déclaré que la collaboration était une préoccupation majeure du Directeur général et de tous les chefs de secteur. L'Organisation catalysait la collaboration intersectorielle par au moins deux moyens différents. Tout d'abord, par la culture. La collaboration dépendait avant tout de la culture sûre, inclusive et ouverte qui était en cours de création, et le Directeur général en avait longuement parlé. Une culture dans laquelle les collègues se sentaient autorisés à s'engager les uns envers les autres, à partager leurs idées et à travailler ensemble pour atteindre les objectifs communs de l'Organisation. Lorsque le Directeur général était arrivé à l'Organisation et que les chefs de secteur avaient commencé à réfléchir avec lui à la stratégie de l'Organisation dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme, l'une des premières choses qu'il avait faites avait été d'ouvrir le dialogue à tous les dirigeants et responsables de l'Organisation, ce qui était une décision parfaitement délibérée : si la nouvelle direction voulait concrétiser la vision et la mission de l'Organisation, telles qu'elles étaient définies dans le Plan stratégique à moyen terme, un effort commun dans l'ensemble de l'Organisation était indispensable. Le Directeur général et les chefs de secteur avaient donc eu un dialogue très ouvert et inclusif avec des centaines de responsables de l'Organisation, qui avaient été encouragés à discuter avec leurs propres équipes de ce que devaient être la vision, la mission et les objectifs de l'Organisation et de la manière dont le Secrétariat pourrait s'y prendre pour les réaliser. Le Directeur général et les chefs de secteur s'efforçaient de donner le ton au sommet. Ils se réunissaient donc au moins une fois par semaine, et souvent plusieurs fois, pour échanger des idées, parler de ce qui se passait et collaborer. La direction s'était également efforcée de veiller à ce que de bonnes informations soient partagées entre les Secteurs. En 2021, lors de l'examen du projet de programme de travail pour l'année en cours, au lieu que les responsables de secteur et les équipes se contentent de le présenter à la haute direction ou à leurs propres équipes, la démarche avait été ouverte à l'ensemble de l'Organisation : chaque secteur avait fait une présentation à chaque responsable, à chaque dirigeant de l'Organisation. Plus d'une journée y avait été consacrée, mais l'exercice en avait valu la peine, car il s'agissait avant tout de comprendre ce que chaque

secteur faisait, quels étaient ses objectifs, et donc de créer un espace et des opportunités pour qu'ils puissent discuter et trouver comment collaborer ensemble. Le deuxième grand moyen par lequel le Directeur général et les chefs de secteur avaient essayé d'encourager, de construire le type de culture dans laquelle les collègues pouvaient collaborer efficacement, était les résultats escomptés. Et plutôt que de mettre en commun les ressources financières, il y avait des résultats escomptés partagés. Le tableau 5, page 10 de la version anglaise et page 13 de la version française, présentait le budget proposé par secteur pour chaque résultat escompté. Mais aussi, par définition, il montrait où la collaboration intersectorielle était fermement attendue, puisqu'il y avait plus d'un secteur contribuant aux mêmes résultats escomptés. Et ce tableau était assez frappant, car l'on pouvait y voir que sur les 16 résultats escomptés, 12 d'entre eux nécessitaient une collaboration intersectorielle. Et ce, en fait, purement en termes de ressources financières allouées. D'une manière plus générale, on pouvait constater que les résultats escomptés dans le cadre de la Fondation, à savoir la mise en place de la culture envisagée, étaient de toute façon très transversaux par nature. Ainsi, presque tous les résultats escomptés nécessitaient une collaboration intersectorielle. Les résultats escomptés s'accompagnaient d'indicateurs et, souvent, d'indicateurs particuliers par secteur, afin que les équipes qui les obtenaient puissent être évaluées et tenues responsables. L'idée qui sous-tendait ces résultats escomptés communs était d'encourager les secteurs de l'Organisation à travailler ensemble pour les atteindre. Concernant la transparence et la responsabilité dans le cadre de la nouvelle approche, et en réponse à la une question visant à obtenir une certaine assurance, notamment de la part du groupe des pays africains, quant à l'obtention d'informations. Tout d'abord, le Secrétariat était là cette semaine, d'une manière générale, pour fournir toutes les informations dont les délégations avaient besoin pour examiner la proposition de programme et de budget. Ainsi, l'idée derrière la proposition était également d'améliorer la responsabilité et la transparence. Pour rappel, depuis de nombreuses années, l'Organisation avait une vision fondée sur des programmes, puis elle s'était tournée vers une gestion axée sur des résultats, afin d'obtenir un impact réel, en mettant l'accent sur les résultats plutôt que sur les contributions. Cependant, la vision par programme demeurait. Ainsi, en tant qu'Organisation, l'OMPI s'était retrouvée avec au moins trois façons différentes de voir les mêmes informations et, en réalité, il existait aussi une approche interne de la répartition des coûts pour examiner les mêmes données. Cela avait peut-être même rendu le Secrétariat moins responsable et moins transparent parce qu'il y existait de nombreux chevauchements entre les différents cadres, puisqu'ils n'étaient pas exactement harmonisés, l'on ne savait parfois pas très bien qui était le commanditaire d'un résultat donné. La nouvelle direction avait donc voulu mettre de l'ordre dans tout cela et rationaliser ce cadre. Ce faisant, l'OMPI pouvait se comparer à d'autres organisations des Nations Unies. La direction avait examiné ce que faisaient les autres organisations des Nations Unies et quelles étaient les pratiques recommandées. Si l'on prenait l'exemple des indicateurs clés de performance, l'OMPI en avait 277 dans le programme et budget 2020-2021, et c'était bien plus que toute autre institution spécialisée des Nations Unies. La plupart en avaient entre 50 et 100. C'était un nombre qui permettait à la direction, aux États membres et aux parties prenantes de s'y retrouver, de les comprendre et de demander des comptes au Secrétariat. La question de la responsabilité était également très importante et comme le comité examinait le budget secteur par secteur, l'idée était que les délégations puissent établir une correspondance entre le budget et les équipes de l'Organisation qui étaient responsables de l'exécution. Enfin, en ce qui concernait la transparence, il était appréciable que le document soit plus court que celui de l'exercice précédent; le Secrétariat espérait qu'il serait ainsi plus clair. Le Secrétariat était déterminé à fournir toutes les informations dont les délégations avaient besoin pour faciliter la transition vers le nouveau format et il y avait plusieurs façons de le faire. Il était également en train de finaliser le premier projet de document de questions et réponses, qui était un document formel, un document que le Secrétariat avait remis aux États membres avec les explications et certaines des données supplémentaires que les délégations avaient sollicitées. Ce document avait été conçu de manière à éviter de porter atteinte à l'intégrité structurelle du document du programme et budget. Il était conçu pour offrir une documentation qui allait de pair avec le document de programme et budget; si certains membres avaient un intérêt particulier pour certains

domaines, le Secrétariat communiquait les informations et les explications, au moyen de ce document de questions-réponses. Concernant certaines des observations tirées des déclarations liminaires. Le Secrétariat a remercié les délégations pour la suggestion d'une section destinée à défendre la cause des femmes dans le monde, en lien avec un certain nombre d'autres observations plus générales sur la diversité et l'inclusion. Le Secrétariat tenait à souligner l'engagement absolu du Secrétariat à l'égard de ces objectifs plus larges et, en ce qui concernait la question de la parité hommes-femmes, les statistiques indiquaient que moins d'un demandeur de brevet sur cinq était une femme et que, selon les tendances actuelles, il faudrait 40 ans pour atteindre la parité entre les sexes dans les dépôts de brevets internationaux. Le programme et les objectifs avaient été conçus pour essayer d'accélérer le travail et les efforts en faveur de la parité hommes-femmes. Les activités de l'OMPI étaient en premier lieu conçues pour encourager la participation des femmes et des jeunes filles à l'écosystème de la propriété intellectuelle. Deuxièmement, pour recueillir et analyser des données, tant quantitatives que qualitatives, dans ce domaine, afin que le Secrétariat puisse comprendre exactement ce qui se passait. Troisièmement, pour approfondir l'analyse liée à la dimension de genre des politiques et stratégies en matière de propriété intellectuelle et renforcer les capacités nécessaires. Un certain nombre d'initiatives étaient en cours dans ce domaine; le Directeur général avait fait référence la veille à son travail avec le GRULAC pour faire avancer ce travail dans cette région. Le Secrétariat avait travaillé dans un certain nombre de domaines et poursuivrait son action au cours de l'exercice biennal 2022-2023, notamment en organisant des sessions en ligne afin de diffuser les recherches et les bonnes pratiques concernant les femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. Il y avait plus de 450 participants, dont une forte représentation des pays en développement. Il existait également un programme de formation, de mentorat et de mise en relation pour les femmes et les entrepreneurs autochtones, qui soutenaient 24 participants, mais, ce qui était peut-être plus important, c'était que huit de ces participants étaient en train d'utiliser cette expérience pour enregistrer des marques commerciales ou collectives. Troisièmement, il y avait un projet du Plan d'action pour le développement qui visait à accroître le rôle des femmes dans l'innovation et l'entrepreneuriat, et qui était mis en œuvre au Mexique, en Iran, au Pakistan et en Ouganda. Bien qu'aucune information supplémentaire n'ait été communiquée à ce stade, les délégations pouvaient demander des précisions au fur et à mesure que le comité procédait à l'examen secteur par secteur. En ce qui concernait la diversité interne, en réponse à la demande de plusieurs délégations, le Secrétariat a réitéré son engagement sans réserve en faveur de l'équilibre géographique et de la parité hommes-femmes. Le Directeur général avait également indiqué que le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 contenait des indicateurs très clairs pour chacune de ces questions et que le programme des jeunes experts, mentionné par un certain nombre de délégations, était l'une des initiatives que l'OMPI pouvait utiliser pour renforcer la diversité au sein de l'Organisation, diversité du point de vue de la géographie, du sexe, de l'âge et de la situation socioéconomique. L'objectif du programme des jeunes experts était de réaliser cet objectif en renforçant les capacités de jeunes individus talentueux du monde entier, mais surtout des pays en développement et des PMA, qui pourraient à leur tour venir à l'OMPI et contribuer à dynamiser l'Organisation grâce à des idées nouvelles. Tel qu'il était envisagé, le Programme des jeunes experts contribuerait à au moins trois des piliers stratégiques du Plan stratégique à moyen terme, bien sûr, ainsi qu'à la Fondation. Mais on espérait également qu'il contribuerait à une croissance économique plus large, car l'idée sous-jacente était que les experts viennent à l'OMPI, qu'ils passent un certain temps à y travailler, mais qu'ils transmettent ensuite ces enseignements et apprentissages à leurs gouvernements, leurs systèmes, leurs entreprises, leurs PME, leurs organisations et leurs universités, et qu'ils le partagent réellement et l'utilisent pour stimuler plus largement la croissance économique. Le Secrétariat avait pris bonne note d'un certain nombre de questions plus détaillées, et celles-ci seraient traitées lorsque le comité procéderait à l'examen de la proposition secteur par secteur. Dans certains cas, les questions étaient très spécifiquement liées à des secteurs particuliers, et il serait donc plus efficace pour les responsables sectoriels de les aborder lorsque le comité examinerait chaque secteur. Le Secrétariat a indiqué que les questions les plus techniques seraient traitées dans le document de questions-réponses, en

particulier lorsque des chiffres détaillés s'imposaient. À titre d'exemple, le Secrétariat a indiqué que la délégation de la République de Corée avait posé une question sur la protection des secrets d'affaires et sur la réflexion de l'OMPI en la matière. Le Secrétariat avait pris bonne note de cette question et y répondrait lors de l'examen secteur par secteur. Pour ce qui était des questions soulevées par le groupe des pays d'Europe centrale et les États baltes sur l'impact de l'intelligence artificielle et des industries créatives, le Secrétariat ne manquerait pas d'y répondre. Dans le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, la délégation des États-Unis d'Amérique avait fait une offre généreuse concernant son propre programme de récompenses en matière de propriété intellectuelle; le Secrétariat en a pris bonne note et l'en a remercié. Les questions sur les ODD et la cartographie des ODD, ainsi que celles concernant certains bureaux régionaux seraient également abordées par le Secrétariat. Le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes avait soulevé un point concernant la collaboration entre les organisations et avec d'autres organisations dans le cadre de l'effort commun visant à intégrer davantage les petites et moyennes entreprises dans le système de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat aborderait cette question lors de l'examen secteur par secteur. Les membres du groupe B avaient posé quelques questions sur les compétences contractuelles pour la numérisation – l'augmentation de 23,3 millions de francs suisses. Le Secrétariat avait analysé ce point et, étant donné qu'il s'agissait d'une analyse assez détaillée comportant beaucoup de chiffres, elle serait incluse dans le document Questions et réponses et le Secrétariat serait ravi de revenir sur ces informations détaillées si les délégations avaient d'autres questions. Enfin, une question avait été posée sur la provision pour l'obligation liée à l'assurance maladie après la cessation de service, l'augmentation de 6 à 8% de la charge de l'AMCS, qui serait incluse dans le débat ultérieur sur le Secteur administration, finances et gestion. Le Secrétariat a redit que l'équipe était à disposition pour répondre aux questions ou approfondir n'importe lequel de ces points.

132. Le président a remercié le Secrétariat pour ces éclaircissements et pour les informations communiquées concernant les questions. Il a déclaré que les collègues présents physiquement et ceux connectés à distance en prenaient bonne note, que certains d'entre eux seraient ravis d'avoir ces informations détaillées supplémentaires et qu'ensuite le comité aurait la possibilité d'examiner le document plus en profondeur et de poser des questions pertinentes. Le président a suggéré que le comité commence la première lecture du document, en appliquant une certaine méthodologie afin de pouvoir examiner lentement mais sûrement les différentes sections du document. Le président a déclaré que le comité commencerait par l'examen de la partie intitulée "Données financières et résultats – Aperçu", qui allait de la page 4 à la page 24, qui était une section clé car elle décrivait la nouvelle vision de toute l'équipe. Le président a ouvert le débat sur cette section.

133. La délégation de l'Indonésie a déclaré que la veille, elle n'avait pas été en mesure de prononcer sa déclaration liminaire devant le PBC, et qu'elle commencerait donc par formuler quelques brèves observations générales. La délégation a tenu à remercier le Secrétariat pour la préparation du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, figurant dans le document WO/PBC/32/4. Comme la délégation l'avait mentionné dans ses précédentes interventions, l'Indonésie était, de manière générale, favorable au projet de programme de travail et budget qui était guidé non seulement par les contributions des États membres, mais aussi par le PSMT, ainsi que par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. La délégation s'est félicitée de la rationalisation du cadre de résultats des quatre piliers stratégiques, de la Fondation et des 16 résultats escomptés, tels qu'articulés dans le PSMT. Elle estimait que la rationalisation des 31 programmes en huit secteurs renforcerait les processus d'exécution et de suivi des résultats. L'Indonésie a également pris note de la santé financière de l'Organisation et de la gestion budgétaire constamment prudente de l'OMPI. En ce qui concerne la partie 1 du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 de l'aperçu des données financières et des résultats, la délégation avait un certain nombre de questions. Premièrement, le document de référence pour la définition des "dépenses de développement". Deuxièmement, elle souhaitait quelques

clarifications sur les principales priorités telles qu'énoncées aux pages 11 à 17 de la partie 1 du Projet de programme de travail et budget proposé, et troisièmement, quelques précisions concernant les activités de développement et les ressources du Plan d'action pour le développement. Pour commencer, la délégation a noté que le document de référence pour la définition des dépenses de développement dans l'une des notes de bas de page de la page 8 était différent du document de référence indiqué dans la note de bas de page 13, page 22. La délégation avait pris note que, lors d'une séance d'information, il avait été indiqué que les deux documents faisaient référence à la même définition. Toutefois, la délégation a demandé s'il était possible, à des fins de cohérence, de faire référence au même document aux pages 8 et 22. Il conviendrait de faire référence au document A/55/4. Deuxièmement, en ce qui concerne les priorités clés, étant donné que la ventilation et le budget des priorités clés, tels qu'ils étaient décrits aux pages 11 à 17, ne trouvaient pas leur reflet dans la partie secteur par secteur qui suivait, la délégation souhaitait formuler quelques observations et questions pour obtenir des éclaircissements supplémentaires : tout d'abord, de manière générale, la délégation aurait aimé voir comment les priorités de chaque pilier stratégique correspondaient au résultat escompté pour chaque pilier stratégique. Certaines priorités avaient exactement le même montant de budget que dans le tableau 5 à la page 10, mais il y avait beaucoup de priorités qui composaient le montant, ou un montant partiel de sorte que la délégation ne pouvait pas voir comment les priorités étaient liées aux résultats escomptés. Plus précisément, concernant le pilier stratégique 1, toujours à propos des priorités essentielles pages 11 à 17, le pilier stratégique 1 était facile parce qu'il n'y avait qu'un seul résultat escompté, et il était donc clair que l'allocation budgétaire pour les priorités du pilier 1 correspondait au résultat escompté 1.1. Cependant, la délégation avait encore des questions. Tout d'abord, en ce qui concerne le deuxième point des priorités, à savoir "Établissement d'une communication efficace avec les parties prenantes du monde entier et de mesures visant à favoriser la participation et la représentation du siège à différentes instances et manifestations", deux millions de francs suisses avaient été alloués au Secteur du développement régional et national (plus précisément aux bureaux extérieurs). Les questions de la délégation étaient les suivantes : pourquoi cette priorité particulière et les résultats escomptés correspondants ne concernaient-ils que les bureaux extérieurs? Qu'en était-il des pays ou des régions qui n'étaient couverts par aucun bureau extérieur de l'OMPI? La délégation a noté que dans le tableau 5, page 13, le budget du Secteur du développement régional et national pour le résultat escompté 1.1 était de 3,1 millions de francs suisses, alors qu'à la page 14, les priorités du Secteur du développement régional et national correspondant au résultat escompté 1.1 étaient de 2,1 millions de francs suisses, cela signifiait-il que la différence d'un million de francs suisses serait allouée aux activités des divisions régionales en liaison avec le résultat escompté 1.1? En ce qui concerne le pilier stratégique 2, la délégation a noté que le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives s'était vu allouer 1,5 million de francs suisses pour la tenue d'une conférence sur l'infrastructure du marché des contenus numériques, le soutien à l'OMPI en faveur des créateurs, ainsi que l'organisation de conférences, de séminaires et d'études sur les thèmes de l'ordre du jour du SCCR. Les questions de la délégation concernant ces résultats escomptés étaient les suivantes : tout d'abord, étant donné que le budget était exactement le même, à savoir 1,577 million de francs suisses, il ressortait du tableau 5, page 13, que ces priorités correspondaient au résultat escompté 2.2. Dans ce cas, pourquoi à la page 15, le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives n'était-il pas mentionné dans l'indicateur de performance pour le résultat escompté 2.2? La délégation avait cru comprendre que le Secrétariat avait mentionné comment la collaboration entre les secteurs se faisait en partie par l'intermédiaire de résultats escomptés partagés, mais ce serait également une bonne chose si le résultat escompté partagé équivalait également à des indicateurs de performance partagés, car les indicateurs de performance pour le résultat escompté 2.2 n'étaient visibles que pour la propriété intellectuelle et le Bureau du Directeur général, et non pour le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives. La délégation avait cru comprendre que toutes les études, conférences et séminaires liés aux comités de l'OMPI reposaient sur l'accord du comité. Toutefois, la délégation souhaiterait obtenir des éclaircissements sur la manière dont les secteurs, et non les comités, de l'OMPI décidaient en fait d'organiser des conférences, des

dialogues ou des séminaires en dehors du cadre de l'ordre du jour du comité. À cet égard, la délégation souhaitait savoir pourquoi le Secteur du développement régional et national ne contribuait pas au résultat escompté 2.2. Comme l'Indonésie l'avait mentionné dans son intervention concernant le PSMT, elle appuyait l'orientation de l'OMPI en tant que catalyseur, mais elle aurait également souhaité que l'OMPI rassemble la communauté internationale dans le cadre de conférences et d'initiatives relatives à la propriété intellectuelle et au développement. En ce qui concerne le pilier stratégique 3, la délégation a noté avec intérêt la note de bas de page de la page 12 relative à WIPO Proof; la délégation apprécierait que le Secrétariat fournisse des précisions à ce sujet. En ce qui concerne le pilier stratégique 4, le deuxième point des priorités indiquait que le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives s'était vu allouer 1,191 million de francs suisses, et comme il s'agissait exactement du même chiffre que dans le tableau 5 de la page 13, l'on pouvait voir que ce budget correspondait au résultat escompté 4.1 qui faisait référence au même montant de 1,191 million de francs suisses pour le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives. Cependant, pourquoi, à la page 15, n'y avait-il pas d'indicateur de performance pour le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives? Il en allait de même pour les 3,824 millions de francs suisses alloués au Secteur des brevets et de la technologie qui correspondaient au résultat escompté 4.1 sur la base du tableau 5 de la page 13, mais il n'y avait aucun indicateur de performance pour le Secteur des brevets et de la technologie dans le résultat escompté 4.1 de la page 15. Si cela tenait au fait que les indicateurs de performance pour le résultat escompté 4.1, tant pour le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives que pour le Secteur des brevets et de la technologie, avaient tous été comptabilisés dans le Secteur du développement régional et national, en utilisant la même logique, pourquoi alors le budget du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, qui correspondait aux résultats escomptés 4.2 et 4.3, avait des indicateurs de performance partagés avec le développement régional et national, mais n'avait pas d'indicateur de performance partagé pour le résultat escompté 4.1? Et troisièmement, en ce qui concernait les activités de développement et les ressources du Plan d'action pour le développement, la délégation souhaitait attirer l'attention sur le tableau 7, dépenses de développement en 2022-2023. La délégation souhaitait voir la ventilation, pour chaque résultat escompté correspondant, du budget alloué par secteur aux dépenses de développement. Cela l'aiderait à faire des analyses et formuler des observations supplémentaires. La délégation avait cru comprendre que cela n'avait jamais été fait auparavant, mais étant donné que l'on passait d'une approche par programme à une approche par secteur, la ventilation des dépenses de développement par résultat escompté était importante. Elle aurait, par exemple, aimé voir comment les 19 millions de francs suisses alloués au secteur du droit d'auteur et des industries créatives pour les dépenses de développement, soit plus de la moitié du budget du secteur, correspondaient aux résultats escomptés. Enfin, la délégation a demandé que le Secrétariat montre une comparaison des dépenses de développement par Secteur avec l'exercice biennal 2022-2021. Elle comprenait parfaitement que l'on était passé de 31 programmes à huit secteurs, mais cela aiderait vraiment pour faire des comparaisons entre le budget 2022-2023 proposé et le budget 2020-2021 sur les dépenses de développement, ce qui était une pratique standard appliquée dans les documents du programme et budget avant celui-ci. Par exemple, la délégation aimerait savoir si les 61 millions de francs suisses pour le Secteur du développement régional et national pouvaient être comparés au total des programmes 8, 9, 10, 11 et 20 de l'exercice biennal 2020-2021. La délégation s'engagerait à donner davantage de détails lors de la discussion secteur par secteur. La délégation était également prête à soumettre ces questions par écrit au Secrétariat si cela était jugé nécessaire.

134. La délégation d'Israël a prononcé sa déclaration liminaire, car elle n'avait pas pu le faire la veille. La délégation a remercié le Directeur général et son équipe d'avoir préparé le premier budget sous sa direction. Elle a souscrit à la nouvelle approche transparente de l'OMPI et la nouvelle orientation de l'Organisation. Elle a également remercié le Secrétariat pour la préparation des documents en vue de la présente session. La délégation a appuyé les déclarations faites par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B, et estimait que l'incidence des technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle et la chaîne de blocs,

sur l'écosystème de la propriété intellectuelle allait certainement changer la donne dans un avenir proche. Par conséquent, la délégation voyait une grande importance dans l'allocation de ressources dédiées à l'étude et au développement de ce domaine. Israël soutenait également le nouvel accent qui serait mis sur les publics non spécialisés, et l'attention toute particulière accordée aux femmes, aux jeunes et aux PME, afin de créer des opportunités et des formations pour ces groupes. L'identification des actifs et des outils précieux de la propriété intellectuelle était importante non seulement pour faire respecter la propriété intellectuelle, mais aussi pour favoriser la croissance et le développement économiques. La délégation s'est déclarée prête à coopérer avec l'OMPI et les États membres pour partager les pratiques recommandées et travailler ensemble au renforcement des capacités au niveau mondial, afin de ne laisser personne de côté et de mieux se relever de la pandémie de COVID-19.

135. La délégation des Émirats arabes unis a exprimé sa gratitude pour la présentation par le Secrétariat de l'OMPI du projet de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023. La délégation a dit apprécier la volonté de l'OMPI de mettre en relation les parties prenantes de la propriété intellectuelle et de renforcer ses travaux sur la commercialisation, le soutien de l'innovation, des créateurs et des instituts de recherche en renforçant et en mettant l'accent sur les PME et les jeunes. La délégation a noté que le budget prévisionnel avait augmenté de 3%. Elle souhaitait poser un certain nombre de questions sur la partie 1, l'aperçu des finances et des résultats. La première question concernait la ventilation de l'estimation de l'ajustement apporté aux dépenses selon les normes IPSAS, qui, selon elle, avait augmenté de plus de 100%, et la délégation souhaitait obtenir des éclaircissements de la part du Secrétariat à ce sujet. Deuxièmement, la délégation a posé une question concernant la page 8, la "Maison de la stratégie", sur l'inclusion des dépenses de développement par pilier stratégique. Elle a demandé au Secrétariat d'inclure les ODD pour chaque pilier stratégique afin de souligner la ventilation des ODD et la concentration des ODD dans ces piliers stratégiques. Elle a également noté avec satisfaction l'ajout de l'ODD 13. En ce qui concerne le tableau 5 et les résultats escomptés, la délégation a noté l'importance de la collaboration telle qu'elle était présentée par le Secrétariat. Elle aurait d'autres observations à formuler lorsque le comité examinerait la proposition secteur par secteur. La délégation a attiré l'attention sur le résultat escompté 4.1, le Secteur des marques et des dessins et modèles n'ayant pas de budget alloué à une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle pour favoriser la croissance et le développement de tous les États membres. Elle a sollicité des éclaircissements sur la manière dont le Secteur des marques et des dessins et modèles participerait à ce résultat escompté. Concernant la page 19, budget par objet de dépense, la délégation a fait deux observations. Tout d'abord, en ce qui concerne les ressources autres qu'en personnel, la délégation a noté que les stages avaient connu une augmentation globale de 101%. Cependant, la délégation avait cru comprendre qu'il manquait le dénombrement ou l'affectation des stages à la page 27, par exemple pour le Secteur des brevets et de la technologie, car aucun stage n'avait été affecté à ce programme. Ce point pourrait être abordé lorsque le comité examinerait ce secteur. La délégation a également posé une question sur les dépenses de fonctionnement et a demandé des précisions sur le terme "communication". Elle a demandé au Secrétariat de préciser ce que signifiait "communication" dans le tableau 6. Elle a fait sienne la demande de la délégation de l'Indonésie concernant la ventilation des dépenses de développement, estimant que cela aiderait les membres à comprendre comment le budget de développement était alloué à chaque secteur.

136. La délégation de l'Iran (République islamique d') a posé une question concernant les activités de l'OMPI liées à la COVID-19. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général avait détaillé et réfléchi aux activités de l'OMPI concernant la COVID-19, ainsi que lors de l'examen du point relatif à la stratégie et au projet de programme de travail et budget proposé. La délégation a remercié le Directeur général de ses explications détaillées concernant ce domaine. Cependant, à la page 16 du projet de programme et budget, les activités de l'OMPI menées en réponse à la COVID-19 avaient été décrites, mais la délégation a demandé des éclaircissements car les activités avaient été expliquées, mais aucune activité spécifique n'était

proposée. Bien que le Directeur général ait annoncé un ensemble de mesures de soutien importantes pour la COVID-19, il serait nécessaire que cela trouve son reflet à la page 16.

137. La délégation de l'Espagne a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document WO/PBC/32/4, qui avait été rédigé en tenant compte des contributions des États membres et de leurs réponses au questionnaire relatif au projet de proposition de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023, dans le but d'accroître la participation des États membres. Si l'objectif était de dégager un excédent pour 2022-2023, l'OMPI tirait essentiellement ses recettes des taxes. Il existait une certaine incertitude quant aux possibilités de croissance économique mondiale, et la délégation partageait les préoccupations de l'Organisation et des États membres à cet égard. En ce qui concernait les problèmes persistants liés à la COVID-19 que le monde continue d'endurer, il convenait peut-être d'établir des prévisions prudentes. Quant aux dépenses de l'Organisation, sans porter atteinte aux activités fournies, il s'agissait d'un exercice qui nécessitait le soutien de tous ceux qui participaient à la communauté mondiale de la propriété intellectuelle. La délégation comptait sur la bonne volonté de chacun, notamment concernant le Plan d'action pour le développement, pour inclure le renforcement des capacités, la formation numérique pour ces processus, et le besoin permanent de ressources appropriées pour améliorer les services mondiaux de protection de la propriété intellectuelle et que ceux-ci soient de bonne qualité. La délégation de l'Espagne a posé plusieurs questions en rapport avec certains aspects budgétaires. Tout d'abord, dans le budget prévisionnel des recettes de l'Union de Madrid pour 2022-2023, page 5, la délégation a noté une augmentation de 3,6% par rapport au budget 2020-2021, une fois les recettes estimées prises en considération. Les recettes provenant du système de La Haye, pour 2022-2023, devraient également augmenter par rapport à 2020-2021, une actualisation de ces recettes estimées étant fournie. Certains facteurs justifiaient cette augmentation dans le système de Madrid et également dans le système de La Haye, sachant que, comme on pouvait le voir à la page 8, paragraphe 1 du document, il était prévu que le nombre d'enregistrements augmente de 5,3%, mais que les renouvellements accusent une baisse de 3,2% en 2022-2023 par rapport au budget 2020-2021. Quant aux recettes provenant du système de La Haye, toujours à la page 8, paragraphe 3, le nombre d'enregistrements et de renouvellements du système de La Haye devrait augmenter de 19,2% et de 12,7% respectivement en 2022-2023, par rapport aux estimations du programme 2020-2021. La délégation avait quelques doutes quant à l'augmentation, car les deux systèmes avaient subi une baisse de leurs revenus en 2020-2021, probablement causée par la pandémie de COVID-19. La délégation de l'Espagne s'est félicitée du fait que l'OMPI propose un écosystème mondial de la propriété intellectuelle qui soit efficace et équilibré et qui favorise la créativité pour un avenir plus durable et meilleur. Toutefois, elle s'est étonnée de constater que l'un des piliers fondamentaux, à savoir le pilier stratégique 1, qui expliquait le potentiel de la propriété intellectuelle pour accroître le bien-être et la vie des personnes dans le monde entier et dans chaque partie du monde, ne soit doté que de 16,967 millions de francs suisses sur le budget biennal total, soit seulement 2,1% du budget. Il convenait de communiquer davantage pour mieux faire connaître les moyens par lesquels la propriété intellectuelle pouvait améliorer la vie de l'humanité dans son ensemble, partout dans le monde, et il s'agissait là d'un point de vue essentiel pour la délégation. Elle appuyait sans réserve ce pilier, mais elle avait besoin de plus d'informations sur les ressources qui lui étaient consacrées, car elle estimait que ces ressources étaient peut-être insuffisantes face à l'énorme tâche qui attendait l'OMPI. La délégation tenait à indiquer ce qu'elle considérait comme une priorité. En ce qui concernait les activités normatives et l'élaboration des politiques de l'OMPI, notamment la négociation d'instruments juridiques internationaux et l'aide aux membres pour la mise en œuvre des traités, ainsi que le travail de fond dans divers comités et groupes de travail. L'OMPI devrait devenir une organisation plus agile, plus souple et plus efficace, s'agissant des prises de décisions, et devrait continuer à servir de tribune pour le dialogue international, permettant aux États membres d'identifier les activités normatives et réglementaires au niveau mondial et d'adapter leurs propres normes de propriété intellectuelle pour une plus grande innovation et une plus grande créativité. Par conséquent, l'OMPI devrait s'attacher à donner la priorité aux activités relatives au respect des

règles, ainsi qu'au renforcement des systèmes de protection de la propriété intellectuelle, afin de raviver la confiance dans l'OMPI en tant qu'organisation clé pour la protection des droits de propriété intellectuelle et de promouvoir de nouvelles adhésions aux traités de l'OMPI, notamment dans la région de l'Amérique latine. La délégation a rappelé la convocation d'une conférence diplomatique et la nécessité d'analyser les questions liées à la propriété industrielle et intellectuelle ainsi que les nouvelles technologies, telles que l'intelligence artificielle.

138. Le président a suspendu la réunion pendant 10 minutes afin de permettre au Secrétariat de coordonner ses réponses.

139. Le Secrétariat a remercié toutes les délégations pour leur engagement et les questions qu'elles avaient posées. Il a d'abord abordé certains points généraux, liés aux recettes prévisionnelles. Les estimations de recettes dans l'exercice biennal proposé pour 2022-2023 étaient fondées sur les prévisions de demande de l'économiste en chef. S'agissant des recettes, l'économiste en chef avait fourni une hypothèse de base pour la demande, ainsi qu'une hypothèse optimiste et pessimiste. Le Secrétariat a adopté une approche prudente, et cette approche prudente impliquait de travailler à partir de l'hypothèse de base. Toutefois, pour ce qui était de la transposition en recettes, une réduction de 5% par rapport à l'hypothèse de base avait été appliquée à l'estimation des recettes pour les trois systèmes d'enregistrement : Madrid, La Haye et le PCT. Cependant, le revers de la médaille tenait au fait que les dépenses et l'affectation des ressources adéquates aux services de propriété intellectuelle et aux systèmes d'enregistrement étaient d'une importance capitale. En effet, les taxes perçues par ces systèmes d'enregistrement constituaient la bouée de sauvetage financière de l'Organisation et la base de sa viabilité financière. Le Secrétariat avait donc veillé à collaborer avec les secteurs respectifs afin de s'assurer qu'ils disposaient des ressources adéquates pour répondre à la demande attendue, sur la base de l'hypothèse de base de l'économiste en chef, ce qui aurait dû être pris en considération lors de la lecture des tableaux des demandes et des recettes. En réponse à une question ou à une observation de la délégation de l'Espagne concernant les estimations de La Haye, le Secrétariat a indiqué que la deuxième colonne à laquelle la délégation se référait incluait les estimations de la Chine, alors que la première colonne ne les incluait pas. Ainsi, la différence entre 2022-2023 et 2020-2021 était liée à l'inclusion des estimations des renouvellements et des enregistrements de la Chine. Cela dit, il y avait eu une demande d'information sur les ajustements IPSAS. Comme cela concernait principalement les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS), le Secrétariat a demandé de répondre à cette question de concert à d'autres questions relatives aux engagements au titre de l'AMCS qui avaient également été soulevées plus tôt dans ce débat lors de l'examen sectoriel du Secteur administration, finances et gestion.

140. Le Secrétariat a réclamé un peu plus de temps pour certaines questions, en particulier pour les questions très détaillées. Il a remercié la délégation de l'Indonésie pour l'envoi de son intervention et s'est engagé à l'étudier attentivement et à apporter une réponse plus détaillée ultérieurement. Toutefois, à titre de réponse initiale, l'une des questions concernait la référence aux "dépenses de développement", dans la note de bas de page, aux pages 8 et 20. Conformément à la demande de la délégation de l'Indonésie, le Secrétariat modifierait la note de bas de page de la page 8, qui correspondait à la Maison de la stratégie, en y ajoutant la même référence que celle figurant à la page 20, à savoir une référence au document A/55/4. En ce qui concerne le canevas de la section des priorités du programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le Secrétariat souhaitait expliquer l'intention de cette section : du point de vue de la gestion axée sur les résultats, au plus haut niveau, il y avait les quatre piliers stratégiques et la fondation. En dessous, il y avait un ensemble de 16 résultats escomptés, auxquels les huit secteurs contribuaient. Les contributions des secteurs aux résultats escomptés étaient visibles à travers les indicateurs de performance, les niveaux de référence et les objectifs de chaque secteur. Cependant, étant donné que cela restait à un niveau relativement élevé, c'est-à-dire le niveau des résultats escomptés, dans la section des priorités essentielles, le document allait un peu plus loin pour montrer la contribution au niveau du

secteur, et aussi pour mettre en évidence les priorités les plus importantes qui étaient sous chacun des résultats escomptés d'un point de vue organisationnel; et il pouvait être utile de disposer de ce niveau de détail lorsque le comité examinait chacune des stratégies de mise en œuvre pour les secteurs. Cela signifiait que le fait de choisir la priorité, qui se situait à un niveau inférieur à celui des résultats escomptés du point de vue de la planification, impliquait que les montants associés au résultat escompté et aux priorités ne correspondaient pas nécessairement l'un à l'autre, puisqu'ils se situaient à un niveau inférieur. À moins que tout ne soit pris au niveau inférieur sous un résultat escompté, la somme n'atteindrait pas, par définition, le montant de ce résultat escompté. C'était la raison pour laquelle, dans certains cas, il existait une relation directe, mais dans d'autres cas, il n'était pas nécessairement possible de faire le lien entre le niveau du résultat escompté et le niveau de priorité. Cela dit, le Secrétariat étudierait bien sûr les questions de la délégation de l'Indonésie de manière plus approfondie et apporterait les réponses aux questions de la délégation. Il avait également été fait référence à la note de bas de page de la page 12, concernant WIPO Proof. Le Secrétariat fournirait des informations supplémentaires dans le document de questions-réponses qu'il essaierait de publier dès que possible, afin que les délégations disposent d'informations plus détaillées en plus de la note de bas de page qui figurait déjà dans le document à la page 12. Concernant les dépenses de développement par résultat escompté, là encore une question de la délégation de l'Indonésie. Le Secrétariat a renvoyé le comité à la page 8 du document, qui présentait la Maison de la stratégie. Outre les tableaux des dépenses de développement par secteur qui se trouvaient dans le tableau 7 de la page 25 du document, on pouvait également les trouver par résultat escompté, à la page 8, les dépenses de développement par résultat sont les montants indiqués entre parenthèses. Par exemple, le budget estimé pour le résultat escompté 4.1, qui était indiqué en caractères noirs, s'élevait à 18,5 millions de francs suisses, et les dépenses de développement étaient le montant indiqué entre parenthèses, soit 17,6 millions de francs suisses. Le Secrétariat a indiqué que cette information était déjà présente, mais pas sur la même page que l'autre tableau de la page 24. En ce qui concerne la comparaison des dépenses de développement par secteur avec l'exercice 2020-2021, le Secrétariat serait heureux de fournir cette comparaison dans le document de questions-réponses; il avait juste besoin d'un peu de temps pour produire un tableau approprié, mais il s'engageait à fournir ces informations aux membres. La délégation des Émirats arabes unis avait demandé l'ajout des ODD dans la Maison de la stratégie, à la page 8, par pilier stratégique. Le Secrétariat l'inclurait dans la version révisée du programme de travail et budget 2022-2023, si les États membres étaient d'accord. Une question très spécifique avait été posée concernant le tableau 5, pour le résultat escompté 4.1. Alors qu'il n'y avait pas de budget associé au résultat escompté 4.1 pour le Secteur des marques et des dessins et modèles, il y en avait un pour le Secteur des brevets et de la technologie. La raison tenait au fait que dans le Secteur des brevets et de la technologie, il y avait la Division de la coopération internationale du PCT, qui s'occupait en particulier d'aider les offices de propriété intellectuelle des États membres, des pays en développement et des PMA. L'OMPI n'avait pas le même type de division et de service dans le Secteur des marques et des dessins et modèles, ce qui expliquait la différence. S'agissant du tableau par catégorie de dépense, à nouveau une question de la délégation des Émirats arabes unis, qui avaient relevé qu'il y avait une augmentation des coûts de stage de 100%, alors que l'on ne constatait aucune provision pour les stagiaires dans le Secteur des brevets et de la technologie. Le Secrétariat a déclaré que le Secteur des brevets et de la technologie avait traditionnellement mis en place de vastes bourses d'études, plutôt que des programmes de stages. Dans le Secteur des brevets et de la technologie, les jeunes talents continueraient d'être attirés par les programmes de bourses déjà en place, dans la Division des systèmes d'information du PCT, dans la Division de la traduction du PCT et dans la Division des opérations du PCT. Au cours de l'exercice 2022-2023, un nouveau programme de bourses serait mis en place au sein de la Division du droit des brevets et de la technologie, afin de fournir une assistance pour les travaux liés au PCT et d'appuyer la prestation de conseils législatifs aux États membres; il était donc prévu que le boursier participe à ce type de travaux. La réponse à cette question serait également publiée dans le document de questions-réponses afin que les membres puissent avoir une réponse complète à cette question en vue de faciliter

leur examen. Dépenses de fonctionnement, concernant la catégorie de dépense “communication” dans les dépenses de fonctionnement. En se référant à la page 108 de la version anglaise (p. 123 de la version française), qui se trouve à l’annexe B, il y avait une définition des objets de dépense. Dans les dépenses de fonctionnement, la deuxième catégorie mentionnée était la communication. Les dépenses de communication comprenaient le téléphone, l’Internet, le fax, le courrier et les frais de port et de transport de documents. Et si une diminution avait pu être constatée pour les dépenses de communication en 2022-2023 par rapport à l’exercice 2020-2021, c’était en raison du passage aux notifications électroniques à la suite de la COVID-19 en 2020, pour le PCT et les systèmes de Madrid et La Haye; bien que l’on considère que le système de La Haye fonctionnait déjà avec des notifications électroniques, mais pour les systèmes du PCT et de Madrid, il y avait eu un passage aux notifications électroniques et les frais de port avaient donc considérablement diminué déjà au cours de l’exercice 2020-2021, ce qui avait en fait été ensuite intégré dans le programme et budget 2022-2023. En ce qui concerne la question de la délégation de la République islamique d’Iran sur les activités liées à la COVID-19, le Secrétariat a évoqué l’allocution d’ouverture du Directeur général et s’est engagé à fournir des informations plus détaillées dans le document de questions-réponses concernant les activités spécifiques.

141. La délégation de l’Indonésie a remercié le Secrétariat pour les réponses préliminaires à ses questions sur la première partie du document du PBC. Elle tenait à dire qu’elle comprenait que certaines des questions nécessitaient davantage de temps pour que le Secrétariat y réponde et qu’elles trouvent leur reflet dans le document de questions-réponses. Toutefois, la délégation souhaitait s’assurer que les éclaircissements qui seraient fournis dans le document de questions-réponses seraient conformes à ses questions, et elle souhaitait donc préciser davantage les questions. Elle a remercié le Secrétariat pour l’explication des dépenses de développement et la relation entre la page 8 et le tableau 7. Cependant, la délégation a indiqué qu’une question demeurait sans réponse et qu’elle aimerait voir la ventilation des dépenses de développement pour chaque secteur – par exemple, le Secteur du droit d’auteur et des industries créatives affichait 18 millions de francs suisses pour les dépenses de développement, la délégation a demandé à quels résultats escomptés ces fonds correspondaient. Par le passé, les membres pouvaient faire une estimation approximative, mais avec la nouvelle approche par secteur, le montant des dépenses de développement correspondant à chaque résultat escompté était difficile à déterminer. La délégation comprenait qu’il existait déjà des informations sur les dépenses de développement par résultat escompté, mais il s’agissait d’un cumul. Le Secrétariat utilisait donc l’exemple du résultat escompté 4.1, qui représentait 17 millions de francs suisses entre parenthèses, sur un total de 18 millions de francs suisses, mais est-ce que ce calcul portait sur tous les secteurs confondus? Dans cet exemple, la délégation ne voyait pas comment les 17 millions de francs suisses du résultat escompté 4.1 étaient répartis par secteur. C’était sur ce point que la délégation de l’Indonésie souhaitait des éclaircissements. Elle a indiqué qu’elle souhaitait une autre clarification concernant ses questions sur les priorités essentielles. La délégation avait cru comprendre que le budget reflété dans la section des priorités essentielle de la première partie était soit partiel, soit cumulé, car comme le Secrétariat l’avait mentionné, il allait un peu plus loin en ce qui concernait les activités professionnelles ou les programmes qui devaient être mis en œuvre. La partie essentielle de la question de la délégation portait, par exemple, à la page 13, sur le droit d’auteur et les industries créatives, pilier stratégique 4, où il était indiqué 1,191 million de francs suisses pour les “programmes et projets spéciaux aux niveaux national, régional et sous-régional, y compris les PMA sur des sujets stratégiques, etc.”. Dans le tableau 5, on pouvait voir exactement le même chiffre. Par conséquent, il existait un lien avec le résultat escompté, et, dans l’exemple cité, 1,191 million de francs suisses pour le Secteur du droit d’auteur et des industries créatives correspondaient au résultat escompté 4.1. D’après les remarques du Secrétariat, il s’agissait d’un exemple de collaboration croisée entre les secteurs, ce qui constituait un résultat escompté partagé. Cependant, le Secteur du droit d’auteur et des industries créatives ne partageait pas l’indicateur de performance clé pour le résultat escompté 4.1, qui concernait seulement le Secteur du développement régional et national.

Pourquoi le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives n'était-il pas mentionné également dans les indicateurs de performance du résultat escompté 4.1 à la page 15 s'il y avait effectivement un budget et un programme correspondant au résultat escompté 4.1? C'est pourquoi la délégation souhaitait obtenir des éclaircissements sur ce point.

142. La délégation des Émirats arabes unis a remercié le Secrétariat d'avoir communiqué les informations demandées, qui avaient été bien notées, et a dit attendre avec impatience de voir les réponses dans le document de questions-réponses. Elle a demandé l'ajout d'un point supplémentaire aux Questions et réponses concernant la page 13, note de bas de page 9, concernant les raisons et l'explication de l'abandon de WIPO Proof. La délégation a demandé qu'il soit indiqué le montant de l'investissement pour WIPO Proof qui avait été convenu pour l'exercice 2020-2021.

143. Le Secrétariat s'est engagé à inclure les informations demandées dans le document Questions et réponses.

144. Le président a déclaré que, sous réserve de la réception des informations supplémentaires relatives à toutes les questions sur cette section du document, le comité poursuivrait l'examen du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et le président a ouvert le débat sur la partie II – Situation financière et résultats – par secteur. Le président a proposé que les secteurs soient examinés deux par deux, en commençant par les secteurs des brevets et de la technologie et des marques et dessins et modèles, afin que le Secrétariat puisse répondre aux questions des délégations portant sur ces deux secteurs.

145. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré qu'elle considérait le Secteur des brevets et de la technologie comme essentiel pour les prestations de l'OMPI. S'il apportait une grande valeur aux entités de dépôt établies, le groupe souhaiterait voir une bonne coopération avec d'autres secteurs, à savoir les secteurs des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et du développement régional et national, afin de cibler les entités qui étaient riches en innovation et qui avaient le potentiel de comptabiliser et de valoriser ces actifs incorporels. Le groupe a noté que pour certains des résultats escomptés, le niveau de référence était déterminé par une poignée de réponses. Le groupe a suggéré un indicateur plus solide et a appelé à un effort plus concerté pour faire participer davantage d'États membres aux enquêtes sur les conseils en matière de législation et de politique. Le résultat escompté 4.2, fondé sur 7 réponses à une enquête de 2020, en était un exemple. Le groupe a déclaré que le Secteur des marques et des dessins et modèles avait un fort potentiel de croissance, et que cette croissance devait être bien gérée. Il a demandé une mise à jour sur la croissance envisagée des systèmes supervisés par le Secteur des marques et des dessins et modèles et sur la manière dont cette croissance avait été prise en compte dans les résultats escomptés et les ressources. Le groupe s'est félicité de la volonté de transformation numérique et du fait que certains des outils étaient en phase pilote ou de mise en œuvre. Il souhaitait que l'OMPI offre une interface utilisateur unifiée et une expérience conviviale. Le groupe a suggéré que le Secteur des marques et des dessins et modèles et les systèmes qu'il supervisait collaborent davantage avec le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion et le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, afin d'offrir un point d'accès unifié, notamment par l'intermédiaire du portail de l'OMPI sur la propriété intellectuelle.

146. La délégation de la Fédération de Russie a appuyé les résultats du Secteur des brevets et de la technologie et l'amélioration des services par l'intermédiaire du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Elle a également soutenu les manifestations destinées aux experts et aux utilisateurs du système. Elle s'est montrée intéressée par l'élargissement du nombre de manuels, notamment en ce qui concerne les législations nationales des États membres, ainsi que les exigences spécifiques en matière d'expertise, dont les demandeurs pourraient avoir besoin. La délégation a demandé pourquoi il n'y avait pas d'indicateurs de performance pour les résultats escomptés 2.2 et 4.1 dans le Secteur des brevets et de la technologie. Elle a

souscrit à la manière dont le Secteur des marques et des dessins et modèles avait proposé des résultats et des améliorations et a dit attendre avec intérêt une nouvelle plateforme pour le système de Madrid et la modernisation de ce système.

147. La délégation de l'Indonésie a noté l'importance des secteurs des brevets et de la technologie et des marques et dessins et modèles pour l'OMPI et a apporté son soutien aux travaux de ces deux secteurs, y compris aux collaborations intersectorielles avec le Secteur du développement régional et national. Elle a demandé pourquoi certains budgets correspondaient à certains résultats escomptés mais ne comportaient aucun indicateur de performance. En ce qui concerne le Secteur des brevets et de la technologie, 3,4 millions de francs suisses avaient été prévus au budget pour le résultat escompté 2.2 et 3,8 millions pour le résultat escompté 4.1. Cependant, il n'y avait pas d'indicateurs de performance dans les colonnes des niveaux de référence ou des objectifs dans les tableaux. La délégation a pris note du fait que le Secteur des marques et des dessins et modèles n'avait pas contribué aux résultats escomptés 2.2 et 4.1 puisque aucun budget n'avait été alloué à ces résultats escomptés pour ce secteur. Elle a indiqué qu'elle n'était pas en mesure de demander que le Secteur des marques et des dessins et modèles ait un résultat escompté mais a demandé pourquoi le Secteur des marques et des dessins et modèles considérait qu'il n'avait pas besoin de contribuer aux résultats escomptés 2.2 et 4.1. La délégation a relevé que la section consacrée aux stratégies de mise en œuvre du Secteur des marques et des dessins et modèles mentionnait le Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques, mais que, lorsque les secteurs du droit d'auteur et des industries créatives et des défis mondiaux et des partenariats avaient décidé d'organiser des dialogues, des conférences ou des débats à l'échelle mondiale, ils les avaient judicieusement inclus dans le résultat escompté 2.2. Elle a demandé pourquoi le Secteur des marques et des dessins et modèles n'avait pas fait de même pour le Colloque mondial de l'OMPI sur les indications géographiques. La délégation a déclaré qu'elle ne demanderait pas au secteur de contribuer au résultat escompté 4.1, mais a souligné ce point parce que l'Indonésie mettait fortement l'accent sur les industries créatives, qui ne concernaient pas seulement les produits protégés par le droit d'auteur, mais aussi les produits culturels protégés par le droit d'auteur qui comprennent les marques et les dessins et modèles, et a noté que les marques et les dessins et modèles représentaient une grande partie de l'économie industrielle de l'Indonésie. La délégation a demandé si, si l'Indonésie venait à collaborer avec le Secteur du développement régional et national ou le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, elle pourrait également bénéficier d'un soutien sur les marques et les dessins et modèles indonésiens de la part du Secteur des marques et des dessins et modèles, même si aucun budget n'était alloué au résultat escompté 4.1.

148. La délégation de l'Espagne a applaudi l'analyse exhaustive et détaillée par secteur, qui aidait à se faire une opinion sur les priorités et les résultats à atteindre au cours de l'exercice biennal 2022-2023 dans les différentes sphères du Secteur des brevets et de la technologie. Elle a souscrit aux observations et aux suggestions formulées par la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B. En ce qui concerne les services d'enregistrement mondiaux de la propriété intellectuelle, la délégation estimait qu'il était prioritaire de veiller à ce que l'administration de ces services soit rationnelle, ponctuelle et efficace. En particulier en ce qui concernait les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. Les économies stratégiques réalisées dans le cadre du système de Madrid étaient un moyen de garantir la disponibilité pour tous les utilisateurs dans le monde entier. Toutefois, le PCT devait s'adapter au développement des économies dans le monde. Des informations pourraient être échangées avec les offices récepteurs et des outils informatiques pourraient être fournis pour le système du PCT. Une couverture linguistique pour les systèmes de Madrid et de La Haye était nécessaire. Il était également important que le Traité de Singapour ait une couverture géographique plus large afin que les procédures puissent bénéficier aux utilisateurs du système des marques. En ce qui concerne le rôle des technologies, les dépenses de formation et les dépenses de voyage connexes avaient augmenté de 400% dans le Secteur des brevets et de la technologie, alors qu'ils avaient diminué de 17% dans le Secteur des marques et des dessins et

modèles. Les bourses d'études avaient également enregistré une croissance de 28,8% dans le Secteur des brevets et de la technologie, et la délégation espérait que cela permettrait à l'OMPI de toucher les jeunes et de les intéresser à la propriété intellectuelle. Elle espérait également qu'avec la nouvelle normalité, l'OMPI serait en mesure de se développer pour ce qui était des conférences et des publications. S'agissant des marques et des dessins et modèles, la délégation souhaitait collaborer avec les parties contractantes des systèmes de Madrid et de La Haye. Elle espérait que les efforts budgétaires et de gestion permettraient d'atteindre les résultats escomptés conformément aux attentes des États membres pour l'exercice biennal 2022-2023. Il était absolument essentiel que l'OMPI progresse en matière de qualité de service et en ce qui concerne la fourniture d'un large éventail de services, afin qu'aucun domaine d'enregistrement ne soit négligé.

149. La délégation de la Chine a déclaré qu'à la page 28 du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le Secteur des marques et des dessins et modèles mentionnait le fait de rendre le système de Madrid plus accessible et plus cohérent, et la délégation était favorable à cette idée. En tant que système international de services de propriété intellectuelle ayant une longue histoire de plus de 100 ans, le système de Madrid avait une grande marge d'amélioration pour ce qui était des langues. Cette amélioration aiderait les déposants de marques à faire un meilleur usage des services du système, et pourrait également aider l'OMPI à promouvoir l'utilisation du système au niveau mondial. En outre, afin d'obtenir une approche centrée sur le client qui améliorerait le niveau et la qualité des services de l'OMPI, l'Organisation devrait augmenter la contribution au système de services de propriété intellectuelle dans le monde entier. L'OMPI devrait également disposer d'un personnel suffisant, notamment au niveau des systèmes de Madrid et de La Haye.

150. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour les explications qu'il avait apportées ce jour. En ce qui concerne la mesure des indicateurs de performance en matière de renforcement des capacités que la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, avait évoquée plus tôt dans la journée, le groupe a déclaré que la plupart des indicateurs renvoyaient à des enquêtes et au niveau de satisfaction des bénéficiaires quant au renforcement des capacités dont ils avaient bénéficié. Le groupe a demandé une rédaction plus substantielle des indicateurs de performance qui porteraient sur l'impact réel des résultats qui découleraient du travail de renforcement des capacités qui était effectué. Cette question était récurrente dans tous les secteurs en ce qui concerne la manière dont le renforcement des capacités était mesuré. Le groupe a demandé si des indicateurs de performance pourraient être, pour ainsi dire, plus solides. Il a demandé s'il existait un pourcentage cible spécifique pour les ressources non allouées, ou si d'autres considérations étaient prises en considération lors de l'allocation des parts non allouées du budget.

151. Le président a remercié les délégations pour leurs déclarations et proposé que le Secrétariat examine et réponde aux délégations.

152. Le Secrétariat a remercié le président et les délégations de leur patience et a expliqué qu'il répondrait en premier lieu à quelques points généraux, car certains types de questions étaient récurrents et il pourrait être utile de les aborder d'un point de vue global. En ce qui concerne la question des indicateurs clés de performance manquants, le Secrétariat a expliqué que c'était le résultat d'une tentative visant à faire du Projet de proposition de programme de travail et budget pour 2022-2023 un produit beaucoup plus rationalisé et une proposition simplifiée. Il y avait plus de 250 indicateurs de performance dans le budget 2020-2021. Lorsqu'une analyse comparative avait été effectuée sur les indicateurs de performance, et confirmée par la Division de la supervision interne de l'OMPI, il s'est avéré que l'Organisation, qui n'était pas une grande organisation, avait le plus grand nombre d'indicateurs de performance de tout le système des Nations Unies. Seule une organisation avait plus d'indicateurs que l'OMPI. L'un des objectifs de la préparation du projet de programme de travail

et budget pour 2022-2023 était de rationaliser et de réduire la longueur du document afin d'aider les lecteurs à voir la forêt plutôt que les arbres. La réduction du nombre d'indicateurs de performance avait été effectuée dans cet esprit. Les indicateurs de performance avaient été réduits de plus de 250 à 77. C'était la première fois que l'Organisation appliquait ce cadre stratégique révisé et c'était un processus d'apprentissage pour tous. À l'issue de cet exercice, l'Organisation était relativement convaincue que les 77 indicateurs de performance donnaient une bonne idée de ce que l'OMPI devait réaliser et des domaines dans lesquels il convenait de faire évoluer les choses. Le Secrétariat a pris note des commentaires et des observations sur le nombre d'indicateurs clés de performance et sur la raison pour laquelle certains budgets ne comportaient pas les indicateurs de performance que les délégations avaient recherchés en s'appuyant sur leurs anciennes connaissances du fonctionnement du programme et budget. Il y avait également eu un commentaire sur les indicateurs de performance liés à l'impact, et sur la façon dont ces indicateurs de performance devaient être plus solides. Des discussions à ce sujet avaient eu lieu lors des réunions d'information des groupes régionaux avec les experts et, en effet, tout ce processus de passage des intrants aux activités, puis aux résultats et à l'impact, avait été un effort constant pour continuer à se concentrer sur la manière dont l'OMPI pourrait progresser dans la chaîne de valeur. Il s'agissait d'un exercice continu et il existait un certain nombre d'indicateurs d'impact, mais certains n'étaient pas des indicateurs d'impact dans la liste des 77 indicateurs clés de performance. Le Secrétariat a déclaré qu'il serait en mesure d'affiner certains des indicateurs et de les rendre plus solides dans les propositions futures.

153. En ce qui concerne l'indicateur de performance concernant les conseils législatifs et la nécessité d'obtenir davantage de réponses, le Secrétariat s'est engagé à s'efforcer de fournir davantage de réponses en matière de conseils législatifs, notamment parce que les services dispensés aux États membres avaient évolué dans ce domaine. La collaboration intersectorielle s'était considérablement développée au cours des six mois qui avaient suivi le début du mandat de la responsable du secteur. À titre d'exemple, des réunions de coordination avaient eu lieu avec le Secteur des brevets et de la technologie et le Secteur du développement régional et national. La coordination entre les deux secteurs avait continué de s'intensifier et le Secteur des brevets et de la technologie avait pu obtenir davantage d'informations de la part du Secteur du développement régional et national sur les services dont les États membres avaient besoin du Secteur des brevets et de la technologie. À l'inverse, le Secteur des brevets et de la technologie avait informé le Secteur du développement régional et national du renforcement des capacités que le PCT pouvait apporter aux deux secteurs dans les domaines politique et législatif. Il existait de nombreux autres exemples où le Secteur des brevets et de la technologie travaillait de manière intersectorielle et où chaque Secteur collaborait avec le Secteur des brevets et de la technologie dans un certain nombre de domaines différents. La collaboration intersectorielle continuerait de s'intensifier de manière significative. Le Secteur des brevets et de la technologie disposait d'effectif suffisant, mais il s'agissait d'un contexte très complexe pour obtenir une réponse très simple à cette question. Le Secteur était en train de recruter des cadres supérieurs essentiels et espérait que ces postes seraient pourvus assez rapidement. En outre, le Secteur s'efforçait, principalement au sein du PCT, de s'assurer que le bon personnel occupait les bons postes. Comme le Secrétariat l'avait déjà dit à maintes reprises, le personnel était la pierre angulaire de l'OMPI, mais c'était tout particulièrement le cas pour le Secteur des brevets et de la technologie, et en particulier pour le PCT. Le secteur cherchait des moyens d'aider le personnel à être plus efficace grâce à une meilleure technologie de l'information et travaille avec l'IA pour les traductions et les examens afin d'aider le personnel à être plus efficace pour qu'il puisse faire un travail de plus haut niveau. Le Secteur s'était également assuré que les tendances, telles que les traductions dans les pays asiatiques, étaient correctement gérées. Par exemple, 10 ans auparavant, 20 postes d'examineurs avaient été transférés d'une activité non asiatique à une activité asiatique. En 2020, deux postes de traducteurs non asiatiques avaient été transférés vers des postes de traduction pour les langues asiatiques. Le Secteur continuerait à prendre les mesures nécessaires à l'avenir pour que les tendances en matière d'examen et de traduction soient gérées avec les postes de ce secteur.

154. Le Secrétariat a déclaré que la contribution du Secteur des marques et des dessins et modèles aux dépenses de coopération au développement existait depuis la création du Secteur. Comme le Secrétariat l'avait fait remarquer à juste titre, il s'agissait d'un processus d'apprentissage et l'Organisation ferait certainement en sorte que tous les points soient pris en compte et reflétés de la bonne manière. Le Secrétariat fournirait des informations supplémentaires sur les plus récentes évolutions observées dans les opérations du secteur afin d'assurer les États membres que le Secteur était sur la bonne voie. Le Secteur ferait tout son possible pour améliorer le service à la clientèle et renforcer sa coopération et sa coordination au sein de l'OMPI afin de s'assurer que les points intersectoriels étaient bien pris en considération dans son plan d'intégration des activités connexes dans le Secteur.

155. S'agissant des questions relatives aux perspectives de croissance du service d'enregistrement de Madrid, le Secrétariat a renvoyé à l'annexe V et à d'autres tableaux du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, qui décrivaient ce qui devait se passer au cours des années suivantes. Le tableau sur les demandes de Madrid montrait une croissance estimée des recettes de Madrid de 6,8% en 2021, 3,5% en 2022 et 3,9% en 2023. Ces projections étaient plutôt positives compte tenu de la récente pandémie de COVID-19. Il y avait eu un sursaut des demandes de Madrid reçues par le Service d'enregistrement du Bureau international dans la première partie de l'année, à partir de mars 2021, qui s'était maintenu jusqu'en juin 2021. Ces chiffres étaient conformes à la projection de 6,8% pour 2021. La pandémie de COVID-19 étant assez imprévisible, il faudrait voir si ces projections se maintiendraient tout au long de l'année. La situation avait été beaucoup plus positive que ce que l'on pensait un an auparavant. En réponse à la question posée par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B sur une interface unifiée permettant aux clients de Madrid d'effectuer des transactions dans un format numérique, le Secrétariat a déclaré qu'il s'agissait d'un objectif très important que le Secteur s'était fixé. L'interface que le Secteur était en train de construire comportait trois aspects. Le premier aspect était la construction et le développement d'une série de formulaires électroniques au moyen desquels les gens pouvaient effectuer des transactions telles que des limitations, des changements de titulaires et de mandataires, etc. Ces formulaires en ligne étaient censés simplifier la procédure autant que possible et un certain nombre de ces formulaires électroniques étaient déjà en service. La deuxième partie était la composante de gestion des identifiants et des portefeuilles qui permettrait aux utilisateurs de gérer leurs enregistrements de manière collective. Cette composante en était au stade des spécifications et le Secteur travaillait en étroite collaboration avec le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion pour trouver une solution applicable à l'ensemble de l'Organisation, ce qui était un exemple de collaboration intersectorielle. La troisième composante, e-Madrid, était une refonte du site Web du système de Madrid pour le rendre plus intuitif et faciliter la navigation. Ces trois composantes continuaient de faire l'objet de travaux et devraient progresser l'année suivante. La conception de ces éléments serait étroitement liée à l'aspect et à la convivialité du portail de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le secteur collaborerait étroitement avec ses collègues travaillant sur le portail de propriété intellectuelle de l'OMPI afin que l'expérience de l'utilisateur soit aussi unifiée que possible. En ce qui concerne la relation entre les travaux du système de Madrid et le résultat escompté 4.1, le secteur tenait à rassurer les délégués en indiquant qu'une grande partie des travaux du Service d'enregistrement de Madrid concernait les pays en développement. Il serait trop long d'énumérer toutes les activités que le Secteur avait menées l'année dernière avec les pays en développement, mais quelques exemples illustratifs avaient été fournis. Par exemple, il y avait eu des activités avec Antigua-et-Barbuda, le Chili, Cabo Verde, le Pakistan, Trinité-et-Tobago et plusieurs pays arabes et africains au cours de l'année précédente.

156. Le Secrétariat a également donné suite aux observations de ses collègues du Secteur des marques et des dessins et modèles concernant le travail de développement effectué dans ce secteur. Bien que cela ne soit pas entièrement transparent dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le Service d'enregistrement de La Haye s'était

pleinement engagé dans les travaux de développement. En réponse à l'intervention de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B concernant les prévisions pour le service d'enregistrement de La Haye, ces chiffres figuraient à l'annexe V du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. En 2021, jusqu'à présent, la croissance des demandes avait ainsi très bien rebondi pour atteindre 10%, ce qui était supérieur aux prévisions de l'annexe V, qui envisageaient une croissance de 9% sur la base de l'adhésion prévue de la Chine. En règle générale, tous les autres chiffres avaient enregistré une hausse. Les renouvellements avaient augmenté de plus de 40%, ce qui était supérieur aux prévisions de l'annexe V. Les dessins et modèles déposés avaient augmenté de 16,5%. Cela montrait que les chiffres avaient très fortement progressé en 2021 jusqu'à présent. Le directeur avait confirmé qu'en 2020, le service d'enregistrement de La Haye était entièrement passé aux notifications électroniques, ce qui avait contribué à une partie des économies réalisées sur les frais de port.

157. Le Secrétariat a indiqué que les activités de développement du Secteur des marques et des dessins et modèles avaient été indiquées sous différents piliers stratégiques et résultats escomptés dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La proposition de Colloque mondial sur les indications géographiques, abordée par la délégation de l'Indonésie, concernait la tenue d'une future édition de cette activité importante et très populaire de l'OMPI. Comme le Secrétariat l'avait précédemment indiqué, c'était la première fois que le cadre de présentation des rapports avait été modifié et il y avait un certain nombre de résultats escomptés qui servaient à rendre compte de cette activité dans le cadre du pilier stratégique 4. Le Secteur avait aidé les gouvernements, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance et de développement durable. La tenue proposée du Colloque mondial sur les indications géographiques avait été indiquée au titre du résultat escompté 4.3, à savoir l'amélioration des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres. Le Secteur avait pris bonne note des observations et des préoccupations des délégations concernant cette méthode de présentation des rapports. Comme il s'agissait de la première des deux sessions du comité en 2021, il y aurait une possibilité de réexaminer cette question et de la présenter d'une manière qui recueille l'approbation de toutes les délégations à la trente-troisième session du comité en septembre 2021.

158. La délégation du Japon a réaffirmé que la productivité et la qualité des services du PCT devraient encore être améliorées, notamment en raison du fait que plus de 77% des recettes de l'OMPI provenaient des taxes du PCT payées par les déposants. À cet égard, la délégation s'est félicitée du fait que le budget alloué à l'"amélioration de l'efficacité et de la qualité des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI" ait été classé parmi les priorités, comme indiqué à la page 13 du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Elle a déclaré qu'elle continuerait à travailler avec l'OMPI et d'autres États membres afin d'améliorer les systèmes d'acquisition et d'utilisation des droits de propriété intellectuelle.

159. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour ses observations et a demandé un complément d'information sur sa demande précédente concernant la transformation du système informatique pour les systèmes de Madrid et de La Haye. La délégation a pris acte des observations formulées sur les mises à jour informatiques du système de Madrid, mais n'avait pas reçu de réponse sur la mise à jour informatique du système de La Haye.

160. Le président a clos la séance plénière de la matinée et a déclaré que le vice-président du PBC, M. José Antonio Gil Celedonio, présiderait la session de l'après-midi. Le président a informé les délégations que le Secrétariat répondrait à la question en suspens de la délégation de la Fédération de Russie lors de la session de l'après-midi.

161. Le vice-président a ouvert la session de l'après-midi et a remercié le président pour son travail et le Secrétariat de l'OMPI pour avoir préparé les documents de la session. Il a remercié les interprètes. Le vice-président a donné la parole au Secrétariat pour répondre à la question en suspens de la délégation de la Fédération de Russie.

162. Le Secrétariat a présenté ses excuses pour ne pas avoir répondu à la question de la délégation de la Fédération de Russie lors des réponses qu'il avait données aux délégations le matin même. Il a expliqué que tout ce qui avait été réalisé concernant le développement informatique du système de La Haye avait été fait dans le cadre du projet d'externalisation de La Haye (HEP), qui était un projet du plan-cadre d'équipement. Le Secrétariat a évoqué la page 166 de la version anglaise du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020, qui précisait que le projet d'externalisation de La Haye était un projet axé sur l'utilisateur dont la finalité était de proposer des services durables et au profit des utilisateurs, ainsi que de plus grandes intégrations normalisées avec les offices. Ce projet avait débuté en 2020 et les résultats obtenus jusqu'à présent avaient été présentés dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. Il serait plus intéressant de se concentrer sur ce qu'il était prévu de réaliser au cours des prochains mois du projet qui s'étendait jusqu'en 2022. Plus précisément, le projet visait à accroître la gamme d'options de libre-service pour les utilisateurs externes grâce à un renforcement de l'accès direct à leurs propres données et à leur gestion. Le Secrétariat a souligné que cela serait réalisé en vue d'assurer une intégration complète avec le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Un autre élément très important du projet d'externalisation du système de La Haye dans les mois à venir serait les nouveaux services d'échanges de données synchrones en temps réel et directs avec les offices, appelés services Web. De plus amples informations sur ces services étaient disponibles aux pages 165 et 167 du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020. Le Secrétariat accueillait favorablement toute demande d'explications complémentaires si nécessaire.

163. Le vice-président a poursuivi l'examen de la partie II – Situation financière et résultats – par secteur et a ouvert le débat sur le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives et le Secteur du développement régional et national.

164. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, estimait que le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives pourrait être touché par l'intelligence artificielle et souhaitait en savoir plus sur les stratégies de mise en œuvre et les efforts de collaboration déployés au sein de l'OMPI pour gérer un tel scénario. Le groupe appréciait que l'une des stratégies de mise en œuvre soit l'information et la sensibilisation numérique, étant donné que les jeunes générations ainsi que les micro, petites et moyennes entreprises créatives ignoraient souvent la protection du droit d'auteur et pouvaient même y être opposées. De telles initiatives visant à montrer le potentiel du droit d'auteur en tant qu'outil de croissance et de développement durable pour les entreprises, mais aussi de reconnaissance et de rémunération équitable pour tous les créateurs, étaient très bien accueillies. Le groupe a encouragé la "distribution de contenus générateurs d'inspiration" et attendait avec impatience de voir quelques exemples de ces contenus. En ce qui concernait le Secteur du développement régional et national, qui supervisait et coordonnait le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, le groupe a dit apprécier que ce domaine figure dans les stratégies de mise en œuvre du Secteur et a reconnu que les bureaux extérieurs de l'OMPI étaient les mieux placés pour établir des liens avec les activités du système des Nations Unies aux niveaux régional et national. Notant que le Secteur du développement régional et national avait vu les bourses de l'OMPI augmenter de 1168%, le groupe s'est interrogé sur l'affectation ultérieure de ces bourses car, pour des augmentations aussi importantes, il n'y avait pas d'alignement clair entre les résultats escomptés et les indicateurs de performance des bourses. Il serait donc utile de clarifier la situation.

165. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré qu'elle était favorable à la stratégie de mise en œuvre du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, en particulier au

développement de l'infrastructure du droit d'auteur et au renforcement des services dans ce domaine. Elle a noté que, par le passé, le programme couvrait les établissements culturels et de recherche, et a demandé quelles seraient les intentions futures de l'OMPI à cet égard. La délégation attendait avec intérêt de voir l'évolution des résultats escomptés 2.2 et 4.1. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, la délégation a dit apprécier la description contenue dans le document et a noté que de nombreux éléments importants y étaient associés, ce qui était particulièrement préoccupant au regard de la stratégie de développement. Elle a appuyé les activités proposées et a souligné l'importance du travail de l'Académie de l'OMPI et de la coordination des connaissances et de toutes les activités qui étaient protégées par la propriété intellectuelle. La délégation était satisfaite du travail des bureaux extérieurs et de l'exécution de certaines activités entreprises dans les régions par l'Organisation. Les bureaux extérieurs avaient un rôle important à jouer, notamment dans la prestation de services. La délégation espérait que les ressources seraient encore augmentées afin de poursuivre ce travail.

166. La délégation de l'Indonésie a réaffirmé l'importance que le programme de travail dans le cadre du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives avait à ses yeux, étant donné que le droit d'auteur et les industries créatives constituaient une priorité particulière de son gouvernement. En ce qui concerne le droit d'auteur et les droits connexes, l'Indonésie avait mis à jour ses lois et règlements nationaux pour se conformer aux évolutions actuelles, et avait notamment adhéré aux traités de Beijing et de Marrakech en 2020. L'Indonésie avait travaillé de manière substantielle avec le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives en 2020 sur les organisations de gestion collective en Indonésie, et participait activement aux sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes. S'agissant des industries créatives, l'Indonésie était à l'avant-garde, tant au niveau national qu'au niveau mondial, de l'intégration de l'importance de l'économie créative qui impliquait principalement des créateurs individuels, des PME et des innovateurs locaux, ce qui était également l'un des nouveaux axes de l'OMPI dans le PSMT 2022-2026. L'économie créative était une source d'innovation et de créativité locale qui créait des emplois, apportait une valeur ajoutée et contribuait au développement socioéconomique. L'année 2021 avait été célébrée en tant qu'Année internationale de l'économie créative pour le développement durable au sein du système des Nations Unies, et l'Indonésie avait considérablement contribué à la mise en œuvre de cet effort. La délégation a indiqué que ses observations et demandes d'éclaircissement émanant du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives étaient réparties : premièrement, entre le programme de travail relatif aux industries créatives; deuxièmement, le programme de travail relatif à l'information et à la diffusion numérique; et troisièmement, le programme de travail relatif au développement du droit d'auteur, ainsi qu'aux travaux qui correspondaient au résultat escompté 2.2. En ce qui concerne les industries créatives, les descriptifs figurant dans le programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives mentionnaient certaines activités liées à la formation et au renforcement des capacités en matière d'industries créatives. La délégation a demandé si ces activités étaient uniquement liées au droit d'auteur et aux droits connexes, ou si elles étaient menées en collaboration avec d'autres secteurs, tels que le Secteur du développement régional et national et le Secteur des marques et des dessins et modèles, d'autant plus que les PME et les créateurs individuels au sein des industries créatives ne se contentaient pas de tirer parti des actifs du droit d'auteur, mais utilisaient également les marques, les dessins et modèles industriels et, dans une certaine mesure, les brevets, pour développer leurs entreprises. La délégation a également noté qu'il existait une nouvelle initiative intitulée "L'OMPI pour les créateurs" sous la rubrique Gestion du droit d'auteur, et que L'OMPI pour les créateurs avait pour but de contribuer à l'augmentation du nombre d'innovateurs, de créateurs et de PME qui tiraient parti de la propriété intellectuelle. La délégation a demandé si cette initiative porterait sur l'ensemble de la propriété intellectuelle pertinente ou uniquement sur les produits liés au droit d'auteur. S'agissant du programme de travail relatif à l'information et à la diffusion numérique, la délégation s'est félicitée de ces activités et a demandé des précisions supplémentaires : le texte mentionnait le renforcement des compétences dans les États

membres concernant la méthodologie de collecte et d'analyse des données sur les industries créatives, y compris la mise en évidence des données économiques sur les industries créatives; la délégation a demandé si cela s'appliquait uniquement aux produits et services liés au droit d'auteur ou également aux marques et aux dessins et modèles. La délégation a également demandé des précisions sur le résultat escompté et les indicateurs clés de performance du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives auxquels l'activité correspondait. Elle a relevé l'existence du programme intitulé "Cercle des éditeurs" dans les descriptifs et a demandé au Secrétariat de fournir davantage d'informations sur ce programme, et d'identifier à quel résultat escompté et à quel indicateur clé de performance il correspondait. Si les programmes sur les données et le programme Cercle des éditeurs étaient liés au résultat escompté 1.1, elle aurait des questions supplémentaires à un stade ultérieur. Toutefois, dans le cas contraire, la délégation a demandé si les 8 millions de francs suisses alloués au titre du résultat escompté 1.1 étaient uniquement destinés à la diffusion numérique, qui comprenait le contenu des sites Web, les travaux publiés, les expositions virtuelles et les campagnes de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. En ce qui concerne le programme de travail lié au développement du droit d'auteur, ainsi que les activités liées au résultat escompté 2.2, la délégation a demandé des éclaircissements sur les points suivants : les précédentes remarques du Secrétariat laissaient entendre qu'il existait une collaboration intersectorielle. Néanmoins, la délégation a soulevé la question de l'existence d'un résultat escompté commun, mais sans indicateurs clés de performance communs, comme cela avait été relevé dans le cas des résultats escomptés 2.2 et 4.1 du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives. Un million et demi de francs suisses avait été prévu au budget pour le résultat escompté 2.2, et 1,2 million de francs suisses pour le résultat escompté 4.1. De même que dans le cas des priorités essentielles et du Secteur des brevets et de la technologie, il apparaissait que les indicateurs clés de performance, les niveaux de référence et les objectifs n'avaient pas été indiqués. Évoquant les précédents commentaires du Secrétariat sur les 77 indicateurs clés de performance, la délégation a réitéré qu'elle ne demandait pas d'indicateurs clés de performance supplémentaires, mais qu'elle se demandait plutôt pourquoi il n'y avait pas d'indicateurs clés de performance partagés dans ces cas, alors qu'il y en avait pour les résultats escomptés 4.3 et 4.4, où le Secteur du développement régional et national et le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives avaient tous deux des résultats escomptés communs et des indicateurs de performance clés communs correspondants, par exemple le "Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l'OMPI" s'appliquait à la fois au Secteur du développement régional et national et au Secteur du droit d'auteur et des industries créatives pour le résultat escompté 4.3. La délégation a de nouveau demandé pourquoi les résultats escomptés 4.3 et 4.4 avaient des indicateurs clés de performance communs, mais pas les résultats escomptés 2.2 et 4.1. Cette question renforçait la question de la délégation sur les indicateurs clés de performance manquants dans la section des principales priorités et dans le Secteur des brevets et de la technologie. En outre, dans le cadre du résultat escompté 4.3, la délégation a demandé pourquoi il n'y avait pas de niveau de référence pour le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, alors que le Secteur du développement régional et national avait un niveau de référence pour l'indicateur de performance clé, malgré le fait que les deux secteurs aient le même résultat escompté et le même indicateur de performance clé. En ce qui concerne le résultat escompté 4.4, WIPO Connect et le Consortium pour des livres accessibles (ABC) avaient été inclus dans les indicateurs de performance clés, la délégation a donc demandé pourquoi il n'y avait pas d'indicateur de performance clé pour l'initiative L'OMPI pour les créateurs. En tant que pays en développement fortement intéressé par le Secteur du développement régional et national, la délégation s'est félicitée de l'accent mis par le Secrétariat sur l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle pour la croissance et le développement dans les travaux du Secteur du développement régional et national, ainsi que de l'importance accordée à des programmes de projets dans le temps par opposition aux activités autonomes et ponctuelles. L'accent mis par le secteur sur l'accroissement de la portée de l'OMPI grâce à des partenariats avec un plus large éventail de parties prenantes dans l'écosystème de la propriété intellectuelle était salué par la délégation. Elle a toutefois demandé des clarifications concernant le Secteur du

développement régional et national. Les observations et les demandes de la délégation s'articulaient de la manière suivante : premièrement, des clarifications sur les indicateurs clés de performance liés au programme de travail du résultat escompté 3.3 et les indicateurs clés de performance du résultat escompté 4.1; deuxièmement, des clarifications liées au programme de travail du résultat escompté 1.1; et troisièmement, des clarifications sur la collaboration intersectorielle, en particulier entre le Secteur du développement régional et national et le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives. En ce qui concerne les clarifications du résultat escompté 3.3 et l'indicateur clé de performance du résultat escompté 4.1, il semblait y avoir une allocation de 1 million de francs suisses pour le résultat escompté 3.3, le résultat escompté correspondant ne figurait pas dans le tableau des indicateurs de performance, des niveaux de référence et des objectifs visés. La délégation a demandé quels étaient les priorités du programme et les indicateurs de performance du Secteur du développement régional et national pour le résultat escompté 3.3. Dans le cadre du résultat escompté 4.1, en ce qui concerne l'indicateur de performance clé "Mise en œuvre des questions de propriété intellectuelle et développement examinées au sein du CDIP", la délégation a demandé si cet indicateur faisait référence au thème inscrit à l'ordre du jour du CDIP sur la propriété intellectuelle et le développement. Si tel était le cas, la délégation a demandé en quoi consistait la mise en œuvre de ces thèmes, en dehors de leur examen lors des sessions du CDIP. En ce qui concerne les clarifications relatives au résultat escompté 1.1, comme la délégation l'avait précédemment demandé, il avait été relevé que 3,1 millions de francs suisses avaient été alloués, la délégation a demandé si ce montant était pour tous les bureaux extérieurs. Si tel était le cas, elle a demandé pourquoi les divisions régionales n'étaient pas obligées de contribuer à la réalisation du résultat escompté, et comment les pays qui n'étaient pas couverts par un bureau extérieur seraient traités. En ce qui concernait les éclaircissements relatifs à la collaboration intersectorielle, en particulier entre le Secteur du développement régional et national et le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, le descriptif soulignait que les divisions régionales étaient les passerelles vers les États membres et les parties prenantes et qu'elles jouaient le rôle de points de liaison pour la coopération sous tous ses aspects. La délégation a demandé si l'on pouvait donc conclure qu'il en serait de même pour la coopération relative au droit d'auteur et aux industries créatives, ou si elle resterait inchangée.

167. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a souligné le rôle important joué par le Secteur du développement régional et national, car il comprenait les spécificités de chaque pays et de chaque région, ce qui était vital pour assurer la fourniture de l'assistance requise. Le groupe était très satisfait du travail et de la coopération remarquable de la Division des pays en transition et des pays développés, ainsi que de l'aide qu'elle apportait à de nombreuses initiatives et projets fournis aux pays d'Europe centrale et aux États baltes, qui avaient contribué à la promotion des droits de propriété intellectuelle dans la région. Il appréciait énormément le travail de l'Académie de l'OMPI et son riche portefeuille de programmes d'enseignement, de formation et de développement des compétences, qui avait permis de renforcer les capacités humaines en matière de propriété intellectuelle. Il espérait que les progrès accomplis dans ces directions se poursuivraient et se réjouissait d'un engagement et d'une coopération plus actifs à l'avenir, car il était convaincu que toutes les activités réalisées et à réaliser contribuaient au renforcement de la propriété intellectuelle dans les pays d'Europe centrale et les États baltes.

168. La délégation des Émirats arabes unis a réaffirmé l'importance de disposer d'indicateurs de performance pour les résultats escomptés du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives pour le résultat escompté 4.1. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, la délégation avait néanmoins pris note de l'indicateur clé de performance "Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes", et a demandé pourquoi cet indicateur clé de performance n'était pas inclus dans les travaux du Secteur du droit d'auteur et des industries créatives. Elle a également souligné que certains niveaux de référence semblaient avoir été omis, citant le

résultat escompté 4.3 pour le “Degré de satisfaction des participants aux programmes de formation et de développement des compétences de l’OMPI” au sein du Secteur du droit d’auteur et des industries créatives, avec un objectif de 85% de satisfaction des participants, et a demandé des éclaircissements sur la raison pour laquelle ces niveaux de référence étaient absents. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, il avait été noté que pour le résultat escompté 1.1 “Nombre de visiteurs uniques du site Web de l’OMPI et des sites Web des bureaux extérieurs”, une augmentation de 20% était visée, mais qu’aucun niveau de référence n’était fourni pour cet objectif. Concernant le résultat escompté 2.4, il avait également été noté que l’objectif visé était “Progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs relevant de l’OMPI”, la délégation a souhaité savoir comment l’objectif était mesuré et a demandé s’il pouvait être considéré comme un indicateur de performance. En outre, la délégation s’est interrogée sur la raison pour laquelle l’indicateur de performance clé n’incluait que les progrès des prestations de l’OMPI pour les PMA, et a demandé si l’indicateur pouvait être étendu à d’autres pays en développement. Quant au résultat escompté 4.1 pour le Secteur du développement régional et national, il avait été observé qu’il y avait un objectif de 16 projets nationaux, sous-régionaux et régionaux. La délégation a demandé une ventilation en fonction des régions dans lesquelles ces projets allaient se dérouler, et a souhaité savoir si le budget alloué aux projets était suffisant. En ce qui concerne la coopération entre le Secteur du développement régional et national et le Secteur du droit d’auteur et des industries créatives concernant le développement, il avait été indiqué précédemment que le changement culturel en matière de collaboration transversale était en cours d’établissement au sein de l’Organisation. La délégation s’est interrogée sur le secteur qui serait le point de liaison pour les questions de développement, car il avait été constaté que, dans la pratique existante, le point de liaison pour la propriété industrielle était au sein du Secteur du développement régional et national, tandis que le de liaison pour le droit d’auteur était au sein du Secteur du droit d’auteur et des industries créatives. Enfin, en ce qui concernait l’Académie de l’OMPI, le travail et les objectifs qui avaient été fixés étaient salués et appréciés. Néanmoins, la délégation a noté que pour le nombre d’établissements de formation à la propriété intellectuelle durables dans le cadre du résultat escompté 4.3, le niveau de référence était fixé à sept et l’objectif à 12, cumulés. La délégation a demandé au Secrétariat des précisions sur la région visée par l’expansion des établissements de formation.

169. La délégation de l’Afrique du Sud a déclaré que certaines de ses questions avaient déjà été abordées par d’autres délégations et s’est référée aux remarques liminaires du Directeur général concernant la coopération Sud-Sud et le partage d’informations et de données d’expériences des États membres de l’hémisphère Sud. Elle estimait que la coopération Sud-Sud s’inscrivait dans ce domaine, mais qu’elle ne semblait pas avoir été prise en considération dans les indicateurs de performance.

170. La délégation de l’Algérie a remercié le Secrétariat d’avoir articulé le budget 2022-2023 autour de la stratégie nationale de développement de l’OMPI. Les bureaux extérieurs jouaient un rôle très important et il était clair que le réseau des bureaux extérieurs contribuait de manière substantielle aux résultats globaux de l’OMPI, dans la mesure où ils constituaient un outil puissant qui assurait une meilleure visibilité à l’Organisation, tout en lui permettant de déployer géographiquement ses activités au sens large. La délégation a encouragé le Secrétariat à poursuivre les efforts visant à intégrer les bureaux nouvellement créés en Afrique, et a saisi l’occasion pour rappeler l’importance de renforcer le Bureau de l’OMPI en Algérie, en termes de personnel, afin qu’il puisse mener à bien ses activités de développement de la propriété intellectuelle et de promotion de l’innovation.

171. Le vice-président a noté qu’une série de déclarations avaient été faites par divers groupes régionaux, qui évoquaient un certain nombre de questions, et que celles-ci devaient être traitées de manière appropriée par le Secrétariat, qui était chargé d’élaborer le programme de travail et budget 2022-2023. Comme certaines des questions soulevées étaient très spécifiques et devaient être étudiées avant qu’une réponse ne soit donnée, le vice-président a

invité le Secrétariat à traiter ces questions. Le vice-président a donné la parole au Secrétariat pour qu'il réponde à certaines des questions plus substantielles soulevées par les délégations concernant les secteurs examinés.

172. En ce qui concerne la question soulevée par la délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, et reprise par la délégation du Royaume-Uni, au nom du groupe B, concernant l'intelligence artificielle, le Secrétariat a noté que l'intelligence artificielle interagissait avec les industries créatives de plusieurs manières. Elle avait un rôle à jouer dans la manière dont certains contenus créatifs étaient produits et distribués aux citoyens du monde numérique interconnecté. Les techniques d'intelligence artificielle avaient été utilisées dans des domaines qui étaient auparavant réservés à l'art et à la créativité humaine, comme la musique, l'art et l'écriture. Dans ce contexte, du point de vue de la politique publique, il était nécessaire de veiller à ce que le système du droit d'auteur reste adapté à son objectif fondamental, qui était d'encourager la créativité humaine, de stimuler la culture et de soutenir l'économie. S'agissant de la question de savoir comment appliquer le droit d'auteur aux œuvres créées par l'intelligence artificielle et à celles créées avec l'aide de l'intelligence artificielle, le Secrétariat a indiqué que le débat se poursuivait pour savoir si et comment cette question pouvait être traitée, et s'il y avait un intérêt d'ordre public à protéger les œuvres générées par des machines. Le débat était également toujours ouvert sur la question de savoir si les machines devaient être entraînées par l'intelligence artificielle pour être capables de générer de nouvelles œuvres et, au cours de ce processus d'apprentissage, si des méthodes d'apprentissage étaient utilisées pour incorporer des œuvres créatives existantes, si ce processus d'apprentissage requérait l'approbation préalable des créateurs ou si cela était considéré comme une utilisation légitime de ces œuvres en vertu de la loi sur le droit d'auteur. D'un point de vue juridique, il fallait reconnaître que l'intelligence artificielle faisait déjà partie des opérations des industries créatives, notamment la fourniture d'œuvres personnalisées, les suggestions de contenu et la gestion des données. Ces applications pourraient avoir un impact sur le développement des droits dans le domaine des industries créatives, qu'elles ne soient pas directement liées ou non aux questions de droit d'auteur. C'est un sujet de préoccupation pour l'Organisation, et le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, en collaboration avec le Secteur des infrastructures et des plateformes, qui s'était engagé à continuer de suivre la tendance, et qui se mettrait à la disposition des États membres et de toutes les parties prenantes pour leur apporter le soutien total du Secrétariat, non seulement pour partager des informations, mais aussi pour relever de nouveaux défis et comprendre les nouvelles possibilités offertes par l'intelligence artificielle, au profit de la créativité dans le monde entier. En ce qui concerne la question posée par la délégation de l'Indonésie au sujet de l'OMPI pour les créateurs, le Secrétariat a renvoyé au site Web de l'Organisation : <https://www.wipo.int/wipoforcreators> et a indiqué qu'il s'agissait d'un partenariat public-privé, créé il y avait quelques mois, qui visait à aider les créateurs au moyen d'outils innovants. L'OMPI pour les créateurs était une plateforme mondiale ambitieuse dont l'objectif était de sensibiliser les créateurs du monde entier à leurs droits et aux processus connexes nécessaires pour gérer ces droits. En outre, son objectif était d'aller à la rencontre des créateurs dans les endroits les plus reculés du monde, dans des régions où l'information ne leur parvenait peut-être pas facilement, et de leur permettre de se connecter par l'intermédiaire de cet instrument novateur pour accéder aux connaissances et aux outils essentiels pour qu'ils soient reconnus et rémunérés équitablement. De plus amples informations seraient fournies aux États membres sur demande. En ce qui concerne le projet Cercle des éditeurs, il s'agissait d'un partenariat public-privé qui n'avait été développé que deux ans auparavant. Une phase pilote avait été lancée, et la portée du programme avait été étendue à trois régions principales : l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine. Le partenariat impliquerait non seulement des partenaires locaux mais aussi l'Association internationale des éditeurs, car l'organisation souhaitait mobiliser les éditeurs du monde entier pour les encourager à partager leurs connaissances et leur savoir-faire en tant qu'exemple de coopération professionnelle, non pas grâce à des études ou des ateliers universitaires, mais par un transfert de connaissances directement d'un éditeur à l'autre. Le réseau était organisé de manière à inclure des projets qui se poursuivraient après la

phase de mentorat et seraient ensuite suivis par un contact continu entre les éditeurs les plus anciens et les plus jeunes, afin de déterminer les résultats obtenus. Le projet comprenait également deux autres éléments qui visaient à fournir des informations et des outils aux parties prenantes. Le Secrétariat avait contribué à une étude sur les identificateurs dans l'industrie de l'édition, passant en revue les différents identificateurs nécessaires pour tracer, commercialiser et gérer les œuvres basées sur le texte et l'image. Un deuxième projet visait à développer une boîte à outils axée sur les contrats de l'industrie de l'édition à l'intention des auteurs et des éditeurs. Ces travaux pratiques visaient à renforcer les industries créatives et à leur donner une plus grande capacité de fonctionnement au niveau national et transfrontalier. En ce qui concerne la question de la méthode, qui avait été soulevée par les délégations de l'Indonésie et des Émirats arabes unis, le Secrétariat a déclaré que le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives travaillait et continuerait de travailler en étroite collaboration avec le Secteur du développement régional et national, en favorisant le développement des industries créatives et du droit d'auteur et des droits connexes. Comme l'indicateur clé de performance pour le résultat escompté 4.3 avait été nouvellement introduit dans le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives au cours de l'exercice biennal, le niveau de référence manquant serait établi vers la fin de la première année. Quant à la question de la numérisation et de la diffusion, elle avait été traitée par la Division de l'information et de la diffusion numérique nouvellement créée.

173. Le Secrétariat a souscrit aux observations liminaires de la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, selon lesquelles les jeunes et les dirigeants de PME ignoraient souvent les avantages du droit d'auteur. Le Secrétariat a précisé que, bien que la Division de l'information et de la communication numérique soit située dans le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, elle servait l'ensemble de l'Organisation dans ses activités de communication numérique. Les jeunes et les PME susmentionnés étaient des publics cibles importants pour ces activités, comme l'avait précédemment souligné le Directeur général. Le Secrétariat était en train de développer un certain nombre de nouvelles ressources numériques : une exposition virtuelle qui avait atteint une portée numérique en attirant quelque 5000 visiteurs au cours des deux premières semaines en était un exemple. Les PME et la jeunesse avaient également été les thèmes de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle cette année-là, avec six millions d'impressions pour les différentes offres de contenu en ligne, preuve évidente de l'accroissement du niveau d'activité et d'énergie consacré à la sensibilisation numérique. En réponse à la question de la délégation de l'Indonésie, qui souhaitait savoir si l'Organisation se concentrait uniquement sur le droit d'auteur ou également sur les marques et les dessins et modèles, le Secrétariat a apporté une réponse comportant deux volets : lorsqu'il tentait de renforcer les compétences, en particulier dans les pays en développement, le Secrétariat utilisait une partie du contenu de ses publications. Cela couvrait non seulement le droit d'auteur, mais aussi d'autres aspects importants de la propriété intellectuelle, notamment les marques et les dessins et modèles, par exemple si quelqu'un essayait de gagner sa vie dans l'industrie musicale. Concernant la collecte de données économiques, elle était largement axée sur les industries créatives. L'élaboration de la méthodologie avait été réalisée en collaboration avec le Département de l'économie et de l'analyse de données de l'OMPI. L'objectif global était de laisser un patrimoine de compétences dans l'État membre concerné, afin qu'il puisse continuer à recueillir lui-même des données sur les industries créatives.

174. Le Secrétariat avait abordé les questions spécifiques soulevées précédemment par la délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, concernant la contribution du Secteur du développement régional et national aux ODD, ainsi que celles de la délégation de l'Algérie et de la délégation de la Tunisie concernant le soutien aux pays arabes. S'agissant du premier point, le Secteur du développement régional et national avait contribué à de nombreux ODD, et ses contributions avaient été illustrées par l'exemple de l'ODD 9, Industrie, innovation et infrastructure, qui concernait le mandat et de nombreuses activités du Secteur contribuant directement à ces objectifs. Le travail avec les États membres en matière

de politique, de stratégie, de conseil et d'assistance, y compris les stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, avait été cité en exemple. La coopération avec les pays sur les politiques de propriété intellectuelle pour les universités avait contribué à l'ODD 4, Éducation de qualité; par exemple, un projet promouvant la connaissance et l'utilisation de la propriété intellectuelle liée à la tradition culinaire pour une utilisation dans l'industrie du tourisme au Maroc avait contribué à une éducation de qualité et avait également contribué à l'ODD 8, Travail décent et croissance économique, et à l'ODD 10, Réduction des inégalités. En outre, le Secteur du développement régional et national avait coopéré avec de nombreux États membres pour donner aux femmes les moyens d'utiliser le système de propriété intellectuelle, ce qui avait contribué à la réalisation de l'ODD 5 (égalité entre les sexes). L'une de ces activités récentes avait été l'organisation de formations à l'intention des femmes entrepreneurs sur les marques et les dessins et modèles. Soulignant la nature du Secteur en tant que passerelle, le Secrétariat avait reconnu que, bien que de nombreux services, outils et produits proposés par le Secrétariat aux États membres relèvent de la responsabilité d'autres Secteurs, le Secteur du développement régional et national travaillait en étroite collaboration avec d'autres Secteurs, en mettant à profit sa connaissance des États membres, ainsi que son réseau de relations et ses compétences linguistiques. Pour ce qui était de la stratégie de mise en œuvre du programme de travail et budget 2022-2023, il convenait de noter que la quasi-totalité des objectifs de développement durable auxquels l'OMPI avait contribué étaient pris en considération par le Secteur du développement régional et national. Cela avait également été stimulé par la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, qui avait travaillé horizontalement dans l'ensemble du Secrétariat pour coordonner les activités de l'OMPI liées au développement, y compris les projets du Plan d'action pour le développement. En ce qui concernait l'observation et la question de la délégation de l'Algérie et de la délégation de la Tunisie sur le soutien aux pays arabes, le Secrétariat avait donné l'assurance que la division renforcerait son engagement, son soutien et ses services à tous les pays arabes, sans exception, et que le Secteur du développement régional et national adapterait son assistance et son soutien en fonction des besoins et des priorités des différents pays de la région. Tout en se concentrant davantage sur les activités basées sur des projets ayant un impact, les directeurs concernés avaient été encouragés à appliquer de nouvelles approches dans l'assistance apportée et l'engagement auprès de tous les pays arabes de manière plus efficace et plus effective. Le Secrétariat avait exprimé sa confiance dans la compétence du personnel de la division pour relever les nouveaux défis en collaboration et en coopération avec tous les pays de la région. En ce qui concernait la question et l'observation sur les bureaux extérieurs soulevées par un certain nombre de délégations, le Secrétariat a expliqué que le réseau des bureaux extérieurs, ainsi que la Division des pays en transition et des pays développés, avaient rejoint le Secteur du développement régional et national en mars 2021, regroupant ainsi toutes les divisions régionales, les bureaux extérieurs de l'OMPI, l'Académie de l'OMPI et la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement, sous un seul portefeuille. Ce changement créait davantage de possibilités de collaboration et de coopération, notamment entre le Secteur et les bureaux extérieurs. Auparavant, il y avait toujours eu une réunion du réseau des bureaux extérieurs. Cependant, elle n'était pas suffisamment régulière ou interactive. Depuis mars 2021, des réunions avaient été organisées avec le réseau des bureaux extérieurs, ainsi que des réunions individuelles avec les bureaux extérieurs, au cours desquelles leurs activités, la collaboration entre les réseaux et les activités du plan de travail de chaque bureau extérieur avaient été discutées. Grâce à cette initiative, les bureaux extérieurs travaillaient désormais en étroite collaboration avec la Division régionale et, récemment, les divisions de divers Secteurs de l'Organisation avaient été invitées à rencontrer les bureaux extérieurs. Répondant spécifiquement à la question et à l'observation de la délégation de l'Algérie, le Secrétariat a remercié le Gouvernement algérien pour l'hospitalité et la générosité dont il avait fait preuve, et a souligné que le Bureau de l'OMPI en Algérie, qui n'avait été créé que récemment, en 2019, n'était pas encore pleinement opérationnel en raison de l'impact de la pandémie. Les ressources seraient adaptées à la charge de travail actuelle, mais la situation serait suivie de près et évaluée pour toute évolution. Concernant la question de la délégation de l'Indonésie sur le type d'activités incluses dans le résultat escompté 1.1, il avait été déclaré

que les allocations au titre du résultat escompté 1.1 avaient été faites pour des activités très diverses y compris la participation et la coordination des activités promotionnelles, le développement et la diffusion aux parties prenantes d'informations spécifiques, et l'interface de service fournie aux parties prenantes. Il avait été souligné que les allocations au titre du résultat escompté couvraient également les coûts de fonctionnement des bureaux extérieurs. Quant au budget d'un million de francs suisses au titre du résultat escompté 3.3, il était destiné aux travaux entrepris par les bureaux extérieurs en ce qui concernait la promotion et la fourniture d'informations sur les plateformes, les bases de données et les outils de l'OMPI. En outre, la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes avait l'intention de mener des activités et des projets axés sur l'analyse des brevets aux fins de l'innovation, ce qui relevait également du résultat escompté 3.3. Il convenait également de noter que si d'autres Divisions régionales n'avaient pas de budget explicitement prévu pour des activités menées au titre du résultat escompté, celles-ci étaient facilitées la coopération entre les États membres dans leur rôle de passerelle, en travaillant horizontalement au sein des divisions concernées. En ce qui concernait le résultat escompté 4.1 relatif à la mise en œuvre des thèmes de l'indicateur de performance correspondant au CDIP, le Secrétariat a déclaré que dès qu'un thème de la liste était soumis au comité, le Secrétariat aurait déjà commencé à y travailler. La première étape était une coordination à l'échelle de l'Organisation et la préparation de la présentation du Secrétariat devant le comité, qui était souvent précédée par la préparation des programmes de travail internes, et les collègues, y compris la coordination du Plan d'action pour le développement, avaient commencé à planifier le traitement de ce thème. Après l'examen par le comité, dans la plupart des cas, le Secteur du développement régional et national commencerait à mettre en œuvre ces décisions, sur la base du thème figurant dans la liste. En ce qui concernait l'indicateur de performance pour le résultat escompté 2.4, il fallait reconnaître et comprendre que la Division des pays les moins avancés coordonnait les activités au sein du Secrétariat et établissait des relations avec les Nations Unies sur les questions relatives aux PMA, car elle coordonnait et entreprenait des activités d'assistance en étroite collaboration avec les Nations Unies et les organisations intergouvernementales. L'un de ces exemples était le plus récent Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA pour la décennie 2011-2020. En outre, les PMA avaient également participé au processus préparatoire mené par les Nations Unies pour définir le nouveau Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2021-2030, notamment en organisant et en planifiant diverses évaluations pour étudier et identifier leurs besoins spécifiques. Concernant le résultat escompté 4.1, la question avait été posée de savoir où se situeraient les 16 projets ciblés. Il avait été expliqué que tous les projets seraient des activités basées sur des projets ayant un impact, et qu'ils seraient examinés et traités au niveau du plan de travail. Concernant la question des bourses, il y en aurait une dans la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes, deux dans la Division des pays en transition et des pays développés (pour les groupes des pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale) et une pour l'Académie de l'OMPI (pour le programme de master conjoint). En réponse à une autre question concernant la coopération entre le Secteur du développement régional et national et le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives, le Secrétariat a assuré les délégations que les deux secteurs travaillaient en étroite collaboration sur les questions liées au droit d'auteur, en particulier lors de l'élaboration et de la formulation des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle, et que cette collaboration se poursuivrait, notamment avec la Division du développement du droit d'auteur. Le Secteur du développement régional et national était le point de liaison pour la propriété industrielle et toutes les autres activités liées au développement, et le Secteur du droit d'auteur et des industries créatives était le point de liaison pour le droit d'auteur; toutefois, depuis qu'elle avait rejoint le Secteur du développement régional et national, la Division de la transition dans les pays développés faisait également office de point de liaison pour le droit d'auteur en ce qui concerne les pays qu'elle couvrait. À l'avenir, une méthodologie appropriée visant à mieux servir les États membres serait étudiée. Pour ce qui est de la question de la coopération Sud-Sud, le Secrétariat convenait avec la délégation de l'Afrique du Sud de l'importance de cette coopération, ainsi que de la coopération triangulaire, et a cité en exemple l'étroite collaboration entre la Division des PMA et le Gouvernement de la Suède, pour la formation des parties

prenantes dans les PMA. Concernant la coopération Sud-Sud, le Secteur travaillait désormais plus étroitement avec des cadres régionaux, tels que l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et la Ligue des États arabes (LEA), afin de mieux refléter le changement de nom et l'orientation du secteur, et dans le but d'encourager le partage des pratiques, des enseignements et des expériences entre les pays en développement. Le Secrétariat a salué et remercié la délégation de l'Afrique du Sud qui, de concert avec l'Organisation, avait mis au point un atelier dans lequel la première partageait ses connaissances avec l'Éthiopie sur les pratiques médicinales traditionnelles. Il a également assuré que le secteur continuerait à accorder de l'importance à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire entre les pays développés, les pays en développement et les PMA, et qu'il était prêt à faciliter et à essayer d'identifier des projets ayant un impact à cet égard. Le Secrétariat a ajouté que le Secteur se réjouissait d'une collaboration future, dans l'intérêt du renforcement des compétences et des connaissances. La délégation de la Tunisie a remercié le Secrétariat pour les clarifications concernant le Secteur du développement régional et national. Elle avait souligné que, dans ses déclarations liminaires, elle n'avait pas eu l'intention de critiquer le travail de la Division pour les pays arabes. Au contraire, la délégation a fait état des excellentes relations qu'elle entretenait avec cette division, et a réitéré sa satisfaction quant à la coopération entre la Division pour les pays arabes et la Tunisie. Néanmoins, elle a demandé à l'OMPI de renforcer les ressources financières dans le cadre général du programme, afin de pouvoir continuer à bénéficier des activités et des services de la division qui étaient très utiles pour la région. En conclusion, la délégation a souligné que la division accomplissait un travail considérable et que la délégation était extrêmement satisfaite du rôle qu'elle jouait au sein de l'OMPI.

175. La délégation de la Tunisie a remercié le Secrétariat pour les clarifications concernant le Secteur du développement régional et national. Elle avait souligné que, dans ses déclarations liminaires, elle n'avait pas eu l'intention de critiquer le travail de la Division pour les pays arabes. Au contraire, la délégation a fait état des excellentes relations qu'elle entretenait avec cette division, et a réitéré sa satisfaction quant à la coopération entre la Division pour les pays arabes et la Tunisie. Néanmoins, elle a demandé à l'OMPI de renforcer les ressources financières dans le cadre général du programme, afin de pouvoir continuer à bénéficier des activités et des services de la division qui étaient très utiles pour la région. En conclusion, la délégation a souligné que la division accomplissait un travail considérable et que la délégation était extrêmement satisfaite du rôle qu'elle jouait au sein de l'OMPI.

176. Le Secrétariat a précisé que la déclaration liminaire de la délégation de la Tunisie n'avait pas été perçue comme une critique à l'encontre de la Division pour les pays arabes, mais plutôt comme une appréciation du travail accompli par la division et du soutien renforcé des ressources financières fournies. Le Secrétariat a également noté qu'un appel similaire à un soutien supplémentaire avait été lancé par la délégation de l'Algérie, et il a donné l'assurance que le Secteur du développement régional et national, et en particulier la Division pour les pays arabes, renforcerait son engagement et son soutien à tous les pays arabes conformément à leurs priorités et à leurs besoins.

177. Tout en saluant le fait que le Secrétariat répondrait à certaines questions posées précédemment, la délégation de l'Indonésie avait été ravie de constater que le Secrétariat avait partagé son enthousiasme pour les questions relatives à l'intelligence artificielle qui avaient été soulevées par les délégations, et elle attendait avec intérêt l'initiative et le programme concrets concernant cette méthode sur le droit d'auteur et l'intelligence artificielle. Évoquant une réponse particulière du Secrétariat, la délégation a souligné que, d'après le site Web, les membres de L'OMPI pour les créateurs n'étaient pas de véritables créateurs, mais plutôt des entités juridiques représentant des créateurs et a reconnu que, bien qu'elle soutienne le programme, la question demeurerait quant au fait que les deux programmes particuliers n'étaient pas représentés dans les indicateurs de performance du secteur, comme c'était le cas pour les indicateurs mesurant les programmes WIPO Connect et ABC. La délégation a pris note de

l'explication fournie par le Secrétariat, et était ravie de constater que les compétences en matière de renforcement sur le site Web indiquaient que la méthodologie d'analyse des données des industries créatives ne se limitait pas aux produits du droit d'auteur, mais concernait également d'autres produits de propriété intellectuelle liés aux industries créatives. La délégation a toutefois de nouveau demandé à quels indicateurs clés de performance et à quels résultats escomptés le projet et l'initiative particulière correspondaient. En ce qui concerne le Secteur du développement régional et national, la délégation a remercié le Secrétariat pour l'explication donnée concernant le résultat escompté 1.1, à savoir qu'il ne s'agissait pas seulement de communication ou de sensibilisation, mais aussi du fonctionnement des bureaux extérieurs. Même s'il en était ainsi, elle a demandé s'il était suffisant de limiter l'indicateur de performance uniquement aux visiteurs du site Web des bureaux extérieurs pour ce résultat escompté particulier 1.1. Elle avait parfaitement compris que le Secrétariat s'efforçait de limiter le nombre d'indicateurs de performance clés, mais elle souhaitait faire part de sa préoccupation. La délégation a également pris note de la réponse donnée par le Secrétariat concernant le résultat escompté 3.3, qui était important, et a demandé que le résultat escompté 3.3 soit inclus dans le tableau qui mesure les indicateurs de performance, les niveaux de référence et les objectifs visés. En ce qui concernait la réponse fournie par le Secrétariat, la délégation a renchéri sur les questions soulevées par la délégation des Émirats arabes unis, demandant si les huit établissements de formation à la propriété intellectuelle seraient situés dans des pays en développement.

178. Concernant les demandes formulées par la délégation de l'Indonésie au sujet des établissements de formation à la propriété intellectuelle créés, le Secrétariat a précisé qu'il y en avait deux en Colombie, et un dans chacun des pays suivants : Égypte, El Salvador, Géorgie, Pérou et République dominicaine. En outre, trois autres avaient été créés au Costa Rica, en Tunisie et en Azerbaïdjan. L'Académie de l'OMPI travaillait également en étroite collaboration avec eux afin de les rendre durables et autonomes. L'Académie était engagée dans la création d'un établissement de formation à la propriété intellectuelle en coopération avec l'Institut régional de formation de l'ARIPO, et les autres se trouvaient en Iran, à la Trinité-et-Tobago, en Ukraine, en République dominicaine, en Éthiopie et en Arabie saoudite. L'Académie de l'OMPI devrait conclure des protocoles d'accord avec d'autres pays et avec une organisation sous-régionale pour la création de futurs établissements de formation à la propriété intellectuelle : il s'agissait de l'Algérie, de la Syrie, de l'Afrique du Sud, du Nigéria, du Soudan, d'Oman, du Bélarus et du Conseil de coopération du Golfe. Le vice-président a remercié le Secrétariat d'avoir apporté des réponses précises aux questions posées par les délégations. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, les débats sur le Secteur du développement régional et national ont été clos.

179. Le Secrétariat a reconnu qu'il y avait quelques questions détaillées liées aux résultats escomptés et aux liens de ceux-ci, et s'est engagé à fournir des réponses supplémentaires par l'intermédiaire d'une version actualisée du document de questions-réponses, qui avait été publié sur le site Web du PBC pour consultation et examen par les États membres.

180. Le vice-président a remercié le Secrétariat d'avoir apporté des réponses précises aux questions posées par les délégations. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, les débats sur le Secteur du développement régional et national ont été clos. Le vice-président est passé au débat sur l'examen du Secteur de l'infrastructure et des plateformes, ainsi que du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et a invité les délégations à formuler leurs questions et observations.

181. La délégation de la Fédération de Russie a approuvé la proposition relative au Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'un domaine crucial pour assurer le progrès dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier dans la mise en œuvre des technologies de pointe, notamment les objets numériques en 3D, la chaîne de blocs, etc. La délégation a dit attacher une grande importance aux réalisations de l'Organisation qui avait une

expérience significative pour ce qui était de la mise en œuvre des techniques numériques. Elle souhaitait que le dialogue se poursuive sur ce thème à l'OMPI, car il était important du point de vue de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les activités de partenariat. Il s'agissait d'un domaine d'une importance capitale, y compris les nombreuses activités prévues, pour assurer le respect de la propriété intellectuelle et des droits de propriété intellectuelle, y compris par l'intermédiaire de l'Internet, qui constituait également un élément de travail important. La délégation a indiqué qu'il était important de poursuivre la recherche dans le domaine de la concurrence en matière de propriété intellectuelle, afin de répondre aux questions concernant les réglementations et les politiques, pour assurer le développement de systèmes de promotion de la propriété intellectuelle. La délégation a conclu en déclarant qu'elle était intéressée de voir comment les activités relatives aux résultats escomptés 2.2 seraient menées à l'avenir.

182. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a exprimé sa gratitude pour le fait que le programme de travail de l'exercice biennal suivant maintienne l'accent sur l'impact sur les écosystèmes mondiaux et locaux de la propriété intellectuelle des technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, les mégadonnées, la chaîne de blocs et le génie génétique. Le groupe préconisait que des ressources continuent d'être consacrées à ce domaine important, et il a dit soutenir les travaux en cours de l'OMPI sur les normes et souhaitait comprendre comment le Secrétariat envisageait l'utilisation de technologies telles que la chaîne de blocs. À un niveau moins abstrait et plus technique, le groupe a souhaité s'assurer que l'OMPI se concentre sur l'interopérabilité de ces systèmes et technologies à travers les réseaux nationaux et régionaux. Il a également indiqué que les travaux sur les normes, les interfaces de programmation d'applications (API) et d'autres éléments étaient essentiels. Il a souligné qu'une interface conviviale était de la plus haute importance, notamment lorsqu'il s'agissait de s'adresser à de nouveaux groupes cibles, à de nouveaux utilisateurs et clients potentiels. Le groupe a déclaré que les différents services, bases de données et plateformes avaient souvent été élaborés séparément et il souhaitait une numérisation et une transformation numérique complètes qui débouchent sur une expérience positive pour l'utilisateur, via une passerelle unique, le Portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI, avec une interconnexion structurée et sans "impasse". Le groupe estimait également qu'il était essentiel que le Secteur de l'infrastructure et des plateformes travaille dans l'ensemble de l'Organisation, en particulier avec le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion et le Secteur des écosystèmes de la propriété intellectuelle et de l'innovation, pour y parvenir d'ici la fin de l'exercice biennal suivant. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux, le groupe a déclaré qu'il continuait à considérer la propriété intellectuelle comme un instrument permettant de répondre à des enjeux mondiaux et, à cet égard, il s'est félicité de voir que ce Secteur disposait des ressources nécessaires pour poursuivre son précieux travail. Il a noté que le monde traversait plusieurs crises à l'heure actuelle, et il a également noté que le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux était le plus petit secteur de l'OMPI du point de vue du budget et le deuxième plus petit du point de vue des postes. Le groupe estimait qu'il était possible de consacrer des ressources supplémentaires à ce secteur, afin que l'OMPI puisse relever les défis actuels et futurs, par exemple en soutenant la réponse de l'OMPI à la pandémie de COVID-19. Le groupe s'est en particulier dit convaincu que l'OMPI avait une bonne compréhension et un bon savoir-faire en ce qui concernait la mise en place de plateformes informatiques, la capacité d'automatiser la mise en relation, ainsi qu'un solide réseau de partenariats avec le secteur privé et la société civile. Il s'attendait à ce que l'OMPI, par l'intermédiaire de son Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et en collaboration avec d'autres Secteurs, tire parti de cette expertise et de la confiance instaurée avec les partenaires afin de poursuivre l'élaboration d'idées créatives pour lutter contre la pandémie. Le groupe s'est dit prêt à travailler avec le Secrétariat sur des initiatives ayant un impact et à en tenir compte dans le projet de programme de travail et de budget proposé pour 2022-2023, par l'intermédiaire de l'encart à la page 15 intitulé Réponse de l'OMPI à la COVID-19, ainsi que des résultats escomptés 2.2, 2.4 et 3.3. Dans le même temps, le groupe était conscient que toutes les initiatives devraient être durables. À cet égard, il a encouragé le Secrétariat à prévoir

d'éventuelles futures pandémies lors de l'examen de sa réponse à la COVID-19. Le groupe continuait également de veiller à ce que la propriété intellectuelle puisse soutenir la relance verte mondiale et, à cette fin, il estimait que le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux devrait s'efforcer d'améliorer et de réaliser le plein potentiel du programme WIPO GREEN et, si nécessaire, qu'il conviendrait d'allouer des ressources supplémentaires. Le groupe a conclu en déclarant qu'il était désireux d'explorer l'avenir de la propriété intellectuelle, qu'il s'agissait d'une occasion notable pour l'OMPI de se tourner vers l'avenir et de tenter de se préparer à la fois aux difficultés et aux possibilités de la propriété intellectuelle et à son rôle futur dans l'innovation et la créativité.

183. La délégation de l'Espagne a indiqué qu'il était important que l'OMPI améliore l'infrastructure des offices nationaux de propriété intellectuelle en les aidant à se transformer numériquement grâce à l'utilisation de technologies telles que l'intelligence artificielle, afin de favoriser l'efficacité des outils, des plateformes et des bases de données. Elle a souscrit à la déclaration du groupe B et s'est dite surprise de la réduction budgétaire de 5% pour l'exercice biennal 2022-2023 par rapport au budget de l'exercice biennal précédent. La délégation s'est déclarée préoccupée par la réduction de cinq postes dans le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, car les ressources humaines étaient essentielles à la réalisation des objectifs des programmes. La délégation estimait que l'OMPI devait continuer à faire des efforts dans le domaine de la promotion des technologies liées à la propriété industrielle et à les partager avec les offices nationaux de propriété intellectuelle, afin de s'assurer que tous travaillaient ensemble, vivaient dans le même écosystème et disposaient des outils nécessaires pour être efficaces. Elle a exprimé sa gratitude pour l'amélioration des logiciels de l'OMPI pour les publications et d'autres domaines, qui comprenaient l'élaboration de versions actualisées de logiciels avec des fonctionnalités améliorées. Elle a également adressé ses remerciements pour l'assistance technique pour la mise en œuvre du programme en espagnol. La délégation s'est montrée optimiste concernant l'expérience du système de classification numérique et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour envoyer les demandes de brevet aux examinateurs appropriés ainsi que pour la classification automatique. S'agissant du Comité des normes de l'OMPI (CWS), la délégation a indiqué qu'elle continueraient de soutenir les progrès dans les travaux de normalisation portant sur la transition numérique, notamment le format, la structure des données numériques et les groupes techniques, qui travaillaient sur la définition des exigences fonctionnelles et techniques pour la préparation de nouvelles normes pour les images 3D, par exemple : les services Web pour l'échange de données, de machine à machine, et d'autres transitions numériques pour les normes liées à la publication des données. Une coordination adéquate avec les offices de propriété industrielle était nécessaire pour compiler des informations actualisées sur les travaux liés aux normes de l'OMPI, et le travail avec les développeurs de propriété intellectuelle. La délégation a déclaré que le travail fondamental de l'OMPI dans le domaine de PATENTSCOPE était de développer et de poursuivre l'amélioration des outils de recherche de ces bases de données, en particulier les outils multilingues, la récupération d'images lorsqu'il s'agissait de marques, ainsi que les dessins industriels et les structures complexes dans les demandes de brevet chimique. Toute information concernant l'Amérique latine, en particulier, devrait être facilement accessible afin que le public puisse consulter les plateformes internationales pour répondre à l'accroissement de la demande concernant ce type de formation aux niveaux régional, national et international. La délégation a tout particulièrement souligné l'importance de la base de données sur la documentation en matière de brevets (PATENTSCOPE) en espagnol. Elle estimait qu'il était essentiel de disposer du système mondial le plus performant en matière de propriété intellectuelle et de propriété industrielle et que l'accès à des systèmes tels que WIPO Translate, par l'intermédiaire de son Centre d'application des technologies de pointe (ATAC), permettrait à l'Organisation de partager son expérience dans le domaine de l'intelligence artificielle, et qu'elle continuerait à développer des systèmes d'intelligence artificielle en interne afin d'intensifier la coopération internationale avec les offices nationaux de propriété intellectuelle. La délégation considérait qu'il était important de disposer de méthodes efficaces pour harmoniser l'utilisation de l'intelligence artificielle au niveau mondial, en particulier lorsque ces mesures étaient établies

dans le but de sauvegarder des systèmes. WIPO Translate, le système de traduction automatique développé en interne, qui utilisait l'intelligence artificielle, était un outil utile et fondamental pour les offices de propriété industrielle. La délégation espérait que l'augmentation budgétaire de 3,2% pour les services contractuels dans le Secteur de l'infrastructure et des plateformes serait utilisée dans les domaines qu'elle avait soulignés, ainsi que dans l'ensemble de l'écosystème de la propriété industrielle. En ce qui concerne le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, l'OMPI devrait maintenir des liens étroits avec d'autres organisations des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organismes intéressés, tels que les entreprises et la société civile, au sujet de la propriété intellectuelle dans le domaine des enjeux mondiaux tels que la situation de pandémie qui frappait le monde à l'heure actuelle. À cet égard, la délégation a fait observer que, par rapport à l'exercice biennal précédent, l'augmentation globale du budget de 10,5%, y compris la création de six postes, témoignait de la volonté de l'Organisation de renforcer les ressources du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. La délégation a souligné l'importance de la promotion du multilinguisme dans le système des Nations Unies. En conclusion, la délégation a indiqué que, compte tenu de l'augmentation du coût des systèmes informatiques et de la sécurité de l'information pour toutes les institutions, elle conseillait à l'OMPI d'envisager la possibilité d'examiner les services fournis par le Centre international de calcul des Nations Unies, comme l'avaient déjà fait certaines autres organisations des Nations Unies.

184. La délégation des Émirats arabes unis a souligné l'importance des technologies de pointe et a pris note de la manière dont le Secrétariat entendait favoriser les débats dans le cadre du dialogue sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. Elle a posé une question sur l'objectif visé de l'indicateur de performance "Participation au Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe" pour le résultat escompté 2.2 à la page 51. L'objectif visé indiqué était le suivant : "Participation de représentants des gouvernements, d'entreprises, de professionnels de la propriété intellectuelle et d'autres parties prenantes d'au moins 50 États membres". La délégation a demandé au Secrétariat d'expliquer pourquoi l'accent était mis sur le nombre d'États membres qui s'impliqueraient dans le dialogue sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe. En outre, pour le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, la délégation considérait également que, pour le résultat escompté 2.2, il n'y avait pas d'indicateurs de performance, de niveaux de référence et d'objectifs visés qui démontreraient que l'OMPI avait rassemblé la communauté internationale pour traiter de manière proactive les questions émergentes, telles que la pandémie de COVID-19, le changement climatique, les défis politiques au niveau mondial liés à l'innovation et à la créativité en matière de propriété intellectuelle, et la délégation souhaiterait comprendre les performances visées et la manière dont le Secrétariat allait entreprendre des activités en vue de ces résultats escomptés pour le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.

185. La délégation du Canada a appuyé l'intervention de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B, notant qu'il s'agissait d'une question transversale. Elle a salué le plan de travail qui traitait de la pandémie de COVID-19 à la page 15 du document. Elle a fait observer qu'en 2020, la pandémie avait pris le monde au dépourvu et que, comme de nombreux États membres, le Canada était en mode réactif et s'était adapté à l'évolution des circonstances imposées par la crise sanitaire mondiale. La délégation était reconnaissante à l'ancien Directeur général, M. Francis Gurry, d'avoir organisé des conférences téléphoniques avec les directeurs des offices nationaux de propriété intellectuelle dès le début de la pandémie. Ces réunions avaient été instructives et avaient permis à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) de découvrir comment ses homologues et l'OMPI avaient fait face à la situation. La délégation a salué les efforts déployés par l'OMPI pour assurer la continuité des activités et la disponibilité continue des services dans le contexte de la pandémie de COVID-19, qui continuait d'affecter les utilisateurs dans le monde entier. À l'instar de l'OMPI, le Canada avait exploré des moyens novateurs pour soutenir les entreprises pendant la pandémie et il cherchait des possibilités de rendre ses services plus accessibles. Par exemple, en mai et juin 2021,

l'OPIC s'était associé à l'OMPI pour organiser conjointement la série canadienne de webinaires itinérants sur les services et initiatives de l'OMPI. Cet événement était le premier de ce type, sous la forme d'une série interactive de courts webinaires élaborés conjointement par l'OMPI et un office national de la propriété intellectuelle. La délégation a déclaré qu'elle avait été ravie d'accueillir des centaines de participants venus du monde entier et de partager avec eux des ressources permettant de libérer la valeur de la propriété intellectuelle. En outre, alors que la situation de la pandémie de COVID-19 continuait d'évoluer, l'OPIC avait mis au point une nouvelle technologie de prévision pour estimer l'impact des chocs économiques sur les activités de propriété intellectuelle de l'OPIC. L'OPIC avait mené des recherches pour évaluer l'effet des turbulences économiques dues à la pandémie de COVID-19 sur les dépôts de demandes de propriété intellectuelle. Il avait mis en œuvre une série de critères afin d'évaluer approximativement l'impact de ces chocs économiques sur les futurs dépôts de demandes de propriété intellectuelle, et ce modèle de prévision avait été partagé avec le groupe de Vancouver et l'OMPI. La délégation a déclaré qu'elle se réjouissait de la poursuite de la collaboration avec l'OMPI sur une base permanente, afin de veiller à ce que les services de l'OMPI restent non seulement pleinement opérationnels, mais continuent également à prendre en considération et à satisfaire les besoins évolutifs des utilisateurs, que ce soit dans des situations d'urgence ou de manière plus générale. La délégation a ensuite formulé de brèves observations sur un aspect du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux en relation avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Elle s'est félicitée des initiatives de l'OMPI concernant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, car elles s'inscrivaient dans le droit fil de son soutien constant à une approche inclusive et collaborative de la politique de propriété intellectuelle, qui tenait compte de la participation effective de First Nations, d'Inuits et de Métis People, ainsi que d'autres créateurs et innovateurs, de l'industrie et du grand public, et les favorisait. La délégation a déclaré que le Gouvernement du Canada avait lancé un programme de propriété intellectuelle autochtone en 2019 pour soutenir la sensibilisation et le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle autochtone, ainsi que la participation des représentants autochtones à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes sur les plans national et international. Dans le cadre de ce programme, le Canada avait versé une contribution de 25 000 dollars canadiens, soit 18 268 francs suisses, au fonds fiduciaire de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées en mars 2019 et avait fourni un financement pour que les peuples autochtones du Canada participent aux négociations du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) de l'OMPI et prévoyait d'autres financements à l'avenir.

186. La délégation de l'Indonésie a salué le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 pour le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, mais a souligné que les programmes et les initiatives en lien avec la propriété intellectuelle et les technologies de pointe devaient tenir compte des écarts entre les pays en développement qui, à leur tour, étaient liés à une question soulevée par la délégation des Émirats arabes unis qui portait sur les objectifs visés du résultat escompté 2.2, dont l'objectif était l'engagement escompté d'au moins 50 États membres. La délégation espérait que les objectifs du résultat escompté 2.2 tiendraient compte de l'équilibre entre les pays développés et les pays en développement, car il existait des écarts en matière de propriété intellectuelle et de technologies de pointe entre les pays développés et en développement et les pays les moins avancés. La délégation a approuvé les indicateurs d'exécution au titre du Secteur de l'infrastructure et des plateformes. S'agissant du Secteur des enjeux et partenariats mondiaux, la délégation a souligné l'importance du travail de la Division des savoirs traditionnels et s'est déclarée favorable à la poursuite du travail afin de faciliter les discussions au sein du cadre de l'IGC pour des activités normatives internationales liées à la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. La délégation s'est ensuite référée à l'alinéa 112 du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, qui faisait référence au "Projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif". La délégation a offert son soutien au projet et a demandé si le projet serait géré par le Secteur

des enjeux et partenariats mondiaux. Elle a déclaré que l'Indonésie avait toujours été une fervente partisane de la propriété intellectuelle en tant que moteur de l'innovation et cela incluait le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de l'information et de la recherche, ainsi que du transfert de technologie et d'expertise. Dans le contexte de la pandémie, la délégation estimait que l'OMPI était bien placée pour garantir qu'une initiative liée à la propriété intellectuelle pouvait faciliter le transfert de technologie et de savoirs et ainsi démontrer que la propriété intellectuelle ne constituait pas un obstacle aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie. La délégation souhaitait voir une initiative ou un programme lié au transfert de technologie et de savoirs ainsi que le succès de WIPO GREEN et WIPO Re:Search. La délégation a mis en évidence une différence entre le niveau de référence et l'objectif visé pour l'indicateur d'exécution du résultat escompté 2.4 : elle a fait observer que le niveau de référence indiquait "Les représentants de 319 ONG accréditées de manière permanente, objectifs différents par rapport à ceux qui ont assisté aux réunions de comités de l'OMPI", alors que la formulation avait été modifiée en "assisté à des événements de l'OMPI" dans les objectifs visés. La délégation a demandé les raisons de cette modification et si l'engagement des ONG accréditées ne comptait plus aux réunions de comités ou si la définition de "événements de l'OMPI" incluait les événements de l'OMPI et les réunions de comité de l'OMPI. Enfin, concernant le résultat escompté 2.2, la délégation a indiqué que les indicateurs d'exécution avaient été oubliés pour le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux.

187. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat pour sa présentation sur le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux. Le groupe a pris note du travail du secteur et a fortement appuyé son domaine de travail. Il a exprimé son intérêt dans l'élaboration d'un instrument juridique international pour la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Il estimait qu'il y avait beaucoup à faire à un niveau plus pratique pour autonomiser les communautés locales et autochtones, bien qu'il reconnaissait que beaucoup d'efforts avaient été réalisés en la matière, y compris un important travail de renforcement des capacités, ce qu'il appréciait. Le groupe a demandé que des informations sur ces activités soient fréquemment communiquées aux États membres, particulièrement à Genève, et que l'Organisation envisage l'établissement d'une sorte d'indicateur sur la communication avec les États membres ou les missions permanentes à Genève, dans ce cas. Le groupe s'est félicité que l'accent soit mis sur l'engagement des femmes et des jeunes et sur le soutien à la participation des communautés locales et autochtones au travail normatif. Il a fait part de ses préoccupations concernant la diminution des ressources par rapport à l'exercice biennal 2020-2021 s'agissant du résultat escompté "Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés et efficaces pour la propriété intellectuelle". Le groupe a terminé en répétant sa question concernant les ressources non affectées.

188. La délégation de l'Algérie a salué l'idée d'interdépendance des questions à l'échelle mondiale. La délégation a reconnu qu'il existait des références aux mêmes initiatives, particulièrement WIPO GREEN et WIPO Re:Search, qui étaient des initiatives importantes de l'OMPI pour faire face aux enjeux mondiaux. La délégation a néanmoins souligné qu'elle ne croyait pas qu'il doive exister une définition restrictive de ce que pourrait être le rôle de l'OMPI dans la mise en œuvre de partenariats. Elle avait pris note de l'importance des initiatives existantes, mais estimait qu'il était également nécessaire de se concentrer sur de nouvelles possibilités de conceptualiser et de mettre en œuvre de nouveaux programmes répondant aux nouveaux enjeux mondiaux. La délégation a en outre reconnu l'importante coopération trilatérale entre l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale du commerce et l'OMPI pour relever certains de ces défis. Elle a suggéré que l'OMPI envisage de créer de nouveaux programmes et initiatives, semblables à ceux déjà en cours, comme WIPO GREEN et WIPO Re:Search, pour traiter les enjeux mondiaux émergents. La délégation a remercié le Secrétariat pour la mise en œuvre des plateformes de coopération et a indiqué qu'elle soutenait le renforcement continu de ces plateformes.

189. Le vice-président a invité les participants à formuler leurs observations ainsi que leurs questions. En l'absence d'intervention des délégations, il a donné la parole au Secrétariat.

190. Le Secrétariat a remercié la délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, pour ce rappel et a confirmé que la réponse à sa question avait été incluse dans le document Questions et réponses qui avait été publié.

191. Le président a suspendu la réunion pour cette journée. Le jour suivant, le vice-président a demandé au Secrétariat de répondre aux questions des délégations.

192. Le Secrétariat a remercié les nombreuses délégations qui avaient manifesté leur intérêt pour la question de la propriété intellectuelle et des technologies de pointe, notamment la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, la délégation de la Fédération de Russie, la délégation de l'Espagne, la délégation des Émirats arabes unis et la délégation de l'Indonésie. Comme le Directeur général l'avait mentionné lors de ses remarques en début de semaine, le champ d'application a été élargi aux technologies de pointe, qui comprenaient non seulement l'intelligence artificielle, mais aussi d'autres domaines de pointe comme la chaîne de blocs, les mégadonnées, l'informatique quantique et le génie génétique. Le Secrétariat a déclaré que de nombreuses délégations en avaient déjà connaissance et qu'une discussion de l'OMPI serait organisée sur la propriété intellectuelle et les technologies de pointe, intitulée "Les données dans un monde totalement interconnecté – au-delà de l'intelligence artificielle", les 22 et 23 septembre 2021. Il a indiqué que les inscriptions étaient ouvertes et qu'il espérait une large participation. Le Secrétariat a répondu à la question spécifique sur l'objectif visé du résultat escompté 2.2 posée par la délégation des Émirats arabes unis et la délégation de l'Indonésie, et a déclaré que l'intention était d'inclure la participation de diverses parties du monde en vue de parvenir à une diversité géographique. Il a ensuite indiqué au comité que lors de la dernière discussion de l'OMPI, plus tôt dans l'année, la participation des pays en développement et des pays les moins avancés avait dépassé les 60%. Le Secrétariat a été heureux de constater qu'il y avait également des participants de la région de l'Asie et du Pacifique, des pays arabes, y compris l'Indonésie et les Émirats arabes unis. Il a déclaré que la diversité géographique serait prise en compte lors de la prochaine discussion de l'OMPI. S'agissant des observations relatives aux normes formulées par la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, par la délégation de la Fédération de Russie et par la délégation de l'Espagne, le Secrétariat a indiqué que plusieurs observations avaient été faites au sujet des normes et que l'importance de l'interopérabilité avait également été mentionnée. Le Secrétariat a convenu que l'interopérabilité était un élément clé important et qu'elle était la raison d'être des normes de l'OMPI, qui permettaient aux machines des différentes parties prenantes d'échanger des informations et des données sans heurts. S'agissant de la chaîne de blocs, le Secrétariat a expliqué que le Comité des normes de l'OMPI avait créé une Équipe d'experts chargée de la chaîne de blocs en 2018. Le projet de livre blanc sur la chaîne de blocs avait été transmis à l'équipe d'experts la semaine précédente qui l'avait été apprécié. Le Secrétariat attendait avec impatience les commentaires des membres de l'équipe d'experts en vue de finaliser le livre blanc et de le rendre disponible en temps voulu. Le Secrétariat a également profité de l'occasion pour remercier la délégation de la République de Corée, qui avait mentionné le livre blanc lors de son intervention plus tôt dans la semaine, et également pour son aimable contribution aux fonds fiduciaires pour le livre blanc sur la chaîne de blocs. Concernant l'interface de programme d'application (API), le Secrétariat a déclaré que les États membres avaient adopté la norme ST.90 de l'OMPI, qui concernait l'API pour faciliter le traitement et l'échange de données de propriété intellectuelle de manière harmonisée sur le Web. Le Secrétariat a déclaré qu'il attendait avec impatience l'application de cette norme par les États membres et les autres parties prenantes pour parvenir à une meilleure interopérabilité. Concernant les questions de la délégation de la Fédération de Russie et de la délégation de l'Espagne, le Secrétariat a indiqué que, s'agissant de l'utilisation de modèles en 3D et d'images en 3D dans les données et la documentation en matière de propriété intellectuelle, le débat était en cours au sein de l'Équipe d'experts 3D relevant du Comité des normes de l'OMPI. Le

Secrétariat espérait que le projet de norme pourrait être proposé à une future session du Comité des normes de l'OMPI et adopté par celui-ci. S'agissant du commentaire sur le portail de la propriété intellectuelle de l'OMPI formulé par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B, le Secrétariat a indiqué que le Secteur de l'infrastructure et des plateformes coopérait et collaborait avec d'autres équipes informatiques ainsi qu'avec d'autres unités dans l'ensemble des secteurs, et qu'il poursuivait son interaction intersectorielle. Concernant l'observation de la délégation de l'Espagne sur les bases de données mondiales et les outils assistés par des technologies telles que l'intelligence artificielle en termes de multilinguisme, le Secrétariat a expliqué que PATENTSCOPE, l'une des bases de données phares de l'OMPI, disposait de la fonctionnalité de traduction automatique avec le service WIPO Translate de l'Organisation, basé sur l'intelligence artificielle, qui permettait la traduction automatique en 11 langues dont l'espagnol. Le Secrétariat a également expliqué que si certains d'entre eux nécessitaient un accord de licence, les outils de l'Organisation fondés sur l'intelligence artificielle, tels que WIPO Translate, l'API Image Similarity Search et l'assistance à la classification de Vienne, étaient mis à la disposition des offices de propriété intellectuelle nationaux sans frais. Concernant l'importance des bases de données mondiales de l'Organisation, le Secrétariat a expliqué qu'il poursuivait ses efforts et que, par exemple, Image Similarity Search était désormais disponible pour la Base de données mondiale sur les marques. S'agissant des questions sur la réduction du budget de 4,6% et la suppression de quatre postes, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait simplement des résultats d'une restructuration interne. Certaines unités avaient été réaffectées à d'autres secteurs, tandis que d'autres avaient été regroupées dans le Secteur de l'infrastructure et des plateformes. En raison de cette restructuration, le document faisait apparaître une réduction pour le Secteur de l'infrastructure et des plateformes. Le Secrétariat a confirmé qu'il n'y avait pas eu de réduction significative du budget et des coûts pour le Secteur de l'infrastructure et des plateformes.

193. Il a remercié toutes les délégations pour leur examen de ce secteur. Le Secrétariat les a remerciées pour cette constatation et pour le fait que le travail du secteur était effectivement considéré comme un aspect essentiel de la mission et du travail de la nouvelle administration. Il a ensuite répondu directement aux délégations qui avaient soulevé des questions spécifiques ou effectué des commentaires sur le secteur. Le Secrétariat a pris note des commentaires et a remercié la délégation de la Fédération de Russie, en ce qui concernait la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence et, en général, le travail du secteur. S'agissant des observations formulées par la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, le Secrétariat a estimé qu'il était effectivement possible de consacrer des ressources supplémentaires au secteur, afin d'aider l'OMPI à relever efficacement les défis actuels et futurs. Cela inclurait notamment de soutenir la réponse de l'OMPI à la COVID-19. En particulier, le Secrétariat était fermement convaincu, conformément à la déclaration du groupe B, que l'OMPI disposait d'une bonne base, et qu'elle avait les connaissances et la capacité de construire des plateformes informatiques. L'Organisation avait également la capacité d'automatiser la mise en relation et disposait d'un solide réseau de partenariats avec le secteur privé et la société civile. Le Secrétariat attendait donc de l'OMPI, par l'intermédiaire de son Secteur des enjeux et partenariats mondiaux et, surtout, en collaboration avec d'autres secteurs de l'Organisation, qu'elle tire parti de cette expertise et de cette confiance avec ses partenaires pour poursuivre le développement d'idées créatives qui contribueraient à la lutte contre la pandémie. Dans cette optique, le Secrétariat a déclaré qu'il était prêt à travailler au sein du Secrétariat sur des initiatives ayant un impact et à en tenir compte dans le programme de travail et de budget proposé pour 2022-2023. Le Secrétariat a assuré la délégation de l'Espagne de son intention de maintenir des liens et une collaboration étroites avec d'autres organisations intergouvernementales, ainsi qu'avec la société civile, et le Secrétariat était convenu que cela était particulièrement nécessaire compte tenu de la pandémie en cours. Concernant les commentaires de la délégation des Émirats arabes unis, le Secrétariat a confirmé qu'il inclurait des indicateurs d'exécution, des niveaux de référence et des objectifs correspondant au résultat escompté 2.2. En réponse à la délégation du Canada, le Secrétariat

a remercié la délégation d'avoir rappelé le lancement de son programme des représentants autochtones en 2019. Le Secrétariat a été heureux de rappeler la collaboration productive avec le Gouvernement du Canada, pour l'organisation de l'atelier pratique sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles pour les pays de la région arctique, à Iqaluit, au Canada, en 2019. Cet événement avait fait couler beaucoup d'encre et les pays nordiques s'inspiraient de ce modèle pour planifier un événement qui aurait lieu fin 2021. Le Secrétariat a remercié le Canada d'avoir donné le ton à cet égard. En outre, le Secrétariat a exprimé sa gratitude au Gouvernement canadien pour sa contribution de 25 000 dollars canadiens au Fonds de contributions volontaires de l'OMPI. Cette contribution facilitait, et continuerait de faciliter, la participation des peuples autochtones aux délibérations du comité intergouvernemental. Le Secrétariat a répondu à la délégation de l'Indonésie en indiquant qu'il avait pris note de sa référence et de l'importance que la délégation attachait au processus de l'IGC et à la poursuite du processus normatif qui incluait le travail global de la Division des savoirs traditionnels. Le Secrétariat a également pris note de la référence au renforcement des capacités dans le cadre d'un effort important de la Division des savoirs traditionnels pour renforcer les capacités des peuples autochtones et des communautés locales, afin qu'ils puissent bénéficier d'une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle. Le Programme sur l'entrepreneuriat destiné aux femmes des communautés autochtones était un exemple d'utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle. Le secteur continuerait de démontrer comment la propriété intellectuelle pourrait faciliter le transfert de technologie et d'expertise, et de prouver que la propriété intellectuelle était une force du bien lorsqu'elle était utilisée de manière appropriée. S'agissant de la question posée au sujet du point 112 du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, le Secrétariat a confirmé que le Projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif était géré par la Division des savoirs traditionnels du Secteur des enjeux et partenariats mondiaux. Le Secrétariat a remercié la délégation pour son offre de soutien dans ce contexte. S'agissant des résultats escomptés 2.2 et 2.4, le Secrétariat a indiqué qu'il veillerait à ce qu'ils correspondent aux indicateurs nécessaires. S'agissant de la référence faite aux événements de l'OMPI par opposition aux réunions des comités de l'OMPI, le Secrétariat a suggéré que les événements soient considérés comme étant de portée plus générale que les réunions des comités. Dans le contexte particulier de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a réalisé qu'il ne pouvait pas garantir des niveaux ou des types de participation spécifiques et a donc suggéré de faire référence à des événements plutôt qu'à des réunions. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a évoqué l'importance des travaux du secteur au sein de l'Organisation; le Secrétariat a pris note du soutien du groupe aux travaux menés dans le domaine des savoirs traditionnels. Il a également été noté que le groupe avait salué la participation des jeunes, des populations autochtones, des femmes et d'autres communautés jusqu'ici sous-représentées. Le Secrétariat a tenu à assurer le groupe de la pertinence et de l'impact continus des travaux du secteur dans ce domaine. Par exemple, le Bureau de l'OMPI à New York a organisé et coparrainé des manifestations visant à célébrer : i) la Journée internationale de la fille, le 11 octobre de chaque année; ii) la Journée internationale des femmes et des filles de science, le 11 février de chaque année; et iii) en mai 2021, en marge du Forum annuel multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation du développement durable, le Secrétariat a organisé un événement visant à soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plus particulièrement de l'objectif de développement durable (ODD) 5 sur l'égalité des genres. Le Secrétariat était convaincu que si davantage de femmes recouraient au système de la propriété intellectuelle, et si davantage de femmes innovaient et créaient, cela contribuerait en fin de compte à l'atteinte de la plupart des autres objectifs de développement durable dont la réalisation reposait sur l'innovation et la créativité. S'agissant des remarques formulées par la délégation de l'Algérie, le Secrétariat a confirmé que WIPO GREEN et WIPO Re:Search étaient effectivement des initiatives importantes et qu'il s'efforceraient, comme cela a été suggéré, de voir quand il pourrait mettre en œuvre de nouveaux programmes et initiatives en réponse aux nouveaux défis. Le Secrétariat a conclu les réponses concernant le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux en déclarant qu'il comptait sur les conseils et les orientations continus des États membres à mesure que la mise en œuvre de ses travaux progressait. Le Secrétariat

se tournerait également vers les États membres pour obtenir des indications sur les entités spécifiques de chaque pays qui pourraient établir un partenariat efficace avec l'Organisation, par exemple, dans le domaine de l'engagement des jeunes, ou d'autres aspects de l'activité du secteur. Le Secrétariat estimait également qu'avec l'aide et les conseils continus des États membres, il serait en mesure de répondre efficacement à la demande des États membres.

194. La délégation du Royaume-Uni, prenant la parole au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat pour ses réponses détaillées. La délégation a rappelé que la déclaration du groupe B demandait des informations supplémentaires sur les plans concernant la plateforme WIPO GREEN, en particulier sur les plans visant à renforcer et à exploiter pleinement le potentiel de la plateforme ainsi que de l'équipe nouvellement créée sur l'avenir de la propriété intellectuelle. La délégation a également indiqué qu'elle serait heureuse d'aborder ces questions de manière plus approfondie, au niveau bilatéral.

195. Le Secrétariat s'est excusé de ne pas avoir fourni de réponses directes aux commentaires du groupe B, car il avait estimé que, puisque le groupe avait exprimé son soutien, une réponse n'était pas nécessairement requise. Concernant la plateforme WIPO GREEN, il existait certainement des plans pour la faire passer au niveau suivant et, dans ce contexte, le Secrétariat attendait avec impatience l'événement de Glasgow en novembre 2021. C'est l'un des endroits où il espérait organiser un événement parallèle pour mettre davantage en valeur WIPO GREEN. Le Secrétariat serait heureux de fournir des informations supplémentaires de manière bilatérale, si cela s'avérait utile. Concernant l'avenir de la propriété intellectuelle, il s'agissait d'un travail en cours et d'un nouveau domaine pour l'Organisation. Le Secrétariat a attiré l'attention sur le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, qui mentionnait trois domaines sur lesquels il avait l'intention de travailler. Premièrement, entreprendre une enquête sur la perception du système de la propriété intellectuelle dans le monde entier – l'idée étant, par exemple, de recueillir les opinions sur la propriété intellectuelle des pays africains, des pays d'Asie et du Pacifique et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Cette enquête mondiale permettrait d'identifier les besoins, par le biais d'une analyse des lacunes, et en abordant le système de propriété intellectuelle dans les différents domaines. Elle permettrait d'évaluer les attitudes mondiales à l'égard de la propriété intellectuelle et leur évolution. Les deux autres domaines de l'axe de travail sur l'avenir de la propriété intellectuelle consistaient à soutenir les offices de propriété intellectuelle dans l'évolution de leur rôle dans un monde où les économies nationales reposaient de plus en plus sur l'innovation et la créativité. Enfin, le Secrétariat effectuerait un travail de sensibilisation à la croissance des actifs incorporels, qu'il considérerait comme un aspect essentiel du système de la propriété intellectuelle et se pencherait sur la manière de l'utiliser au mieux.

196. Le vice-président a invité les participants à formuler d'autres observations ou questions. En l'absence d'autres demandes d'intervention concernant le Secteur de l'infrastructure et des plateformes ou le Secteur des enjeux et partenariats mondiaux. Le vice-président a donc confirmé que la discussion sur ces secteurs était ainsi terminée. Le vice-président a procédé à l'examen du programme de travail et budget du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, du Secteur de l'administration, des finances et de la gestion et du Cabinet du Directeur général. Le président a invité les délégations à prendre la parole.

197. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Directeur général d'avoir pris l'initiative de créer le nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, qui se concentrerait sur les questions liées aux actifs immatériels, à la commercialisation de la propriété intellectuelle et aux écosystèmes connexes, et qui serait axé sur l'introduction de solutions innovantes. La délégation estimait que la propriété intellectuelle pour les entreprises et les innovateurs constituait un axe de travail particulièrement important et s'intéressait aux projets de soutien aux petites et moyennes entreprises visant à améliorer leur potentiel en termes de gestion de la propriété intellectuelle et d'évaluation des actifs de propriété intellectuelle, les approches en la matière n'étant pas encore finalisées. La délégation

a souligné l'importance de la commercialisation, de la mise sur le marché et du développement de centres d'appui à la technologie et à l'innovation. La délégation estimait que certains de ces projets pourraient se traduire par des recommandations et des études et que les résultats pourraient se refléter dans des indicateurs d'exécution. La délégation a également souligné qu'aucun indicateur d'exécution n'était donné pour les résultats escomptés 3.2, 4.1 et 4.3. Concernant le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, la délégation a remercié le Secrétariat pour les informations détaillées fournies sur les priorités de ce secteur. La délégation soutenait ce domaine de travail qui visait à rendre l'OMPI plus numérique et plus efficace. Elle a déclaré que beaucoup d'argent avait été investi dans la transformation numérique, environ 150 millions de francs suisses. La délégation a demandé des éclaircissements sur la manière dont ces projets étaient liés au plan-cadre d'équipement. Elle a en outre déclaré que, traditionnellement, elle attachait énormément d'importance à la promotion du multilinguisme. Le tableau de la page 16 du document montrait que 21 millions de francs suisses avaient été alloués au multilinguisme. La délégation estimait qu'il était nécessaire d'inclure dans les indicateurs d'exécution des mesures spécifiques mesurables, qui reflétaient la situation réelle et les progrès accomplis. Il pourrait s'agir de la mise en œuvre de projets pilotes dans le cadre de la politique linguistique révisée, qui serait discutée lors de la trente-deuxième session du PBC. Un pourcentage pour la traduction des publications de l'OMPI dans toutes les langues officielles, quelque peu similaire à celui figurant dans le budget pour 2022-2021, pourrait également être compris. La délégation a souhaité attirer l'attention sur le fait que, dans le projet actuel, il n'y avait pas d'indicateurs de performance pour les résultats escomptés 2.2 et 2.4.

198. La délégation de l'Indonésie a remercié le Directeur général pour la création du nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. La délégation s'en est félicitée et s'est réjouie de ce nouveau secteur, car la propriété intellectuelle et les écosystèmes d'innovation étaient essentiels pour stimuler la croissance économique. La délégation s'est félicitée de l'accent mis par le secteur sur les travaux liés à l'économie et à son analyse, sur le soutien aux particuliers, aux entreprises, aux chercheurs et aux communautés, ainsi que sur l'accent mis sur les instituts judiciaires et les centres d'arbitrage et de médiation. La délégation se réjouissait de travailler avec le secteur, en particulier avec la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises. La délégation a collaboré avec l'OMPI, en particulier sur les questions relatives aux petites et moyennes entreprises et à la propriété intellectuelle, et se réjouissait de voir se multiplier les activités et les initiatives axées sur l'impact visant à donner aux entreprises, en particulier aux PME, les moyens de maximiser le potentiel de gestion et de commercialisation de la propriété intellectuelle. La délégation a également pris note de l'importance du département "Propriété intellectuelle pour les innovateurs", avec des programmes à fort impact tels que les CATI et les e-CATI, les politiques universitaires en matière de propriété intellectuelle, le programme INSPIRE de l'OMPI et tous les autres programmes destinés à soutenir les chercheurs, les innovateurs et les universités. La délégation s'est félicitée de l'intensification des activités relatives aux initiatives d'impact dans ce domaine. La propriété intellectuelle pour les entreprises et la propriété intellectuelle pour les innovateurs faisaient partie intégrante des efforts visant à élargir le champ d'action de l'OMPI, comme l'avait mentionné le Directeur général. Une demande de clarification particulière avait été formulée dans ce secteur, à savoir la question des indicateurs d'exécution clés manquants. La délégation a noté qu'il n'y avait pas d'indicateurs d'exécution, de niveaux de référence et d'objectifs pour les résultats escomptés 3.2, 4.1 et 4.3. La délégation a pris bonne note de l'explication du Secrétariat sur la nécessité d'éviter l'inflation du nombre d'indicateurs d'exécution. Comme la délégation l'avait souligné dans des interventions précédentes, elle n'avait pas l'intention de demander de nouveaux indicateurs d'exécution supplémentaires, mais plutôt que certains résultats escomptés partagés avec des niveaux de référence et des objectifs partagés pour les résultats escomptés 4.2 et 4.3 soient partagés entre les CCI, PT, GCP et RND. Un cas similaire d'indicateur d'exécution partagé avec des niveaux de référence et des objectifs partagés correspondants pourrait être observé pour le résultat escompté 4.4 relatif aux CATI. Le Secteur du développement régional et national et le Secteur des écosystèmes de

propriété intellectuelle et d'innovation disposaient de résultats escomptés, d'indicateurs d'exécution, de niveaux de référence et d'objectifs communs liés aux résultats escomptés 4.4. La délégation a également noté que le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion et le Cabinet du Directeur général étaient à la base des quatre piliers stratégiques qui guidaient le travail de l'Organisation. Il s'agissait de la production de résultats, orientant les résultats globaux, de l'allocation et de la gestion des ressources, de la mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines et de l'engagement stratégique auprès des parties prenantes externes, notamment les États membres. La délégation a félicité le Secrétariat pour la mise en œuvre et l'accent mis sur une gestion financière saine et prudente. La délégation a pris note des travaux en cours et des plans futurs concernant la transformation numérique et les a soutenus, notamment l'accent mis sur la numérisation des ressources humaines dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre "Personnel et culture", car il était essentiel de disposer d'un écosystème numérique solide, fonctionnel et sûr pour assurer le bon fonctionnement et la fourniture des services de l'OMPI. La délégation s'est félicitée de l'accent mis sur les stratégies médiatiques ainsi que de l'approfondissement de l'engagement et de la coordination avec les principales parties prenantes, y compris la communication ciblée avec les États membres, ce qui plaçait l'OMPI au premier plan en tant qu'instance mondiale pour les questions liées à la propriété intellectuelle, pour tous et partout. La délégation a souligné sa satisfaction quant à la qualité des services de conférence pour les réunions, y compris les services d'interprétation et les autres services connexes de l'OMPI liés aux événements et au protocole. La délégation n'avait pas de questions particulières concernant les exposés et les cadres de résultats de chaque secteur, si ce n'est qu'elle a fait remarquer qu'il n'y avait pas d'indicateurs d'exécution pour le résultat escompté 2.4.

199. La délégation du Pakistan a déclaré qu'elle avait insisté sur la nécessité d'un secteur distinct consacré aux innovations et qu'elle remerciait l'OMPI pour le nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. La délégation a également noté que l'Indice mondial de l'innovation était très utile et avait permis au Pakistan et à de nombreux autres pays, sur la base des scores et des classements, en particulier les classements des sous-indicateurs individuels, d'avoir des interventions ciblées. La délégation a souhaité attirer l'attention sur un défi majeur lié à la collecte des données de l'Indice mondial de l'innovation. La délégation comprenait que l'OMPI recueillait les données auprès de diverses organisations internationales et agences des Nations Unies, mais qu'il y avait un problème persistant de données obsolètes ou manquantes. Par exemple, dans l'Indice mondial de l'innovation 2020, le Pakistan manquait de données pour au moins 10 sous-indicateurs et disposait de données obsolètes pour sept sous-indicateurs. La délégation a demandé que, lorsque l'OMPI procédait à l'exercice de consultation de ses partenaires pour la publication de l'Indice mondial de l'innovation, une plus grande communication soit établie avec les missions à Genève et les pays concernés. Des informations opportunes sur le type de données et les ensembles de données manquantes ou obsolètes seraient utiles pour la délégation ainsi que pour d'autres pays.

200. La délégation du Canada était favorable à la création du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation et à l'affectation de fonds à ses initiatives. Les initiatives du secteur étaient bien conformes aux priorités du Canada dans le cadre de sa stratégie en matière de propriété intellectuelle, qui visait à aider les entreprises, les créateurs, les entrepreneurs et les innovateurs à mieux comprendre la propriété intellectuelle, à la protéger et à y accéder. La délégation s'est également réjouie de constater que l'OMPI continuait de soutenir la mise en place d'écosystèmes de propriété intellectuelle efficaces en matière d'innovation et de création, et de soutenir les chercheurs, les innovateurs, les universités et les établissements de recherche. Ce soutien permettrait d'améliorer l'accès aux données sur la propriété intellectuelle et l'innovation et à d'autres informations connexes, de renforcer les compétences et de créer des plateformes utilisant la propriété intellectuelle pour traduire la recherche en résultats commerciaux, ce qui constituait un élément important de la stratégie du Canada en matière de propriété intellectuelle.

201. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, s'est félicitée de la création du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. La délégation avait bon espoir que le secteur jouerait un rôle essentiel dans la concrétisation de la vision du Directeur général telle qu'elle était énoncée dans le PSMT pour 2022-2026, à savoir "un monde où l'innovation et la créativité, d'où qu'elles viennent, sont stimulées par la propriété intellectuelle, dans l'intérêt général". La délégation s'est félicitée du fait que le secteur s'efforceraient d'intégrer une variété de nouvelles parties prenantes dans l'écosystème de la propriété intellectuelle, afin d'utiliser la propriété intellectuelle comme un outil de croissance économique et de développement durable. L'accent mis sur les PME et les entrepreneurs était bienvenu, car il aiderait les parties prenantes à tirer efficacement parti de la propriété intellectuelle pour la croissance des entreprises. La délégation a noté que les PME joueraient un rôle important dans la création d'emplois dans le monde entier. L'innovation était le fondement du progrès humain et la délégation était convaincue qu'elle était la clé pour sortir les gens de la pauvreté et relever de nombreux autres défis, notamment ceux liés à la pandémie de COVID-19. La délégation espérait que ce secteur aiderait les parties prenantes en Afrique à jouer un rôle significatif dans l'écosystème de la propriété intellectuelle et à en tirer profit. La délégation a noté avec satisfaction que le secteur s'efforceraient d'assurer la viabilité à long terme des réseaux CATI et des structures de transfert de technologie, en encourageant le partage des connaissances par le biais de réseaux nationaux, régionaux et mondiaux coordonnés et efficaces, et de la communauté e-CATI en ligne. La délégation a demandé quand les données sur les niveaux de référence pour les résultats escomptés 3.1, 3.3 et 4.2 étaient attendues, car il était indiqué dans le document que cela restait à déterminer. Concernant le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, la délégation a reconnu son importance, notamment s'agissant de la préparation du PBC, et a salué l'engagement à créer un lieu de travail plus harmonieux avec une tolérance zéro pour le harcèlement et la persécution. La délégation a continué d'appeler à une diversité géographique et à un équilibre entre les genres plus équitables, grâce à des programmes de recrutement plus larges et renforcés. Concernant les objectifs qui avaient été fixés quant à la provenance des participants au programme des jeunes experts et à la composition par genre, le groupe demandait si des objectifs spécifiques avaient été fixés pour les participants à ce programme.

202. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a indiqué que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation était un ajout bienvenu à l'OMPI et qu'elle avait lu les stratégies de mise en œuvre avec intérêt. Le groupe s'intéressait vivement au renforcement des capacités de l'OMPI dans ce domaine et était prêt à soutenir ses travaux. Le groupe était favorable à l'évolution envisagée du contenu des publications phares de l'OMPI, telles que l'Indice mondial de l'innovation, Tendances technologiques de l'OMPI ou les indicateurs mondiaux de la propriété intellectuelle, qui étaient respectées dans le monde entier. Le groupe a souhaité que l'on mette davantage l'accent sur l'impact de ces publications sur les décideurs. Le groupe a souligné à de nombreuses reprises au cours de la semaine l'importance de la collaboration intersectorielle et il considérait que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation était au centre de cette collaboration. Le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion était essentiel au fonctionnement des mécanismes de l'OMPI. Le groupe a compris qu'aux fins du projet de programme de travail et budget pour 2022-2023, le Directeur général et son bureau réduit relevaient de ce secteur. Le groupe a pris note de l'idée de faire entrer de jeunes talents dans l'Organisation et l'a approuvée. Le groupe a également noté qu'il était proposé d'augmenter sensiblement les contrats à court terme, par exemple sous forme de stages et de bourses, ce qui pourrait avoir une incidence sur l'attrait de l'OMPI en tant qu'employeur. Il a souhaité recevoir plus de détails sur la nouvelle approche des ressources humaines de l'OMPI en la matière. Le groupe a en outre noté que ce secteur traitait directement avec les organes statutaires de l'OMPI, notamment l'Assemblée générale. Le groupe a encouragé le Secrétariat à trouver des moyens d'intégrer dans l'Assemblée de l'OMPI de 2022 et ultérieurement des éléments susceptibles d'attirer l'attention et de sensibiliser les responsables politiques et les décideurs à la propriété intellectuelle et à son rôle dans l'innovation et la créativité. Le groupe était reconnaissant de

l'occasion qui lui avait été donnée de commenter le document et se réjouissait de poursuivre son engagement.

203. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et au nom de son pays, a souhaité donner suite à la déclaration faite par la délégation de la Fédération de Russie. Le groupe attachait traditionnellement beaucoup d'importance au multilinguisme. Au cours des années précédentes, le groupe avait travaillé très dur avec l'OMPI sur ce sujet. Le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir pris en compte ses souhaits et d'en avoir tenu compte dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et dans la Politique linguistique révisée de l'OMPI. Le groupe souhaitait voir des résultats escomptés et des indicateurs d'exécution spécifiques, qui soient mesurables et reflétaient la situation réelle et les progrès réalisés dans le domaine du multilinguisme. Le groupe espérait que les objectifs spécifiques relatifs à la politique linguistique seraient discutés ultérieurement en séance plénière.

204. La délégation de la Chine a fait observer que les stratégies de mise en œuvre pour le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation mentionnaient que l'OMPI poursuivrait le développement des CATI, en en faisant un moyen important pour les innovateurs d'obtenir des services de propriété intellectuelle de haute qualité. La délégation appréciait cette idée. Depuis 2017, la délégation coopérait avec l'OMPI pour construire 102 CATI, fournissant des services d'information de haute qualité sur la propriété intellectuelle, aux innovateurs chinois et aux parties prenantes de la propriété intellectuelle. À l'avenir, la délégation souhaitait continuer à renforcer la coopération avec l'OMPI dans ce domaine afin de créer des versions plus avancées des CATI chinois et de contribuer au réseau mondial des CATI. Concernant les ressources humaines, la délégation avait apprécié l'initiative du programme des jeunes experts et l'avait saluée. Cette initiative visait à rajeunir le personnel de l'OMPI et à accroître la représentation géographique. Comme l'avait souligné le représentant de l'Afrique du Sud, cette initiative permettrait de créer 10 nouveaux postes. En outre, la délégation était également favorable à l'augmentation des bourses et des stages. Cela aiderait l'Organisation à mettre en œuvre son travail tant sur le plan qualitatif que quantitatif, y compris le fonctionnement des services de propriété intellectuelle de l'OMPI. La délégation soutenait l'idée de l'OMPI d'améliorer la culture fondée sur une approche d'équipe. La délégation a suggéré que l'OMPI envisage d'accroître la coopération et les échanges humains dans les systèmes du PCT et de Madrid. En outre, en termes de communication, la délégation soutenait l'idée mentionnée à la page 63 d'optimiser l'utilisation des médias sociaux et de s'étendre aux médias sociaux spécialisés, afin d'élargir la couverture du nouveau public cible de l'OMPI dans le monde entier. En Chine, WeChat et d'autres plateformes de médias sociaux étaient les plus utilisées. Selon les statistiques, chaque jour, environ 1,09 milliard de personnes utilisaient WeChat. De nombreuses agences des Nations Unies, dont le Bureau de l'OMPI en Chine et le bureau de liaison des Nations Unies en Chine, avaient ouvert des comptes publics WeChat et d'autres comptes de médias sociaux couramment utilisés par les Chinois. Ces agences avaient publié des nouvelles et des communications riches et diversifiées sur le système des Nations Unies. Cela avait été très bien accueilli et apprécié par le public chinois, en particulier par la jeune génération.

205. La délégation espagnole a déclaré qu'en ce qui concernait le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, elle saluait le travail accompli par l'OMPI pour développer des écosystèmes de propriété intellectuelle pour l'innovation et la créativité dans les États membres, afin d'aider les créateurs tels que les artistes, les musiciens, les designers, les chercheurs universitaires, les industries émergentes et les PME à mettre leurs idées sur le marché. Il ne faisait aucun doute que les écosystèmes innovants joueraient un rôle essentiel dans la propriété intellectuelle à l'avenir. La délégation a salué l'affectation de ressources à ce nouveau secteur pour 2022-2023, qu'elle a jugées suffisantes et fondamentales pour les travaux futurs du secteur. La délégation a estimé qu'il était important de donner la priorité à la génération et au transfert de technologies, en particulier pour les PME, et de renforcer les

institutions de recherche, en soutenant l'amélioration de la qualité et de l'impact de leurs recherches et de leurs connaissances, par le biais du renforcement des capacités, en particulier des parties prenantes impliquées dans le transfert de technologies et la propriété industrielle. La délégation a en outre indiqué qu'il était important de garantir l'accès à des informations de qualité sur la propriété industrielle, en tenant compte du multilinguisme des États membres, en facilitant l'accès aux statistiques et aux études réalisées par l'OMPI sur son site Web. Cela faciliterait la coopération des États membres et permettrait également l'élaboration d'études statistiques fiables, ce qui améliorerait l'information disponible et la transparence. Ces études statistiques fourniraient aux États membres des évaluations utiles pour mettre en évidence les tendances, en soulignant les points forts et les points à renforcer dans le domaine de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie. La délégation a également souligné la nécessité de continuer à promouvoir l'arbitrage et la médiation tout en renforçant le rôle de l'institution pour améliorer la coopération avec les États membres. La délégation serait heureuse que l'Indice mondial de l'innovation puisse être publié dans les autres langues officielles des Nations Unies, car cela faciliterait sa diffusion et son utilisation en vue de soutenir les politiques publiques nationales. Cela améliorerait considérablement la capacité des bureaux nationaux à avoir un impact politique dans leur pays. La délégation considérait qu'il était prioritaire pour le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion de l'OMPI, premièrement, de suivre le programme de travail de l'OMPI, deuxièmement, d'administrer efficacement les coûts et les ressources humaines, et troisièmement, de renforcer l'égalité entre les genres et la diversité géographique grâce au suivi permanent des politiques et des plans à long terme de l'OMPI. La délégation estimait également qu'il appartenait au secteur de mettre en place des mécanismes pour l'élaboration de rapports qui permettraient aux États membres d'examiner l'incidence de la pandémie de COVID au niveau mondial et son effet sur les travaux futurs de l'OMPI. La délégation a déclaré que l'Organisation devait également continuer à chercher des stratégies pour améliorer l'obtention de résultats, compte tenu des difficultés rencontrées. La délégation a déclaré qu'un effort constant était nécessaire pour améliorer la présentation des rapports sur les résultats, en examinant les rendements et les produits. Il était également nécessaire d'élaborer un plan pour l'inclusion d'une perspective de genre afin d'améliorer la diversité des genres aux niveaux supérieurs de la haute direction. De même, il fallait améliorer les plateformes d'apprentissage. La délégation a souligné la nécessité de donner un élan à la langue espagnole en tant que langue technique et de travail de l'Organisation dans le cadre du multilinguisme. Dans ce contexte, la délégation estimait que l'indicateur de satisfaction indiqué à la page 69, soit 29,5%, pourrait être plus élevé et que toutes les parties prenantes devraient être davantage satisfaites. La délégation estimait que les normes devraient être relevées et se refléter dans cet indicateur de satisfaction. Il était nécessaire de développer de nouvelles alliances, par exemple avec l'UNICC, afin de s'assurer que la gestion et l'administration de l'informatique puissent être fructueuses en garantissant une sauvegarde appropriée des informations informatiques. Enfin, s'agissant du fait que les ressources humaines avaient diminué en nombre, la délégation a estimé qu'il était indispensable de maintenir un niveau de dépenses adéquat pour atteindre les objectifs fixés dans le programme de travail.

206. La délégation de l'Italie s'est associée à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. La délégation a été particulièrement heureuse de constater l'inclusion du nouveau Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, comme d'autres délégations l'avaient déjà souligné. La délégation s'est félicitée des approches pragmatiques décrites et de l'accent mis sur les résultats. Elle a beaucoup apprécié le fait que le thème de la célébration de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle soit conforme à la nouvelle approche stratégique axée sur les PME et la commercialisation des idées. La délégation s'est félicitée de l'approche plus globale et s'est montrée particulièrement intéressée par les initiatives qui seraient développées par la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises. Elle a accueilli favorablement tout outil de projet qui pourrait être développé en ciblant les besoins des micro et petites entreprises, des start-up et des entrepreneurs individuels. La délégation était favorable non seulement aux outils en ligne mais aussi aux

activités en personne, lorsque cela était possible. À cet égard, la délégation a souhaité recevoir davantage d'informations sur ce qui avait été accompli par l'outil de diagnostic de propriété intellectuelle en ligne que l'OMPI avait lancé il y avait plus d'un an et demi. Elle serait heureuse de savoir dans quelle mesure cet outil avait été utilisé, par quelles entreprises et dans quelles zones géographiques. Étant donné que la propriété intellectuelle pour les entreprises suscitait un grand intérêt et que les parties prenantes, tant publiques que privées, s'efforçaient de soutenir les PME dans leurs activités quotidiennes, la délégation recommandait à l'OMPI de créer autant que possible des synergies et des liens avec d'autres organisations internationales, y compris celles qui étaient actives en Europe, qui élaboraient des initiatives et des projets visant à atteindre les mêmes résultats que ceux que l'OMPI avait inclus dans ce projet de budget. Enfin, et c'était là un point important, la délégation a salué les activités du Centre d'arbitrage et de médiation et, à cet égard, a souhaité souligner l'importance d'un engagement futur avec l'ICANN, notamment en ce qui concernait l'aide apportée aux titulaires de droits de propriété intellectuelle pour accéder à la base de données WHOIS.

207. Le vice-président a noté que de nombreuses déclarations avaient été faites par les délégations sur ces deux secteurs, qui étaient essentiels pour le développement et l'avenir de l'Organisation. Il a demandé une courte suspension de séance afin que le Secrétariat puisse répondre aux questions soulevées par les délégations. Après la reprise de la session, le vice-président a donné la parole au Secrétariat pour qu'il réponde aux déclarations présentées par les différentes délégations.

208. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude pour les nombreux commentaires positifs qui avaient été reçus concernant la création du nouveau secteur, en particulier la façon dont le secteur serait essentiel à la mise en œuvre de la vision du Directeur général dans le PSMT pour 2022-2026. Le Secrétariat a déclaré qu'il avait pris note des commentaires des délégations et qu'ils seraient dûment pris en compte dans la mise en œuvre du plan de travail du secteur pour 2021 et dans le prochain exercice biennal. Il a également pris note du commentaire de la délégation du Pakistan sur l'impact de l'Indice mondial de l'innovation dans les discussions politiques et les considérations qui avaient eu lieu dans son propre pays lors de l'élaboration des politiques d'innovation. Le Secrétariat a déclaré que la délégation du Pakistan avait mentionné à juste titre les différents défis auxquels les pays étaient confrontés pour collecter des données pertinentes à utiliser pour la préparation de l'Indice mondial de l'innovation. Un point important des résultats obtenus avec l'Indice mondial de l'innovation était que les pays avaient été en mesure de mobiliser différentes forces, ressources et structures pour recueillir des données sur les questions liées à l'innovation au niveau national. À cet égard, l'exercice de l'Indice mondial de l'innovation au niveau national améliorerait les efforts de collecte de données au niveau national. Cependant, dans le même temps, de nombreux défis avaient surgi dans des projets de grande envergure, tels que l'Indice mondial de l'innovation. Certains de ces défis étaient liés à l'intérêt des États membres, à de nombreuses reprises, de partager des données directement avec l'OMPI sur des questions qui n'étaient pas nécessairement liées à la propriété intellectuelle, mais liées à des données qui étaient principalement conservées, analysées et présentées dans différents rapports produits par l'UIT, l'UNESCO, la Banque mondiale et d'autres organisations. Dans ces cas-là, le Secrétariat facilitait normalement la traduction des données reçues des États membres pour les différentes organisations afin qu'elles puissent les analyser et les inclure dans leurs rapports respectifs. Après la publication de l'Indice mondial de l'innovation, le Secrétariat était resté ouvert à tout dialogue avec les États membres sur les mises à jour nécessaires en cas de données manquantes ou obsolètes. Il s'entreferait avec la délégation du Pakistan pour savoir comment améliorer les données relatives à ce pays. Le Secrétariat a mentionné que des travaux avaient déjà été entrepris bilatéralement entre le Secrétariat et le Pakistan pour améliorer la collecte des données. S'agissant du deuxième point soulevé par la délégation de l'Indonésie sur les indicateurs d'exécution manquants, le Secrétariat a déclaré qu'il savait que cette question avait été soulevée de manière générale, des commentaires similaires ayant été faits dans d'autres secteurs. Comme il l'avait déjà annoncé dans le document Questions et

réponses qui allait être distribué, le Secrétariat expliquerait la raison pour laquelle les indicateurs d'exécution mentionnés n'avaient pas été utilisés lorsqu'il s'agissait d'activités très spécifiques dans les différents secteurs. Le Secrétariat a encouragé les délégations à se référer à ce document pour une réponse plus concrète et spécifique à cette question.

Concernant la question posée par la délégation de l'Afrique du Sud, au nom du groupe des pays africains, sur les niveaux de référence à déterminer, le Secrétariat a expliqué qu'il y avait plusieurs raisons à cela. L'une d'entre elles concernait certaines des informations de base sur l'utilisation et la consultation des différents sites Web de l'OMPI, pour lesquels un changement avait été apporté à la manière d'identifier les visiteurs, qui étaient passés de visiteurs en général à visiteurs uniques. En raison de ce changement, certains niveaux de référence, non seulement liés au Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation, mais aussi à d'autres secteurs, avaient dû être affinés et révisés. Une approche globale du Secrétariat serait communiquée avant la fin de l'année 2021 et les niveaux de base seraient mis à jour en conséquence. La deuxième raison était que certains des indicateurs d'exécution étaient nouveaux et qu'il n'y avait donc pas d'informations sur les niveaux de référence. De plus amples informations seraient fournies lorsque les données seraient disponibles.

Concernant le commentaire du Royaume-Uni au nom du groupe B, sur l'importance des publications phares pour les décideurs politiques et le grand public, le Secrétariat a déclaré qu'il partageait un intérêt particulier pour cette question. Il a expliqué que l'Indice mondial de l'innovation, le Rapport mondial sur la propriété intellectuelle et les rapports de l'OMPI sur les tendances technologiques montraient que les efforts de l'OMPI devaient non seulement être axés sur l'amélioration du processus de sélection des équipes qui préparaient ces publications, mais aussi sur l'amélioration de la manière dont l'Organisation s'adressait à un public plus large afin que le rapport ait plus d'impact. Par exemple, l'Indice mondial de l'innovation était l'une des publications phares dont les stratégies de diffusion étaient les plus avancées. Il comprenait un déjeuner annuel très important, qui se tiendrait en septembre 2021. Le Secrétariat avait également organisé des activités telles que des ateliers nationaux et régionaux au cours desquels il avait pu s'engager auprès de différentes autorités à utiliser l'Indice mondial de l'innovation comme un outil important pour promouvoir une discussion sur l'innovation et les politiques d'innovation au sens large. Ces activités nationales et régionales avaient permis au Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales sur les différentes questions. Il en allait de même pour le Rapport mondial sur la propriété intellectuelle et le Rapport de l'OMPI sur les tendances technologiques, pour lesquels l'Organisation s'était efforcée de toucher un public plus large. Le rapport sur les tendances en matière de technologies d'assistance pour 2021 était un exemple de cas où un certain nombre d'activités de diffusion très concrètes avaient été mises en place pour faire en sorte que les échanges et les conversations autour du rapport aient un impact maximal.

Concernant le commentaire de la délégation de l'Espagne relatif à la pertinence de l'Indice mondial de l'innovation et au fait que cette publication devait être disponible dans les langues officielles des Nations Unies, le Secrétariat a expliqué que les points importants de l'Indice mondial de l'innovation avaient été traduits en 10 langues : anglais, arabe, français, espagnol, russe, chinois, allemand, japonais, coréen et portugais. Outre les points importants, le Secrétariat savait qu'il y avait un intérêt pour que le rapport complet soit traduit dans d'autres langues, et en fonction de la disponibilité des ressources, cela pourrait être possible. Cela s'était produit dans le passé dans diverses langues spécifiques, avec un soutien différent de la part des partenaires privés ou du gouvernement, spécifique à la fois à la traduction et à la langue spécifique. Le Secrétariat serait heureux d'engager une conversation avec la délégation de l'Espagne afin d'explorer les possibilités de traduction du rapport en langue espagnole. Enfin, le Secrétariat a répondu aux commentaires de la délégation de l'Italie concernant l'outil de diagnostic de la propriété intellectuelle de l'OMPI, qui était un outil très important pour évaluer la situation de la propriété intellectuelle et l'utilisation de la propriété intellectuelle par les différentes parties prenantes, en particulier par les petites et moyennes entreprises. Il a expliqué que l'outil de diagnostic était un projet dans sa phase pilote et que l'Organisation souhaitait obtenir des contributions pour l'améliorer. Le Secrétariat a indiqué que plus de 2500 utilisateurs avaient utilisé l'outil dans le monde entier. Sur la base des contributions reçues de ces différents utilisateurs, l'OMPI

travaillait à l'élaboration d'une version révisée de l'outil, qui serait disponible dans le monde entier au cours du second semestre de 2021, avec une nouvelle présentation, un logiciel amélioré et des langues supplémentaires. Certains des éléments techniques de l'outil s'étendraient à l'échelle mondiale avant 2021. La répartition de l'outil était équilibrée dans toutes les régions du monde et, en fait, l'Italie était l'un des grands utilisateurs de l'outil. Le Secrétariat a voulu rassurer la délégation de l'Italie sur le fait que le Secrétariat travaillait à améliorer l'outil et à le rendre plus largement disponible dans le monde entier au profit des petites et moyennes entreprises. Le Secrétariat a indiqué en conclusion qu'il avait couvert de manière très générale les éléments qui, à son avis, méritaient une réponse particulière de sa part et il restait disponible dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires.

209. Le Secrétariat a apprécié les commentaires des délégations et a remercié ses équipes pour leur travail. En réponse à la question de la délégation de la Fédération de Russie sur les 149,6 millions de francs suisses figurant à la page 67 de la version anglaise, sous le résultat escompté 5.2, il a été expliqué que le chiffre était bien plus important que les seules technologies de l'information et couvrait en fait une série de coûts contribuant à la plateforme opérationnelle sur laquelle le Secrétariat s'appuyait. Les 149,6 millions de francs suisses couvraient également les coûts dans d'autres domaines du Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, tels que le Département des finances et de la planification des programmes, la Division des achats et des voyages, la Division de l'infrastructure des locaux, qui s'efforçait de faire en sorte que les locaux soient neutres en carbone, la Division de la sécurité et de l'assurance informatique, la Division de la gestion des savoirs et des services généraux, le Bureau du conseiller juridique, la Division linguistique et le Département des techniques de l'information et de la communication. Le Secrétariat a rappelé qu'il s'agissait bien plus que d'informatique, ceci représentant environ 70 millions de francs suisses. Il a déclaré que l'OMPI investissait de manière considérable dans l'infrastructure informatique. Il s'agissait d'un investissement pris au sérieux, et le Secrétariat prenait également très au sérieux la gouvernance de cet investissement. Le Secrétariat s'était penché sur la question pour s'assurer que la structure de gouvernance donnait les bons niveaux d'assurance pour la gestion de cet investissement considérable, et cet investissement avait été réparti entre le budget opérationnel et les projets du plan-cadre d'équipement. Au fil du temps, les opérations des projets du plan-cadre d'équipement étaient régularisées et retournaient dans le budget ordinaire. Le Secrétariat avait donc examiné le modèle de gouvernance de l'OMPI pour les investissements informatiques afin de s'assurer qu'il disposait d'une supervision efficace et de bonne qualité dans ce domaine. Il se ferait un plaisir d'engager un dialogue bilatéral si de plus amples informations étaient nécessaires. Concernant le multilinguisme et les indicateurs sur le multilinguisme, soulevés par la délégation de l'Espagne, le Secrétariat a expliqué qu'il n'avait pas inclus d'indicateurs dans la Politique linguistique révisée de l'OMPI, que les États membres examineraient au point 9 de l'ordre du jour plus tard au cours de la session. En effet, le Secrétariat ne voulait pas être présomptueux et préjuger de la décision des États membres. Il était conscient que la stratégie représentait un nouveau bond en avant dans la manière dont les différentes parties prenantes envisageaient le multilinguisme dans cette Organisation. Il s'agissait d'une stratégie qui devait être soumise à la contribution, à l'engagement et à l'utilisation des États membres. Le Secrétariat n'avait pas voulu se lancer immédiatement dans une décision sur la manière dont il allait rendre cela opérationnel en termes d'indicateurs spécifiques. Il était très ouvert à l'idée d'examiner comment, si les États membres décidaient d'adopter cette nouvelle approche, ils pourraient effectivement faire appel au Secrétariat et en assurer le suivi. Le Secrétariat a mentionné qu'il y avait une référence aux indicateurs sur les projets pilotes, qui se rapportaient à la première phase envisagée dans le cadre de la politique linguistique révisée de l'OMPI, et le Secrétariat était très ouvert à l'exploration d'indicateurs pour ces projets pilotes. L'idée n'était pas de préjuger de la discussion sur la politique linguistique révisée de l'OMPI. Il s'agit d'aller au-delà des seules publications et d'intégrer le multilinguisme dans l'ensemble des activités de l'OMPI. En réponse à la question de la délégation de l'Indonésie sur les indicateurs d'exécution du secteur, le Secrétariat a rassuré la délégation en

indiquant qu'il y avait des indicateurs dans le cadre des résultats escomptés 1.1 et 2.1, qu'il y avait un investissement de 1,3 million de francs suisses, comme indiqué à la page 62, et que dans le cadre du résultat escompté 2.2, il y avait un investissement de 7,1 millions de francs suisses. Cet investissement était très axé sur les services de conférence et il était tout à fait justifié de prévoir un indicateur pour mesurer les services de conférence fournis aux États membres et aux parties prenantes. Il y avait un indicateur pour cela à la page 65. En outre, en ce qui concernait la référence au résultat escompté 2.4 sur l'engagement à travers le système des Nations Unies, le Secrétariat a expliqué qu'il était prévu de dépenser 165 000 francs suisses au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Il s'agissait du coût logistique de l'engagement de l'OMPI dans des organes tels que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Il n'y avait pas d'indicateur explicite à cet égard. Cela était dû au fait que l'Organisation avait rationalisé la proposition de programme et budget et avait réduit le nombre d'indicateurs. Le Secrétariat s'était efforcé de rendre le document plus transparent et facile à lire et il s'était efforcé de ne pas avoir un indicateur d'exécution pour chaque franc suisse dépensé. En ce qui concernait les commentaires de la délégation de l'Espagne sur le partenariat de l'OMPI avec le Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC), le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'un partenariat très important et qu'il fonctionnait dans les deux sens, car l'OMPI s'appuyait sur l'UNICC pour une série de services et l'OMPI lui fournissait de l'espace pour certains de ses serveurs. Le Secrétariat a répété qu'il s'agissait d'une relation essentielle pour l'OMPI et qu'il avait rencontré le directeur de l'UNICC quelques mois auparavant pour discuter de cette relation et de la manière dont il serait possible de travailler encore mieux ensemble. Il a mentionné que l'OMPI avait également utilisé certains services du bureau de l'UNICC à Valence, en Espagne. Le Secrétariat avait pris plaisir à suivre la récente visite couronnée de succès du Secrétaire général des Nations Unies à Valence, qui était un élément important du système UNICC et qui était utilisée à l'OMPI dans le cadre du portefeuille de services que l'Organisation se procurait. Le Secrétariat a répondu aux questions relatives aux ressources humaines et a déclaré que des collègues du Département de la gestion des ressources humaines apporteraient des précisions si nécessaire. S'agissant de la question de la délégation du Royaume-Uni, au nom du groupe B, sur les contrats à court terme, le Secrétariat a expliqué que l'augmentation des contrats à court terme n'était pas liée à des postes de personnel mais à des stages et à des bourses et que, dans l'ensemble, il y avait une très légère réduction du nombre de postes temporaires. Les stages et les bourses étaient des programmes dans lesquels l'OMPI investissait, comme l'avait déjà mentionné le Directeur général. Ils étaient conçus pour cibler les jeunes, pour apporter de nouveaux talents à l'organisation, et ces nouveaux talents pouvaient à la fois enrichir le travail de l'OMPI et, dans de nombreux cas, être des talents qui retourneraient dans les offices de propriété intellectuelle de leurs pays ou dans d'autres parties du gouvernement. L'objectif était de former de futurs experts en propriété intellectuelle. Cela contribuait à présenter l'image de marque de l'OMPI comme un excellent employeur. Une question avait été posée sur l'augmentation du programme de bourses liée au lancement du nouveau Programme des jeunes experts. Le Secrétariat a rappelé que le Directeur général en avait parlé au début du PBC cette semaine-là. Le Secrétariat a remercié les délégués qui avaient salué l'introduction de ce programme. Il était encore en train de mettre au point les modalités pratiques, et les États membres devraient donc lui accorder un peu de temps pour les conseiller sur les modalités exactes de cette initiative. Il s'agissait d'un travail en cours, mais le Secrétariat communiquerait à ce sujet dès que possible. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a posé une question sur les objectifs en matière de diversité. Le Secrétariat n'avait pas d'objectifs spécifiques, mais il avait rassuré les États membres sur le fait que la diversité était au cœur de l'introduction de ce programme. À ce stade, le programme était destiné aux pays en développement. La délégation de la Chine a émis un commentaire sur la mobilité interne entre les secteurs, et le Secrétariat ne pensait pas qu'il y avait une question à ce sujet, mais il souhaitait prendre acte de ce commentaire. Le Secrétariat a déclaré qu'il s'agissait d'une question à laquelle l'Organisation était très attachée, et qu'elle envisageait notamment de rafraîchir la stratégie de l'OMPI en matière de ressources humaines. Les paragraphes 128 à 133 du Plan stratégique à moyen terme exposaient un peu plus la réflexion du Secrétariat sur la

direction qu'il souhaitait prendre et sur l'évolution vers une plus grande mobilité interne entre les différents secteurs. Le Secrétariat a rappelé que la délégation du Royaume-Uni, au nom du groupe B, avait encouragé le Secrétariat à trouver des moyens d'attirer l'attention et de sensibiliser les responsables politiques et les décideurs, notamment lors des assemblées de l'OMPI en 2022, et l'a remercié de ses encouragements. Le Secrétariat s'y employait et considérait les réunions des organes directeurs de l'OMPI comme une occasion de mettre en œuvre les processus formels, qui étaient importants, mais aussi comme une chance de présenter l'innovation et la créativité et le rôle de la propriété intellectuelle dans ce domaine. Il y avait deux autres questions techniques sur lesquelles le Secrétariat avait promis de revenir pour les États membres plus tôt dans la session. Tout d'abord, les services contractuels dans le domaine de l'informatique, que le Secrétariat avait inclus dans un tableau dans le document des Questions et réponses, car il s'agissait d'une liste assez longue de dépenses. Le Secrétariat restait disponible pour répondre à d'autres questions. La délégation des États-Unis d'Amérique a également posé une question sur la responsabilité de l'assurance maladie après la cessation de service, qui a été transmise au Secrétariat pour qu'il fournisse plus de détails sur le passage à une charge de 8% dans le projet de programme et de budget.

210. Le Secrétariat a répondu aux questions de la délégation des États-Unis d'Amérique et de la délégation des Émirats arabes unis sur la responsabilité de l'assurance maladie après la cessation de service. Concernant la question relative aux dépenses avant ajustements IPSAS, figurant dans le tableau 1 du document de Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, à la page 4, les délégations avaient demandé pourquoi le chiffre était si élevé et si l'OMPI avait changé d'actuaire récemment. Le Secrétariat a expliqué que 41,8 millions des 58,3 millions de francs suisses étaient liés à l'ajustement qui avait été effectué pour refléter la croissance du passif de l'assurance maladie après la cessation de service. Le deuxième élément le plus important de ces 58,3 millions de francs suisses concernait l'amortissement des bâtiments, qui s'élevait à un peu plus de 70 millions de francs suisses. Concernant le chiffre de l'assurance maladie après la cessation de service, l'OMPI avait effectivement changé d'actuaire en 2019 et cet ajustement était fondé sur les prévisions calculées par le nouvel actuaire du Secrétariat, Aon Hewitt. Aon Hewitt avait une approche différente de celle de l'ancien actuaire de l'organisation en ce qui concernait certaines des hypothèses qui sous-tendaient les calculs des prestations à long terme dues au personnel. Plus particulièrement pour l'assurance maladie après la cessation de service, Aon Hewitt a cherché à refléter les coûts médicaux futurs plutôt que les coûts des paiements futurs des primes d'assurance dans les calculs. En moyenne par âge du personnel, les coûts médicaux ont dépassé les paiements d'assurance versés à cet égard. L'approche d'Aon Hewitt s'efforçait de refléter cet excédent par rapport au coût de l'assurance. Le Secrétariat savait que plusieurs autres agences avaient également engagé Aon Hewitt comme actuaire et appliquaient donc la même approche. Le Secrétariat a ensuite répondu à la question soulevée par la délégation des États-Unis d'Amérique, à savoir si la provision de 8% pour l'assurance maladie après la cessation de service était suffisante pour financer le passif. Il a expliqué que le pourcentage de 8% reflétait la pratique courante, qui a débuté au cours de l'exercice biennal 2004-2005, consistant à imputer au budget un certain pourcentage afin de constituer une provision, qui était d'abord disponible pour couvrir certains éléments des coûts de personnel, liés aux prestations à long terme dues au personnel. Le Secrétariat a également inclus un pourcentage de 8% dans le budget 2020-2021 pour couvrir la part de l'organisation dans les paiements de l'assurance maladie des retraités, le coût du rapatriement et les congés annuels cumulés, qui étaient dus au cours de l'année pour le personnel quittant l'Organisation. Tout montant restant sur les 8% à la fin de l'année avait été ajouté aux fonds de trésorerie stratégiques et a été investi afin de fournir un financement pour les prestations à long terme dues au personnel. Ce solde restant pour le financement variait d'une année à l'autre en fonction du pourcentage initialement appliqué et du niveau des paiements effectués au cours de l'année. À titre d'exemple, en 2019, lorsque le pourcentage était de 6%, le montant restant disponible pour l'investissement était de 6,6 millions de francs suisses, tandis que pour 2020, avec un pourcentage de 8%, le chiffre équivalent était de 10,1 millions de francs suisses. Compte tenu des taux d'augmentation du

passif qui avaient eu lieu au cours des années précédentes, et des augmentations prévues, le solde restant du pourcentage appliqué avait été et continuerait d'être insuffisant pour financer la croissance du passif. Dans cette optique, et en réponse à une recommandation formulée par le vérificateur externe des comptes dans son rapport de 2020, l'OMPI avait l'intention de proposer aux États membres un plan de financement des prestations à long terme dues au personnel. Ce plan serait présenté en 2022 sur la base d'une étude de gestion de l'actif et du passif qui serait commandée et qui actualiserait l'évaluation de la correspondance entre l'actif et le passif en ce qui concernait l'assurance maladie après la cessation de service. L'étude faciliterait l'établissement d'un niveau cible pour les fonds affectés, qui serait ensuite discuté avec les États membres au sein du Comité du programme et du budget. À la fin de 2020, le pourcentage du passif total des prestations à long terme dues au personnel qui était financé était de 43,4%. En 2019, le pourcentage équivalent avait été de 54,5% à la suite des investissements d'un montant forfaitaire de 38,3 millions de francs suisses, qui avait été approuvé par les États membres en tant qu'injection supplémentaire de fonds dans la trésorerie stratégique. La baisse de ce pourcentage couvert sur un an reflétait l'augmentation du passif au cours de l'année 2020. Dans l'intervalle, avant la proposition qui devait être présentée au Comité du programme et du budget en 2022, après avoir participé activement au groupe de travail pendant plusieurs années et aux discussions relatives à l'assurance maladie après la cessation de service au sein du Réseau Finances et Budget de l'ONU, le Secrétariat a continué de suivre les développements dans l'ensemble du système des Nations Unies à ce sujet. C'était notamment le cas de l'analyse des mesures proposées par le groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service comme moyen possible de contenir la croissance des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

211. Le vice-président a expliqué que la manière la plus efficace d'analyser le document WO/PBC/32/4 tout en respectant le temps imparti serait de commencer par la partie III, les annexes, puisque celles-ci étaient étroitement liées à d'autres parties du document, notamment la partie I : Résultats financiers – Aperçu et partie II : Résultats financiers – Par secteur. Le vice-président a ensuite ouvert la voie aux déclarations générales sur les annexes I à IX figurant dans la partie III du document WO/PBC/32/4. En l'absence de déclarations de la part des délégations, le vice-président a donné la parole au Secrétariat pour qu'il formule des commentaires sur les annexes.

212. Le Secrétariat a expliqué qu'il n'avait pas grand-chose à dire, si ce n'était qu'il avait pris note, lors des discussions précédentes, de la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur l'annexe IV. Le Secrétariat a indiqué qu'il travaillait sur la réponse et qu'il l'intégrerait dans la version suivante du document Questions et réponses.

213. Le vice-président a ensuite donné la parole aux délégations pour d'autres commentaires, mais il n'y en avait pas eu. Par conséquent, il suggérait de clore la partie III : annexes et de passer à la partie IV : appendices à partir de la page 103 de la version anglaise du document. Il a ensuite ouvert le débat pour les commentaires sur les appendices. Étant donné qu'il n'y avait pas de commentaires sur les annexes ni sur les appendices, le vice-président a clos les délibérations sur ces sections. Le vice-président a ensuite proposé l'examen du point 8 de l'ordre du jour. Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Le vice-président a expliqué que, comme il y aurait des questions sur ce point de l'ordre du jour, les délégations pourraient soulever une motion. Le vice-président a ensuite donné la parole pour l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

214. La délégation des États-Unis d'Amérique a soulevé une motion et a indiqué qu'elle préférerait que le calendrier fourni aux États membres soit respecté, car en raison du décalage horaire, certaines délégations ne seraient pas prêtes à discuter de ce point de l'ordre du jour.

215. Le vice-président a remercié la délégation des États-Unis d'Amérique et comprenait sa motion. Le vice-président a indiqué en conclusion que toutes les délégations étaient d'accord

avec le point 7 de l'ordre du jour : Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, le point pouvait être clos. Le président a ajourné la réunion momentanément, car il travaillait avec le Secrétariat sur la formulation du paragraphe de décision du point 7 de l'ordre du jour. Ainsi, les trois points de l'ordre du jour abordés au cours de cette matinée seraient terminés, complétant ainsi l'ordre du jour officiel, et des déclarations de clôture pourraient être formulées.

216. Le lendemain, le vice-président a rouvert le point 7 et a déclaré que le Secrétariat et lui-même avaient travaillé à la formulation d'une proposition de paragraphe de décision qui serait communiquée aux délégations.

217. Le Secrétariat a informé les délégations qu'il avait travaillé sur les réponses aux différentes questions soulevées cette semaine, et qu'une version actualisée du document Questions et réponses serait publiée prochainement. Le Secrétariat a demandé aux délégations d'examiner le document afin de s'assurer que leurs questions avaient reçu une réponse. Des clarifications supplémentaires seraient fournies si nécessaire. Le Secrétariat a noté que la majorité des questions étaient liées au point 7 de l'ordre du jour : Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 et quelques autres questions au Rapport sur la performance de l'OMPI en 2020.

218. Le vice-président a informé les délégations que le Secrétariat avait publié une mise à jour du document "Questions et réponses". Il a indiqué que certaines des questions concernaient le point 7 de l'ordre du jour : Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Le vice-président a expliqué que les questions supplémentaires que les délégations pourraient avoir seraient notées à la suite de la lecture du projet de proposition de programme de travail et de budget pour 2022-2023 lors de la trente-troisième session du Comité du programme et de budget en septembre 2021. La parole a été donnée aux déclarations et commentaires concernant le document mis à jour Questions et réponses.

219. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le vice-président et le Secrétariat pour le document Questions et réponses. Le groupe a noté qu'il s'agissait d'un document utile, notamment lorsque l'on travaillait dans un format de réunion hybride, car toutes les délégations pouvaient consulter les réponses par écrit. Le groupe a déclaré qu'il examinerait les réponses à ses questions, qui avaient été envoyées au Secrétariat. Il a conclu en indiquant que le document Questions et Réponses était un bon moyen de répondre aux questions. Le groupe examinerait les réponses et les communiquerait au Secrétariat avant la session suivante ou la prochaine session, si nécessaire.

220. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le Secrétariat et a demandé des éclaircissements sur le document Questions et réponses publié. Le groupe a demandé si une nouvelle version avait été préparée ce jour-là et envoyée à tous, ou si le document était celui qui avait été publié la veille. Le groupe avait déjà examiné le document publié la veille et a remercié le Secrétariat d'avoir répondu à sa question.

221. Le Secrétariat a expliqué que le document Questions et réponses publié était la version mise à jour. Pour en faciliter la consultation, le document serait également envoyé aux coordinateurs régionaux. Le Secrétariat a également souligné qu'il était important de comprendre qu'il s'agissait d'un document unique qui était continuellement mis à jour avec de nouvelles questions et réponses. Même si le document semblait identique à la version précédente, ce qui se trouvait sur le site Web était la version mise à jour avec beaucoup plus de réponses aux questions.

222. La délégation de l'Italie a remercié le Secrétariat pour les réponses aux multiples questions et a déclaré que le document était extrêmement utile. La délégation a demandé des

informations supplémentaires concernant WIPO Proof et l'arrêt de cet outil en 2022. Elle avait fait la promotion de WIPO Proof au niveau national, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises et des innovateurs, et des informations avaient été incluses sur des sites Web et dans des bulletins d'information au niveau national. Elle a donc demandé au Secrétariat de préciser comment il entendait communiquer l'abandon de WIPO Proof, car cela permettrait à la délégation de procéder simultanément. La délégation devrait cesser de faire la promotion de WIPO Proof et l'information n'étant pas disponible sur le site Internet de l'OMPI, elle avait compris que WIPO Proof fonctionnait toujours. Elle a expliqué que les stratégies devaient être harmonisées pour la cohérence de l'information destinée aux utilisateurs et aussi pour éviter les malentendus. Après tout, la délégation ne souhaitait pas promouvoir un outil qui n'était plus utilisé.

223. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a félicité le Secrétariat pour le document Questions et réponses. Le groupe a apprécié que sa question sur les ressources non affectées ait reçu une réponse et se retrouve dans le document. Puisque l'information concernant la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) avait déjà été communiquée par l'ONU, le groupe estimait que les dispositions nécessaires devraient être prises pour que l'OMPI y adhère, comme indiqué dans sa déclaration. Il a expliqué que les incidences financières de cette mesure devraient être prises en compte dans le cadre du budget non affecté dans le document de la trente-troisième session du Comité du programme et budget en septembre 2021.

224. Le Secrétariat a remercié la délégation de l'Afrique du Sud pour ses remarques et a rassuré le groupe des pays africains que la disposition relative à l'éventuelle participation au GNUDD avait déjà été incluse dans le budget du Secteur du développement régional et national à hauteur de 400 000 CHF.

225. Le vice-président a pris note de l'absence d'autres demandes de parole et a reconnu que les délégations avaient été très consciencieuses tout au long du PBC sur la première lecture du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. Il a déclaré qu'il espérait que le document Questions et réponses mis à jour par le Secrétariat avait clarifié certaines questions. Le vice-président a expliqué qu'il comprenait que les questions soulevées par la délégation de l'Italie recevraient une réponse à un autre moment, et qu'elles n'influenceraient pas le document et les discussions. Le vice-président a ensuite donné lecture de la décision proposée :

226. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/32/4) :

- i) a accueilli avec satisfaction la rationalisation du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, qui favorise la lisibilité, la transparence et la reddition de comptes;
- ii) a souligné qu'il importait que l'OMPI donne la priorité à sa réponse à la pandémie de COVID-19 au cours de l'exercice biennal 2022-2023, y compris en ce qui concerne les initiatives décrites dans le programme de travail et budget et comme précisé par le Directeur général dans sa déclaration liminaire, en veillant à ce que des ressources adéquates soient déployées pour aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19 et à jeter les bases des efforts de redressement économique après la pandémie;
- iii) a souligné qu'il importait de promouvoir la diversité et l'inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité

femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives de l'OMPI qu'au sein du Secrétariat;

- iv) a accepté les modifications suivantes proposées par les États membres :
- inclusion des ODD par pilier stratégique dans la grille d'évaluation des résultats (page 8);
 - modification du renvoi au document de référence pour la définition des dépenses de développement (A/55/4) dans la note de bas de page (page 8);
 - mise à jour du tableau 6 et du tableau relatif aux ressources par objet de dépense pour les marques et les dessins et modèles (page 29) compte tenu de la correction apportée aux lignes de dépense intitulées "Édition" et "Services contractuels" en rapport avec la promotion du système de La Haye;
 - ajout d'un indicateur d'exécution transversal intitulé "Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes" pour le résultat escompté 4.1 dans le Secteur des brevets et de la technologie et dans le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création;
 - ajout de deux indicateurs d'exécution transversaux intitulés i) "Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération" et ii) "Nombre de collaborations en recherche-développement établies dans le cadre de WIPO Re:Search qui franchissent le stade des essais cliniques" pour le résultat escompté 3.3 dans le Secteur du développement régional et national;
- v) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 sur la base du point iv).

227. La délégation de l'Indonésie a remercié le vice-président et le Secrétariat pour le soutien informatique apporté pendant la session. La délégation a indiqué qu'elle était d'accord avec la décision sur le point 7 de l'ordre du jour avec une petite correction : la référence au paragraphe 5 devrait être iv) au lieu de iii).

228. Le vice-président a confirmé à la délégation de l'Indonésie que l'erreur avait déjà été corrigée et a remercié le Secrétariat pour son intervention rapide. Le vice-président a suggéré que le point de l'ordre du jour soit réexaminé sur la base de cette proposition. La décision a été envoyée aux délégations pour examen et considération.

229. Le vice-président a ensuite rouvert le point 7 de l'ordre du jour et a fait observer que les délégations avaient eu le temps de se concerter sur les différentes propositions fournies par le Secrétariat lors de la session du matin et sur la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Le vice-président a ensuite donné la parole aux coordonnateurs régionaux qui avaient présenté les propositions suivies par les délégations.

230. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré qu'au paragraphe iv) du projet de proposition, le groupe souhaitait inclure des indicateurs distincts relatifs aux langues et à la traduction. Le groupe a indiqué qu'il avait envoyé la proposition au Secrétariat et il a demandé l'affichage de la

proposition à l'écran. La délégation de la Fédération de Russie a déclaré que la proposition projetée à l'écran était la formulation de la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale par le Secrétariat et a demandé si la proposition de ce groupe soumise au Secrétariat et aux coordinateurs des groupes régionaux pouvait être montrée. La délégation a expliqué que la proposition suggérait d'inclure des indicateurs d'exécution supplémentaires pour deux secteurs. La première proposition allait dans le sens de la proposition faite lors de la précédente session du PBC en 2019 pour le budget 2020-2021, complétée par une proposition concernant la mise en œuvre de la politique linguistique révisée, au moyen de la mise en œuvre d'un projet pilote en phase I. L'objectif serait d'examiner l'efficacité de la mise en œuvre de la politique. La délégation estimait que ces indicateurs devraient être inclus dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 qui devait être adopté par les assemblées de l'OMPI. La deuxième proposition concernait les indicateurs d'exécution du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. Les domaines prioritaires mis en avant présentaient un grand intérêt pour de nombreuses délégations, la délégation était favorable à ce que ce travail fasse l'objet d'une réflexion spécifique, comme des études thématiques ou des recommandations-cadres à l'usage des petites et moyennes entreprises, des organismes de recherche et des autres utilisateurs de la propriété intellectuelle. La délégation a proposé que les objectifs spécifiques soient discutés lors de la session suivante du PBC, après les travaux menés pendant la période intersessions.

231. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré que chaque organisation avait un jargon spécifique et que les documents n'étaient pas toujours lus par les spécialistes de l'OMPI. Le groupe a suggéré d'utiliser moins d'abréviations et d'acronymes dans la décision. Concernant les suggestions spécifiques présentées, le groupe ne pouvait pas réagir à ce stade. D'une manière générale, la rationalisation des documents, y compris la réduction du nombre d'indicateurs d'exécution, avait été accueillie favorablement par les délégations. La proposition de décision comprenait un certain nombre d'indicateurs d'exécution supplémentaires. Le groupe a donc demandé au Secrétariat si la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale d'ajouter de nouveaux indicateurs d'exécution serait conforme à la tentative de rationalisation du document "Programme et budget" des exercices biennaux précédents. Le groupe a également suggéré l'ajout d'une puce au sous-alinéa iv) et a demandé au vice-président si elle devait être lue à ce moment-là ou si cela devait attendre la fin de la discussion sur la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale.

232. Le vice-président a déclaré que, du point de vue de la procédure, le PBC examinerait d'abord la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, puis discuterait des autres propositions.

233. La délégation de la Chine a appuyé la suggestion du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale concernant des indicateurs d'exécution supplémentaires sur le multilinguisme. En ce qui concernait les autres suggestions, la délégation y reviendrait plus tard.

234. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le vice-président d'avoir essayé de tenir compte des différents points de vue des délégations sur la décision proposée. Le groupe n'était pas en position de formuler des commentaires à ce stade. Toutefois, à la ligne 5 de l'alinéa ii), le groupe a suggéré d'ajouter "...et à ses conséquences" après "...à faire face à la pandémie COVID-19...".

235. Le vice-président a remercié la délégation de l'Indonésie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, pour sa contribution. Il a déclaré que le Secrétariat et lui-même incluraient la proposition de la délégation du Bangladesh "...et à ses conséquences" à l'alinéa ii) du paragraphe de décision proposé pour le point 7 de l'ordre du jour. Le vice-président a indiqué que cette proposition était tout à fait cohérente avec ce qui avait été dit

précédemment et qu'elle pouvait donc être acceptée. Il a ouvert la voie à d'éventuelles objections à la proposition de la délégation du Bangladesh.

236. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a suggéré qu'au paragraphe iii) de la décision proposée, le mot "programmes" soit ajouté après les mots "...au moyen des initiatives de l'OMPI" et que les mots "...au sein du Secrétariat" soient remplacés par "au sein de l'Organisation elle-même".

237. Le vice-président a remercié la délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, pour sa contribution. Revenant à la proposition de la délégation du Bangladesh, faite au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, le vice-président a demandé s'il y avait des objections à la proposition d'ajouter au paragraphe ii) les mots "... et à ses conséquences". En l'absence d'objection à cette proposition, le vice-président a demandé s'il y avait des objections à la proposition de la délégation de la Géorgie, au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, d'inclure au paragraphe iii) le mot "programmes" après les mots "...au moyen des initiatives de l'OMPI", et de remplacer "...au sein du Secrétariat" par "au sein de l'Organisation elle-même". Le vice-président a ouvert la voie à des propositions ou contre-propositions ou à des avis sur les amendements suggérés par la délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, et expliqués par la délégation de la Fédération de Russie.

238. La délégation de l'Indonésie a remercié le Secrétariat pour les informations actualisées figurant dans le document Questions et réponses. Elle a indiqué que l'une de ses principales préoccupations s'agissant du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 concernait le nombre d'indicateurs d'exécution manquants. Sur la base du document Questions et réponses fourni par le Secrétariat, et après les discussions des jours précédents, la délégation avait pris note du fait que l'accent était mis sur les réalisations clés visées par l'Organisation et sur la réduction du nombre d'indicateurs d'exécution afin de mieux cibler et d'avoir un contrôle plus direct de ses principales priorités. La délégation a également indiqué que le Secrétariat avait mentionné que les indicateurs d'exécution représentaient 98% du budget et que, par conséquent, 2% n'étaient pas représentés par les indicateurs d'exécution, ce que la délégation a accepté. La délégation a remercié le Secrétariat pour cette explication et a demandé un complément d'information sur les nouveaux indicateurs d'exécution proposés. Elle a également indiqué qu'elle pensait que des indicateurs d'exécution supplémentaires ne devraient pas être ajoutés en dehors des indicateurs d'exécution, des objectifs et des niveaux de référence intersectoriels, comme cela avait été le cas pour le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création et le Secteur des brevets et de la technologie. La délégation a également réaffirmé que le Secteur des marques et des dessins et modèles ne contribuait pas au résultat escompté 4.1, bien que ce secteur ait clairement des dépenses de développement. La délégation ne demanderait pas l'inclusion du résultat escompté 4.1, mais s'il y avait la possibilité d'un exercice qui comprendrait des indicateurs d'exécution supplémentaires, la délégation reviendrait sur le résultat escompté 4.1.

239. La délégation de la Suisse a fait référence à la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale concernant la politique linguistique révisée de l'OMPI, et a indiqué qu'elle n'en avait pris connaissance que récemment. La délégation a déclaré que la proposition nécessitait plus de temps étant donné qu'elle pouvait avoir des implications financières et a demandé des clarifications à cet égard.

240. La délégation des États-Unis d'Amérique a expliqué que ses commentaires n'étaient pas liés à la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et qu'elle pouvait donc ajouter ou formuler des commentaires à ce moment-là ou ultérieurement.

241. Le vice-président a demandé à la délégation des États-Unis d'Amérique de faire part de ses commentaires à un stade ultérieur.

242. La délégation de l'Algérie a appuyé la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Elle a reconnu les efforts du Secrétariat pour réduire le nombre d'indicateurs d'exécution, mais a estimé que cette réduction ne devait pas se faire au détriment du contenu. La délégation a estimé que l'indicateur d'exécution figurant dans le budget 2020-2021 était le même que celui proposé maintenant, et compte tenu de l'importance que de nombreux pays attachaient à cet indicateur d'exécution et au multilinguisme à l'OMPI, la délégation a indiqué qu'elle en soutiendrait l'inclusion. Elle accepterait la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, qui était raisonnable compte tenu de l'intérêt exprimé par d'autres délégations, notamment par les pays arabes et les délégations de la Fédération de Russie et de la Chine, lors de la trente et unième session du PBC.

243. La délégation de la République de Corée a remercié les autres délégués d'avoir fourni les nouvelles informations supplémentaires sur les indicateurs d'exécution. La délégation a suggéré qu'étant donné que ces informations étaient nouvelles, un délai supplémentaire soit accordé pour un examen approfondi. Elle a recommandé de poursuivre les discussions pendant la période intersession afin de parvenir à une conclusion lors de la trente-troisième session du PBC.

244. Le vice-président a remercié la délégation de la République de Corée pour sa déclaration. Plusieurs délégations ayant demandé au Secrétariat de donner son avis sur la rationalisation des indicateurs d'exécution, le vice-président a demandé au Secrétariat de prendre la parole.

245. Le Secrétariat a remercié le vice-président et a indiqué que des informations complémentaires seraient fournies au comité. Concernant l'indicateur d'exécution relatif au multilinguisme, le Secrétariat a déclaré que l'OMPI s'était engagée en faveur du multilinguisme et qu'elle remerciait les États membres d'avoir approuvé, la veille, la politique linguistique révisée de l'OMPI. L'OMPI serait heureuse de disposer d'indicateurs d'exécution qui permettent de suivre et de rendre l'Organisation responsable de la réalisation de la première phase de la stratégie. Le Secrétariat a indiqué que le pourcentage de publications phares dont les résumés avaient été traduits dans toutes les langues officielles des Nations Unies était de 100%. Il a confirmé que c'était déjà le cas et que, étant donné que c'était l'objectif de l'exercice biennal précédent, l'Organisation était déjà à 100%. Le Secrétariat avait l'intention de maintenir ce niveau de 100%, et pour le pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des sujets publiés et traduits dans toutes les langues officielles des Nations Unies également, l'objectif était de 100%. De même, le Secrétariat était déjà à 100% actuellement et il resterait engagé à 100% pour 2022-2023. Habituellement, l'Organisation n'avait pas besoin d'avoir des objectifs lorsqu'elle restait à 100%. Le Secrétariat a expliqué que normalement il y aurait des indicateurs d'exécution s'il y avait un objectif à atteindre, et a assuré les États membres que ce qui était demandé avait été réalisé et que cela serait consigné dans le procès-verbal de la réunion. Concernant la mise en œuvre des projets pilotes dans le cadre de la politique linguistique révisée, le Secrétariat attendait avec impatience de proposer des indicateurs plus concrets qui reflétaient le contenu de la politique linguistique et la position des États membres. Le Secrétariat a également expliqué qu'il n'avait aucun problème conceptuel à inclure un ou deux indicateurs sur sa réalisation de la politique linguistique révisée de l'OMPI. C'était aux États membres d'y réfléchir, et le Secrétariat soumettrait volontiers des suggestions.

246. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a souhaité faire une proposition concernant l'alinéa iv). La délégation a expliqué qu'elle avait soumis sa proposition par écrit à tous les coordonnateurs régionaux, au Secrétariat et au vice-président, et a demandé la projection la proposition à l'écran. La proposition concernait le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux, et se rapportait à la réponse à la COVID-19 du Secrétariat, qui avait reçu le soutien de plusieurs États membres. Le groupe a proposé d'inclure la formulation

suivante : “mise à jour de l’encart sur la réponse de l’OMPI à COVID-19 et les stratégies de mise en œuvre du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et, en collaboration avec d’autres secteurs, inclusion d’une ou plusieurs initiatives supplémentaires visant à exploiter le savoir-faire de l’organisation en matière de plateformes informatiques et de mise en relation et son réseau de partenariats pour la réponse de l’OMPI à la COVID-19, et renforcement en conséquence des ressources allouées aux résultats escomptés 2.2, 2.4 et 3.3.” Le groupe espérait que les délégations répondraient positivement à la proposition et qu’elles seraient disponibles pour répondre à toute question sur la proposition du groupe.

247. La délégation de l’Indonésie a remercié le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale pour sa proposition et a indiqué qu’elle ferait des commentaires sur la première partie de la proposition ultérieurement. Concernant la deuxième partie de la proposition, la délégation a compris que l’inclusion de nouveaux indicateurs d’exécution était due au fait que le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d’innovation était un nouveau secteur. La délégation a établi un parallèle avec le programme “L’OMPI pour les créateurs” relevant du Secteur du droit d’auteur et des industries de la création, au sujet duquel le Secrétariat avait répondu dans les Questions et réponses que “L’OMPI pour les créateurs” était un tout nouveau programme et que les indicateurs d’exécution correspondants seraient élaborés au cours de l’exercice biennal pour être inclus dans le programme de travail et budget ultérieur. Il y avait là matière à réflexion pour les États membres qui demanderaient de nouveaux indicateurs d’exécution pour les nouveaux programmes.

248. La délégation des États-Unis d’Amérique a remercié le vice-président et a répété la question déjà soulevée dans sa déclaration liminaire concernant le résultat escompté 3.1 dans le nouveau Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, et la façon dont le niveau de détail des programmes et budgets précédents ne se retrouvait pas dans la nouvelle proposition. La délégation a apprécié les Questions et réponses actualisées fournies par le Secrétariat pour répondre aux préoccupations soulevées. Le nouveau tableau en haut de la page 7 du document fournissait la ventilation des systèmes d’enregistrement et le montant qui serait budgétisé pour les coûts de promotion ou les activités promotionnelles pour chaque système d’enregistrement. La délégation a demandé que le même niveau de détail soit fourni dans le Projet de proposition de programme de travail et de budget pour 2022-2023, qui serait discuté lors de la session du PBC de septembre 2021. La délégation a déclaré qu’elle était flexible quant à l’endroit où ce détail serait inclus, c’est-à-dire s’il serait présenté dans le tableau 5 à la page 10 du document ou dans l’annexe. Il était important que les États membres soient conscients des montants budgétisés pour les activités promotionnelles des différents systèmes d’enregistrement. La délégation a déclaré qu’elle voyait beaucoup de promesses dans le système de La Haye et qu’elle voulait donc s’assurer que des ressources étaient affectées pour sa promotion. La délégation a déclaré qu’elle n’avait pas de recommandations textuelles spécifiques pour le projet de décision, peut-être une mise à jour du tableau 5 pour refléter la répartition des coûts de promotion par système d’enregistrement international, et qu’elle laisserait au Secrétariat le soin de proposer un texte.

249. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, a remercié le vice-président et s’est excusée de prendre la parole une deuxième fois. Le groupe a déclaré que le comité avait été très productif et que le groupe soutenait la proposition du groupe B sur le projet de décision qui venait d’être présenté.

250. Le vice-président a remercié la délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale, pour sa déclaration et a pris note du soutien apporté à la proposition du groupe B. En l’absence d’autres demandes de prise de parole, le vice-président a proposé que les délégations examinent les propositions du groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale et du groupe B.

251. Le vice-président a déclaré que le Secrétariat avait travaillé sur la proposition formulée par la délégation des États-Unis d'Amérique. Le vice-président a expliqué ensuite que les différentes propositions avaient été compilées et qu'elles seraient communiquées à toutes les délégations. Le vice-président a expliqué que les deuxième et troisième alinéas comprenaient les propositions des délégations du Bangladesh et de la Géorgie, au nom de leurs groupes respectifs, qui avaient toutes été acceptées. Le texte actualisé reflétait également les propositions de la délégation du Bélarus, au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, la proposition de la délégation du Royaume-Uni, au nom du groupe B, et la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique.

252. La délégation des États-Unis d'Amérique a remercié le vice-président et le Secrétariat pour la modification demandée du libellé de la décision, et a confirmé qu'elle était d'accord avec cette modification. Concernant l'emplacement de la décision, qu'il s'agisse du document principal ou de l'annexe, la délégation laissait au Secrétariat le soin de prendre une décision. La délégation a conclu en déclarant que ses besoins avaient été satisfaits.

253. La délégation de l'Indonésie a remercié le vice-président et a exprimé son soutien à la proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique. Cette proposition allait de pair avec la demande de la délégation concernant la ventilation des tableaux relatifs aux dépenses de développement. La délégation a donc demandé que la ventilation des dépenses de développement soit incluse dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La délégation a également noté que le Secrétariat avait déclaré que le document Questions et réponses faisait déjà partie de ce document.

254. Le Secrétariat a demandé à la délégation de l'Indonésie de clarifier sa demande et de préciser si elle souhaitait que les deux tableaux qu'elle avait demandés soient inclus dans le Projet de proposition de programme de travail et de budget pour 2022-2023.

255. La délégation de l'Indonésie a confirmé qu'elle voulait effectivement que les deux tableaux soient inclus dans le document. La délégation a en outre précisé qu'il s'agissait du tableau relatif à la comparaison des dépenses de développement 2022-2023 par secteur, par rapport à 2020-2021, et de la ventilation des dépenses de développement par secteur et résultats escomptés.

256. La délégation de la Fédération de Russie a remercié les délégations qui avaient soutenu sa proposition de projet de décision sur la mise en œuvre de la politique linguistique de l'OMPI. La délégation a également exprimé sa gratitude au Secrétariat pour les informations fournies. La délégation a pris note des observations formulées par certains États membres, notamment la réduction du nombre d'indicateurs d'exécution. La délégation a indiqué que l'objectif principal était de garantir le plus haut niveau de transparence dans le processus budgétaire et la méthodologie d'élaboration des propositions de programme de travail et de budget, qui visait à obtenir des résultats très spécifiques et tangibles. Par conséquent, la délégation a jugé logique d'inclure des indicateurs mesurables et quantitatifs dans le projet de proposition de programme de travail et de budget pour 2022-2023. La délégation a également expliqué qu'elle comprenait que la proposition était très récente et a assuré les délégations et le Secrétariat de sa flexibilité et de son approche constructive dans les discussions en cours pendant la session, dans la période intersession et lors de la trente-troisième session du PBC en septembre 2021.

257. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le Secrétariat et a demandé que le projet de décision soit présenté à l'écran. Le groupe a confirmé son accord de principe avec le projet de décision, mais il a demandé à examiner la proposition du groupe B avec son coordinateur régional hors ligne. Le groupe a demandé un complément d'information concernant l'initiative ou les initiatives supplémentaires visant à exploiter le savoir-faire de l'organisation en matière de plateformes informatiques et de mise en relation, et de son réseau de partenariats pour la réponse de l'OMPI à la COVID-19.

Le groupe a réaffirmé qu'il appréciait la proposition car elle portait sur les défis de la COVID-19 et sur la réponse à la pandémie. Le groupe a également mis en garde contre une trop grande spécificité de certaines propositions et contre la nécessité d'avoir un champ d'application large. Il a pris note de ce que le Directeur général avait dit au cours de la semaine sur ce sujet, et a accueilli favorablement les références à la réponse à la COVID-19 et à l'augmentation des ressources pour certains résultats escomptés.

258. La délégation du Royaume-Uni s'est félicitée des commentaires des délégations sur la proposition du groupe B. Concernant l'observation faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains, la délégation a déclaré qu'elle serait heureuse de discuter plus avant de la proposition. La délégation a déclaré qu'elle faisait confiance à la sagesse et à l'expérience du Secrétariat pour guider les États membres et s'est déclarée convaincue que le Secrétariat aiderait les deux groupes à parvenir à un accord, et a dit attendre avec intérêt les futures délibérations hors ligne.

259. Le vice-président a demandé ensuite au groupe B de préciser si le libellé de la proposition du groupe devait rester tel quel ou s'il devait être modifié.

260. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré que le projet était le résultat d'un consensus et qu'il était prêt à être corrigé si nécessaire. Toutefois, dans sa réponse à la délégation de l'Afrique du Sud, elle a indiqué qu'elle était prête à discuter hors ligne et a donné l'assurance qu'elle avait confiance en la sagesse du Secrétariat qui ferait appel à son savoir-faire et qu'elle n'avait pas besoin de conseils plus précis, ce qui, selon le groupe B, correspondait au sentiment exprimé par la délégation de l'Afrique du Sud.

261. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le coordinateur du groupe régional du groupe B pour ses observations dont elle a pris note. Le groupe a expliqué qu'il devrait probablement modifier la proposition pour éviter de se référer à des points précis. Il était certain que les amendements pourraient être faits rapidement.

262. Le vice-président a poursuivi en demandant s'il y avait d'autres commentaires sur les propositions. Le dernier paragraphe du projet de décision a été mis à jour pour inclure la proposition de la délégation de l'Indonésie : "inclusion d'une comparaison des dépenses de développement par secteur entre 2022-2023 et 2020-2021 ainsi que d'une ventilation des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur".

263. La délégation de l'Indonésie a procédé à des commentaires sur la proposition du groupe B et sur le projet de décision actualisé par le Secrétariat qui incluait sa propre proposition. La délégation a confirmé qu'elle était d'accord avec la formulation et a laissé au Secrétariat le soin de décider où il devait figurer dans la proposition de programme de travail et de budget pour 2022-2023 en vue de délibérations ultérieures lors de la trente-troisième session du PBC. Concernant la proposition du groupe B, la délégation a posé quelques questions. La délégation a pris note que le coordinateur du groupe régional du groupe B a déclaré que la formulation de la proposition faisait déjà l'objet d'un large consensus. Toutefois, la réunion se déroulant dans un format hybride, la délégation n'avait pas pu assister aux discussions hors ligne ou dans les couloirs. Cela avait mis en évidence le fait que le rétablissement de la pandémie n'était pas uniforme, certains pays en développement, dont l'Indonésie, luttant toujours. La délégation espérait donc que ce type de réunions informelles ne se poursuivrait pas, car il était problématique pour elle. Toutefois, s'agissant de la proposition du groupe B, étant donné que la délégation n'avait pas participé aux discussions informelles, elle a demandé des éclaircissements sur l'expression "mise à jour de l'encart sur la réponse de l'OMPI à COVID-19". La délégation a demandé si cela faisait référence à l'encart de la page 15 ou à la description du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Sur la base de cette question, la délégation a demandé si les ressources qui seraient allouées aux résultats

escomptés 2.2, 2.4 et 3.3 étaient destinées au Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux.

264. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a déclaré que, dans la lignée des remarques de la délégation de l'Indonésie sur certaines des difficultés du format hybride, le groupe s'est dit également triste que les collègues de Londres ne puissent pas se joindre à la réunion et ne puissent participer qu'en ligne. Toutefois, le coordinateur du groupe régional du groupe B s'est réjoui de voir les délégations basées à Genève présentes à la réunion, y compris le délégué indonésien à Genève qui était assis en face de lui. Le coordinateur du groupe régional a déclaré qu'il était heureux de discuter plus avant avec le délégué indonésien à Genève. S'agissant de la question de l'encart sur la réponse de l'OMPI à la COVID-19 dans l'encadré de la page 15, intitulé "Réponse de l'OMPI à la COVID-19", le groupe était heureux de procéder à la modification pour refléter le titre exactement tel qu'il figurait à la page 15, mais il craignait que la numérotation des pages ne change. Le groupe a confirmé qu'il avait examiné les stratégies de mise en œuvre du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Concernant les résultats escomptés, ceux qui étaient pertinents pour les suggestions et mises à jour spécifiques avaient été inclus dans le Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux. Le groupe a déclaré que les résultats escomptés étaient manifestement intersectoriels.

265. Le Secrétariat a ensuite répondu à la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et à l'intervention de la délégation de la Fédération de Russie sur cette proposition. Le Secrétariat a expliqué que leurs commentaires soulignaient l'importance attachée au domaine de programme de la propriété intellectuelle pour les entreprises et l'importance accordée aux différentes initiatives dans le domaine spécifique de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises. Il a expliqué que les propositions mettaient également en évidence le fait que certains projets pourraient être reflétés dans les différents indicateurs d'exécution et les propositions. Il était clair que l'idée principale de la proposition était la nécessité d'une identification plus précise des différents projets que le Secrétariat avait à l'esprit, et le Secrétariat a proposé de procéder de cette manière pour le programme de travail et budget suivant. À cet égard, deux éléments méritaient une certaine attention. Premièrement, les stratégies de mise en œuvre pour le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation comportaient une liste très précise de programmes concrets, par exemple la création d'outils informatiques pour les entreprises, qu'ils soient en ligne ou de type outils au profit des entreprises, l'assistance aux offices nationaux de propriété intellectuelle pour la mise en place de services destinés à aider les PME dans une juridiction donnée, l'assistance aux activités de renforcement des capacités au niveau national et enfin, l'assistance aux gouvernements pour inclure la propriété intellectuelle dans les plans de développement économique dans le domaine spécifique de la propriété intellectuelle pour les entreprises. Deuxièmement, les indicateurs d'exécution du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation étaient l'un des domaines dans lesquels les indicateurs d'exécution étaient très précis, y compris les indicateurs relatifs aux petites et moyennes entreprises. Par exemple, les indicateurs d'exécution faisaient référence au nombre de visiteurs uniques des services en ligne, et les inventeurs et les PME étaient des cibles. Concernant les PME, il s'agissait du nombre d'institutions de soutien aux PME qui utilisaient le matériel et les outils de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle. Le Secrétariat a déclaré que, pour répondre aux demandes de certaines délégations, il était possible de perfectionner le texte des stratégies de mise en œuvre afin de faire une référence plus précise à certains des projets dont la mise en œuvre serait envisagée dans la mise en œuvre du programme de travail et budget suivant. La seconde option était que, puisque le programme de travail et le budget étaient déclinés en cascade en un plan de travail préparé sur une base annuelle, le secteur inclurait la liste précise des projets dans ces plans de travail annuels. Le Secrétariat a expliqué que ces options représentaient des mécanismes alternatifs pour traiter la proposition, et, en particulier, la façon dont les indicateurs d'exécution étaient rédigés devait faciliter l'évaluation et la mesure de l'impact des projets qui

étaient mis en œuvre et réalisés par le Secrétariat. C'est pourquoi, selon le Secrétariat, il était important d'utiliser correctement les indicateurs d'exécution. Avec ces clarifications, le Secrétariat attendait des délégations qu'elles examinent les options à venir.

266. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le responsable du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation pour sa réaction approfondie et détaillée à la proposition du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. La délégation était prête à travailler de manière constructive et flexible et, dans l'esprit d'aller de l'avant, elle approuvait les options proposées. Elle était donc prête à poursuivre les consultations appropriées pendant la période intersession, soit pour perfectionner le texte des stratégies de mise en œuvre de ce secteur, soit pour définir des lignes de travail spécifiques pour traiter ces points. La délégation a souligné que, lors de la préparation de sa proposition, elle avait été guidée par l'approche par projet proposée par le Directeur général. La délégation était d'avis que les petites et moyennes entreprises devraient être ciblées, ainsi que les microentreprises et l'ensemble des utilisateurs qui n'étaient malheureusement pas encore couverts par les services de propriété intellectuelle. La délégation a conclu en expliquant que l'ensemble de sa proposition reposait sur une base flexible car elle était prête à continuer à travailler avec le Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation.

267. Le vice-président a noté que la délégation de la Fédération de Russie s'était engagée à faire preuve de souplesse quant à la formulation afin de clarifier la question. Par conséquent, pour clarifier la formulation finale du projet de décision, le vice-président a demandé si la délégation souhaitait conserver cet alinéa spécifique dans le texte : "inclusion d'indicateurs de performance intitulés : projets sur les PME..." ou si la délégation souhaitait retirer la proposition ou la modifier. Le vice-président a demandé à la délégation de répondre afin qu'il sache comment procéder pour prendre la décision.

268. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le vice-président et a informé le comité qu'elle continuerait à travailler avec le Secrétariat. La délégation a déclaré qu'elle était prête à retirer le paragraphe pour le moment, étant entendu que lors de la prochaine session du PBC, une approche collective serait adoptée pour traiter les questions relatives au Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation. La délégation a demandé que cela soit enregistré et que la discussion soit poursuivie à un autre moment.

269. Le vice-président a remercié la délégation de la Fédération de Russie pour sa flexibilité, qui donnait un exemple que tout le monde pouvait suivre et qui permettrait de parvenir à un consensus sur différentes questions. Le vice-président a indiqué que, puisque la délégation a accepté de retirer le paragraphe pour l'instant, celui-ci serait retiré du document comme demandé. Il a indiqué également que le Secrétariat mentionnerait dans le compte-rendu de la réunion que la délégation souhaitait aborder le sujet spécifique des écosystèmes et de la propriété intellectuelle, et que la volonté du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de débattre de cette question serait consignée. Il est ensuite passé à la discussion entre la délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, et la délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains. Le vice-président a déclaré que les deux groupes disposeraient d'un certain temps pour trouver des points de convergence sur la proposition soumise par le groupe B. Il a ensuite rappelé qu'après la pause, la délégation de l'Afrique du Sud avait posé quelques questions sur la proposition du groupe B et proposé une autre formulation, qui avait été acceptée par le groupe des pays africains et le groupe B. La proposition acceptée était la suivante : "mise à jour de l'encart sur la réponse de l'OMPI à COVID-19 et les stratégies de mise en œuvre du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et, en collaboration avec d'autres secteurs, inclusion d'une ou plusieurs initiatives supplémentaires visant à exploiter le savoir-faire et les partenariats de l'Organisation pour la réponse de l'OMPI à COVID-19, et renforcement en conséquence des ressources allouées aux résultats escomptés 2.2, 2.4, 3.3 et 4.4". Le vice-président a ensuite donné la parole et, en l'absence d'objection, il a confirmé que la proposition avait été incluse dans la décision. Le

vice-président a poursuivi avec la ligne suivante de la décision qui se lisait comme suit : “présentation d’une ventilation des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle”. Le vice-président a rappelé qu’elle était fondée sur la proposition formulée par la délégation des États-Unis d’Amérique. Cette proposition avait été acceptée par toutes les délégations, y compris la délégation des États-Unis d’Amérique. Le président a ensuite ouvert le débat. En l’absence d’objections, la proposition a été incluse dans la décision finale. Le vice-président est ensuite passé à la proposition de la délégation de l’Indonésie et a rappelé que la formulation, déjà incluse par le Secrétariat, était la suivante : “inclusion d’une comparaison des dépenses de développement par secteur entre 2022-2023 et 2020-2021 ainsi que d’une ventilation des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur”. Comme il n’y avait pas d’objections aux propositions de décision sur le point 7 de l’ordre du jour, le vice-président a indiqué en conclusion que les propositions telles que convenues feraient partie de la décision. La décision finale a été adoptée comme suit :

270. Le Comité du programme et budget (PBC), ayant achevé un premier examen détaillé par secteur du projet de programme de travail et budget proposé pour l’exercice biennal 2022-2023, y compris ses annexes et appendices (document WO/PBC/32/4) :

- i) a accueilli avec satisfaction la rationalisation du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, qui favorise la lisibilité, la transparence et la reddition de comptes;
- ii) a souligné qu’il importait que l’OMPI donne la priorité à sa réponse à la pandémie de COVID-19 au cours de l’exercice biennal 2022-2023, y compris en ce qui concerne les initiatives décrites dans le programme de travail et budget et comme précisé par le Directeur général dans sa déclaration liminaire, en veillant à ce que des ressources adéquates soient déployées pour aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences et à jeter les bases des efforts de redressement économique après la pandémie;
- iii) a souligné qu’il importait de promouvoir la diversité et l’inclusion dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne la parité femmes-hommes et la diversité géographique, au moyen des initiatives et des programmes de l’OMPI et au sein de l’Organisation elle-même;
- iv) a accepté les modifications suivantes proposées par les États membres :
 - inclusion des ODD par pilier stratégique dans la grille d’évaluation des résultats (page 8);
 - modification du renvoi au document de référence pour la définition des dépenses de développement (A/55/4) dans la note de bas de page (page 8);
 - mise à jour du tableau 6 et du tableau relatif aux ressources par objet de dépense pour les marques et les dessins et modèles (page 29) compte tenu de la correction apportée aux lignes de dépense intitulées “Édition” et “Services contractuels” en rapport avec la promotion du système de La Haye;
 - ajout d’un indicateur d’exécution transversal intitulé “Nombre de projets nationaux, sous-régionaux et régionaux, y compris les projets mis en œuvre dans le cadre de partenariats, dont les avantages escomptés ont été atteints ou qui ont franchi des étapes importantes” pour le résultat

- escompté 4.1 dans le Secteur des brevets et de la technologie et dans le Secteur du droit d'auteur et des industries de la création;
- ajout de deux indicateurs d'exécution transversaux intitulés i) "Nombre de mises en relation de demandeurs et de fournisseurs de technologies vertes réalisées par l'intermédiaire de la plateforme WIPO GREEN et de projets d'accélération" et ii) "Nombre de collaborations en recherche-développement établies dans le cadre de WIPO Re:Search qui franchissent le stade des essais cliniques" pour le résultat escompté 3.3 dans le Secteur du développement régional et national.
 - mise à jour de l'encart sur la réponse de l'OMPI à COVID-19 et les stratégies de mise en œuvre du Secteur des enjeux et des partenariats mondiaux et, en collaboration avec d'autres secteurs, inclusion d'une ou plusieurs initiatives supplémentaires visant à exploiter le savoir-faire et les partenariats de l'Organisation pour la réponse de l'OMPI à COVID-19, et renforcement en conséquence des ressources allouées aux résultats escomptés 2.2, 2.4, 3.3 et 4.4.;
 - inclusion d'indicateurs de performance intitulés i) "Pourcentage de publications phares de l'OMPI dont le résumé est traduit dans toutes les langues officielles de l'ONU; objectif visé 100%"; ii) "Pourcentage de publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond relatives à la propriété intellectuelle, publiées en 2022-2023 et traduites dans toutes les langues officielles de l'ONU; objectif visé 100%" et iii) "Exécution de projets pilotes dans le cadre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la politique linguistique révisée, phase 1 pour le résultat escompté 1.1 dans le Secteur administration, finances et gestion";
 - présentation d'une ventilation des ressources associées au résultat escompté 3.1 pour la promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle;
 - inclusion d'une comparaison des dépenses de développement par secteur entre 2022-2023 et 2020-2021 ainsi que d'une ventilation des dépenses de développement par résultat escompté et par secteur;
- v) a prié le Secrétariat d'établir une version révisée du projet de programme de travail et budget proposé pour l'exercice biennal 2022-2023 sur la base du point iv).

POINT 8 PARTICIPATION AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (GNUDD)

271. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/5.

272. Le vice-président a présenté le point 8 de l'ordre du jour, Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). À la suite des discussions sur le point 12 de l'ordre du jour, Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) (document WO/PBC/31/10), lors de la trente et unième session du Comité du programme et du budget (PBC) en septembre 2020, et à la suite de l'adoption par les assemblées, en septembre 2020, de la Liste des décisions adoptées par le PBC, les

assemblées ont prié le Secrétariat du PBC de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD;

- i) a reconnu l'importance du travail du GNUDD pour la réalisation des objectifs de développement durable à laquelle l'OMPI contribue à travers un grand nombre de ses programmes et projets conformément au programme et budget 2020-2021;
- ii) a prié le Secrétariat de demander des éclaircissements au Secrétariat du GNUDD et de soumettre un document au PBC à sa trente-deuxième session précisant :
 - a. le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD et l'incidence y afférente en termes d'administration et d'établissement de rapports;
 - b. l'application d'un prélèvement de 1% au titre de la coordination sur les contributions aux ressources autres que les ressources de base de tiers strictement préaffectées aux activités des Nations Unies liées au développement, à payer à la source;
 - c. l'utilisation de la contribution de l'OMPI et les possibilités concernant sa future évaluation;
- iii) a demandé au Secrétariat d'étudier l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD sur le programme et le budget et de présenter un rapport à la trente-deuxième session du PBC.

Le vice-président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

273. Le Secrétariat a indiqué qu'en novembre 2020, le Directeur général avait adressé une lettre à la vice-secrétaire générale de l'ONU en sa qualité de présidente du GNUDD, qui figurait en annexe, dans laquelle il lui a communiqué la décision du PBC et demandé des précisions sur les points soulevés par le comité. En mars 2021, la vice-secrétaire générale a apporté une réponse à la lettre du Directeur général, qui figurait en annexe. La vice-secrétaire générale de l'ONU a confirmé le montant exact de la contribution de l'OMPI sur la base de l'examen de la répartition des coûts du GNUDD, soit 200 000 dollars É.-U. par an pour 2022 et 2023. Elle a également précisé que la répartition au titre du partage des coûts serait revue tous les deux ans et que la prochaine révision aurait lieu en 2023 pour la période 2024-2025. La vice-secrétaire générale a confirmé que le prélèvement de 1% au titre de la coordination s'appliquait à toutes les contributions strictement préaffectées à des activités de développement, qu'elles soient destinées à des activités au siège ou sur le terrain. Le Bureau de la coordination des activités de développement utilisait la définition de la norme de données des Nations Unies pour les activités liées au développement. Celles-ci étaient définies dans la norme de données comme des activités visant spécifiquement à promouvoir le développement durable des pays de programmation (ou des pays couverts par un coordinateur résident) en mettant l'accent sur les impacts à long terme. Les trois autres catégories définies dans la norme de données des Nations Unies, à savoir le programme mondial et l'assistance spécialisée, les opérations de paix et l'assistance humanitaire, étaient spécifiquement exclues de la contribution car elles n'entraient pas dans le champ d'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui avait établi le GNUDD. Les États membres souhaitaient noter que les activités visant à soutenir le développement durable en mettant l'accent sur l'impact à long terme dans les pays ne faisant pas partie de la programmation des Nations Unies n'étaient pas définies comme des activités liées au développement aux fins du prélèvement de 1% et étaient donc exemptées. Le Secrétariat croyait comprendre que le prélèvement ne s'appliquerait qu'aux fonds fiduciaires signés après la date à laquelle une entité adhérerait au GNUDD et qui répondaient à la définition des activités liées au développement selon la définition de la norme

de données des Nations Unies. Toutefois, en appliquant le prélèvement aux fonds fiduciaires pour les activités de développement énumérait des catégories de huit exceptions à l'application du prélèvement au cas par cas. Si l'une de ces exceptions s'appliquait à un accord, alors le prélèvement de 1% pour cet accord particulier serait supprimé. Les détails sur les huit exceptions étaient fournis dans les directives opérationnelles relatives au prélèvement de coordination dont le lien était inclus dans le document WO/PBC/32/5 : Participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD). Les États membres noteraient que le prélèvement applicable à un fonds fiduciaire pourrait avoir pour effet de réduire jusqu'à 1% les ressources disponibles pour les activités planifiées. Si les États membres voulaient conserver les ressources disponibles pour les activités prévues, ils devraient supporter un coût supplémentaire lié au prélèvement. Toutes les ressources, y compris l'ensemble des contributions au titre du partage des coûts du GNUDD, étaient considérées comme des ressources de base fusionnées visant à financer le système des coordonnateurs résidents et son fonctionnement. Les coûts financés étaient ceux d'un coordonnateur résident à temps plein et d'environ 1100 membres du personnel de l'ONU, auxquels s'ajoutaient les dépenses de fonctionnement. Le Bureau de la coordination des activités a indiqué que la participation au GNUDD était également une occasion potentielle d'étendre ses activités au-delà de la propriété intellectuelle et de faire le lien avec d'autres activités de développement susceptibles d'influencer l'écosystème de la propriété intellectuelle. Les consultations avec le Bureau de la coordination des activités de développement étaient en cours et portaient sur des questions telles que : l'effet de la participation au GNUDD sur la planification annuelle des activités de développement; l'impact sur le travail des bureaux extérieurs; les exigences en matière de rapports pour les activités liées au développement aux niveaux national et régional et la stratégie des opérations commerciales. Les consultations visaient à recueillir davantage d'informations sur la manière dont ces domaines pouvaient avoir une incidence sur le programme de travail de l'OMPI relatif aux activités de développement et sur son modèle de prestation de services dans les pays couverts par les coordonnateurs résidents. Le Secrétariat fournirait un rapport actualisé sur la participation au GNUDD en lien avec ces consultations, en vue d'une décision sur la participation lors de la trente-troisième session du PBC en septembre.

274. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le Secrétariat d'avoir établi le document WO/PBC/32/5 sur la participation au Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD), à la suite de la demande formulée lors de la trente et unième session du PBC d'un document contenant des informations supplémentaires sur les coûts de la participation au GNUDD et sur l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD. Le groupe a pris note des obligations financières concrètes et des éventuelles incidences en termes d'administration et d'établissement de rapports de la participation au GNUDD, et en particulier du coût de 200 000 dollars É.-U. par an pour 2022 et 2023. Le groupe a estimé que ces coûts restaient raisonnables compte tenu des avantages plus larges à tirer du soutien du système des Nations Unies dans son ensemble. En particulier, le système des coordonnateurs résidents s'était révélé inestimable dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et avait montré qu'il était peut-être trop simpliste d'essayer de mettre en balance les coûts financiers et les avantages, à court et à long terme. Compte tenu de la stabilité financière relative de l'OMPI et de la probabilité qu'une crise économique mondiale plus large ait des répercussions sur celle-ci, il serait judicieux de veiller à ce que tous les efforts soient faits pour se prémunir contre de telles difficultés, notamment en renforçant les cadres multilatéraux en la matière. Tout en notant que la contribution de l'OMPI ne relevait d'aucun donateur précis et était considérée comme ressources de base fusionnées, le groupe a également noté que la participation de l'OMPI au GNUDD pourrait améliorer la coopération multilatérale concernant les ODD. Le groupe considérait que ce résultat pourrait soutenir l'orientation future de la section 2.4, telle qu'elle était exposée dans le document WO/PBC/32/3. Les ODD constituaient un plan directeur pour faire avancer le développement et la propriété intellectuelle avait un rôle essentiel à jouer dans ce processus. Le groupe reconnaissait que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et certaines de ses composantes étaient en train d'évoluer et de s'améliorer. Il pensait que l'OMPI avait la possibilité de transmettre son expertise, sa rigueur et

son savoir-faire pour contribuer à ces améliorations. Le groupe restait intéressé par cette question et était convenu que le Secrétariat devait continuer à s'engager avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies sur cette proposition. Il espérait que cet engagement aiderait les États membres à examiner en profondeur l'invitation en vue de la participation de l'OMPI au GNUDD.

275. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et Pacifique, a répété la déclaration qu'elle avait faite lors de la trente et unième session du PBC, à savoir que les ODD nécessitaient des efforts concertés et une cohérence des politiques de la part de toutes les parties prenantes concernées dans un environnement propice au développement durable, afin que personne ne soit laissé pour compte. Le GNUDD avait été créé pour soutenir ces efforts entre les entités concernées du système des Nations Unies. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, il était important que l'OMPI participe pleinement à cet effort déployé à l'échelle du système des Nations Unies pour atteindre les ODD. C'est pourquoi le groupe accueillait favorablement toutes les mesures que l'OMPI prise pour examiner positivement l'invitation à participer au GNUDD. Le groupe a pris note des éclaircissements recueillis par l'OMPI auprès du Secrétariat du GNUDD et a constaté que le document fournissait à l'OMPI une orientation claire sur la manière d'aller de l'avant. Le groupe espérait que le Secrétariat s'engagerait comme il se devait auprès du Secrétariat du GNUDD, afin de déterminer comment la propriété intellectuelle pourrait être incluse dans les activités du GNUDD dans le cadre d'une approche plus intégrée en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Le groupe était également disposé à entendre les points de vue des États membres et des groupes régionaux et espérait que la trente-troisième session du PBC adopterait une position favorable à la participation de l'OMPI au GNUDD.

276. La délégation de l'Afrique du Sud a remercié le Secrétariat d'avoir présenté ce point et d'avoir fourni des informations en retour sur les questions soulevées lors de la trente et unième session du PBC en 2020. Le groupe a noté que des délibérations approfondies avaient eu lieu sur cette question lors de la trente et unième session du PBC et que le groupe avait clairement exprimé son point de vue sur les avantages de la participation de l'OMPI au GNUDD. Comme indiqué dans sa décision lors de la trente et unième session du PBC, le PBC a reconnu l'importance du travail du GNUDD pour la réalisation des objectifs de développement durable à laquelle l'OMPI contribuait à travers un grand nombre de ses programmes et projets conformément au programme et budget 2020-2021. Le travail que l'OMPI accomplissait pour contribuer aux ODD se poursuivrait bien sûr au cours de l'exercice biennal suivant et au-delà et, comme indiqué précédemment au cours de la séance plénière, l'OMPI avait l'intention de renforcer ses contributions aux ODD, notamment par la collaboration et le partenariat avec les Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à l'appui des objectifs mondiaux auxquels l'OMPI pourrait contribuer. Cela comprenait l'ensemble des services offerts par la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS pour faire face à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences. Le groupe avait pris note de la réponse du Secrétariat du GNUDD concernant les incidences financières de la participation de l'OMPI au GNUDD. En ce qui concernait l'utilisation de la contribution de l'OMPI, le groupe avait pris note de l'explication du GNUDD selon laquelle toutes les ressources, y compris toutes les contributions au partage des coûts du GNUDD, étaient considérées comme des ressources de base fusionnées pour financer le système des coordonnateurs résidents et ses opérations et selon laquelle ces ressources ne relevaient d'aucun donateur précis. En outre, dans le cadre de son engagement avec le Bureau de la coordination des activités de développement (BCAD), l'OMPI avait été informée que la participation au GNUDD pourrait améliorer la collaboration multilatérale avec d'autres entités et partenaires du système des Nations Unies et susciter une nouvelle réflexion sur la manière d'inclure la propriété intellectuelle dans une approche plus intégrée des ODD. Le groupe a estimé que l'engagement du Secrétariat avec le Secrétariat du GNUDD et le BCAD avait clairement révélé le potentiel qui pourrait être tiré de la participation de l'OMPI au GNUDD. Cela étant, le groupe a encouragé le Secrétariat à poursuivre son engagement auprès

du BCAD afin de mieux évaluer l'incidence de la participation au GNUDD sur les travaux de l'OMPI et sa contribution à la réalisation des ODD, et de fournir un rapport complet permettant aux États membres de prendre une décision dans le cadre de la trente-troisième session du PBC. Le groupe a également demandé au Secrétariat de tenir compte des incidences financières qui pourraient résulter de la participation de l'OMPI au GNUDD lors de l'établissement des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023.

277. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Secrétariat pour sa présentation du document sur la participation au GNUDD. Le groupe a pris note de la promotion des actions visant à renforcer les liens entre l'OMPI et les Nations Unies, notamment en ce qui concernait les ODD. Le groupe a demandé au Secrétariat un complément d'information sur les conséquences, les avantages et l'impact de la participation de l'OMPI au GNUDD.

278. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document qui fournissait des informations supplémentaires sur la participation de l'OMPI au GNUDD, y compris le coût et l'incidence de la participation de l'OMPI au GNUDD. Le groupe a également pris note des exigences financières et de la charge de travail administratif éventuelle. Le groupe était prêt à soutenir la poursuite des discussions sur cette question et était convenu que le Secrétariat devrait continuer à s'engager sur cette proposition. Le groupe était prêt à unir ses efforts pour explorer les possibilités de la participation de l'OMPI au GNUDD.

279. La délégation du Canada a exprimé son soutien à la participation de l'OMPI au GNUDD, compte tenu du rôle du GNUDD en tant qu'entité de coordination du système de développement des Nations Unies et du rôle que toutes les institutions spécialisées des Nations Unies pourraient jouer en contribuant à ce système. Si l'OMPI n'avait certainement pas une présence sur le terrain de la même ampleur que certaines agences dont le mandat impliquait nécessairement de grandes opérations sur le terrain, comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ou le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, la délégation a fait observer que l'OMPI avait absolument une empreinte notable en matière de développement et potentiellement croissante sur le terrain, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs. Dans la mesure où l'OMPI menait des activités de développement et fournissait une assistance technique aux États membres, l'organisation devrait se faire d'une manière conforme aux nouvelles façons de travailler et de rendre des comptes, telles que convenues par les États membres en vertu des résolutions et du cadre correspondants et de façon à promouvoir la cohérence et la coordination que le GNUDD pouvait aider à assurer. Ceci dit, dans un effort pour améliorer la compréhension avec précision de ce que pourrait être le rôle de l'OMPI, y compris la manière dont ses contributions pourraient être administrées, la délégation a encouragé le Secrétariat à continuer à s'engager avec le BCAD pour obtenir des clarifications supplémentaires sur l'impact de la participation au GNUDD sur le travail de l'OMPI. Comme indiqué dans le document, la délégation a également encouragé les États membres à continuer de participer de manière productive aux discussions sur cette question. Ces informations et ce dialogue seraient précieux pour aider les États membres à prendre une décision éclairée concernant la participation au GNUDD lors de la trente-troisième session de la Commission.

280. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la présentation du document. La délégation a apprécié les divers échanges actifs entre l'OMPI et le BCAD du GNUDD concernant les questions liées à la participation potentielle de l'OMPI au GNUDD. La délégation a estimé que la mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030 représentait la tâche essentielle dans le domaine du développement. Les problèmes mondiaux actuels, tels que la pandémie de COVID-19 et le changement climatique, constituaient des défis majeurs pour la mise en œuvre et la réalisation des ODD. L'unité et la coopération entre toutes les parties prenantes et tous les participants afin d'apporter une réponse collective, et le renforcement des

synergies et de la coopération entre l'OMPI et le GNUDD allaient dans le sens du Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. La délégation a souligné que, bien que la propriété intellectuelle soit un outil important pour la réalisation des ODD, il n'y avait pas de référence spécifique à la propriété intellectuelle dans les 17 ODD et les différentes tâches associées. Il était donc nécessaire d'examiner de plus près la manière dont la propriété intellectuelle pourrait être intégrée au mieux dans la réalisation des ODD. La délégation a approuvé la participation de l'OMPI au GNUDD en principe, mais en même temps, elle a estimé que le Secrétariat de l'OMPI devrait poursuivre les échanges avec le BCAD du GNUDD afin de clarifier et d'évaluer l'incidence d'une telle participation sur le propre travail de l'OMPI. La délégation a suggéré que le Secrétariat examinerait différentes situations spécifiques et évaluerait les effets positifs des initiatives, comme la plateforme WIPO GREEN, qui réunissait la propriété intellectuelle pour promouvoir les technologies vertes et lutter contre le changement climatique et pour atténuer ses effets. La délégation serait très intéressée de prendre connaissance de ces résultats et de parvenir à une décision lors de la trente-troisième session du PBC.

281. La délégation de l'Égypte a repris à son compte la déclaration faite par la délégation de l'Afrique du Sud au nom du groupe des pays africains. La délégation a pris note de l'échange de communications entre le Directeur général de l'OMPI et le président du GNUDD et des éclaircissements présentés bilatéralement à cet égard. La délégation s'est déclarée favorable à ce que l'OMPI s'engage rapidement à rejoindre le GNUDD, compte tenu de son rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui était conforme au programme et aux plans d'action pour le développement de l'OMPI. La délégation a encouragé l'OMPI à poursuivre son engagement auprès du BCAD afin de définir les moyens de soutenir le système des coordonnateurs résidents pour garantir l'intégration de la propriété intellectuelle dans les plans et programmes de développement aux niveaux national et régional. La délégation a estimé que la participation au GNUDD renforcerait le rôle de l'OMPI au sein du système des Nations Unies et offrirait de nouvelles possibilités d'explorer les moyens d'améliorer les partenariats pour relever les défis mondiaux et émergents. Cela permettrait également à l'OMPI de soutenir ses stratégies et plans ambitieux, notamment la récente initiative issue de la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'OMS et l'OMC visant à aider les États membres à faire face à la pandémie de COVID-19 et la nomination par l'OMPI d'un point focal pour les questions relatives à la propriété intellectuelle et au COVID-19 posées par les États membres.

282. La délégation des États-Unis d'Amérique a repris à son compte la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a remercié les différents délégués qui s'étaient exprimés sur ce sujet et a déclaré qu'il était utile d'entendre certains des points de vue sur l'idée de participer au GNUDD, ce qui, de l'avis de la délégation, pourrait être un moyen utile d'examiner l'engagement de l'OMPI dans la mise en œuvre des ODD. La délégation a soutenu la proposition du Secrétariat de recueillir davantage d'informations et de débattre plus avant de cette question lors de la trente-troisième session du PBC. La délégation a estimé que davantage d'informations étaient nécessaires pour mieux comprendre les détails d'une éventuelle participation de l'OMPI, les incidences pour l'organisation, sa gouvernance et l'élaboration des politiques. Les Nations Unies n'avaient lancé le système des coordonnateurs résidents qu'en 2019, et un examen du système était en cours. Cet examen pourrait conduire à des changements dans le fonctionnement du système. Selon les résultats de l'examen, certains de ces changements potentiels pourraient influencer l'approche globale du système. La délégation pensait qu'elle aurait une idée plus claire de ce que seraient ces changements d'ici la trente-troisième session du PBC en septembre et espérait pouvoir mieux évaluer le système et la potentielle participation de l'OMPI à ce moment-là.

283. La délégation du Japon a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et a salué le Secrétariat pour son dur travail de préparation du document sur la participation au GNUDD. La délégation a déclaré qu'elle était favorable à la participation au GNUDD en général. Toutefois, elle s'est dite préoccupée par l'incidence du prélèvement de

1% au titre de la coordination sur les activités de l'OMPI. Par conséquent, la délégation a demandé au Secrétariat de recueillir davantage d'informations sur l'équilibre entre les avantages de l'utilisation du système des coordonnateurs résidents et l'incidence du prélèvement de 1% au titre de la coordination. Cela pourrait inclure des exemples de cas d'autres organisations des Nations Unies recourant au système des coordonnateurs résidents. La délégation estimait que ces informations aideraient les États membres à examiner l'invitation de manière approfondie.

284. La délégation du Royaume-Uni, parlant en son nom propre, a approuvé la déclaration du groupe B et a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document. Elle estimait que les coûts de participation annuelle de 200 000 dollars É.-U. restaient raisonnables, surtout si l'on tenait compte des avantages plus larges à tirer du soutien du système des coordonnateurs résidents dans son ensemble. Le système s'était révélé inestimable dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 et avait montré qu'il était peut-être trop simpliste de mettre en balance les coûts financiers et les avantages, à court et à long terme. Au vu de la probabilité qu'une crise mondiale ait des répercussions sur la stabilité, il serait judicieux de s'assurer que tous les efforts soient déployés pour se prémunir contre de telles difficultés, notamment en renforçant les cadres multilatéraux. La participation de l'OMPI au GNUDD permettrait d'améliorer la coordination multilatérale et d'intégrer la propriété intellectuelle dans les discussions sur les ODD en général et sur le terrain lors de la fourniture d'une assistance technique. La délégation estimait que ce résultat correspondrait bien au pilier stratégique 2, notamment à la section 2.4 du plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026. Les ODD constituaient un plan directeur qui devait être traduit dans la réalité et la propriété intellectuelle avait un rôle essentiel à jouer dans ce processus. La délégation a reconnu que le GNUDD et certaines de ses composantes avaient évolué et s'étaient améliorées. L'OMPI avait la possibilité de se servir de son expertise, de sa rigueur et de son savoir-faire pour informer et guider ces améliorations. L'OMPI devait être membre du GNUDD pour être en mesure d'apporter une contribution efficace. La délégation espérait que la poursuite de l'engagement et les conseils du Secrétariat permettraient aux États membres de prendre une décision lors de la trente-troisième session du PBC et a indiqué en conclusion que la délégation était d'avis que l'OMPI devrait devenir membre du GNUDD.

285. La délégation de la Fédération de Russie a remercié le Secrétariat pour la préparation du document sur l'invitation à participer au GNUDD et pour la tenue de consultations thématiques. Elle a réaffirmé son attachement aux objectifs de développement et sa volonté de collaborer de manière constructive avec les partenaires afin de trouver des solutions efficaces, en tenant compte des intérêts de l'ensemble de la communauté. Dans le même temps, la délégation n'avait pas encore reçu de réponse complète sur ce que l'OMPI gagnerait exactement à rejoindre le GNUDD. Elle a fait remarquer que la présence de l'OMPI sur le terrain était extrêmement limitée et que, de plus, le mandat de l'OMPI était lié à des questions juridiques très complexes, ce qui limitait les possibilités de coopération et de coordination efficaces avec les coordonnateurs résidents qui ne disposaient pas des connaissances appropriées. La délégation a suggéré de poursuivre les consultations entre l'OMPI et le BCAD du GNUDD. Concernant la coordination des activités de développement, la délégation a soutenu le projet de décision proposé sur la nécessité de poursuivre le développement détaillé de ce sujet.

286. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh, au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié le Secrétariat d'avoir préparé le document, s'est félicitée du rapport et a apprécié l'explication détaillée fournie précédemment, qui faisait suite à la demande de la trente et unième session du PBC d'obtenir davantage d'informations sur les questions essentielles, en particulier sur les questions relatives aux contributions et au prélèvement au titre de la coordination. Elle avait pris note des explications fournies et l'analyse de l'OMPI, mais elle pensait que si les montants réels pouvaient être simulés, les délégations pourraient prendre une décision plus éclairée. Prenant note des informations sur la marche à suivre figurant à l'alinéa 11 du document, la

délégation a indiqué qu'elle attendait avec intérêt de recevoir un rapport plus détaillé sur l'incidence de la participation au GNUDD sur les travaux de l'OMPI et qu'elle poursuivrait ses délibérations sur cette question lors de la trente-troisième session du PBC des politiques de l'OMPI, dans l'espoir de parvenir à une décision positive. La délégation a demandé au Secrétariat de fournir une estimation des coûts au cours de l'exercice biennal 2022-2023 si l'OMPI participait au GNUDD, et si les coûts associés avaient été alloués dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023. La délégation a rappelé qu'en 2015, les dirigeants mondiaux s'étaient engagés à agir et à s'efforcer ensemble de réaliser le programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment par l'intermédiaire d'un système des Nations Unies pertinent, cohérent, efficient et efficace, et doté de ressources suffisantes, et qu'il était donc important de collaborer pour ce système des Nations Unies. En outre, devenir membre du GNUDD aiderait l'OMPI à harmoniser ses travaux sur les ODD avec ceux du reste des Nations Unies, et cela permettrait de promouvoir l'importance et la pertinence des travaux de l'OMPI pour le système des Nations Unies dans la réalisation des ODD. Sachant que 33 organismes des Nations Unies avaient adhéré aux ODD, il serait tout à fait regrettable que l'OMPI ne se joigne pas aux efforts de la famille des Nations Unies. La délégation était favorable à la poursuite des discussions entre l'OMPI et le BCAD et attendait avec intérêt la poursuite des discussions sur cette question en vue d'une délibération positive lors de la trente-troisième session du PBC.

287. La délégation de l'Iran (République islamique d') a remercié le Secrétariat pour la préparation du document et sa présentation. La délégation a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La participation au GNUDD était conforme au mandat global et au rôle de l'OMPI. Elle permettrait également de renforcer la coordination des travaux de l'OMPI en vue de la réalisation des objectifs plus larges des Nations Unies. La participation au GNUDD renforcerait également la contribution organisationnelle actuelle au sein du système des Nations Unies et des processus et négociations d'autres organisations intergouvernementales. On pourrait ajouter que la réorganisation de certains des programmes de l'OMPI nécessiterait une interaction, une collaboration et un partenariat efficaces avec les systèmes, entités et partenaires des Nations Unies. La délégation attendait avec impatience le débat sur cette question pour préparer le terrain en vue de prendre une décision et de rejoindre le GNUDD lors de la trente-troisième session du PBC.

288. La délégation du Mexique a remercié le Secrétariat pour les informations sur les conséquences de la participation au GNUDD et la référence du document à l'incidence technique et économique pour l'organisation. La délégation a déclaré que, pour prendre une décision avec le soutien des membres, il était nécessaire de disposer de toutes les données et indications quant aux incidences sur le travail de l'organisation. La participation de l'OMPI au GNUDD est une décision très importante du point de vue de la politique générale, et elle permettrait de mieux faire reconnaître le travail que l'OMPI avait déjà entrepris en vue de la réalisation des ODD. La délégation a estimé que l'Organisation pouvait apporter beaucoup plus, notamment en termes de stratégie au cours de la prochaine décennie en vue de la réalisation des ODD à l'horizon 2030. Concernant le grand nombre de cibles et d'objectifs, dans le cadre des objectifs de développement durable, et à l'appui de l'ensemble de la politique de la famille des organisations des Nations Unies, la délégation a considéré de manière positive la participation de l'OMPI au GNUDD. La délégation attendait avec intérêt d'examiner les informations qui avaient déjà été demandées concernant les autres organisations des Nations Unies qui avaient adhéré au GNUDD, afin que ces informations puissent être examinées lors de la trente-troisième session du PBC.

289. La délégation de la France a remercié le Secrétariat pour la préparation du document. Elle a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et a accueilli favorablement l'idée que l'OMPI participe au GNUDD, ce qui permettait à l'organisation de mieux intégrer son travail dans le cadre des ODD à l'horizon 2030. La délégation a estimé

qu'il serait nécessaire de poursuivre les consultations avec le BCAD pour permettre à l'OMPI d'avoir une plus grande influence sur les décisions futures dans le domaine du développement durable.

290. La délégation de la Suisse a appuyé la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B et, sur la base des informations disponibles à ce jour, la délégation a estimé que la participation au GNUDD permettrait à l'OMPI de mieux contribuer à la réalisation des ODD. La délégation espérait que les échanges entre le BCAD et les activités de l'OMPI permettraient aux États membres de disposer des informations nécessaires à la prise d'une décision lors de la trente-troisième session du PBC. La délégation a estimé que l'OMPI devrait devenir membre du GNUDD dès que possible. En outre, elle a suggéré que le Secrétariat obtienne davantage d'informations de la part du BCAD sur la manière dont l'OMPI pourrait mieux utiliser son expertise unique dans le domaine de la propriété intellectuelle dans le cadre du GNUDD.

291. Le Secrétariat a déclaré qu'il avait pris bonne note de toutes les orientations fournies par les États membres. Concernant la question des délégations sur le fait de savoir si le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 comprenait une allocation pour la participation au GNUDD, le Secrétariat a confirmé qu'elle était incluse dans le Secteur du développement régional et national.

292. En l'absence de nouvelles observations, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté :

293. Le Comité du programme et budget (PBC)

i) a demandé au Secrétariat de poursuivre le dialogue avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin d'obtenir des éclaircissements supplémentaires sur l'incidence de la participation au GNUDD sur les activités de l'Organisation et

ii) a demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur la poursuite du dialogue mentionnée au paragraphe i) ci-dessus, afin de faciliter les délibérations sur la décision relative à la participation de l'OMPI au GNUDD lors de la trente-troisième session du Comité du programme et budget.

POINT 9 POLITIQUE LINGUISTIQUE RÉVISÉE DE L'OMPI

294. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document WO/PBC/32/6.

295. Le vice-président a expliqué qu'à la suite des discussions sur le point 15 de l'ordre du jour "Politique linguistique révisée de l'OMPI" lors de la trente et unième session du Comité du programme et budget (PBC) en septembre 2020, et à la suite de l'adoption de la liste des décisions adoptées par le PBC par les assemblées en septembre 2020, les assemblées ont demandé au Secrétariat de présenter à la trente-deuxième session du PBC une version entièrement révisée de la politique linguistique incluant une feuille de route réaliste pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années. Le vice-président a passé la parole au Secrétariat afin qu'il présente le document.

296. Le Secrétariat a expliqué que le Directeur général avait créé un groupe de travail en matière de langues afin de traiter cette question très importante dans l'ensemble de l'Organisation. Le groupe de travail, coprésidé par lui-même et par le responsable du Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, était composé de membres de divers secteurs de l'Organisation. Il s'agissait d'un exemple de l'engagement de l'Organisation à traiter les questions dans l'organisation en tant qu'organisation unique. Afin de donner suite à la décision

des États membres tendant à ce que l'Organisation élargisse son offre linguistique en rapport avec ses activités, une politique linguistique globale actualisée a été soumise à la quarante-neuvième série de réunions des assemblées des États membres en 2011 et adoptée par celle-ci, élargissant ainsi la couverture dans les six langues de l'Organisation des Nations Unies à tous les documents de réunion des principaux organes, comités permanents et groupes de travail. À la fin de 2017, la politique linguistique avait été mise en œuvre avec succès dans l'ensemble de l'Organisation, ainsi qu'il en a été rendu compte aux États membres dans le rapport sur la performance de l'OMPI en 2016-2017. À la trentième session du PBC, lors des délibérations relatives au projet de programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2020-2021, les États membres étaient convenus d'inclure deux nouveaux indicateurs d'exécution dans le programme 19 (Communications) couvrant la traduction dans toutes les langues officielles de l'ONU des résumés des publications phares de l'OMPI et des publications mondiales de l'OMPI sur des questions de fond ayant trait à la propriété intellectuelle. Le PBC avait également prié le Secrétariat de proposer une révision de la politique linguistique à sa trente et unième session. En raison des contraintes imposées par la pandémie de COVID-19, le Secrétariat n'avait pas été en mesure de soumettre une politique linguistique révisée au PBC à sa trente et unième session, car le processus de révision de la politique nécessitait du temps et des consultations approfondies. Par la suite, les États membres avaient prié le Secrétariat de présenter à la trente-deuxième session du PBC une version entièrement révisée de la politique linguistique incluant une feuille de route réaliste pour une mise en œuvre échelonnée sur plusieurs années. L'OMPI reconnaissait l'importance du multilinguisme à la fois comme valeur essentielle de l'Organisation et en tant que moyen de sensibiliser le monde entier aux possibilités qu'offrait la propriété intellectuelle pour améliorer la qualité de la vie des populations du monde entier, ainsi que pour aider les pouvoirs publics, les entreprises, les communautés et les particuliers à utiliser la propriété intellectuelle afin de stimuler la croissance et le développement durable. Le multilinguisme jouait en outre un rôle important pour garantir un accès universel aux informations et aux services de l'OMPI, y compris notre engagement avec les petites et moyennes entreprises. En outre, l'environnement extérieur en rapide évolution exigeait de l'Organisation qu'elle s'adapte afin de demeurer compétitive, efficace et réactive au fil du temps. Dans ce contexte, l'objectif de la politique linguistique révisée était d'encourager la promotion du multilinguisme de manière économiquement rationnelle, en tenant compte de la modification de la manière dont les parties prenantes recherchent, reçoivent et utilisent l'information, et en tirant parti des possibilités offertes par l'évolution rapide des technologies fondées sur l'intelligence artificielle, en particulier dans le domaine de la traduction automatique. La politique linguistique révisée visait à adopter une approche stratégique des stratégies de traduction fondée sur l'impact. Elle prévoyait un examen complet du paysage des communications de l'OMPI, en tenant compte des types de communication, des publics visés, des moyens de communication utilisés et du degré de précision attendu de la traduction. En vue de fournir un niveau de service uniforme aux parties prenantes eu égard à l'accroissement de la demande de services d'interprétation et de la complexité de la situation concernant les réunions, la politique linguistique révisée comprenait également une proposition relative aux régimes linguistiques d'interprétation. La mise en œuvre de la politique linguistique révisée se déroulerait en trois phases : 2022-2023, 2024-2025, et à compter de 2026.

297. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a remercié le responsable du Secteur de l'infrastructure et des plateformes d'avoir fourni des informations sur la politique linguistique révisée de l'OMPI. Le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la politique et d'avoir inclus la feuille de route pour sa mise en œuvre. Le groupe a noté qu'au cours des 10 dernières années, la situation avait considérablement évolué en ce qui concernait l'accès aux ressources d'information, la communication technologique et la performance des outils de traduction. La possibilité d'utiliser la traduction automatique avec des mécanismes d'intelligence artificielle devrait être examinée et la portée des nouvelles communications technologiques devrait être prise en compte. Le groupe estimait que la mise en œuvre des six langues officielles des Nations Unies devrait être

prioritaire et que, pour ce faire, il conviendrait de tenir compte des réactions des États membres et des autres parties prenantes lors de l'élaboration des projets.

298. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a dit attacher une grande importance à la disponibilité des publications de l'OMPI dans toutes les langues de l'ONU parce que cela favorisait l'inclusivité et permettait de rendre les informations accessibles à un plus large public. Le groupe appréciait les efforts déployés par le Secrétariat, décrits dans le document WO/PBC/32/6, pour faire en sorte que toutes les publications et tous les documents essentiels de l'OMPI soient disponibles dans d'autres langues afin de soutenir les objectifs de politique générale à long terme. Le groupe s'est également félicité des informations actualisées sur les incidences financières de la mise en œuvre de cette politique. Il a noté avec une grande satisfaction que le Secrétariat avait exploré des solutions innovantes et avancées d'un point de vue technologique pour obtenir les résultats souhaités à des coûts raisonnables.

299. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour la politique linguistique révisée de l'OMPI, document WO/PBC/32/6. Depuis 2010, l'OMPI avait fait des progrès considérables dans l'élargissement de la couverture linguistique. Les principaux organes, comités permanents et groupes de travail utilisaient tous les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et les équipes de traduction de l'OMPI fournissaient des services de très grande qualité depuis de nombreuses années. Ce service de haute qualité avait renforcé la participation des États membres aux travaux de l'organisation et avait encouragé une gouvernance mondiale équilibrée en matière de propriété intellectuelle. Selon le document JIU/REP/2020/6, le multilinguisme dans le système des Nations Unies, seule l'OMPI disposait d'un nombre limité d'équipes de traduction qui se consacraient à la traduction. Néanmoins, l'OMPI était l'une des agences des Nations Unies qui avait le plus de succès, avec le plus grand nombre de mots traduits. La délégation s'en est réjouie et a félicité l'Organisation. La politique linguistique révisée était un document très important qui fournirait à l'OMPI des orientations importantes pour améliorer globalement la couverture multilingue de l'Organisation au cours de la prochaine phase. La délégation a remarqué que l'OMPI utilisait activement des technologies de pointe telles que la traduction automatique par intelligence artificielle, qui apportait un complément utile à la traduction des documents. Parallèlement, la délégation a souligné que l'OMPI devrait examiner attentivement la question de la tolérance et de l'acceptation de traductions peu précises qui avait été soulevée pour la première fois dans la politique de traduction proposée. La précision de la traduction automatique laissait actuellement beaucoup à désirer. Si ces traductions contenaient de nombreuses erreurs et étaient publiées sur le site Web et mises à la disposition du public, cela nuirait sans aucun doute à la réputation professionnelle de l'Organisation. La délégation a suggéré que, pour cette partie du document, la traduction automatique ne soit utilisée que lorsqu'elle était révisée par un humain, afin de garantir la qualité du document de l'OMPI et de préserver la réputation professionnelle de l'Organisation. Enfin, la délégation a remarqué que les "documents d'information et techniques, y compris les documents officiels, juridiques ou de procédure" n'étaient accessibles qu'à un public restreint et ne seraient traduits que si nécessaire. La délégation a demandé au Secrétariat de préciser à quels documents il faisait référence et pourquoi ces documents ne seraient disponibles qu'à un public restreint.

300. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a remercié le Secrétariat pour sa présentation du document. Le groupe estimait que cette politique linguistique, qui était solide, était extrêmement importante en raison de son impact sur les activités de l'Organisation. La mise en œuvre de la politique linguistique dans le passé avait été satisfaisante et de nouveaux défis étaient apparus depuis lors. Afin de s'assurer que les communications atteignent le plus grand nombre de lecteurs, cette politique révisée était pragmatique et efficace à la fois, durable et fondée sur des stratégies concrètes. Le groupe estimait que cette politique pourrait servir de pierre angulaire aux activités futures.

301. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le responsable du Secteur de l'infrastructure et des plateformes d'avoir fourni une brève introduction de la politique linguistique révisée. Étant donné que le multilinguisme jouait un rôle important dans l'élargissement de la couverture géographique des activités de l'OMPI, le groupe attachait une grande importance à la politique linguistique de l'organisation. Il attendait avec intérêt une politique révisée cohérente et holistique, qui promouvrait le multilinguisme d'une manière complète et financièrement viable, allant au-delà des publications, et intégrant les outils technologiques de pointe disponibles. Le groupe a rappelé que, lors de la trente et unième session du PBC, celui-ci avait demandé à disposer d'une feuille de route permettrait une mise en œuvre systématique, progressive et par étape d'une telle politique sur le long terme. Il a déclaré qu'il avait examiné très attentivement la politique linguistique révisée afin d'en prendre note et s'est réjoui de constater que nombre de ses attentes étaient bien reflétées dans l'ensemble du document, y compris dans les parties relatives au contexte et à l'introduction. L'approche fondée sur l'impact, qui avait été proposée pour l'ensemble des services linguistiques de l'organisation, était très complète, globale et réaliste. Comme mentionné dans la politique linguistique révisée, le groupe estimait également que les discussions en cours concernant les régions linguistiques dans d'autres organes compétents pourraient être guidées par les principes proposés dans ce document. Le groupe espérait que le Secrétariat ne ménagerait pas ses efforts pour mener à bien la politique linguistique conformément à la feuille de route échelonnée sur plusieurs années proposée.

302. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le Secrétariat pour la préparation du document WO/PBC/32/6 et a exprimé sa gratitude pour l'analyse et les approches suggérées. Le groupe a reconnu l'importance de la promotion du multilinguisme dans l'environnement actuel. Le groupe a également apprécié le fait que le Secrétariat ait exploré des stratégies et des solutions nouvelles et innovantes tout en essayant de garantir un bon rapport coût-efficacité.

303. La délégation des États-Unis d'Amérique a reconnu et soutenu le multilinguisme et a apprécié la proposition de politique révisée sur les langues à l'OMPI, document WO/PBC/32/6. La délégation a posé quelques questions qui l'aideraient à comprendre comment la mise en œuvre de cette politique aurait une incidence sur le travail de l'OMPI. Premièrement, la proposition indiquait que la technologie de traduction et d'interprétation devrait continuer d'évoluer rapidement. Le groupe a demandé comment le Secrétariat s'assurerait de sa capacité à intégrer et à tirer parti de ce qui pourrait être un progrès technologique très rapide dans ce domaine au cours des cinq années suivantes et au-delà, couvertes par la feuille de route. Le groupe a également demandé si le Secrétariat disposait de premières estimations du coût et des économies conséquentes de la mise en œuvre des phases deux et trois.

304. La délégation de la Fédération de Russie a souscrit à la déclaration de la délégation du Bélarus au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale et a remercié l'OMPI pour le projet de politique linguistique révisée, qui remplaçait la politique similaire de 2011, et la feuille de route pour sa mise en œuvre. La délégation a salué l'initiative du Secrétariat et la création d'un groupe de travail intersectoriel et a déclaré que c'était une très bonne idée d'inclure tous les secteurs, y compris le Secteur de l'infrastructure et des plateformes, car il était particulièrement important d'utiliser la technologie, notamment celle de la traduction. La délégation a soutenu l'utilisation de la traduction automatique et des mécanismes. Elle a approuvé l'approche différenciée des différents niveaux de précision, y compris les cours d'apprentissage à distance, et a attiré l'attention sur le fait que l'utilisation de la traduction automatique ne devrait pas avoir un mauvais effet sur la qualité des traductions et/ou des services de traduction de l'OMPI. La délégation estimait que pour une mise en œuvre cohérente de la politique, la priorité devrait être donnée aux six langues officielles des Nations Unies. Elle considérait également qu'il était important de tenir compte des recommandations du dernier rapport du CCI sur le multilinguisme dans la mise en œuvre de la politique révisée. La délégation a approuvé la thèse de la nécessité de surveiller la mise en

œuvre de la politique en mettant en place un mécanisme de commentaires de la part des États membres et d'autres parties intéressées. En outre, les rapports sur la performance de l'OMPI devraient contenir leurs rapports réguliers. Des paramètres concrets des indicateurs pour la réalisation de la politique linguistique pourraient être décidés au fil du temps et en fonction de la situation.

305. La délégation des Émirats arabes unis a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Elle a remercié le Secrétariat pour le document. À la suite des décisions prises lors de la trente et unième session du PBC, une politique avait été établie afin de réviser l'ensemble de la politique linguistique dans les différents domaines d'activité de l'OMPI et dans tous les secteurs, dans le but de promouvoir le multilinguisme. La délégation était très heureuse que l'OMPI souhaite promouvoir le multilinguisme car elle estimait qu'il s'agissait d'un pilier incontestable de l'Organisation. Le Directeur général l'avait mentionné dans le PSMT pour 2022-2026. La délégation s'était félicitée que l'OMPI attache également une grande importance aux technologies de communication, ce qui devrait inclure le travail dans toutes les langues de l'OMPI. Elle a remercié le Secrétariat pour tous ses efforts à cet égard. Il existait une stratégie de traduction qui avait permis de tirer parti des avantages de la traduction automatique, mais aussi de garantir la clarté de la traduction, ce qui devrait être mis en œuvre et intégré dans tous les services fournis par l'OMPI, y compris les moyens audiovisuels et autres outils destinés aux utilisateurs. La délégation était très heureuse de voir la politique linguistique révisée et sa mise en œuvre au cours des prochaines années. La langue arabe était l'une des langues officielles de l'OMPI, parlée par 400 millions de personnes; la délégation était donc très heureuse de voir des politiques qui encourageaient le multilinguisme. Elle a demandé s'il y aurait un résumé des publications mondiales de l'OMPI sur les sujets essentiels, traduites dans différentes langues. À la page 8, le tableau 2 de la politique linguistique révisée contenait des informations sur des éléments incluant la coopération pour le développement et indiquait que jusqu'à trois langues pouvaient être utilisées. La délégation a demandé s'il y aurait des exceptions et si cela signifiait qu'outre ces trois langues, il n'y aurait pas d'autres interprétations qui pourraient être assurées pour ces réunions.

306. La délégation du Brésil a remercié le Secrétariat d'avoir préparé la politique linguistique révisée. Une politique linguistique complète et une attention particulière au public cible étaient essentielles pour obtenir des résultats probants. La technologie avait un rôle important à jouer dans l'élargissement de l'éventail des langues envisagées, ce qui permettait de toucher un public plus large. La délégation soutenait l'OMPI dans la poursuite de ses efforts visant à explorer les moyens d'améliorer sa couverture linguistique grâce aux moyens technologiques. La délégation a demandé si la politique d'interprétation proposée était une mise à jour de la politique existante. Elle était d'avis que la politique d'interprétation devrait permettre une certaine souplesse pour s'adapter à des situations spécifiques. Dans certains cas, comme celui du Comité consultatif sur l'application des lois, une certaine souplesse de la politique d'interprétation pourrait permettre la participation d'experts qui ne maîtrisent pas nécessairement l'une des six langues officielles des Nations Unies. Sans cette souplesse pour répondre à des situations particulières, la participation et la possibilité de partager différentes expériences pourraient être considérablement restreintes. La délégation a demandé au Secrétariat son avis sur cette possibilité, et si la flexibilité pouvait être envisagée dans la proposition actuelle.

307. Le Secrétariat a remercié les délégations qui avaient exprimé leur confiance dans la nouvelle stratégie et leur soutien à celle-ci. Il a assuré la délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, qu'il tiendrait effectivement compte des observations des États membres sur la qualité de la traduction. Il a expliqué que l'Organisation s'était penchée sur la manière de mesurer la qualité des produits traduits. Lorsque la technologie était utilisée à un degré plus élevé, il existait un certain nombre de façons différentes de mesurer ces commentaires. L'un des éléments examinés et qui avait

fait l'objet d'un travail en vue de sa mise en œuvre était le recours à des traducteurs professionnels pour évaluer la qualité du produit final, tout en tenant compte des utilisateurs, car les utilisateurs étaient les clients de ces informations et il était donc important d'obtenir un retour d'information de leur part, y compris bien sûr des États membres. En réponse aux observations de la délégation du Royaume-Uni parlant au nom du groupe B, le Secrétariat a confirmé que l'Organisation tiendrait les délégations informées des incidences financières. Concernant les coûts de la première phase, le point 28 du document indiquait que 1,4 million de francs suisses avaient été réservés. En réponse à la question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur les coûts des phases deux et trois, le Secrétariat a déclaré que des prévisions n'avaient pas encore été faites pour ces phases car les résultats de la première phase serviraient à évaluer les coûts des deuxième et troisième phases. Le Secrétariat a déclaré qu'il pouvait s'engager à faire participer les États membres aux coûts et que les deuxième et troisième phases figureraient dans les propositions de programme et de budget ultérieures. Les délégations auraient alors l'occasion de voir ces prévisions lors des prochaines sessions du Comité du programme et du budget. S'agissant des questions relatives à la qualité, il y avait eu plusieurs discussions au sein du groupe de travail sur la qualité, car les outils de traduction automatique n'étaient pas parfaits à l'heure actuelle. La stratégie consistait à utiliser ces outils de manière plus ambitieuse, mais dans de nombreux cas, le résultat n'était pas parfait, et donc l'idée était que, dans la majorité des cas, une édition humaine serait nécessaire à la fin du processus. Il n'était pas question de soumettre toute la production de l'OMPI à une machine et de s'attendre à ce qu'elle produise quelque chose de parfait. L'utilisation de la technologie et de la traduction automatique, ainsi que le recours à des experts pour la postédition, permettraient de garantir la précision, la fluidité, la terminologie et le style à un niveau de qualité élevé. Grâce aux conseils des États membres, l'expérimentation de la traduction automatique pure pourrait avoir lieu dans certains domaines. L'une des idées de cette stratégie était d'utiliser la traduction automatique sur les pages moins techniques du site Web qui n'avaient pas été traduites. Cela permettait de déterminer si la traduction automatique pouvait ou non aider les lecteurs en leur fournissant les outils les plus efficaces pour cette tâche. Cependant, cela concernerait un petit sous-ensemble de produits qui seraient clairement désignés comme ayant été traduits par une machine. Lorsque ces pages Web avaient été traduites à 100% par une machine, la page en porterait la mention et il y aurait un mécanisme de commentaire très clair permettant aux lecteurs puissent signaler que la traduction n'était pas correcte. Concernant les observations de la délégation des États-Unis d'Amérique sur le fait de tirer parti du progrès technique, le Secrétariat a déclaré que le Secteur de l'infrastructure et des plateformes regroupait un certain nombre d'experts. En réponse à la question de la délégation de la Fédération de Russie sur la qualité, le Secrétariat a expliqué que la qualité était une priorité absolue pour le groupe de travail et certainement s'agissant des rapports aux États membres. Le Secrétariat étudierait la meilleure façon de définir certains indicateurs, mais l'idée était que les futures versions des rapports sur la performance de l'OMPI montraient clairement la performance et les résultats de cette stratégie. En réponse à la question de la délégation des Émirats arabes unis sur les résumés exécutifs des publications phares, le Secrétariat avait déclaré que ceux-ci seraient maintenus et que la stratégie soulignait l'importance des publications phares comme étant l'un des produits pour lesquels la qualité était vraiment importante. Cela rejoignait également le point soulevé précédemment par la délégation de la Chine. Concernant la deuxième question de la délégation des Émirats arabes unis et de la délégation du Brésil sur l'interprétation, le Secrétariat a expliqué qu'il y aurait des exceptions, notamment pour les réunions des organes de l'OMPI. L'Organisation a essayé d'en rendre compte dans le rapport et un petit astérisque dans la première colonne du tableau 2 indiquait que d'autres exceptions seraient examinées au cas par cas.

308. En réponse à la question de la délégation de la Chine sur les contenus restreints qui ne seraient pas traduits dans les six langues officielles des Nations Unies, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait de cas concernant des publics limités ou restreints, tels que des événements destinés à des pays ou des régions spécifiques, pour lesquels la traduction dans les six langues officielles des Nations Unies n'était pas nécessaire. Par exemple, dans le cas d'un événement

spécifique nécessitant seulement une ou deux langues, il y aurait une flexibilité pour s'adapter à ces circonstances en termes de disponibilité des documents dans lesdites langues. Concernant la première question de la délégation des États-Unis d'Amérique sur la façon de faire face à l'avancement des technologies dans les cinq années suivantes et au-delà, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'un point important et a confirmé que le Centre d'application des technologies avancées du Secrétariat au sein du Secteur de l'infrastructure et des plateformes disposait d'experts dans les dernières technologies. Ces technologies incluaient l'apprentissage automatique, et l'OMPI disposait de ses propres produits, par exemple WIPO Translate qui était une traduction automatique basée sur l'intelligence artificielle, développée par des collègues de l'OMPI. Ces collègues avaient observé la technologie au jour le jour et il serait possible de restituer les dernières technologies dans ce domaine particulier pour tirer parti de l'évolution technologique dans les produits et activités de l'OMPI. Concernant les observations des utilisateurs, le Secrétariat a renvoyé à l'alinéa 22, note de bas de page 5, et à l'alinéa 26, note de bas de page 9, du document, qui expliquaient que les rapports sur la performance de l'OMPI rendraient compte des progrès accomplis en ce qui concernait cette politique linguistique et l'application des nouvelles technologies. Les États membres pourraient examiner les progrès, faire des observations et évaluer ces services. Le Secrétariat tiendrait compte des commentaires des États membres et des autres parties prenantes qui bénéficieraient de cette nouvelle politique linguistique.

309. La délégation de la Chine a remercié le Secrétariat pour ses réponses. La délégation a estimé que, compte tenu de la nature et des caractéristiques des "documents d'information et techniques, y compris les documents officiels, juridiques ou de procédure", si ces documents concernaient des documents officiels, juridiques ou de procédure relatifs au système mondial de services de propriété intellectuelle, ils devraient être traduits dans les six langues officielles des Nations Unies. Dans le système des Nations Unies, l'OMPI jouait un rôle très important dans la promotion de l'innovation technologique et la diffusion du partage de l'information technologique, et l'élargissement de la couverture linguistique des connaissances et des documents techniques favoriserait efficacement la diffusion de ces informations dans différents pays et régions du monde. Il serait bénéfique pour l'OMPI de jouer le rôle indiqué. Certains des publics du système mondial de services de propriété intellectuelle n'étaient pas très restreints, mais plutôt étendus. Si l'on considérait le système de Madrid, qui comptait à ce jour 124 États membres et couvrait six langues officielles des Nations Unies, dont le chinois, le russe, l'arabe, l'anglais, le français et l'espagnol, la couverture géographique s'était élargie. À elle seule, la Chine comptait un grand nombre d'utilisateurs existants et potentiels. Ces documents portaient sur le système mondial de la propriété intellectuelle qui touchait un public très large. Les documents du système de services de l'OMPI, notamment les documents de procédure officiels et juridiques, étaient très importants pour les utilisateurs et les parties prenantes du monde entier. Par conséquent, la traduction de ces documents dans les six langues officielles des Nations Unies faciliterait l'utilisation des services de l'OMPI, réduirait les coûts de traduction pour les utilisateurs et renforcerait l'attrait du système mondial de propriété intellectuelle de l'OMPI, contribuant ainsi à augmenter les revenus de l'OMPI. La délégation espérait que cela soit pris en compte dans les discussions.

310. En l'absence de nouvelles demandes d'intervention, le président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

311. Le Comité du programme et budget (PBC)

- i) a pris note du contenu du présent document et
- ii) a recommandé aux assemblées de l'OMPI, chacune pour ce qui la concernait, l'adoption de la proposition de politique linguistique révisée exposée aux sections III, IV, V et VI.

POINT 10 MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021

312. Le vice-président a demandé au comité s'il y avait une objection à l'ouverture des débats sur le point 10 de l'ordre du jour : Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021. Il s'agissait d'un point de l'ordre du jour pour lequel aucun document n'avait été préparé par le Secrétariat. Par conséquent, il revenait simplement aux États membres de prendre la parole. Il a demandé s'il y avait des objections à poursuivre de cette manière, que ce soit de la part des personnes présentes ou des participants à distance.

313. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a déclaré qu'elle continuait d'avoir des discussions internes sur ce point de l'ordre du jour et qu'elle préférerait que le comité aborde ce point le lendemain. Par ailleurs, le groupe était disposé à entendre les réflexions des autres groupes et pourrait observer ce que d'autres collègues avaient à dire sur ce point, notant que son intervention sur ce point de l'ordre du jour aurait lieu le lendemain.

314. Après avoir consulté le Secrétariat, le vice-président a déclaré qu'il était entendu que le représentant de l'Afrique du Sud était disposé à intervenir au nom du groupe des pays africains le lendemain. Le vice-président a confirmé que le débat se poursuivrait le lendemain et que le groupe des pays africains pourrait alors intervenir. Le point 10 de l'ordre du jour était donc ouvert au débat. Le vice-président a renvoyé le comité au point 16 de l'ordre du jour, intitulé "Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021", lors de la trente et unième session du Comité du programme et budget, PBC, en septembre 2020. Le PBC a recommandé à l'Assemblée générale que le PBC se prononce sur le mandat lors de sa trente-deuxième session en 2021, en tenant compte de tous les documents pertinents, y compris, notamment, le Rapport du vérificateur externe des comptes, document WO/PBC/31/3. Le PBC a également recommandé à l'Assemblée générale de se référer, le cas échéant, à la décision figurant dans le document A/59/13. Afin de s'assurer que suffisamment de temps soit accordé à l'appréciation juste de l'évaluation, le président a mené des consultations informelles avec les coordinateurs régionaux et les membres du PBC le 29 juin 2021. Les membres avaient été remerciés pour leur participation active, et le vice-président et le Secrétariat souhaitaient écouter d'autres points de vue sur cette question. Le vice-président a ensuite ouvert le débat.

315. La délégation de la République de Corée a déclaré qu'elle reconnaissait parfaitement le rôle important des bureaux extérieurs de l'OMPI. Comme mentionné dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, les bureaux extérieurs étaient une extension de l'Organisation sur le terrain, basée sur leur compréhension détaillée de leurs domaines de responsabilité. Les bureaux extérieurs jouaient un rôle de catalyseur des travaux proposés par l'OMPI, tout en collaborant étroitement avec le siège de l'OMPI et en reliant les services et outils d'assistance de l'Organisation selon l'évolution des besoins et des priorités sur le terrain. À cet égard, la République de Corée espérait que le mandat de l'Assemblée générale de 2019 sur les bureaux extérieurs serait mis en œuvre sans difficultés et, compte tenu de l'expérience et de l'expertise du Secrétariat de l'OMPI, lors de la conduite des évaluations, elle estimait qu'un engagement plus actif serait nécessaire dans ce programme. La délégation a également souhaité rappeler la recommandation du vérificateur externe des comptes de 2019, selon laquelle un rôle plus actif du Secrétariat devrait également être envisagé, notamment en ce qui concernait le contenu du rapport sur les bureaux extérieurs de l'OMPI. La République de Corée se réjouissait d'avoir des discussions constructives avec les États membres sur ce point de l'ordre du jour.

316. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a déclaré que le fait que l'Assemblée générale de 2019 ait pris la décision d'établir un mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 constituait une évolution

importante. Le groupe a regretté qu'elle ait été retardée en raison des obstacles posés par la pandémie. Il a souhaité remercier le président d'avoir fait participer les membres à des consultations informelles pour trouver une solution. Il a pris note des approches constructives et positives des membres au cours de cette consultation. Le groupe a demandé l'avis du vice-président sur la recherche d'un terrain d'entente entre les membres, qui devrait être fondé sur les contributions et les consultations des États membres, tout en tenant compte du rapport du vérificateur externe des comptes. Le processus global devrait être mené par les États membres. Le groupe a accueilli favorablement les points de vue et les commentaires des autres groupes régionaux et des membres, mais il a estimé que les prochaines étapes pourraient consister, pour les États membres, à communiquer leurs contributions au Secrétariat, qui les regrouperait ensuite en fonction des thèmes ou des domaines à traiter. Reconnaissant que le Secrétariat disposait de l'expertise et de l'expérience nécessaires à la conduite d'évaluations, le groupe a demandé au Secrétariat de partager divers modèles de mandat d'autres processus d'évaluation de l'OMPI, ainsi que les contributions compilées. Ces modèles pourraient inclure des informations générales sur les systèmes d'évaluation existants. Le Secrétariat pourrait également préparer un questionnaire pour obtenir des éclaircissements supplémentaires de la part des États membres sur les points de divergence apparus dans les contributions initiales. Le groupe estimait que ces compilations et modèles donneraient aux membres une bonne occasion d'identifier les domaines de convergence afin de simplifier la préparation du projet zéro du mandat.

317. La délégation du Paraguay a pris la parole au nom du GRULAC. Pour le GRULAC, il était absolument vital que l'utilisation du réseau de bureaux extérieurs soit optimisée pour fournir un soutien aux nations et aux régions. Il estimait donc que le comité devait procéder à un examen objectif et indépendant du réseau en se penchant sur les bureaux d'un point de vue externe et indépendant, et c'est pourquoi il pensait que le réseau pourrait être amélioré en mettant davantage l'accent sur les plans de travail internes de chaque bureau et de chaque pays. Le groupe estimait qu'il était très pertinent que le comité se penche sur l'importance de ces bureaux extérieurs.

318. La délégation de la Fédération de Russie était également d'accord avec la proposition visant à souligner l'importance du rôle des bureaux extérieurs de l'OMPI dans la mise en œuvre des politiques de l'OMPI. Elle a estimé que, pour que le débat sur la question du mandat et de l'évaluation des bureaux extérieurs soit productif, il serait bon de disposer d'un projet de mandat zéro pour les bureaux extérieurs, tenant compte des indicateurs à examiner dans le cadre du plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, du budget du programme pour la même période et, lors des évaluations, de la position des États membres dans lesquels se trouvaient les bureaux extérieurs existants. La délégation estimait qu'il fallait adopter une approche flexible, car les bureaux extérieurs étaient très différents les uns des autres par leur mode de fonctionnement, leur ancienneté et la portée de leurs activités en ce qui concernait les priorités des pays ou des régions. La délégation était prête à prendre part à des consultations de fond sur le mandat des bureaux extérieurs et leur évaluation.

319. La délégation de la Chine attachait une grande importance aux bureaux extérieurs de l'OMPI et à l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs. La pandémie de COVID-19 avait eu des répercussions sur le processus d'évaluation. Le Secrétariat devait collaborer avec les États membres pour élaborer un plan d'évaluation du mandat des bureaux extérieurs afin de conclure cette évaluation. Compte tenu du fait que l'évaluation était à la fois une affaire interne à l'OMPI et une affaire externe pour les États membres, la délégation souhaiterait proposer qu'au cours de cette évaluation, le Secrétariat écoute attentivement les suggestions et les avis des États membres, en particulier ceux qui accueillaient des bureaux extérieurs.

320. La délégation de l'Inde est intervenue pour remercier le président du PBC pour ses efforts visant à faire participer les États membres par le biais de présentations informelles afin de tenter de trouver une solution à cette question cruciale. La délégation a regretté que la

question n'ait pas été abordée depuis la décision des assemblées générales de 2019. Il était important de rester engagé de manière constructive et proactive pour rédiger le mandat dans un délai concret. Il était également temps d'aller de l'avant compte tenu de la contribution que les bureaux extérieurs apportaient à la réalisation du programme de l'OMPI dans diverses régions. L'absence de progrès n'était pas dans l'intérêt des États membres. De l'avis de la délégation, la proposition de procéder à l'évaluation n'aurait pas dû être liée à la proposition d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Si la délégation reconnaissait la nécessité d'entreprendre l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI de manière objective et significative, il était impératif de reconnaître que les États membres ne disposent pas de l'expertise technique nécessaire pour le faire. Dans le même temps, le Secrétariat de l'OMPI disposait des compétences techniques et de l'expérience nécessaires pour évaluer la performance des bureaux extérieurs de l'OMPI. Bien que le processus global d'évaluation doive rester sous l'impulsion des États membres, une évaluation technique soutenue par le Secrétariat de l'OMPI fournirait au comité un modèle objectif pour aller de l'avant. Le mandat devrait mettre l'accent sur des paramètres quantitatifs et qualitatifs et viser à évaluer la valeur ajoutée aux régimes régionaux et mondiaux de propriété intellectuelle dans leur ensemble. Les approches techniques et fondées sur le mérite, ainsi que la représentation géographique, devraient également être prises en compte pour évaluer la prestation de services et l'efficacité des bureaux extérieurs. La délégation a réaffirmé qu'elle était prête à rester engagée de manière constructive dans les discussions sur cette question importante.

321. La délégation du Pakistan a souhaité souscrire à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Bien qu'elle regrettait que la question de l'évaluation de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs n'ait que très peu progressé en raison de la pandémie, la délégation continuait d'attacher une grande importance à ce processus. En outre, elle n'a cessé d'exprimer ses préoccupations quant à la proposition de création de bureaux extérieurs en l'absence d'avantages avérés pour l'Organisation. Il était nécessaire de procéder à une évaluation externe et à des études de faisabilité par le biais de sources extérieures pour déterminer la nécessité de cette expansion. Le comité ne disposait d'aucun critère, d'aucune méthodologie ni d'aucun document de vision pour rationaliser l'ensemble de l'exercice. Comme l'avaient souligné d'autres délégations, le Rapport du vérificateur externe des comptes pour 2019 avait mis en évidence des problèmes très fondamentaux concernant le réseau existant de bureaux extérieurs. Le vérificateur externe des comptes estimait qu'une évaluation externe approfondie était nécessaire avant l'ouverture de tout nouveau bureau extérieur. La délégation a reconnu l'expertise technique du Secrétariat et s'est montrée ouverte au rôle de soutien du Secrétariat dans la rédaction du mandat, en fonction des mandats confiés par les États membres et le PBC. La délégation souhaitait répéter et souligner le caractère central des processus des États membres, y compris la rédaction du mandat. Comme prochaine étape logique, elle a encouragé le Secrétariat à demander l'avis des États membres sur le contenu des mandats et à soumettre la compilation lors du prochain PBC. Comme le soulignait également la déclaration du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, la compilation des points de vue pouvait être organisée en plusieurs thèmes pour que les États membres bénéficient de plus amples informations à la trente-troisième PBC en septembre pour rédiger le mandat. Les points de vue des États membres devraient également être accompagnés de la compilation des mandats que le Secrétariat utilisait pour ses évaluations.

322. La délégation du Royaume-Uni a pris la parole au nom du groupe B. Le groupe a rappelé la décision figurant dans le document A/55/13 de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015, ainsi que la décision figurant dans le document A/59/13 de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2019, addendum quatre. Le groupe a également rappelé les décisions des vingt-neuvième, trentième et trente et unième sessions du Comité du programme et budget. Le groupe était convenu de l'importance d'élaborer une stratégie claire sur un éventuel développement du réseau des bureaux extérieurs. La nécessité de clarifier le rôle du Secrétariat et d'améliorer les données disponibles sur le réseau pour soutenir son évaluation, y compris les rapports

d'activité et les plans produits par les bureaux externes. Le groupe a également estimé que le rapport du vérificateur externe des comptes, tel que présenté à la trente et unième session du PBC, contenait des éléments très utiles qui pourraient constituer une partie de la base du mandat. Le groupe était prêt à discuter de cette question. Il a suggéré, dans un premier temps, que le comité reçoive un projet de mandat afin de pouvoir s'engager sur une base spécifique. Sans ce projet, le comité devrait être réaliste quant à la capacité de la session à décider du mandat pour l'évaluation indépendante de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. En même temps, et comme l'avait décidé à plusieurs reprises l'Assemblée générale, le mandat et l'évaluation de l'ensemble du réseau lui-même étaient les premières étapes essentielles de l'examen de toute modification de la taille et de la composition du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. En outre, le PBC, lors de sa trente et unième session en 2020, a également pris en compte la situation actuelle de la pandémie et a recommandé à l'Assemblée générale de veiller à ce que suffisamment de temps soit accordé pour la finalisation de l'évaluation indépendante. Le groupe a donc proposé que l'Assemblée générale demande au Comité du programme et du budget d'entamer les discussions sur le projet de mandat au plus tard lors de sa trente-quatrième session et de prendre une décision sur ce mandat lors de la trente-cinquième session.

323. La délégation de la Géorgie a pris la parole au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes. La question de l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI était inscrite à l'ordre du jour de l'Organisation depuis plusieurs années et avait fait l'objet de longues négociations entre les États membres. Le groupe s'engageait à mettre en œuvre la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2015 visant à procéder à un examen des bureaux extérieurs de l'OMPI et il était prêt à discuter du mandat. Il a également estimé que les recommandations contenues dans le rapport du vérificateur externe des comptes présenté lors de la trente et unième session du PBC étaient valables et devaient être mises en œuvre dans le cadre de l'examen. Le groupe était conscient des contraintes de 2020-2021 liées à la pandémie actuelle et était prêt à participer aux discussions sur le mandat lors de la prochaine session du PBC.

324. La délégation du Canada s'est associée à la déclaration de la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Conformément à la décision de l'Assemblée générale, l'élaboration du mandat avait été à l'origine de l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs. La délégation a souligné que, selon elle, l'évaluation du réseau de bureaux extérieurs était une condition préalable absolue à l'examen de l'ouverture de nouveaux bureaux. Elle a pris note des positions d'autres États membres concernant l'approche de l'évaluation des bureaux extérieurs. Elle a plaidé pour une méthodologie d'évaluation uniforme applicable à tous les bureaux extérieurs, afin de garantir la cohérence et la transparence de l'évaluation, conformément aux meilleures pratiques internationales en la matière. La délégation a également tenu compte de l'avis du vérificateur externe des comptes et a donc encouragé les États membres à adopter une approche mesurée dans l'élaboration du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation souhaiterait que le Secrétariat prépare un projet de mandat dans ce sens, comme l'avaient suggéré d'autres délégations.

325. Le vice-président a déclaré qu'étant donné qu'aucune autre délégation n'avait demandé à prendre la parole et que le représentant de l'Afrique du Sud, au nom du groupe des pays africains, s'exprimerait sur cette question le lendemain, il a levé la séance du jour et indiqué que le comité poursuivrait le débat sur le point 10 de l'ordre du jour le lendemain.

326. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a rappelé que, lors de la trente et unième session du PBC, il n'avait pas été possible d'entreprendre des discussions approfondies pour prendre une décision dans le cadre du mandat relatif à l'évaluation du travail des bureaux extérieurs de l'OMPI. Par la suite, la trente et unième session a recommandé à l'Assemblée générale de demander au Comité du programme et budget de décider, lors de la trente-deuxième session en 2021, du mandat d'une

telle évaluation, en tenant compte de tous les documents pertinents, y compris, notamment, le rapport du vérificateur externe des comptes. La soixante et unième session des assemblées a dûment approuvé les recommandations du PBC. Le groupe reconnaissait que les conditions qui avaient empêché une discussion de fond sur le mandat lors des sessions précédentes prévalaient toujours. Le groupe a également reconnu la nécessité d'avancer sur cette question pour bénéficier des résultats de l'évaluation, en vue d'envisager l'ouverture de nouveaux bureaux extérieurs comme le prévoyait la décision de l'Assemblée générale. Étant donné que l'Afrique disposait de deux bureaux extérieurs, le groupe attachait une grande importance aux bureaux extérieurs et a souligné le rôle qu'ils jouaient pour faire avancer le mandat de l'OMPI, en particulier la dimension "développement" des travaux de l'OMPI. Alors que l'OMPI s'apprêtait à entamer l'exercice biennal 2022-2023, le groupe estimait que les bureaux extérieurs de l'OMPI pouvaient jouer un rôle encore plus important, notamment à la lumière de la vision et de la mission énoncées dans le PSMT pour 2022-2026, qui donnait la priorité à l'ouverture sur le monde et à la mise en relation de personnes de tous horizons. Le groupe estimait que le processus d'élaboration du mandat devrait être mené par les États membres, le Secrétariat jouant un rôle de soutien essentiel. Il estimait également qu'au cours de la phase d'évaluation, les pays hôtes des bureaux extérieurs existants devraient être consultés de manière adéquate. En outre, pour que l'évaluation soit utile, le groupe considérait que le mandat qui la sous-tendait devrait être équilibré et tenir compte des besoins et caractéristiques spécifiques des pays hôtes, tout en se concentrant sur les meilleurs moyens de moderniser la gestion, d'améliorer les processus et de rationaliser davantage le réseau existant. Il était également important de noter que l'évaluation devrait également être basée sur des critères spécifiques pour chaque bureau extérieur, afin de permettre une évaluation juste et réaliste compte tenu des différences entre les bureaux extérieurs. Tout en continuant à discuter du processus d'évaluation des bureaux extérieurs, le comité devrait également tenir compte du fait que les bureaux extérieurs devaient disposer de ressources adéquates, notamment en termes de personnel, afin d'améliorer leur efficacité. Le groupe a donc saisi cette occasion pour demander que des ressources accrues soient allouées aux deux bureaux extérieurs récemment ouverts en Afrique. Le groupe a pris note des propositions formulées par différentes délégations sur la marche à suivre, y compris les délais à respecter. Le groupe a estimé qu'afin d'accélérer le processus, il pourrait être utile de donner aux États membres intéressés la possibilité de partager leur avis et d'apporter leur contribution sur le contenu du mandat, comme l'avait également suggéré le groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Ces avis et contributions permettraient au Secrétariat de préparer un premier projet de mandat pour examen par le comité à sa trente-troisième session.

327. La délégation du Bélarus a pris la parole et a indiqué qu'elle avait écouté attentivement la discussion qui avait débuté la veille et qui portait sur ce sujet. La délégation n'avait pas été en mesure de prendre la parole au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, cependant, le groupe avait déjà exprimé sa position lors de consultations informelles en juin avec le président ainsi que lors de discussions entre experts qui avaient eu lieu pendant la session. Le groupe avait déjà déclaré que les décisions devaient être prises de manière appropriée et, à la suite des consultations, il a estimé qu'il fallait tenir compte des différentes activités des bureaux extérieurs, par exemple, le bureau russophone se trouvait à Moscou. Le groupe estimait que pour comprendre la situation dans les États membres intéressés, il faudrait procéder à une étude de la situation. Il considérait que les discussions qui avaient eu lieu jusqu'à présent devaient permettre au comité d'aller de l'avant et qu'il devrait prendre une décision lors de la trente-troisième session. Cela impliquerait l'élaboration d'un projet de document qui pourrait être étudié dans l'intervalle et examiné ultérieurement par l'Assemblée générale.

328. La délégation du Japon a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B. Elle a estimé qu'il était important de suivre des procédures transparentes lorsqu'il s'agissait d'évaluer les bureaux extérieurs. Du point de vue des procédures équitables et transparentes, il était préférable d'envisager des indicateurs et des mesures fondés sur les

lignes directrices déjà convenues, telles que les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI. La délégation a indiqué que le Japon souhaitait contribuer à la formulation de procédures équitables et transparentes.

329. La délégation du Mexique a pris la parole pour faire part de ses réflexions concernant le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI et la nécessité d'un mandat d'évaluation pour permettre au comité de déterminer les résultats déjà obtenus par les bureaux extérieurs existants ainsi que l'opportunité d'ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs. Gardant à l'esprit la nécessité d'une mise en œuvre transversale de certains programmes de l'OMPI, en fonction des spécificités de chaque région et de ses besoins et priorités particuliers, la délégation a également estimé qu'il était pertinent d'optimiser certains bureaux extérieurs de l'OMPI comme moyen d'aider les bureaux centraux à identifier, à planifier et à répondre aux besoins des pays et des régions. Comme indiqué dans le PSMT pour 2022-2026, les bureaux extérieurs devraient contribuer à faire connaître la propriété intellectuelle, à fournir des produits, des services et une assistance et à contribuer de toutes les manières possibles à l'utilisation de la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement au niveau national et, le cas échéant, au niveau régional. Les bureaux extérieurs devraient être des caisses de résonance susceptibles de faire entendre la voix de la propriété intellectuelle auprès des personnes sur le terrain et de rapprocher le système de la propriété intellectuelle des utilisateurs potentiels dans les différentes régions. Indépendamment de l'opinion des États membres, la délégation était convaincue de la nécessité de disposer d'une évaluation objective de l'utilisation des bureaux extérieurs par le Secrétariat de l'OMPI, qui permettrait d'identifier les domaines qui offraient des perspectives et ceux dans lesquels des améliorations pourraient être apportées. La délégation était d'accord avec le commentaire du rapport du vérificateur externe des comptes selon lequel la responsabilité du réseau pourrait être améliorée et qu'il serait important de mettre l'accent sur les plans de travail de chaque bureau extérieur, ainsi que sur les moyens d'évaluer les effets correspondants. Il était important que les bureaux extérieurs combinent les priorités mondiales de l'Organisation avec les priorités locales et régionales. En gardant tout cela à l'esprit, l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI devrait être orientée vers : premièrement, la vérification de la conformité et des activités accordées, la poursuite des plans de travail et leur relation avec le budget attribué. Deuxièmement, l'identification des moyens d'améliorer les rapports et les plans d'activités des bureaux extérieurs. Troisièmement, la conception ou la mise à jour des indicateurs, des activités et des engagements conformément au plan de travail convenu. Quatrièmement, l'évaluation de la rentabilité des activités du bureau extérieur, en tenant compte des spécificités de chaque bureau extérieur. Et cinquièmement, l'identification de la contribution du réseau des bureaux extérieurs au respect du mandat de l'Organisation. En outre, la délégation a approuvé l'idée qu'il était important que la Division de la supervision interne de l'OMPI effectue un audit des opérations des bureaux extérieurs et du flux d'informations entre les bureaux extérieurs et le siège, qui pourrait utilement compléter les résultats de l'évaluation. Elle estimait que les éléments susmentionnés permettraient de réaliser une évaluation qui apporterait suffisamment d'éléments d'analyse et, sur cette base, de définir les actions futures en relation avec le réseau des bureaux extérieurs, en gardant à l'esprit l'objectif de faire en sorte que l'innovation et la créativité reposent sur la propriété intellectuelle au profit de tous.

330. La délégation du Nigéria estimait qu'il était pertinent d'évaluer le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI pour s'assurer de leur efficacité et de leur impact. En tant que pays hôte de l'un des deux bureaux extérieurs existants en Afrique, la délégation estimait que le mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs devait être élaboré avec soin et méticulosité afin d'être équilibré et réaliste. Bien que tous les bureaux extérieurs de l'OMPI partageaient le même objectif de contribuer à la réalisation du programme de travail et du budget de l'OMPI axés sur les résultats, ils ne satisfaisaient pas nécessairement aux mêmes critères pour atteindre cet objectif. Parmi les exemples, on pouvait citer leur ancienneté, les différents niveaux de développement des pays ou régions où ils étaient situés et les types de services qu'ils fournissaient. La délégation serait heureuse de s'étendre davantage sur ce point lorsque le

comité entamerait la discussion sur les critères. Les bureaux extérieurs en Afrique avaient été négociés principalement sur la base de leur contribution, notamment au développement de la propriété intellectuelle dans la région. Il serait donc important que l'évaluation souligne la nécessité de soutenir de manière efficace et efficiente les bureaux externes existants en Afrique afin qu'ils puissent gérer des bureaux externes bien dotés en personnel, durables et fonctionnels, et qu'ils atteignent les objectifs fixés, notamment la facilitation et l'accélération de l'utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement en Afrique. Cet idéal était intrinsèquement lié aux domaines d'action stratégiques de l'OMPI et à l'intérêt que susciterait le PSMT pour 2022-2026 de l'Organisation, qui proposait des objectifs positivement ambitieux de renforcement de l'engagement de l'OMPI avec les parties prenantes dans les États membres de l'OMPI. Une fois de plus, les multiples revers de la pandémie de COVID-19 avaient appelé à ce type d'engagement en cette période de crise et d'opportunités, comme l'indiquait le PSMT pour 2022-2026, la délégation attendait avec impatience la période de cette approche reflétée par le mandat à élaborer. L'exercice d'évaluation et d'élaboration est également l'occasion de prendre en compte les recommandations du Plan d'action pour le développement et le fait que la période 2020-2030 était la décennie de l'action et de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies. Enfin, le Nigéria était prêt à s'engager sur le sujet et à assurer l'évaluation de critères significatifs pour l'évaluation des bureaux extérieurs existants en vue de faciliter l'efficacité et l'impact, puis de faciliter le processus d'ouverture de bureaux extérieurs de l'OMPI.

331. La délégation du Pakistan a déclaré qu'il était regrettable que le PBC n'ait pas été en mesure d'entamer un débat de fond en raison des restrictions liées à la pandémie. La délégation a déclaré que de très bonnes propositions avaient été présentées depuis la veille. Certaines délégations et certains groupes régionaux avaient demandé un rôle plus important pour le Secrétariat, l'un des groupes régionaux avait demandé un report jusqu'à la trente-quatrième session et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique avait demandé de recueillir les avis des États membres et de soumettre une compilation avant la prochaine session du PBC. Ces options et propositions ne s'excluaient pas mutuellement et, dans un souci de rapprochement, elles pourraient être combinées. La délégation convenait que le Secrétariat disposait de l'expertise technique et de l'expérience des processus d'évaluation, mais elle souhaitait également souligner le rôle central des États membres dans ce processus. La délégation a proposé de combiner certaines de ces propositions, par exemple, le Secrétariat pourrait demander l'avis des États membres, et le type d'évaluation à mener. Les pays hôtes disposaient leur propre série de propositions. Il serait bon que le comité soit plus informé lors de la trente-troisième session en septembre. Le Secrétariat pourrait demander l'avis de certains États membres par écrit. La délégation espérait que la possibilité de se réunir en face à face serait possible l'année suivante. La délégation a résumé le fait qu'après la fin de la session du comité, le Secrétariat pourrait demander l'avis des États membres intéressés, qui pourraient le transmettre par écrit, et le Secrétariat pourrait présenter une compilation de ces avis lors de la session suivante.

332. Le Secrétariat a remercié toutes les délégations pour leur participation et l'expression de leurs points de vue, observations et suggestions. Il a pris note des commentaires, observations et suggestions des groupes régionaux et des délégations, ainsi que des propositions. IL était prêt à aider toutes les délégations qui en faisaient la demande. Le Secrétariat comprenait parfaitement que l'évaluation était un exercice mené par les États membres. Comme le Secrétariat avait entendu diverses propositions de la part des États membres, il attendait avec impatience de recevoir des indications supplémentaires sur le rôle qu'il aurait à jouer pour aider les délégations à définir le mandat de l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021.

333. Le vice-président a déclaré que de nombreuses délégations étaient intervenues pour faire des propositions valables et que le Secrétariat avait pris note de ces propositions et idées.

334. La délégation de l'Iran (République islamique d') a souhaité remercier le Secrétariat pour la validité de ses remarques, fondées sur la décision de l'Assemblée générale de 2019. La délégation a rappelé qu'il s'agissait d'un processus mené par les États membres, et a donc proposé que le Secrétariat, dans une communication, demande aux États membres de fournir leur contribution à la préparation du mandat.

335. Le vice-président a fait remarquer que, compte tenu des propositions formulées par différentes délégations concernant le rôle du Secrétariat, il avait été décidé que les délégations seraient invitées à participer au processus. Le vice-président a reconnu que les délégations avaient des positions différentes quant au rôle du Secrétariat par rapport au rôle des États membres concernant l'avenir du réseau des bureaux extérieurs. La proposition concrète faite par la délégation du Pakistan et d'autres suggérait que le comité continue de maintenir ce point à l'ordre du jour du PBC. Le président a invité les participants à formuler d'autres observations sur cette proposition particulière.

336. La délégation du Pakistan a déclaré qu'elle était flexible en ce qui concernait l'une des propositions visant à maintenir le point à l'ordre du jour du comité. Elle n'a pas insisté sur sa proposition de demander l'avis des États membres pendant la période intersessions, mais elle a rappelé que le comité entamerait un débat similaire lorsqu'il se réunirait l'année suivante ou peut-être à la session suivante. Il serait préférable de connaître le point de vue des États membres sur l'exercice d'évaluation afin d'avoir une discussion plus utile et d'être dans une position plus informée. Toutefois, la délégation était favorable à un simple report de ce point de l'ordre du jour à la session suivante.

337. Le vice-président a déclaré que le Secrétariat et lui-même avaient écouté les interventions et avaient travaillé sur un paragraphe de décision pour ce point de l'ordre du jour. Le vice-président a demandé au Secrétariat de partager à l'écran le projet de paragraphe de décision pour le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021". Le vice-président a lu la proposition comme suit : "Le Comité du programme et budget, PBC, a pris note des interventions et a demandé au Secrétariat d'inviter les États membres à envoyer leurs points de vue sur le contenu du mandat et de faire le point sur l'état et l'avancement des soumissions des États membres lors de la trente-troisième session du PBC." Le vice-président a estimé que le paragraphe de décision proposé capturait l'essence du débat qui avait commencé la veille, et qui s'était poursuivi encore ce jour-là.

338. La délégation du Bélarus a pris la parole au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Le groupe a remercié le Secrétariat pour l'envoi du document sur la décision et aussi pour sa formulation, en précisant qu'il n'avait pas reçu à temps pour avoir une discussion nécessaire avec les États membres du groupe régional. Le groupe souhaitait demander plus de temps pour se réunir, peut-être jusqu'à après 15 heures, car le groupe devait débattre de questions avant de revenir au comité avec ses avis.

339. Le vice-président a indiqué que le temps nécessaire serait accordé. L'objectif n'était pas de clore le débat une fois les expressions exprimées, car certains coordonnateurs régionaux et d'autres délégations souhaitaient examiner le texte proposé plus en détail. Le comité aurait le temps de discuter pendant la session de l'après-midi. Le président a invité d'autres délégations à prendre la parole pour donner leur avis.

340. La délégation du Pakistan souhaitait souligner que, depuis très longtemps, le PBC avait évoqué la nécessité et l'importance d'une évaluation du réseau des bureaux extérieurs. Pour des raisons compréhensibles par tous, la pandémie qui sévissait depuis un an et demi avait eu un impact sur le processus en la matière, et c'était l'une des raisons pour lesquelles le comité n'avait pas été en mesure de progresser. Toutefois, la délégation estimait que la proposition présentée aujourd'hui donnerait l'occasion aux États membres, y compris ceux qui accueilleraient

déjà un bureau extérieur, de donner leur avis sur le type d'évaluation nécessaire. La délégation a déclaré qu'elle pouvait soutenir la proposition.

341. Le vice-président a remercié la délégation, déclarant que la proposition visait à répondre à toutes les questions posées, et il était très heureux que la délégation du Pakistan ait accepté cette proposition.

342. La délégation de l'Iran (République islamique d') a souhaité remercier tous les coordonnateurs régionaux et le Secrétariat pour leurs efforts constructifs en vue de parvenir à une solution de compromis. La délégation souhaitait soutenir le projet de décision.

343. Le vice-président a remercié la délégation de la République islamique d'Iran pour sa contribution et le soutien qu'elle apportait au paragraphe de décision proposé.

344. La délégation de l'Indonésie a pris la parole et a indiqué qu'elle jugeait le projet de décision acceptable.

345. La délégation du Royaume-Uni avait compris que les États membres pourraient revenir au cours de la session de l'après-midi pour réagir à la proposition de décision. Elle n'avait pas vu le projet à l'écran et ne souhaitait pas s'engager dans la rédaction en direct de la décision. Toutefois, elle a indiqué que le paragraphe de la proposition de décision semblait suggérer, en particulier le premier point, qu'il existait déjà du mandat. La délégation a suggéré que le PBC pourrait faire référence à "l'invitation des États membres à envoyer leurs points de vue sur le futur mandat de l'évaluation", étant donné qu'il n'y avait pas réellement de document sur lequel des points de vue pouvaient être exprimés. La délégation proposerait une rédaction spécifique et tenterait d'en discuter au préalable avec d'autres personnes. Elle consulterait le groupe B afin de pouvoir revenir avec des propositions spécifiques.

346. Le vice-président a déclaré que, comme mentionné précédemment, le comité profitait du temps avant la session de l'après-midi pour partager la proposition, qui était basée sur les propositions des États membres. Le vice-président a indiqué qu'il y aurait certainement du temps pour les consultations nécessaires avec les groupes régionaux.

347. Le vice-président a noté que le comité avait travaillé dur depuis le début de la semaine et c'est pourquoi il souhaitait demander aux États membres de faire preuve de souplesse dans la conclusion de leurs accords, mais également d'être aussi consciencieux que les États membres l'avaient été ces derniers jours, afin que les travaux du comité soient aussi productifs que possible. Il y aurait beaucoup à dire sur l'importance des bureaux extérieurs pour l'Organisation, mais la clé de tout cela résidait dans les aspects financiers et le programme. Le comité traitait de la propriété intellectuelle et le système devait être fonctionnel. Le vice-président a remercié les membres pour leur approche constructive qui avait permis d'améliorer la productivité. La veille, une proposition de paragraphe de décision avait été montrée à toutes les délégations, et les groupes régionaux avaient eu plusieurs réunions parmi les différentes délégations qui avaient exercé leur droit d'accepter et d'apporter des modifications. Les délégations avaient reçu les propositions à l'avance et le comité avait ensuite vu sur l'écran ce que représentait la compilation des amendements proposés au paragraphe de décision du point 10 de l'ordre du jour. Le vice-président a suggéré qu'il serait utile d'avoir un paragraphe court qui refléterait mieux les débats des jours précédents et les différentes propositions faites par les délégations. Cette approche permettrait également de maintenir l'ordre des débats. Comme les délégations le savaient, l'objectif était de permettre aux États membres de participer autant que possible, car plus la participation était importante, plus les chances de parvenir à un accord étaient grandes. Le vice-président a ensuite centré la discussion sur les amendements paragraphe par paragraphe, le Secrétariat ayant reflété chacun des changements conformément aux suggestions faites par les délégations. Le premier amendement a été traduit par l'inclusion des mots "tous les intéressés", pour modifier

les États membres. Il s'agissait d'une suggestion stylistique, mais comme il s'agissait d'une suggestion pour l'un des paragraphes de la proposition de décision, le vice-président a ouvert la voie aux commentaires.

348. La délégation du Bangladesh a demandé un peu de temps pour avoir une conversation interne avec le groupe des pays d'Asie et du Pacifique sur la proposition de nouveau paragraphe de décision.

349. Le vice-président a demandé à la délégation du Bangladesh si elle avait besoin d'un temps spécifique sur la proposition d'amendement spécifique du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, ou si elle avait besoin de temps pour parler des trois propositions ou de toute autre proposition contenue dans le document.

350. La délégation du Bangladesh a répondu qu'il ne s'agissait pas exactement d'une proposition ou d'un contenu mais de la formulation utilisée, d'où la nécessité de vérifier auprès du groupe des pays d'Asie et du Pacifique.

351. Le vice-président a indiqué qu'il pouvait en être de même pour d'autres groupes régionaux, et a donc proposé d'examiner les trois points d'amendement dans le point de l'ordre du jour afin que les délégations disposent de plus d'informations avant la discussion.

352. La délégation de l'Afrique du Sud s'interrogeait sur une proposition révisée diffusée le matin même par le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, qui n'était pas exactement la même que celle que l'on pouvait voir à l'écran. La délégation souhaitait savoir si cette proposition serait également examinée.

353. Le vice-président a indiqué que la proposition en cours d'examen incluait toutes les propositions, mais pour confirmation, il a passé la parole au Secrétariat.

354. Le Secrétariat a confirmé que la proposition en cours d'examen était celle reçue le matin du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale. Il s'agissait de la dernière en date, puisque le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale avait présenté deux propositions, l'une la veille et l'autre le matin même.

355. Le vice-président a demandé au Secrétariat d'évoquer la proposition précédente, car certains termes tels que "par écrit" ne figuraient pas dans la dernière proposition.

356. La délégation du Bélarus, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a déclaré que le groupe s'était efforcé de prendre en compte les positions des autres coordinateurs régionaux, afin de supprimer les points qui, pour le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, étaient moins indispensables, même s'ils l'étaient pour ses partenaires, afin que le comité puisse conclure sa session avec succès. La veille, en ce qui concernait l'alinéa 2, le groupe n'avait inclus que les points qui étaient primordiaux pour le groupe, et la décision qui était à l'écran était bien le projet de décision final que le groupe souhaitait proposer à l'examen du comité. Il s'agissait d'une proposition de compromis et, ainsi, le groupe espérait qu'elle serait un compromis acceptable pour ses partenaires. Sur la base des commentaires des autres coordinateurs régionaux et délégués, le groupe estimait que les commentaires avaient été pris en compte.

357. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le vice-président a invité le comité à examiner la proposition. Il y avait une deuxième série d'amendements, notamment "par écrit" et "élaboration du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI". Cette proposition a été faite par le groupe B et le groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le vice-président a déclaré qu'à chaque fois que les groupes régionaux souhaitaient faire des commentaires, ils pouvaient demander la parole et que, s'ils ne le souhaitaient pas, le comité ferait une brève pause pour les consultations et le débat. Le vice-président a demandé si les partisans du

deuxième amendement souhaitaient prendre la parole, comme l'avait fait le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale pour le premier amendement. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le vice-président a indiqué que le projet de décision finale proposé serait envoyé par courrier électronique aux coordinateurs régionaux.

358. Le vice-président a annoncé qu'il y avait une nouvelle proposition et qu'il fallait faire preuve de souplesse dans les débats. Par conséquent, il a proposé que les groupes régionaux discutent de la nouvelle proposition qui avait été envoyée à tous les coordinateurs régionaux par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique.

359. Après de nouvelles consultations, se référant à la nouvelle proposition du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, apparaissant à l'écran, qui éliminait certains points du deuxième alinéa et renforçait le titre du projet de décision. Le vice-président a demandé aux groupes régionaux et aux délégations de faire part de leur préférence, en commençant par les groupes régionaux.

360. La délégation du Bangladesh a pris la parole au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. Le groupe a déclaré qu'il ne considérait pas qu'il s'agissait d'une nouvelle proposition ou d'un nouvel élément. Il avait simplement apporté quelques petites modifications, par exemple, au deuxième alinéa, il y avait deux points : l'un concernait la duplication et l'autre la clarification de l'objectif. Dans le premier paragraphe, il était dit que les points de vue des États membres seraient exprimés "par écrit" concernant l'élaboration du mandat. Il était entendu que si les points de vue seraient recueillis, cela était déjà couvert dans le premier alinéa et donc redondant. Il avait été proposé d'indiquer qu'il s'agissait de "la base des avis des États membres" pour préparer un projet. En ce qui concernait le deuxième alinéa, le groupe avait compris que l'objectif de ce processus était d'élaborer un projet de mandat. Dès lors, puisqu'il s'agissait de l'objectif principal, il pourrait être conservé uniquement au début, plutôt que dans le dernier paragraphe.

361. Le vice-président a remercié le groupe pour l'explication détaillée de la modification et du contenu du document, ainsi que pour sa flexibilité et sa capacité de négociation.

362. La délégation du Bélarus a pris la parole pour indiquer que le groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale avait soumis des propositions de modification et qu'il demandait donc du temps pour consulter ses États membres.

363. Le vice-président a indiqué qu'afin de faire avancer l'ordre du jour, si un accord ne pouvait être trouvé, il communiquerait avec les coordinateurs régionaux afin de tenir une session informelle avant la session formelle du PBC afin de parvenir à un accord sur le projet de décision concernant ce paragraphe.

364. Le vice-président a annoncé qu'une proposition de texte avait été trouvée et qu'elle serait partagée sur l'écran. Il a déclaré qu'il était conscient qu'il y avait eu une réunion des groupes régionaux et que, sur cette base, les coordinateurs régionaux consultaient leurs États membres respectifs afin de parvenir à un consensus. En l'absence d'objection et étant donné qu'il n'y avait pas de demande de parole, en ce qui concernait la formulation du point 10 de l'ordre du jour, paragraphe de décision sur le mandat de l'évaluation 2021 des bureaux extérieurs de l'OMPI, le vice-président a indiqué en conclusion que le comité était parvenu à un consensus et la décision était adoptée.

365. Le Comité du programme et du budget (PBC) a pris note des interventions et, en vue de l'élaboration du mandat pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI, a prié le Secrétariat :

- d'inviter tous les États membres intéressés à envoyer leurs vues par écrit concernant l'élaboration de ce mandat; et

- de faire le point sur le statut et l'état d'avancement des contributions des États membres à la trente-troisième session du PBC aux fins de poursuite des discussions et d'examen.

POINT 11 MÉTHODE DE RÉPARTITION DES RECETTES ET DU BUDGET PAR UNION

366. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/59/10, A/59/11 et A/59/INF/6.

367. Le vice-président a présenté le point de l'ordre du jour, rappelant au PBC que trois documents étaient concernés par ce point : A/59/10, A59/11 et A59/INF/6, qui étaient des propositions des délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suisse aux assemblées de 2019. Le vice-président a demandé aux délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suisse de prendre la parole pour expliquer leurs propositions.

368. La délégation des États-Unis d'Amérique a déclaré qu'elle estimait depuis longtemps que la méthode actuelle de répartition favorisait un déséquilibre du budget de l'OMPI. Le PBC avait discuté d'une autre méthode de répartition du budget depuis 2015, incluant une proposition de la délégation des États-Unis d'Amérique en 2017 pour la répartition proportionnelle des dépenses directes et indirectes entre les unions. Compte tenu du format de la trente-deuxième session du PBC, la délégation estimait qu'il ne serait pas productif de revenir en détail sur ses différentes positions. La délégation espérait que lorsque le PBC reprendrait ses réunions en face à face, peut-être dès septembre 2021, ces discussions se poursuivraient, suscitant un regain d'intérêt pour faire ce qu'il fallait pour la santé financière de l'Organisation. Néanmoins, la délégation a compris que, jusqu'alors, il n'y avait eu aucune évolution au sein du groupe de travail de Lisbonne pour trouver une solution, ce que la délégation trouvait décourageant. Elle a réaffirmé qu'elle ne cesserait d'insister sur le fait que chacune des unions financées par le paiement de taxes devait respecter ses obligations conventionnelles et percevoir des revenus suffisants pour couvrir ses dépenses, y compris sa part équitable des dépenses communes de l'Organisation.

369. La délégation de la Suisse a déclaré que des discussions avaient eu lieu sur ce point depuis 2015, et que les positions étaient bien connues, puisque la délégation avait déjà présenté sa proposition dans le document A/59/11 en 2019. La délégation a souligné les deux points majeurs de cette proposition. Le premier point consistait à garder la méthode actuelle, qui avait été incluse dans de nombreux cycles budgétaires précédents. La délégation a estimé qu'il s'agissait d'une approche pragmatique pour l'OMPI, et presque tous les États membres l'avaient reconnue lors des assemblées de 2019. Le deuxième point découlait du premier, qui consistait à faire de la méthode actuelle, telle qu'elle se reflétait sur l'utilisation dans le temps, la méthode officielle. La délégation a rappelé que des discussions sur cette question étaient en cours depuis six ans et qu'il était temps de prendre une décision. Elle a indiqué en conclusion que les déclarations qu'elle avait faites lors des assemblées de 2019 avaient appuyé ce point.

370. Le vice-président a déclaré que ce sujet était pertinent pour toutes les délégations pour la santé financière de l'Organisation dans son ensemble et des syndicats dans l'accomplissement de leur travail. Le vice-président a ensuite invité les délégations à exposer leur point de vue.

371. La délégation de l'Iran (République islamique d') s'est réjouie des indications positives en termes de nouvelles adhésions à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève, ainsi que de l'augmentation des demandes estimées et de la croissance correspondante des recettes provenant des cotisations en 2022-2023, qui seraient essentielles pour la promotion du système. Les activités promotionnelles et la fourniture de services de grande qualité au système mondial de la propriété intellectuelle devaient figurer parmi les principales fonctions de l'OMPI, une attention particulière étant accordée à la promotion des systèmes d'enregistrement internationaux, dont le système de Lisbonne. La viabilité financière du système de Lisbonne

nécessitait l'allocation de ressources non seulement pour l'administration efficace du registre de Lisbonne, mais également pour les activités d'information et de promotion. La délégation espérait que le système de Lisbonne bénéficierait de la même importance que les autres unions. Elle a insisté sur la conservation de la méthode actuelle. La fourniture d'une assistance juridique et technique par le Secrétariat aux États membres, en particulier aux producteurs locaux des pays en développement et des PMA, contribuait toujours à attirer davantage de demandes dans le cadre du système. La délégation a conclu en saluant l'excellent fonctionnement du Secrétariat de l'OMPI et du registre de Lisbonne au cours de l'exercice biennal 2020-2021.

372. La délégation de la France a souscrit à la déclaration faite par la délégation de la Suisse. La délégation a rappelé que la France était attachée aux principes de solidarité unitaire budgétaire pour l'OMPI et s'était exprimée à plusieurs reprises sur cette question. Elle estimait qu'en ce qui concernait les dépenses et la répartition des dépenses entre les différentes unions sur la base de leur capacité de paiement, un effort concerté était nécessaire pour soutenir les pays en développement. Elle estimait donc que cela devrait être l'un des fondements de l'Organisation.

373. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a réaffirmé que la méthode conventionnelle de la "capacité de payer" avait donné des résultats positifs pour l'Organisation, comme en témoignait sa bonne situation financière, et elle s'inquiéterait d'une modification de la méthode de répartition, compte tenu notamment de l'incertitude économique mondiale actuelle.

374. La délégation de l'Italie a confirmé qu'elle était satisfaite de la méthode actuelle de répartition des recettes et du budget par Union. Cette méthode était fondée sur le principe de la capacité de payer pour la répartition des coûts, qui était cohérent avec le principe de solidarité entre les unions de l'OMPI suivi jusqu'à présent. La délégation était convaincue que la méthode actuelle aidait l'OMPI à atteindre son objectif institutionnel conformément à la Convention, qui était de promouvoir l'élaboration de mesures destinées à faciliter la production efficace de la propriété intellectuelle dans le monde entier et à harmoniser les législations nationales dans ce domaine. Elle estimait que cela était conforme aux objectifs définis par la nouvelle administration dans le cadre du plan stratégique à moyen terme (PSMT) pour 2022-2026. Selon le PSMT, l'OMPI souhaitait poursuivre la construction et le développement d'un écosystème mondial de la propriété intellectuelle équilibré, efficace et inclusif, en travaillant avec les États membres et les autres parties prenantes pour faire en sorte que la propriété intellectuelle soit considérée comme un outil fondamental des économies et des sociétés pour un avenir meilleur et plus durable. La délégation a approuvé l'objectif de créer un monde où l'innovation et la créativité, où qu'elles soient, seraient soutenues par la propriété intellectuelle, au bénéfice de tous, partout. Par conséquent, elle ne comprenait pas la nécessité de s'écarter de cette méthode consolidée qui avait contribué au succès de l'OMPI. Construire une Organisation solide et financièrement saine qui, malgré la pandémie de COVID-19, avait un excédent futur estimé à plus de 100 millions de francs suisses. Il n'était pas nécessaire de réparer quelque chose qui n'avait pas été cassé. Pour les raisons mentionnées, la délégation a réaffirmé qu'elle considérait la méthode de répartition actuelle comme appropriée et comme un outil efficace pour atteindre les objectifs actuels et futurs de l'OMPI, y compris le Plan d'action pour le développement et les ODD, dans l'intérêt des unions financées par des contributions et des unions financées par le paiement de taxes.

375. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a estimé que la méthode de répartition actuelle n'avait pas besoin d'être modifiée et que le principe de solidarité devait être respecté. Comme il l'avait déjà indiqué à plusieurs reprises, le groupe n'était pas en mesure d'approuver des changements ou des modifications de la méthode de répartition, et ne pouvait donc pas appuyer la proposition faite à cet égard. Il

estimait que la méthode actuelle était la meilleure solution et appréciait le fait qu'elle soit reflétée dans le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023.

376. La délégation de la Fédération de Russie a remercié les délégations des États-Unis d'Amérique et de la Suisse pour les documents fournis concernant la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union. La délégation a estimé que le principe de la capacité de payer avait montré son efficacité. L'OMPI était une organisation à la structure complexe, qui regroupait sous un même toit un certain nombre d'unions distinctes. Le système de Lisbonne lui-même était encore en phase de développement, de sorte que le fait de lui imposer des exigences supplémentaires pourrait nuire à son attrait pour les nouveaux membres et ne favoriserait pas la stabilité financière de l'OMPI ou de l'Union de Lisbonne. La délégation estimait qu'une révision de la méthode actuelle ne permettrait pas un travail efficace du système international de la propriété intellectuelle et considérait que, compte tenu des effets de la pandémie de COVID-19, toute décision concernant les principes et le financement, qui n'engageait pas la solidarité entre les unions de l'OMPI, devrait être évitée. La délégation a appelé à collaborer avec toutes les unions et l'OMPI.

377. Le vice-président a remercié les délégations pour leurs déclarations et a déclaré que le Secrétariat et les délégations travailleraient ensemble à une décision pour finaliser ce point.

378. Le lendemain, le vice-président a rouvert le point et a constaté qu'aucune proposition d'amendement n'avait été reçue des délégations. Il a indiqué qu'un avant-projet de décision préparé par le Secrétariat avait été envoyé aux délégations la veille pour examen et commentaires. En l'absence de demandes d'intervention, le vice-président a lu le paragraphe de décision, qui a été adopté.

379. Le Comité du programme et budget (PBC) a pris note des interventions et a décidé de poursuivre le débat sur la méthode de répartition des recettes et des dépenses par union lors de la trente-troisième session du PBC.

POINT 12 CLÔTURE DE LA SESSION

380. Constatant que toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour avaient été traitées, le vice-président a proposé une pause de 10 minutes pour laisser au Secrétariat le temps de préparer la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget", et a invité le Directeur général et toutes les délégations à rejoindre le Comité plus tard pour la clôture de la session.

381. Le vice-président a ouvert le point 12 de l'ordre du jour, clôture de la session, en notant que le comité pouvait être fier du bon travail accompli. Le vice-président a demandé que la "Liste des décisions adoptées par le Comité du programme et budget" soit projetée à l'écran, car elle reflétait le travail accompli par le comité au cours de la semaine. Le vice-président a salué la présence du Directeur général, qui s'était joint au comité, et a loué les efforts du Secrétariat pour compiler la liste, ajoutant qu'elle serait communiquée ultérieurement aux délégations par l'intermédiaire des coordinateurs régionaux. Il a ensuite donné la parole aux délégations.

382. La délégation du Bélarus a remercié le comité et le Secrétariat pour la souplesse et l'approche de compromis collectif dont ils avaient fait preuve tout au long de cette session d'une semaine et qui avaient permis au comité de formuler ses propositions, tout en excluant les questions les moins indispensables, garantissant ainsi que l'Organisation puisse avancer progressivement.

383. La délégation du Paraguay, parlant au nom du GRULAC, a exprimé ses remerciements au vice-président, et a reconnu les efforts de tous les vice-présidents pour avoir habilement

guidé le comité et géré efficacement l'ordre du jour. Le groupe a également salué le soutien constant du Secrétariat qui a facilité les échanges lors de l'analyse des différents documents par le comité. Il a apprécié les débats et les travaux qui avaient été menés au cours de la semaine, en particulier l'esprit constructif dont avaient fait preuve toutes les délégations qui s'étaient arrangées pour traiter les différents points de l'ordre du jour. Cela lui avait permis de soutenir la nouvelle administration de l'OMPI tout en confirmant sa confiance et son soutien aux propositions présentées au comité. Le groupe s'est félicité des nouvelles orientations et approches contenues dans le Plan stratégique à moyen terme pour 2022-2026, et a noté que le premier examen du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 énonçait les priorités de l'Organisation, où la technologie et l'innovation constituaient une pierre angulaire pour atteindre ses objectifs et contribuer au développement national. À cet égard, le groupe a soutenu les nouvelles propositions soumises dans le secteur, et s'est félicité de la vision globale de l'OMPI et des projections pour le prochain exercice biennal. Dans cet esprit, le groupe continuerait à suivre de près les débats sur les prochaines révisions du budget. En conclusion, le groupe a félicité l'Organisation pour l'avancée décisive que représentait la révision de la politique linguistique, qui, selon lui, contribuerait à la diffusion des avantages et des possibilités offerts par l'OMPI. Les États membres ayant clairement indiqué qu'ils attachaient une grande importance à la participation de l'OMPI au GNUDD, la décision devrait être accompagnée d'informations claires et actualisées, compte tenu des changements éventuels découlant de la révision du système des coordonnateurs résidents, qui serait prochainement analysée par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le groupe espérait que, sur la base des commentaires formulés tout au long de la session, des progrès constructifs seraient réalisés dans la définition du mandat d'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Enfin, le groupe a adressé ses remerciements aux interprètes, techniciens et membres du personnel de l'OMPI qui, malgré la situation de COVID-19, avaient facilité le bon déroulement des sessions par leurs importantes contributions.

384. La délégation du Royaume-Uni, parlant au nom du groupe B, a remercié le vice-président d'avoir dirigé le comité de manière experte et d'avoir facilité les débats tout en soutenant avec compétence les délégations qui avaient pris les différentes décisions. Le groupe a remercié le Secrétariat pour son soutien collectif et son dévouement tout au long de la session, en soulignant en particulier les contributions des interprètes qualifiés et du personnel de la conférence, sans lesquels le PBC n'aurait pas été possible. Le groupe a également remercié les coordinateurs régionaux et les délégations pour leurs efforts inlassables au cours de la session, car ensemble ils avaient réussi à faire de réels progrès sur des questions importantes. En outre, il a pris note des efforts considérables déployés par les délégations en matière d'innovation et de réflexion prospective, et espérait que cet engagement se poursuivrait à mesure que le comité avancerait. Un document clé pour le fonctionnement de l'Organisation présenté par le PBC, le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, avait été présenté à la Commission, et il était évident qu'il était étroitement lié au PSMT pour 2022-2026. Le groupe a également souligné le processus inclusif et la qualité de la rédaction du Secrétariat qui avaient conduit aux documents proposés. Il a constaté l'esprit positif dans lequel le PBC avait examiné le projet et se réjouissait de participer à l'Assemblée générale de l'OMPI, où il espérait que le programme de travail et budget serait adopté. Enfin, le groupe a noté avec satisfaction que le comité a été en mesure d'adopter des décisions sur tous les points de l'ordre du jour, notamment sur le point 9, la politique linguistique de l'OMPI, et sur le point 10, le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le groupe a exprimé l'espoir que les délibérations se poursuivraient dans un esprit tout aussi positif lors de la trente-troisième session du PBC en septembre et ultérieurement.

385. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique, a remercié le vice-président d'avoir dirigé efficacement et avec succès cette session quelque peu intense. La délégation a apprécié les efforts des groupes régionaux et des États membres qui avaient fait preuve d'un esprit très constructif et de collaboration au cours des délibérations et des discussions. Elle a également exprimé ses remerciements au Directeur général, aux

responsables de secteur et au Secrétariat pour le soutien qu'ils avaient apporté aux États membres, et a remercié les interprètes pour leur dur travail tout au long de la semaine.

386. La délégation de la Géorgie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié le vice-président d'avoir habilement dirigé le comité pendant la session, notant que son dévouement avait permis au PBC de réaliser des progrès significatifs tout au long de la semaine. Le groupe a exprimé sa reconnaissance au Secrétariat pour l'excellent travail et les efforts efficaces investis dans la préparation et l'avancement des travaux du comité, et a remercié les interprètes et le personnel des services de conférence. Il a déclaré qu'il était prêt à reprendre son engagement pour assurer la poursuite des progrès lors de la trente-troisième session en septembre 2021, et a promis son plein soutien aux travaux futurs du comité.

387. La délégation de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe des pays africains, a remercié le vice-président d'avoir assumé sans difficulté le rôle de président par intérim lors de la trente-deuxième session du PBC, et de l'avoir fait avec un professionnalisme admirable. Le groupe a salué la direction exercée au début de cette session par le président du PBC, notant qu'il n'avait pas été en mesure de continuer à présider la réunion en raison de problèmes familiaux, et lui a souhaité bon courage. Le groupe a accueilli favorablement le PSMT pour 2022-2026, félicitant l'Organisation pour ce plan audacieux et ambitieux qui contribuerait à l'avènement d'un nouvel écosystème de la propriété intellectuelle ouvert à tous, au service des populations du monde entier, en particulier de celles qui n'avaient pas été bien servies par le passé. Le groupe était heureux d'apprendre que l'OMPI s'était engagée à aider les États membres dans leur lutte contre la pandémie de COVID-19 et ses conséquences dévastatrices, s'est félicité de la nomination d'un coordonnateur dans ce domaine et attendait avec intérêt de voir la concrétisation de cet engagement. Il a réaffirmé son soutien à la coopération tripartite entre l'OMPI, l'OMC et l'OMS. Il a remercié le Secteur de l'administration, des finances et de la gestion, ainsi que le sous-directeur général chargé de ce secteur, pour la préparation du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023, soulignant sa gratitude particulière à l'équipe chargée des finances pour le soutien apporté aux États membres tout au long de la semaine et pour sa disponibilité à répondre aux questions. Le groupe a remercié le Secrétariat d'avoir répondu aux questions des délégations et d'avoir fourni les clarifications et les informations nécessaires selon les besoins. Le groupe s'est dit admiratif et s'est félicité des nombreux développements positifs qui avaient été introduits ou étaient en préparation, tels que l'intensification de la collaboration intersectorielle. Il a salué l'engagement pris de renforcer la collaboration dans d'autres agences et programmes des Nations Unies et attendait avec intérêt les débats de la trente-troisième session du PBC, dont il espérait qu'ils déboucheraient sur une recommandation positive en faveur de la participation de l'OMPI au GNUDD. Ayant réaffirmé sa position sur l'importance des bureaux extérieurs en tant que vecteurs importants pour faire progresser l'exécution des programmes de l'OMPI et promouvoir l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement conformément au Plan d'action pour le développement. Le groupe attendait avec intérêt le lancement du processus d'élaboration d'un mandat équilibré qui guiderait l'évaluation du réseau existant de bureaux extérieurs. Il a remercié toutes les délégations pour leur approche constructive, qui avait assuré le succès de la session du PBC. En conclusion, le groupe a exprimé sa gratitude au personnel des services de conférence, aux interprètes et à l'équipe technique pour leur soutien tout au long de la semaine, et a souhaité une bonne santé à tous.

388. La délégation de la Chine a remercié le président et le vice-président pour leur travail au cours de la session. Notant l'attitude constructive de toutes les délégations, qui avait permis d'examiner avec succès le programme de travail et budget pour 2022-2023, le PSMT pour 2022-2026, la politique linguistique révisée et la proposition de participation au GNUDD, la délégation a estimé que tout cela constituait une bonne base pour la trente-troisième session du PBC et pour l'Assemblée générale de l'OMPI. Elle a exprimé ses remerciements pour le soutien apporté et pour les éclaircissements donnés par le Directeur général et son équipe, qui

avaient permis au comité de mieux comprendre comment l'Organisation allait progresser. La délégation a également remercié le personnel des services de conférence et les interprètes pour leur travail, et a souhaité une bonne santé à tous les délégués participants à Genève ou dans leurs capitales respectives, car elle espérait les voir en personne pour la trente-troisième session en septembre.

389. La délégation de l'Espagne a appuyé les déclarations faites précédemment par la délégation du Royaume-Uni au nom du groupe B, et a remercié le président et le vice-président pour le travail accompli au cours de la trente-deuxième session. La délégation a remercié le Secrétariat pour son travail diligent et fructueux, non seulement pour la fourniture efficace de services administratifs concernant la documentation détaillée et exhaustive fournie, mais aussi pour les services de traduction et d'interprétation qui y étaient associés. Leur important travail avait permis de créer un climat propice qui facilitait le débat entre les États membres sur la nature et l'orientation des activités, simplifiait et fournissait des informations objectives et précises sur les questions posées en séance plénière. La délégation a attiré l'attention sur les questions et les explications auxquelles avaient répondu de manière satisfaisante les responsables des différents secteurs de l'OMPI sur le Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 soumis à l'examen. Elle a remercié les autres délégations pour la souplesse dont elles avaient fait preuve et qui avaient permis au comité de parvenir à des accords satisfaisants pour l'organisation et les États membres. La délégation s'est déclarée satisfaite de la situation financière saine de l'organisation et des progrès réalisés dans le cadre des programmes en 2020. Elle a félicité l'OMPI d'avoir défini l'orientation stratégique de l'organisation pour les cinq années à venir, dans le but de diriger l'élaboration d'un système mondial de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui favorisait l'innovation et la créativité pour un avenir meilleur et plus durable. La délégation a également été heureuse de constater que le multilinguisme occupait une place centrale dans les discussions actuelles de l'OMPI, car il était essentiel qu'il en soit ainsi. Enfin, la délégation a remercié le Directeur général de l'OMPI, M. Daren Tang, et les efforts déployés par l'Organisation pour faire face aux défis à venir, notamment pour continuer à aider les États membres à faire face à la pandémie et à planifier la reprise après COVID-19.

390. La délégation de l'Indonésie a souscrit à la déclaration faite par la délégation du Bangladesh au nom du groupe des pays d'Asie et du Pacifique. La délégation a remercié le président et le vice-président pour leur direction et leurs conseils au cours de la semaine, et a également remercié le Directeur général, les responsables des secteurs et le Secrétariat pour la préparation et l'organisation de la réunion, ainsi que pour les explications et les discussions qui avaient suivi. Elle a répété son engagement à soutenir les travaux de l'Organisation sous la nouvelle administration, guidée par la vision et la mission rafraîchies et redynamisées de l'Organisation, telles qu'elles ressortaient du PSMT pour 2022-2026. Citant une déclaration faite par le Directeur général dans ses remarques liminaires, le programme et budget ne correspondait pas seulement à la vision et à la mission de l'OMPI mais aussi à la vision et à la mission de tous les États membres et des parties prenantes. La délégation a remercié le Secrétariat pour le document Questions et réponses qui comprenait des réponses aux observations et aux demandes d'éclaircissements, et qui avait permis de clarifier certaines questions. Elle s'est félicitée de toutes les décisions qui reflétaient le travail fructueux accompli au cours de la semaine, et s'est réjouie de la poursuite des discussions lors de la trente-troisième session, dans le but de parvenir à des décisions positives sur toutes les questions, notamment l'adoption du Projet de programme de travail et budget proposé pour 2022-2023 à l'Assemblée générale de l'OMPI. En conclusion, la délégation a adressé ses remerciements au personnel des services de conférence, aux techniciens de support informatique et aux interprètes qui avaient collectivement contribué à l'engagement significatif de la session.

391. Aucune autre délégation ne demandant la parole, le vice-président a passé la parole au Directeur général.

392. Le Directeur général a tout d'abord remercié le président du PBC d'avoir présidé les débats plus tôt dans la semaine, et a remercié le vice-président par intérim d'avoir pris la relève au pied levé et d'avoir dirigé les discussions avec compétence et efficacité. Le Directeur général s'est félicité du soutien que les États membres lui avaient témoigné, ainsi qu'au Secrétariat, et notamment de l'approche ouverte, constructive et positive qui avait prévalu au cours des discussions de la semaine, ce qui a inspiré et dynamisé davantage l'administration, souhaitant davantage être au service des États membres alors qu'avec l'Organisation, ils abordaient son prochain chapitre. Le Directeur général a remercié les collègues du Secrétariat qui, pendant des mois, avaient travaillé sans relâche pour pouvoir présenter le PSMT et tous les documents qui avaient facilité les discussions, et a réaffirmé l'engagement continu de l'Organisation à travailler avec le président et les vice-présidents, pour continuer à avoir des discussions fructueuses. Pour conclure, au nom du Secrétariat, le Directeur général a souhaité à toutes les délégations une pause estivale reposante et bien méritée, et leur a souhaité de rester en bonne santé jusqu'à la prochaine réunion du comité en septembre 2021.

393. Le vice-président a remercié le Directeur général pour sa déclaration et a exprimé ses remerciements pour la souplesse dont il avait fait preuve et pour l'engagement constructif et collaboratif dans les discussions qui avaient eu lieu concernant l'avenir de l'Organisation. Sur la base des expériences de la session actuelle, les tâches qui attendaient le comité étaient importantes en ce qui concernait les décisions à prendre sur l'ordre du jour et les défis à relever pour mener la session dans un format hybride, avec peu de participants autorisés à être physiquement présents et beaucoup d'autres devant participer à distance, à partir de fuseaux horaires différents. Le vice-président a exprimé sa reconnaissance pour les efforts déployés tout au long de la semaine par les délégations et pour le travail entrepris, et il a remercié tous ceux qui avaient contribué à diriger les débats au début de la session mais qui avaient malheureusement dû partir. Cela avait été un honneur de continuer à présider le comité et, à cet égard, d'avoir contribué aux progrès de l'Organisation dans les accords qui avaient été conclus et les engagements qui avaient été pris. Le vice-président a exprimé ses remerciements à tous ceux qui l'avaient aidé sur le podium, ainsi qu'aux nombreux collègues qui avaient travaillé dans les coulisses, y compris les interprètes et le personnel des services de conférence, qui n'étaient pas bien visibles, mais qui avaient néanmoins soutenu le Directeur général chaque jour en fournissant les documents de la session, et les services techniques respectifs qui avaient aidé le comité à progresser dans les décisions prises tout au long de la session. Saluant la présence du Directeur général à la clôture de la session, le vice-président a estimé qu'elle soulignait l'importance du PBC pour l'Organisation. De nombreuses interventions fructueuses avaient eu lieu tout au long de la semaine, notamment grâce à la participation des chefs de secteur qui avaient apporté leur soutien pendant plusieurs jours. Le vice-président a estimé que les États membres étaient entre de très bonnes mains et s'est dit confiant dans la capacité du Secrétariat à faire avancer les choses sous la direction du Directeur général et de ses responsables de secteur. Le vice-président a conclu en souhaitant à toutes les délégations une très bonne saison estivale, en espérant qu'elles pourraient être auprès de leurs familles respectives. Conscient de la pandémie de COVID-19, il a encouragé chacun à être prudent lors de ses déplacements et à rester en bonne santé et en sécurité.

394. En l'absence d'autres demandes d'intervention, le vice-président a clos la séance.

[L'annexe suit]

ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS/ LIST OF PARTICIPANTS

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Jan Mandla NKABENI (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALGÉRIE/ALGERIA

Nadji AICHE (M.), directeur, promotion des innovations et transfert des techniques, Ministère de l'industrie et des mines, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

Mohamed BAKIR (M.), premier secrétaire, Mission permanente, Genève

Rabha KHETTAL (Mme), directrice de l'administration et des moyens, Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), Alger

ALLEMAGNE/GERMANY

Hans-Peter JUGEL (Mr.), Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Tim WERNER (Mr.), Judge, Federal Ministry of Justice and Consumer Protection, Berlin

Jan TECHERT (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ANGOLA

Ana Paula DA COSTA BOLIVAR PEREIRA MIGUEL (Ms.), Director General, Angolan Institute of Industrial Property, Ministry of Industry, Luanda

Carla Luísa LOURO PEREIRA DE CARVALHO (Ms.), Deputy Director, Angolan Institute of Industrial Property, Ministry of Industry, Luanda

Simao DE MIRANDA (Mr.), Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Luanda

Esperança CANHANGA (Ms.), Expert, Department of Specialized Agencies, Ministry of Foreign Affairs, Luanda

Augusto Sebastião MIRANDA (Mr.), Patent Examiner, Ministry of Industry and Commerce, Luanda

AZERBAÏDJAN/AZERBAIJAN

Vaqif SADIQOV (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Seymur MARDALIYEV (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Rustam AGAYEV (Mr.), Head, Intellectual Property Analysis and Policy Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

Gulara MUSTAFAYEVA (Ms.), Head, Economy and Finance Department, Intellectual Property Agency of the Republic of Azerbaijan, Baku

BANGLADESH

Md. Mustafizur RAHMAN (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Shanchita HAQUE (Ms.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Md. Mahabubur RAHMAN (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BÉLARUS/BELARUS

Tatsiana TRYFANKOVA (Ms.), Head, Accounting and Reporting Department, National Center of Intellectual Property (NCIP), Minsk

Dmitry DOROSHEVICH (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

BRÉSIL/BRAZIL

Larissa ORMAY (Ms.), Analyst, Division of Multilateral Relations, National Institute of Industrial Property of Brazil, Ministry of Economy, Rio de Janeiro

Lais TAMANINI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

CANADA

Nicholas GORDON (Mr.), Deputy Director, Trade Policy and Negotiations, Global Affairs, Ottawa

Saida AOUIDIDI (Ms.), Senior Policy Analyst, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Ottawa

Clarissa ALLEN (Ms.), Trade Policy Analyst, Intellectual Property Trade, Global Affairs, Ottawa

Liana CHAN (Ms.), Policy Analyst, Canadian Intellectual Property Office (CIPO), Ottawa

Nicolas LESIEUR (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHILI/CHILE

Martin CORREA (Sr.), Consejero, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

CHINE/CHINA

BAI Guangqing (Mr.), Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

LIU Jian (Mr.), Deputy Director General, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHANG Ling (Ms.), Deputy Division Director, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

YANG Ping (Ms.), Consultant, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

ZHONG Yan (Mr.), Consultant, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing

XIE Zhangwei (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ZHENG Xu (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Ahmed Mohamed Ibrahim MOHAMED (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Coralia OSGUEDA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ÉMIRATS ARABES UNIS/UNITED ARAB EMIRATES

Abdelsalam Mohamed A. AL ALI (Mr.), Director, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

Shaima AL-AKEL (Ms.), International Organizations Executive, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Eva María PÉRTICA GÓMEZ (Sra.), Jefe de Servicio, Departamento de Coordinación Jurídica y Relaciones Internacionales, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

Miriam VERDE TRABADA (Sra.), Asesora, Oficina Española de Patentes y Marcas (OEPM), Ministerio de Industria, Comercio y Turismo, Madrid

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Jim MULLINAX (Mr.), Deputy Director, Office of Intellectual Property Enforcement, Department of State, Washington, D.C.

Scott EWALT (Mr.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Karin FERRITER (Ms.), Deputy Chief Policy Officer, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Todd REVES (Mr.), Senior Attorney, Office of Policy and International Affairs, United States Patent and Trademark Office (USPTO), Department of Commerce, Alexandria

Carrie LACROSSE (Ms.), Foreign Affairs Officer, International Organization Affairs, Department of State, Washington, D.C.

Yasmine FULENA (Ms.), IP Advisor, Permanent Mission, Geneva

Marina LAMM (Ms.), IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

FÉDÉRATION DE RUSSIE/RUSSIAN FEDERATION

Galina MIKHEEVA (Ms.), Director, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

Vadim SERGEEV (Mr.), Senior Counsellor, International Legal and Social Section, Permanent Mission, Geneva

Evgeniia KOROBENKOVA (Ms.), Senior Specialist, International Cooperation Department, Federal Service for Intellectual Property (ROSPATENT), Moscow

FRANCE

François RIVASSEAU (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Josette HERESON (Mme), conseillère, affaires économiques et environnement, , Mission permanente, Genève

Élodie DURBIZE (Mme), responsable du pôle international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Olivia LE LAMER (Mme), chargée de mission, indications géographiques, Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Paris

Nathalie MARTY (Mme), responsable du service juridique et international, Ministère de l'agriculture, Institut national de l'origine et qualité (INAO), Montreuil

Jean-Philippe MULLER (M.), responsable, service juridique et international, direction juridique et financière, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

Carole BREMEERSCH (Mme), chargée de mission, département juridique et international, Institut national de la propriété industrielle (INPI), Courbevoie

GUATEMALA

Flor de María GARCÍA DÍAZ (Sra.), Consejera, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

HONGRIE/HUNGARY

Csaba BATICZ (Mr.), Head, Legal and International Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest

INDONÉSIE/INDONESIA

Indra ROSANDRY (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission, Geneva

Erry Wahyu PRASETYO (Mr.), Intellectual Property and Trade Disputes Officer, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Reyhan Savero PRADIETYA (Mr.), Trade Disputes and IP Officer, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Rudjimin RUDJIMIN (Mr.), Coordinator for Trade Disputes and IP Issues, Directorate of Trade, Commodities and IP, Ministry of Foreign Affairs, Jakarta

Ditya Agung NURDIANTO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ITALIE/ITALY

Simona MARZETTI (Ms.), Head, International Affairs Division, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Delfina AUTIERO (Ms.), Senior Officer, Italian Patent and Trademark Office (IPTO), Ministry of Economic Development, Rome

Tiziana ZUGLIANO (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

Laura CALLIGARO (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')/IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF)

Bahram HEIDARI (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

JAPON/JAPAN

Yuki SHIMIZU (Mr.), Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Masataka SAITO (Mr.), Deputy Director, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hinako AKASHI (Ms.), Administrative Officer, Multilateral Policy Office, International Policy Division, Policy Planning and Coordination Department, Japan Patent Office (JPO), Tokyo

Hiroki UEJIMA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Kosuke TERASAKA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

KAZAKHSTAN

Gulnara KAIMULDINA (Ms.), Head, Division of Intellectual Property Rights, Department of Intellectual Property Rights, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

Svetlana SHADIKOVA (Ms.), Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

Gulmira UAKPAYEVA (Ms.), Deputy Head, Department of Finance and Logistical Support, National Institute of Intellectual Property, Ministry of Justice of the Republic of Kazakhstan, Nur-Sultan

MALAISIE/MALAYSIA

Yusnieza Syarmila YUSOFF (Ms.), Assistant Director General, Administration and Finance, Police and International Affairs, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Dhiya Durani ZULKEFLEY (Ms.), Assistant Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Nur Mazian MAT TAHIR (Ms.), Assistant Director, Policy and International Affairs Division, Intellectual Property Corporation of Malaysia, Kuala Lumpur

Nur Azureen Mohd PISTA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

MAROC/MOROCCO

Omar ZNIBER (M.), ambassadeur, représentant permanent, Mission permanente, Genève

Naima SAMRI (Mme), chef, Département des affaires juridiques, Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, Rabat

Sara EL ALAMI (Mme), cadre, Département des affaires juridiques, Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, Rabat

Khalid DAHBI (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

MEXIQUE/MEXICO

Diana HEREDIA GARCÍA (Sra.), Directora, Divisional de Relaciones Internacionales, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Sonia HERNÁNDEZ ARELLANO (Sra.), Subdirectora Divisional de Asuntos Multilaterales y Cooperación Técnica, Instituto Mexicano de la Propiedad Industrial (IMPI), Ciudad de México

Paulina CEBALLOS ZAPATA (Sra.), Asesora, Misión Permanente, Ginebra

María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Raúl VARGAS JUÁREZ (Sr.), Primer Secretario, Misión Permanente, Ginebra

NÉPAL/NEPAL

Amar RAI (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

NIGÉRIA/NIGERIA

Chichi UMESI (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PAKISTAN

Aemen JAVAIRIA (Ms.), Deputy Director, Intellectual Property Organization (IPO), Ministry of Commerce, Islamabad

Muhammad Salman Khalid CHAUDHARY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

PANAMA

Krizia MATTHEWS (Sra.), Representante Permanente Adjunta, Misión Permanente ante la Organización Mundial del Comercio (OMC), Ginebra

PÉROU/PERU

Cristóbal MELGAR PAZOS (Sr.), Ministro, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE/DOMINICAN REPUBLIC

Cesar Florentino HERRERA DIAZ (Sr.), Ministro Consejero, Misión Permanente, Ginebra

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE/REPUBLIC OF MOLDOVA

Liliana VIERU (Ms.), Head, Communication and International Relations Department, State Agency on Intellectual Property of the Republic of Moldova (AGEPI), Chisinau

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE/CZECH REPUBLIC

Zuzana BĚLOHRADSKÁ (Ms.), IP Expert, Industrial Property Office, Prague

Petr FIALA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

ROUMANIE/ROMANIA

Albert ROBU (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Rahul RAGHAVAN (Mr.), Head, Multilateral and Africa Team, International Policy, Intellectual Property Office (IPO), London

Beverly PERRY (Ms.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

John THOMAS (Mr.), Senior Policy Advisor, Intellectual Property Office (IPO), Newport

Jan WALTER (Mr.), Senior Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

Nancy PIGNATARO (Ms.), Intellectual Property Attaché, Permanent Mission, Geneva

SERBIE/SERBIA

Andrej STEFANOVIC (Mr.), Attaché, Permanent Mission, Geneva

SLOVAQUIE/SLOVAKIA

Emil ŽATKULIAK (Mr.), Head, International Affairs Department, Industrial Property Office of the Slovak Republic, Banská Bystrica

Miroslav GUTTEN (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

Michaela STRÁNSKA (Ms.), Intern, Permanent Mission, Geneva

SUÈDE/SWEDEN

Malin WILKUND (Ms.), Controller, Finance, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Bollnäs

Mattias ARVIDSSON (Mr.), Head, Controlling, Swedish Patent and Registration Office (PVR), Djursholm

SUISSE/SWITZERLAND

Charlotte BOULAY (Mme), conseillère juridique, Division du droit et des affaires internationales, Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI), Berne

Christophe SPENNEMANN (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

Reynald VEILLARD (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

THAÏLANDE/THAILAND

Nat THAMPANICH (Mr.), Minister Counsellor, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

TUNISIE/TUNISIA

Sami NAGGA (M.), ministre plénipotentiaire, Mission permanente, Genève

TURQUIE/TURKEY

Sadettin AKIN (Mr.), IP Expert, Department for European and Foreign Affairs, Turkish Patent and Trademark Office (TURKPATENT), Ankara

Duygu MERT (Ms.), International Relation Expert City Planner, Directorate General for Copyright, International Relations Section, Ministry of Culture and Tourism, Ankara

Tuğba CANATAN AKICI (Ms.), Legal Counsellor, Permanent Mission, Geneva

VIET NAM

HOANG Duy Khanh (Mr.), Official, International Cooperation Division, Intellectual Property Office, Ha Noi

DAO Nguyen (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission to the World Trade Organization (WTO), Geneva

LE Ngoc Lam (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des États/
in the alphabetical order of the names in French of States)*

AFGHANISTAN

Mohammed Mustafa FARJAD (Mr.), Patent Reg-Expert, Intellectual Property Directorate, Ministry of Industry and Commerce, Kabul

Jamal Nasir QAYOMY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ARABIE SAOUDITE/SAUDI ARABIA

Maha Mohammed ALOSAIMI (Ms.), Accounting Director, Finance Department, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Ahmed Abdulrahman ALZENAI (Mr.), Human Resources Senior Operations Officer, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

Sultan Sulaiman ALFURAIHI (Mr.), Senior Budgeting and Planning Analyst, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh

ARGENTINE/ARGENTINA

Betina Carla FABBIETTI (Sra.), Segunda Secretaria, Misión Permanente, Ginebra

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Conor CAFFREY (Mr.), Policy Officer, Policy and International Affairs, IP Australia, Canberra

Alexander MCCAFFERY (Mr.), Policy Officer, Policy and International Affairs, IP Australia, Canberra

Oscar GROSSER-KENNEDY (Mr.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

AUTRICHE/AUSTRIA

Charline VAN DER BEEK (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

BURKINA FASO

Lodouba KOHIO (M.), conseiller, affaires économiques, chef, Département des études, de la formation et du partenariat, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat (MCIA), Centre national de la propriété industrielle (CNPI), Ouagadougou

CHYPRE/CYPRUS

Evangelia KONSTANTINOOU (Ms.), Attachée, Humanitarian Affairs, Permanent Mission, Geneva

COLOMBIE/COLOMBIA

Carolina ROMERO ROMERO (Sra.), Directora General, Cundinamarca, Dirección Nacional de Derecho de Autor de Colombia, Bogotá, D.C.

Yesid Andrés SERRANO ALARCÓN (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

CÔTE D'IVOIRE

Kouadio SOUN GOUAN (M.), sous-directeur, information technique et documentation, Office ivoirien de la propriété intellectuelle (OIPI), Cocody Vallon

Guillaume Olivier GONAT (M.), conseiller, Mission permanente, Genève

DJIBOUTI

Oubah MOUSSA AHMED (Mme), conseillère, Mission permanente, Genève

ESTONIE/ESTONIA

Jaana PILIPÄRK (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

ÉTHIOPIE/ETHIOPIA

Tebikew Terefe ALULA (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

FINLANDE/FINLAND

Vilma PELTONEN (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

GAMBIE (LA)/GAMBIA (THE)

Muhammadou M.O. KAH (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Alexander DA COSTA (Mr.), Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

GEORGIE/GEORGIA

Khatuna TSIMAKURIDZE (Ms.), International Affairs Officer, National Intellectual Property Center of Georgia (SAKPATENTI), Mtskheta

Ketevan KILADZE (Ms.), IP Adviser, Permanent Mission, Geneva

GHANA

Cynthia ATTUQUAYEFIO (Ms.), Minister-Counsellor, Permanent Mission, Geneva

INDE/INDIA

Garima PAUL (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

IRAQ

Maysoon ALHASAN (Mr.), Senior Manager, Industrial Property Division, Planning Ministry, Baghdad

Suha Abdulkareem Zamil GHARRAWI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

ISRAËL/ISRAEL

Meirav EILON SHAHAR (Ms.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Mattan COHAY (Mr.), Deputy Superintendent of Patent Examiners, Israel Patent Office, Ministry of Justice, Jerusalem

Tamara SZNAIDLEDER (Ms.), Advisor, Permanent Mission, Geneva

Nitzan ARNY (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JAMAÏQUE/JAMAICA

Rashaun WATSON (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

JORDANIE/JORDAN

Zain AL AWAMLEH (Ms.), Director, Industrial Property Protection, Industry, Trade and Supply, Amman

KOWEÏT/KUWAIT

Abdulaziz TAQI (Mr.), Commercial Attaché, Permanent Mission, Geneva

LESOTHO

Mmari MOKOMA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

LIBAN/LEBANON

Salim BADDOURA (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Sara NASR (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

LIBYE/LIBYA

Hesham HUWISA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

LITUANIE/LITHUANIA

Rasa SVETIKAITE (Ms.), Justice and IP Attachée, Permanent Mission, Geneva

MALTE/MALTA

Nicoleta CROITORU-BANTEA (Ms.), Political Officer, Permanent Mission, Geneva

MONACO

Gilles REALINI (M.), conseiller, représentant permanent adjoint, Mission permanente, Genève

MONGOLIE/MONGOLIA

Angar OYUN (Ms.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

NAMIBIE/NAMIBIA

Vivienne Eike KATJIUONGUA (Ms.), Head, Business and Intellectual Property Authority, Ministry of Trade and Industrialization, Windhoek

OMAN

Ali AL MAMARI (Mr.), Director, Intellectual Property Department, Ministry of Commerce, Industry and Investment Promotion, Muscat

OUGANDA/UGANDA

Allan Mugarura NDAGIJE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

PARAGUAY

Julio César PERALTA RODAS (Sr.), Embajador, Representante Permanente Adjunto, Encargado de Negocios a.i., Misión Permanente, Ginebra

Walter José CHAMORRO MILTOS (Sr.), Segundo Secretario, Misión Permanente, Ginebra

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Hendrik EGGINK (Mr.), First Secretary, Economic and Development Division, Permanent Mission, Geneva

PHILIPPINES

Felipe CARIÑO III (Mr.), Minister, Permanent Mission, Geneva

Jayroma Paula BAYOTAS (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

POLOGNE/POLAND

Iwona BEREDA-ZYGMUNT (Ms.), Senior Expert, Patent Office of the Republic of Poland, Warsaw

Agnieszka HARDEJ-JANUSZEK (Ms.), First Counsellor, Permanent Mission, Geneva

PORTUGAL

Rosmina HASSANE ANUAR (Ms.), Head, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

Fernando NUNES (Mr.), Executive Officer, Organization and Management Directorate, Financial Resources Department, Ministry of Justice, Portuguese Institute of Industrial Property (PIIP), Lisbon

Francisco SARAIVA (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

QATAR

Kassem Nasser FAKHROO (Mr.), Attaché Commercial, Permanent Mission, Geneva

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE/SYRIAN ARAB REPUBLIC

Reem ABID (Ms.), Head, International Trademark Registration Department, Directorate of Commercial and Industrial Property Protection (DCIP), Ministry of Internal Trade and Consumer Protection, Damascus

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/REPUBLIC OF KOREA

KIM Sunkee (Ms.), Deputy Director, Ministry of Culture, Sports and Tourism, Sejong

JUNG Dae Soon (Mr.), Director of Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office, Daejeon

HUH Won Soek (Mr.), Deputy Director of Multilateral Affairs Division, Korean Intellectual Property Office, Daejeon

PARK SiYoung (Mr.), Counsellor (Intellectual Property Attaché), Permanent Mission, Geneva

SONG Pureun (Ms.), Third Secretary, Ministry of Foreign Affairs, Seoul

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE/DEMOCRATIC PEOPLE'S
REPUBLIC OF KOREA

JONG Myong Hak (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

SINGAPOUR/SINGAPORE

Peishan LIANG (Ms.), Principal Assistant Director, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Debra LONG (Ms.), Senior Executive, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Kathleen PEH (Ms.), Senior Executive, International Engagement Department, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Jachin AW (Ms.), Intern, Intellectual Property of Singapore (IPOS), Singapore

Ariel QUEK (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Benjamin TAN (Mr.), Counsellor, Intellectual Property, Permanent Mission, Geneva

SLOVÉNIE/SLOVENIA

Smara ŠEĆEROVIĆ (Ms.), Senior Advisor, Promotion and International Cooperation Department, Slovenian Intellectual Property Office (SIPO), Ljubljana

Špela KUČAN (Ms.), Counsellor, Economic Affairs, Permanent Mission, Geneva

Barbara REŽUN (Ms.), Attachée, Permanent Mission, Geneva

SOUDAN/SUDAN

Sahar Mohammed Issheq GASMELEED (Ms.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva

SRI LANKA

Piumi GAMAGE (Ms.), Management Service Officer, Permanent Mission, Geneva

Rajmi MANATUNGA (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

TRINITÉ-ET-TOBAGO/TRINIDAD AND TOBAGO

Richard ACHING (Mr.), Manager, Technical Examination, Intellectual Property Office, Office of the Attorney General and Ministry of Legal Affairs, Port of Spain

Steve MC EWAN (Mr.), Business Operations Coordinator, Intellectual Property Office, Office of the Attorney General and Ministry of Legal Affairs, Port of Spain

Allison ST. BRICE (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

UKRAINE

Bohdan PADUCHAK (Mr.), Deputy Director, Department for Intellectual Property Development, Ministry of Economy of Ukraine, Kyiv

Kateryna KOLODII (Ms.), Head, Planning and Finance Department, Ministry of Economy, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent)", Kyiv

Vitalii PROKHORENKO (Mr.), Leading Legal Advisor, Ministry of Economy, State Enterprise "Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent)", Kyiv

Olena SYLKA (Ms.), Chief Accountant Ministry of Economy, State Enterprise “Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent)”, Kyiv

Kateryna PANCHENKO (Ms.), Leading Accountant, Ministry of Economy, State Enterprise “Ukrainian Intellectual Property Institute (Ukrpatent)”, Kyiv

Andriy NIKITOV (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)/VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF)

Violeta Fátima FONSECA OCAMPOS (Sra.), Ministra Consejera, Misión Permanente, Ginebra

Genoveva Trinidad CAMPOS DE MAZZONE (Sra.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra

ZAMBIE/ZAMBIA

Muyumbwa KAMENDA (Mr.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Patrick Harry MTONGA (Mr.), First Secretary, Legal Affairs, Permanent Mission, Geneva

ZIMBABWE

Stuart Harold COMBERBACH (Mr.), Ambassador, Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Tanyaradzwa MANHOMBO (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva

III. BUREAU/OFFICERS

Président/Chair: Sabri BACHTOBI (M./Mr.) (Tunisie/Tunisia)

Vice-président/Vice-Chair: José Antonio GIL CELEDONIO (M./Mr.)
(Espagne/Spain)

Secrétaire/Secretary: Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.) (OMPI/WIPO)

IV. BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI)/ INTERNATIONAL BUREAU OF THE WORLD INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (WIPO)

Daren TANG (M./Mr.), directeur général/Director General

Andrew STAINES (M./Mr.), sous-directeur général, Secteur administration et gestion/Assistant Director General, Administration and Management Sector

Frits BONTEKOE (M./Mr.), conseiller juridique/Legal Counsel

Chitra NARAYANASWAMY (Mme/Ms.), directrice, Département de la gestion des programmes et des finances (contrôleur)/Director, Department of Program Planning and Finance (Controller)

Maya BACHNER (Mme/Ms.), directrice, Division de l'exécution des programmes et du budget/Director, Program Performance and Budget Division

Janice COOK ROBBINS (Mme/Ms.), directrice, Division des finances/Director, Finance Division

Paradzai NEMATADZIRA (M./Mr.), contrôleur adjoint, Bureau du contrôleur/Assistant Controller, Office of the Controller

[Fin de l'annexe et du document]